

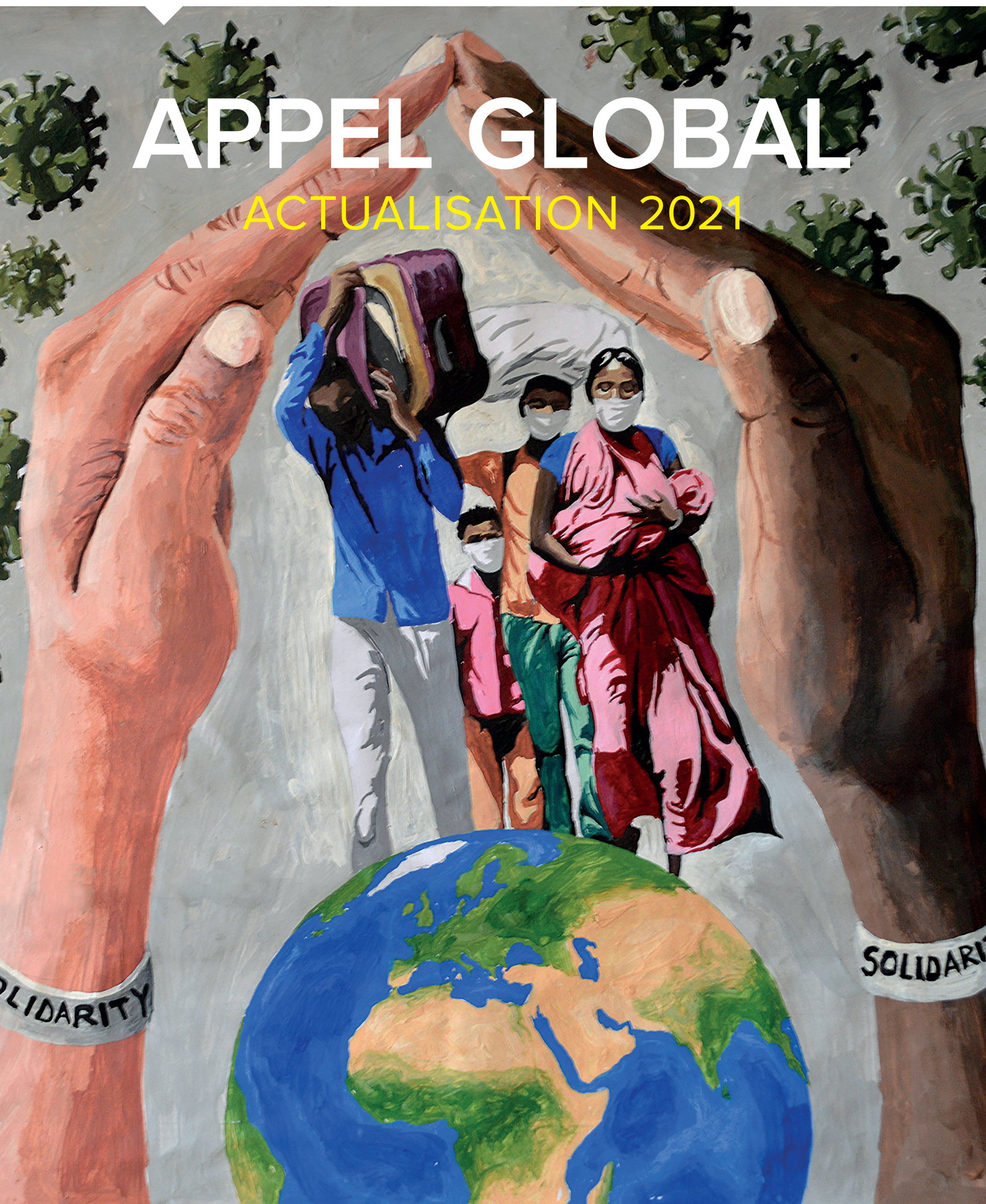


UNHCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

APPEL GLOBAL

ACTUALISATION 2021



FINANCIER | OPÉRATIONNEL | STATISTIQUE

APPEL
GLOBAL
ACTUALISATION
2021

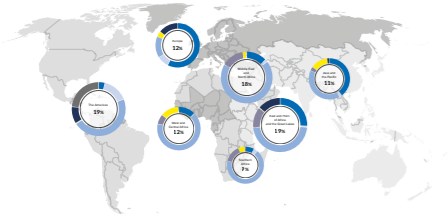
L'Appel global 2021 est destiné à informer les gouvernements, les donateurs du secteur privé, les partenaires et les autres lecteurs intéressés sur les priorités du HCR et les activités budgétisées en 2021 pour assurer la protection et améliorer la vie de dizaines de millions de personnes relevant de sa compétence : réfugiés, déplacés internes, rapatriés, apatrides et autres personnes relevant de sa compétence. La publication souligne également les défis auxquels font face l'organisation et ses partenaires afin de répondre à une multiplicité de crises mettant en danger des vies et à des besoins humanitaires qui ne cessent d'augmenter.

APERÇU DE 2021



APERÇU DE 2021

- 4** Avant-propos du Haut Commissaire et message de l'Envoyée Spéciale
- 8** Le HCR en 2021
La mission du HCR, chiffres clés et principales cibles
- 10** Carte mondiale des populations relevant de la compétence du HCR en 2021 (estimations)
- 12** Besoins financiers du HCR en 2021



RÉSUMÉS RÉGIONAUX

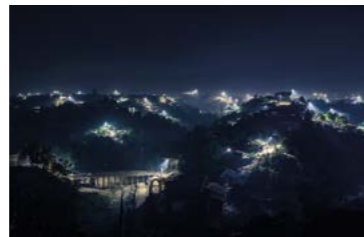


CHAPITRES THÉMATIQUES



RÉSUMÉS RÉGIONAUX

- 30** Initiatives mondiales en 2021
- 30 Covid-19: incidences sur la planification, la préparation et la réponse en 2021
- 35 Renforcer l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne
- 40 Renforcer l'engagement du HCR dans l'action climatique
- 42** Le Pacte mondial sur les réfugiés en 2021
- 44 Partenariats
- 47 Gestion des risques
- 49 Lutte menée par le HCR contre l'exploitation et les abus sexuels et contre le harcèlement sexuel



- 50** Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs
- 58** Afrique australe
- 66** Afrique de l'Ouest et du Centre
- 74** Amériques
- 82** Asie et Pacifique
- 90** Europe
- 98** Moyen-Orient et Afrique du Nord



CHAPITRES THÉMATIQUES

108 Sauvegarder les droits fondamentaux

- 110 Cadres juridiques de protection
- 112 Enregistrement, délivrance de documents et gestion de l'identité
- 114 Identifier les besoins de protection internationale
- 116 Protection des réfugiés et migrations, et réponses aux mouvements mixtes
- 118 Prévenir et répondre à l'apatridie
- 120 Protection communautaire
- 122 Protection de l'enfance, engagement et autonomisation des jeunes



- 124 Égalité des genres
- 126 Protéger les personnes handicapées et les personnes âgées
- 127 Protéger les personnes LGBTQI* en situation de déplacement forcé

128 Apporter une aide vitale



- 130 Préparation et réponse aux situations d'urgence
- 133 Gestion des approvisionnements mondiaux
- 134 Aides en espèces
- 136 Santé publique
- 138 Santé mentale et soutien psychosocial
- 140 Prévention, réduction des risques et réponse aux violences de genre
- 142 Nutrition et sécurité alimentaire
- 144 Eau, assainissement et hygiène



- 146 Abris et installations

148 Assurer un avenir meilleur



- 150 Accès à une éducation de qualité
- 152 Moyens de subsistance et inclusion économique
- 154 Énergie et protection de l'environnement
- 156 Soutenir les déplacés urbains
- 157 Intégration locale et autres solutions locales
- 158 Réinstallation et voies complémentaires
- 160 Rapatriement volontaire

162 Communications globales

ANNEXES

- 164 États membres du Comité exécutif du HCR et États parties aux Conventions sur les réfugiés et les apatrides
- 166 Acronymes

Le site **Global Focus** – <https://reporting.unhcr.org> – constitue la principale plateforme d'information sur les opérations du HCR destinée à ses donateurs. Régulièrement mis à jour, le site complète et développe l'information contenue dans l'Appel global sur les opérations du HCR plus en détail, fournissant des chiffres sur les principaux thèmes opérationnels et leurs objectifs, dont les Priorités stratégiques globales ainsi que de plus amples informations sur les budgets, les financements et les dépenses du HCR. Il contient également un glossaire des termes techniques utilisés dans cette publication.



Avant-propos du Haut Commissaire

© HCR/Houssam Hariri

Filippo Grandi rend visite à des familles syriennes en difficulté pendant le confinement lié à la pandémie de COVID-19 au Liban.

La pandémie de COVID-19 a affecté tous les habitants de la planète, menaçant leur santé et leurs moyens de subsistance tout en venant s'ajouter aux difficultés des populations les plus vulnérables au monde. Si cette situation constitue une crise sanitaire sans précédent, elle a aussi entraîné une crise de protection et une pandémie de pauvreté qui a intensifié le désespoir de nombreuses personnes déracinées dans le monde, mis leurs mécanismes d'adaptation à rude épreuve et exacerbé les problèmes de santé mentale.

Cette pandémie a demandé une réponse humanitaire sans précédent et tous les bureaux du HCR dans tous les pays où nous travaillons ont été impactés. Aux côtés de nos partenaires humanitaires, les collègues du HCR ont répondu présents. Ils ont œuvré en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR et de leurs communautés d'accueil, dans de multiples endroits aux côtés de réfugiés et d'autres personnes déracinées, qui ont été eux-mêmes nombreux à renforcer leur implication et leur engagement et ont contribué au sein de leurs communautés à tous les niveaux de la réponse à la pandémie de COVID-19. Nous avons renforcé nos interventions dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement, mis au point de nouvelles

approches innovantes pour soutenir l'éducation, étendu nos programmes d'aides en espèces pour atténuer les répercussions socioéconomiques les plus graves et communiqué avec les personnes vulnérables pour veiller à ce qu'elles aient accès aux informations les plus à jour sur le virus.

Alors que cette année tumultueuse touche à sa fin, nous regardons vers l'avenir et réfléchissons à la manière de relever les défis de 2021 et des années suivantes. Le HCR continuera d'assumer sa réponse d'urgence face à la pandémie et s'attaquera également à d'autres obstacles concernant la protection des réfugiés. Nous continuerons de travailler avec les États pour trouver des solutions pragmatiques et fondées sur des principes en vue de fournir une protection internationale et de faire respecter les obligations internationales en matière de droits de l'homme. Nous veillerons notamment à ce que les restrictions à la circulation visant à empêcher la propagation du virus imposées aux réfugiés et aux autres personnes déplacées, soient temporaires et non discriminatoires.

Nous intensifierons nos efforts pour préserver les réfugiés et les déplacés internes contre les dangers de la pauvreté. Lorsqu'elles ont un emploi, les personnes déplacées sont déjà davantage susceptibles

d'occuper des emplois moins qualifiés dans le secteur informel et n'ont pas, ou peu d'accès aux filets de sécurité sociale. Cela les a rendues plus vulnérables à la perte de leurs moyens de subsistance pendant les confinements et nous avons vu leurs économies déjà maigres fondre rapidement. Les niveaux de pauvreté extrême parmi les réfugiés ont augmenté, passant par exemple de 55% avant la pandémie à 88% pour les réfugiés au Liban. Des dizaines de milliers d'autres réfugiés sont rentrés dans leurs pays d'origine, non pas par choix, mais plutôt par désespoir car leurs possibilités de gagner leur vie décemment dans leurs pays d'asile s'étaient volatilisées.

La pauvreté engendrée par la pandémie a des incidences particulières sur les femmes et les filles. Nous avons observé une augmentation des violences de genre, notamment des violences domestiques et du recours à des stratégies d'adaptation négatives comme l'exploitation sexuelle ou les mariages précoces et forcés. Je remercie l'Envoyée spéciale Angelina Jolie pour la contribution qu'elle a apportée pour braquer les projecteurs sur l'éducation des filles en particulier et demander à toutes et tous de faire davantage d'efforts pour garantir que des ressources soient disponibles pour permettre aux enfants réfugiés d'avoir accès à l'éducation et aux moyens d'étudier.

Le HCR distribue des aides en espèces aux personnes les plus nécessiteuses pour contrer certaines de ces conséquences terribles et continuera de le faire, mais il est clair que les acteurs humanitaires ne parviendront pas à eux seuls à répondre aux besoins croissants. Par conséquent, nous devons nous efforcer de veiller à ce que les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides soient également inclus dans les mesures de relance économique élaborées par les États avec le soutien des institutions financières internationales et des banques de développement régionales. Nous avons déjà observé de grandes avancées vers l'inclusion des réfugiés dans les programmes et les systèmes nationaux

conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et aux engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour soutenir les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil et empêcher non seulement des souffrances humaines encore plus grandes, mais aussi une instabilité et des déplacements supplémentaires.

La pandémie de COVID-19 représente une crise de plus parmi les multiples crises superposées auxquelles se heurtent déjà les 80 millions de personnes déracinées dans le monde aujourd'hui. Alors que les conflits, les persécutions et l'urgence climatique perdurent, le nombre de personnes déplacées devrait augmenter. Rien que cette année, plus de 650 000 personnes ont été déplacées au centre du Sahel, la plupart à l'intérieur de leurs propres pays. Des centaines de milliers de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer à cause de violences au nord du Mozambique. Les Nicaraguayens continuent de fuir une situation grave. Le conflit dans le Haut-Karabakh continue de toucher des civils. Et d'autres crises, comme en Afghanistan, en République arabe syrienne, en Somalie, ainsi que la crise à laquelle les Rohingyas sont confrontés, se prolongent. Ces hommes, ces femmes et ces enfants ne peuvent pas être oubliés et nous ne pouvons pas laisser la pandémie détourner l'attention de la réponse à leurs autres besoins et de la nécessité de trouver des solutions à leur situation dramatique.

Nous nous efforcerons également de réaliser des progrès dans d'autres domaines, notamment le renforcement de notre réponse face aux situations de déplacement interne, l'éradication de l'apatridie, ainsi que la prévention, l'atténuation et la réponse aux déplacements liés au climat – un domaine dans lequel le HCR a intensifié son important travail en utilisant les dernières technologies, notamment l'intelligence artificielle et l'analyse prédictive, pour améliorer les réponses dans les secteurs de l'aide humanitaire et du développement.

Malgré les défis mondiaux, le HCR continue d'appeler instamment à des solutions face à l'exil forcé. Nous collaborons avec les pays pour élaborer et mettre en œuvre des accords tripartites permettant des retours volontaires, sûrs et dignes lorsque cela est possible. Nous encourageons l'intégration locale lorsque cela est pertinent et nous plaçons pour une augmentation des places de réinstallation et des voies complémentaires d'admission dans des pays tiers pour les personnes qui en ont besoin. Les plateformes de soutien envisagées dans le Pacte mondial sur les réfugiés ont joué un rôle essentiel pour faciliter les approches régionales à l'égard des crises de réfugiés en appui aux pays d'asile, ainsi que pour contribuer à établir les conditions et les capacités d'absorption nécessaires pour les rapatriés dans leurs pays d'origine.

À cet égard, nous saluons la décision des Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le HCR et avec le soutien de la Commission européenne, d'élaborer et de mettre en œuvre une initiative visant à trouver des solutions pour les près de sept millions de Soudanais et Sud-Soudanais déracinés. Cette initiative constituera l'une des grandes priorités du HCR en 2021 et au-delà. Les deux pays peuvent compter sur notre soutien sans faille pour mettre un terme à la situation dramatique de leurs ressortissants qui perdure depuis de longues années. D'autres plateformes de soutien, comme en Amérique latine et pour les réfugiés afghans, méritent également un soutien total.

La pandémie de COVID-19 a amené de nouveaux défis et de nouvelles opportunités dans les contextes dans lesquels les États, le HCR et ses partenaires interviennent, mais elle a également accéléré les réflexions ou les initiatives en cours. La transformation et les réformes du HCR se poursuivront alors que la régionalisation et la décentralisation ont déjà montré leur utilité pour permettre la réponse à la pandémie. La réforme de notre

système de gestion axée sur les résultats reste une priorité clé, tout comme la simplification des processus administratifs et la délégation de l'autorité pertinente aux personnes les mieux placées pour obtenir des résultats.

Après 70 ans passés en première ligne de toutes les grandes crises de déplacement, une chose est claire pour le HCR. Quels que soient la solidité de la réponse d'urgence du HCR, notre soutien envers les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil et nos efforts pour trouver des solutions, si la communauté internationale ne surmonte pas ses divergences et ne fait pas la paix au lieu de fomenter d'autres conflits, le nombre de personnes déplacées ne diminuera pas de manière significative. J'appelle donc, encore une fois, tous les États membres des Nations Unies, en particulier ceux qui assument la lourde responsabilité que confère l'appartenance au Conseil de sécurité, à faire davantage d'efforts pour prévenir les conflits et y mettre un terme.

En attendant, j'invite instamment ceux qui en ont les moyens à continuer de soutenir la réponse humanitaire dans le monde entier. La pandémie de COVID-19 a mis une pression énorme sur les budgets de toutes les parties prenantes, mais l'heure n'est pas au désengagement des donateurs. Des ressources sont nécessaires pour continuer de prévenir et d'atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les personnes les plus vulnérables, y compris les personnes relevant de la compétence du HCR, et d'y répondre. L'heure est venue de faire preuve de solidarité internationale, de préserver la cohésion sociale, de sauver des vies, de réduire les souffrances, d'améliorer la situation et d'élargir les opportunités pour les réfugiés, les déplacés internes, les apatrides et leurs communautés d'accueil afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel.



– Filippo Grandi
Haut Commissaire du HCR

Message de l'Envoyée spéciale



L'Envoyée spéciale du HCR Angelina Jolie partage la fierté de Hassan pour Sora, sa fille de 10 ans. Malgré des conditions de vie difficiles dans les ruines de Mossoul, en Iraq, Sora est la première de sa classe.

Les tentatives pour évaluer le coût des conséquences économiques de la pandémie ont été nombreuses. Cependant, les dommages causés à l'éducation des enfants sont presque impossibles à quantifier.

Au cours des années que j'ai passées auprès du HCR, j'ai rencontré un nombre choquant d'enfants pour lesquels l'éducation a souffert à cause des conflits. Des enfants qui ont perdu les quelques compétences qu'ils possédaient en lecture et en écriture. Des enfants dont l'éducation a fait marche arrière. Des enfants dont les rêves se sont peu à peu évanouis.

Lorsqu'on prive un enfant de son éducation, on lui retire la protection la plus efficace dont il dispose contre la pauvreté, l'inégalité, le mariage forcé précoce, la violence et la maltraitance. Si vous étiez un enfant réfugié avant la pandémie, vous risquiez déjà deux fois plus de ne pas aller à l'école par rapport aux autres enfants.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur l'éducation équivalent, à certains égards, à l'impact d'une guerre, en exposant de nombreux enfants à des dangers importants, notamment au risque de violences physiques dans leur foyer. Nous savons d'après les précédentes pandémies que de nombreux enfants, en particulier les filles, quittent complètement l'école. Il existe un risque considérable que la moitié des filles actuellement inscrites dans l'enseignement secondaire ne reviennent jamais à l'école.

La mesure la plus importante que nous puissions prendre pour protéger les enfants à travers le monde pendant la pandémie est de protéger leur éducation et de les aider à retourner en classe.

Il n'y a pas de solution unique adaptée à tous les contextes. De nouvelles technologies formidables permettent de soutenir l'apprentissage à distance. Cependant, beaucoup d'enfants n'ont pas accès à la télévision ou à la radio, encore moins à un ordinateur portable ou à une connexion internet. Il existe une fracture numérique bien réelle au sein des pays, ainsi qu'entre les pays. Nous devons aussi prendre en compte les besoins des enfants handicapés ou confrontés à d'autres problèmes de protection, le rôle joué par la faim dans la dégradation de la capacité des enfants à apprendre, la nécessité d'aider les enseignants et de renforcer les programmes, et bien d'autres questions encore.

Si nous choisissons de ne pas apporter ce soutien, cela portera préjudice aux personnes les plus vulnérables et les plus importantes de nos sociétés et de notre planète. Si nous n'agissons pas, nous privons les enfants de leur droit à l'éducation et de la possibilité de développer leur personnalité, leur esprit et leurs talents.

Bien que j'aie commencé mon propos en décrivant les conséquences tragiques de la perte de l'accès à l'éducation en raison des circonstances, j'ai aussi vu le contraire : des enfants qui réussissent leurs études en suivant leurs cours dehors, sans salle de classe, et avec à peine plus de matériel qu'un seul livre de classe partagé entre eux. J'ai vu des réfugiés qui parviennent à des réussites exceptionnelles dans tous les domaines, notamment ceux qui travaillent comme médecins et infirmières, aujourd'hui en première ligne de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Cette pandémie s'avère être un incroyable catalyseur pour la science, la recherche et l'innovation. Si nous pouvions faire la même chose pour l'éducation, ce serait l'une des meilleures immunisations imaginables contre la pauvreté et la privation des droits dans le monde entier.

Pour les enfants dont l'éducation et l'avenir sont actuellement en jeu, notre mission consiste à faire tout notre possible pour faire pencher la balance en leur faveur de manière décisive. C'est le meilleur investissement que nous puissions faire.



– Angelina Jolie
Envoyée spéciale du HCR

Le HCR en 2021

La COVID-19 a démontré que les pandémies, tout comme l'urgence climatique, la pauvreté et les inégalités, les conflits et les déplacements forcés requièrent un effort de réponse collective afin de soutenir les personnes qui en sont affectées.

Le HCR reste sur le terrain, travaillant au nom des personnes relevant de sa compétence dans le monde entier.

Mais malgré des décennies d'expérience, la gravité de l'urgence du coronavirus est inégalée durant les 70 ans d'histoire du HCR. Jamais tous les bureaux et toutes les opérations du HCR n'ont été confrontés à une crise de cette ampleur – tous en même temps.

Mission

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est mandaté par les Nations Unies pour conduire et coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et pour la recherche de solutions à leurs problèmes. À ce jour (octobre 2020), 149 États sont parties à la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et/ou à son Protocole de 1967. La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, l'organisation s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile et trouver refuge en toute sécurité dans un autre État ainsi que retourner de plein gré dans son pays d'origine. En aidant les réfugiés à rentrer chez eux ou à s'installer de manière permanente dans un autre pays, le HCR recherche également des solutions durables à leurs situations.

Le Comité exécutif du Programme du HCR (106 États membres en octobre 2020) et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour dans leur pays d'origine, les personnes déplacées internes,

les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée. À ce jour (octobre 2020), 94 États ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 75 à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

L'organisation s'efforce de prévenir les situations de déplacements forcés en encourageant les États et les autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits pour les femmes et les filles.

L'organisation mène son action en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les gouvernements, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Convaincu que les réfugiés et les autres personnes qui bénéficient des activités de l'organisation devraient être consultés pour les prises de décision qui affectent leurs vies, le HCR s'est engagé à mettre en œuvre le principe de participation dans ses actions.

Pour s'acquitter de ses responsabilités issues de son mandat, le HCR a besoin de **8,616 milliards de dollars**



Pour aider les **97,3 millions de personnes estimées**

Et obtenir les **résultats de haut niveau** suivants

Sauvegarder des droits fondamentaux



Enregistrement

19 millions de dossiers individuels seront enregistrés dans l'écosystème d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité (PRIMES) du HCR.



Apatridie

90 000 apatrides bénéficieront d'un soutien pour acquérir une nationalité ou voir leur nationalité confirmée.



Protection de l'enfance

Au moins 70% des mineurs isolés feront l'objet d'une procédure de détermination de leur intérêt supérieur (lancée ou terminée).



Protection communautaire

85% des opérations du HCR disposeront de mécanismes opérationnels de plaintes et de réactions, y compris dans le contexte des réponses liées à la pandémie de COVID-19.

Apporter une aide vitale



Santé

(Y compris santé mentale et soutien psychosocial)

40% des pays d'accueil disposant d'un régime d'assurance maladie national incluront les réfugiés dans les mêmes conditions que leurs ressortissants.

180 000 consultations seront assurées pour des problèmes mentaux, neurologiques et de toxicomanie dans les centres de santé pour les réfugiés.



Aides en espèces

700 millions de dollars d'aides en espèces seront distribués aux personnes relevant de la compétence du HCR dans 95 opérations.



Abris et installations

4,75 millions de personnes relevant de la compétence du HCR seront ciblées pour bénéficier d'une aide en matière d'abris en 2021.



Eau, assainissement et hygiène

45% de la population assistée aura accès à 20 litres d'eau potable minimum par jour.

Assurer un avenir meilleur



Éducation

2 millions d'enfants seront inscrits à l'école primaire.

500 000 enfants et jeunes réfugiés bénéficieront d'un enseignement à distance ou à domicile dans le contexte de la pandémie de COVID-19.



Réinstallation

80 000 réfugiés seront réinstallés grâce au HCR.



Énergie et protection de l'environnement

2,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à des sources d'électricité durables.

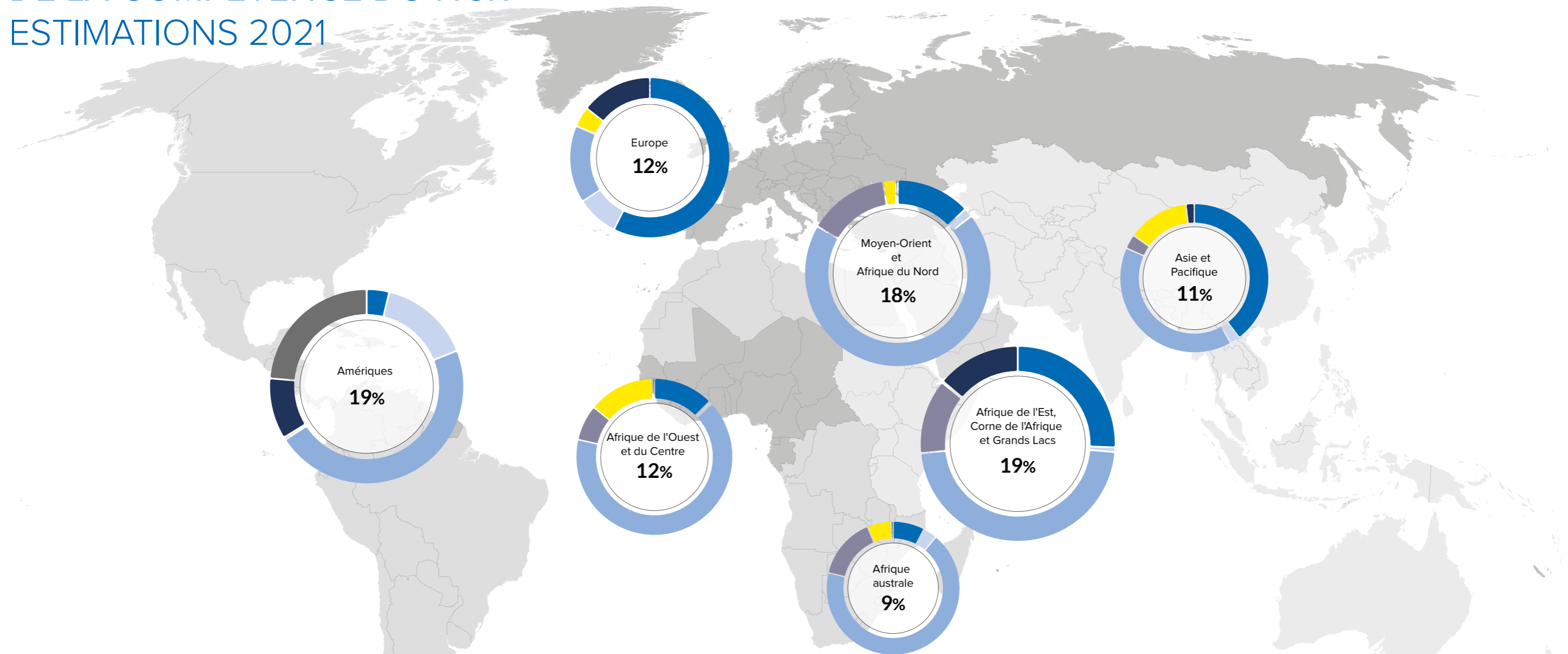


Moyens de subsistance et inclusion économique

50% des personnes relevant de la compétence du HCR âgés de 15 ans ou plus détiendront un compte bancaire courant (un compte bancaire mobile ou un compte auprès d'une institution financière).

PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

ESTIMATIONS 2021



	Afrique de l'Ouest et du Centre	Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs	Afrique australe	Amériques	Asie et Pacifique	Europe	Moyen-Orient et Afrique du Nord	TOTAL DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
Réfugiés	1 430 020	4 771 199	662 325	673 748	4 265 133	6 956 151	2 233 744	20 992 320
Demandeurs d'asile	80 031	127 729	290 829	2 788 922	225 972	1 020 625	262 878	4 796 986
Réfugiés rapatriés	131 000	669 760	100 816	50 100	65 900	250	250 000	1 267 826
Déplacés internes protégés et assistés par le HCR	7 542 225	8 791 254	5 904 430	8 603 590	4 273 630	1 883 926	12 011 618	49 010 673
Déplacés internes rapatriés	710 000	1 628 689	1 200 000	-	262 450	1 300	2 184 000	5 986 439
Apatrides	1 574 615	30 399	503 000	417	1 438 943*	483 000	369 745	4 400 119
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	36 257	2 591 465*	34 447	1 850 718	186 048	1 741 130	51 810	6 491 875
Vénézuéliens déplacés à l'étranger	-	-	-	4 336 912*	-	-	-	4 336 912
TOTAL	11 504 148	18 610 495	8 695 847	18 304 407	10 718 076	12 086 382	17 363 795	97 283 150

- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Déplacés internes
- Rapatriés (réfugiés et déplacés internes)
- Apatrides
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR
- Vénézuéliens déplacés à l'étranger

* Voir les notes de bas de page sur les cartes des résumés régionaux.

Besoins financiers du HCR en 2021

Ce chapitre détaille les ressources financières dont le HCR aura besoin en 2021 pour apporter une protection, une assistance et des solutions aux personnes relevant de sa compétence – réfugiés, rapatriés, apatrides, déplacés internes et autres personnes. Il offre également un aperçu du processus de planification et des priorités fixées pour la mobilisation de ressources auprès des donateurs gouvernementaux et du secteur privé.

Les programmes et les priorités sont décrits plus en détail dans le « Budget-programme biennal 2020-2021 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés », adopté à la 71^e session du Comité exécutif.

Cet Appel global présente les projets de budgets pour l'exercice biennal 2020-2021 (révisé) – 9,131 milliards de dollars et 8,616 milliards de dollars respectivement pour 2020 et 2021. Les budgets ont été établis sur la base des crédits initiaux approuvés par le Comité exécutif pour la période 2020-2021 et ont été ajustés aux nouveaux besoins, conformément aux règles financières du HCR, par des transferts de réserves, des réaffectations budgétaires et des budgets supplémentaires.

Les fonds requis au titre du budget 2021 sont destinés à répondre aux besoins d'une population relevant de la compétence du HCR estimée à 97,3 millions de personnes. Si les chiffres de l'année 2019 correspondent à des statistiques vérifiées, les chiffres de 2020 et des années suivantes sont des estimations basées sur l'évolution prévue des situations au cours de l'année de planification, compte tenu de la taille actuelle de la population, de la croissance démographique moyenne, des mouvements attendus et des changements de statut des personnes relevant de la compétence du HCR.

Par rapport à 2019, la population totale devrait augmenter d'environ 10,8 millions de personnes, soit 12%, d'ici 2021. Une augmentation est attendue pour le nombre de déplacés internes (+5,5 millions soit 13%), de Vénézuéliens déplacés à l'étranger (+754 700 soit 21%), d'apatrides (+240 000 soit 6%), de demandeurs d'asile (+640 000 soit 16%), de réfugiés (+530 000 soit 3%), de rapatriés (+1 million soit 300%), de déplacés internes de retour (+640 000 soit 12%) et des autres personnes relevant du mandat du HCR (+350 000 soit 6%).

Budget-programme biennal 2020-2021 (révisé)



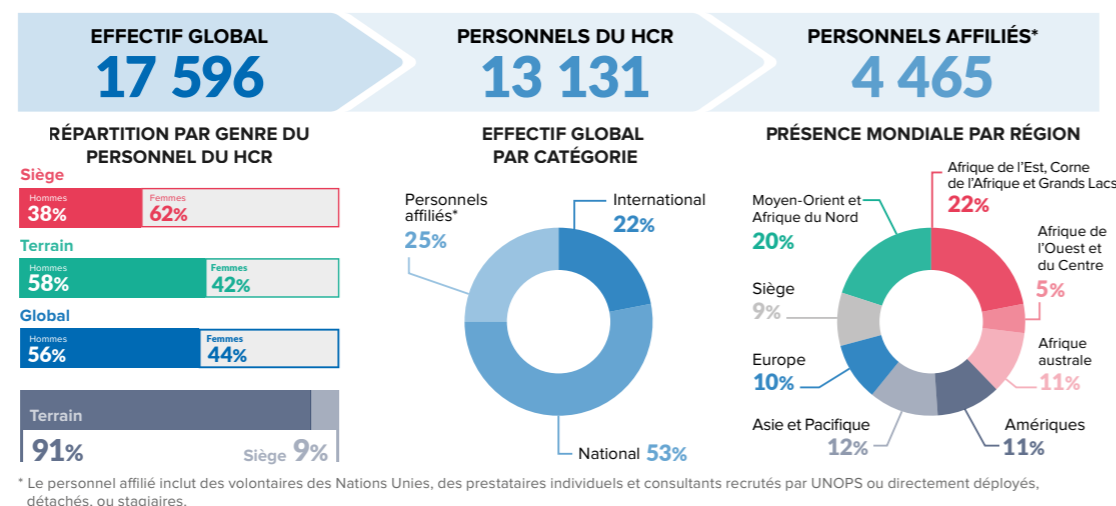
TABLEAU 1 | BESOINS FINANCIERS DU HCR EN 2020-2021 | USD

RÉGION	TOUS PILIERS					TOTAL
	2020	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	
	Budget actuel (au 30 juin 2020)	2021 (Budget proposé)*				
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	1 901 991 872	1 389 102 452	7 565 114	147 128 025	162 289 812	1 706 085 402
Afrique australe	324 448 549	250 448 994	10 146 922	8 400 637	76 004 454	345 001 006
Afrique de l'Ouest et du Centre	665 007 421	483 478 381	15 819 268	52 984 349	136 902 108	689 184 106
SOUS-TOTAL AFRIQUE	2 891 447 841	2 123 029 827	33 531 303	208 513 010	375 196 374	2 740 270 515
Amériques	611 838 373	514 927 857	6 530 500	-	52 344 120	573 802 476
Asie et Pacifique	806 248 775	584 232 736	33 689 630	95 166 506	42 080 418	755 169 290
Europe	827 593 003	673 881 295	9 348 798	236 860	25 875 193	709 342 146
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 828 365 419	1 509 057 878	1 493 622	317 833 049	819 409 400	2 647 793 949
SOUS-TOTAL TERRAIN	7 965 493 411	5 405 129 593	84 593 853	621 749 425	1 314 905 505	7 426 378 376
Programmes globaux	540 601 394	519 218 224	-	-	-	519 218 224
Siège¹	209 729 314	220 253 424	-	-	-	220 253 424
SOUS-TOTAL DES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES	8 715 824 119	6 144 601 241	84 593 853	621 749 425	1 314 905 505	8 165 850 024
Réserve opérationnelle	400 977 410	417 984 590	-	-	-	417 984 590
Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat	2 546 876	20 000 000	-	-	-	20 000 000
Jeunes experts associés (JEA)	12 000 000	12 000 000	-	-	-	12 000 000
TOTAL	9 131 348 405	6 594 585 831	84 593 853	621 749 425	1 314 905 505	8 615 834 614

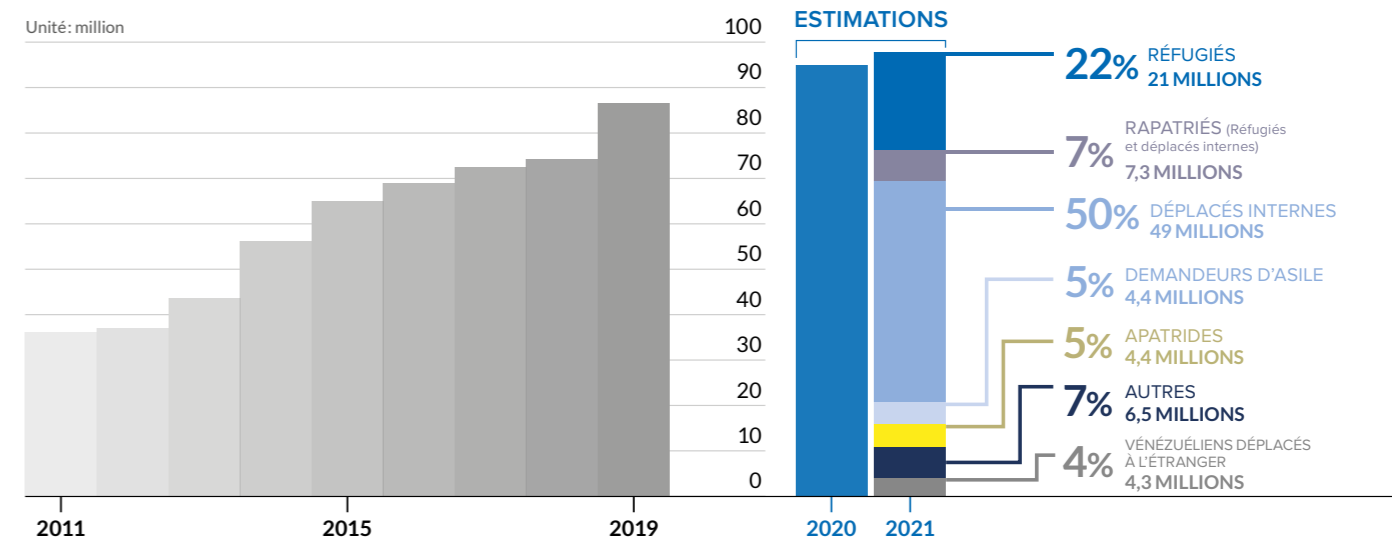
¹ Le Budget-programme annuel inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies suivantes: 40,1 millions de dollars pour 2020 et 40,1 millions de dollars estimés pour 2021. Les montants de 2021 sont provisoires sous réserve de l'approbation finale du Budget-programme des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.
* Note: les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).

Présence du HCR dans le monde (au 1^{er} octobre 2020)

Le HCR est présent dans 130 pays et territoires avec des bureaux dans 518 sites



97,3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR en 2021 (Estimations)



APERÇU DU BUDGET ET DES FONDS DISPONIBLES EN 2020

Lors de sa 70^e session, qui s'est tenue en octobre 2019, le Comité exécutif a approuvé le budget initial de l'année 2020, d'un montant de 8,668 milliards de dollars. Au 15 juin 2020, le budget actuel pour la même année s'élevait à 9,131 milliards de dollars. Il comprend deux budgets supplémentaires établis pour répondre aux besoins imprévus liés à la pandémie de COVID-19 (404 millions de dollars) et à la crise des réfugiés et des personnes déplacées dans la région du Sahel central (59,7 millions de dollars).

Comme souligné ailleurs dans le présent Appel global, la pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur les plans du HCR en 2020. Les mesures d'atténuation et de lutte contre la pandémie se prolongeront jusqu'en 2021. Le budget révisé pour 2021 comprend des réalignements budgétaires de certaines composantes par rapport au budget original approuvé en 2019, comme par exemple le redéploiement de fonds issus des réserves vers les régions afin de soutenir ces mesures.

Malgré la pandémie de COVID-19, le HCR a décidé, comme ses donateurs, de rester et d'agir pour les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence. Au début du mois d'octobre, les fonds disponibles s'élevaient à 4,774 milliards de dollars, dont 4,193 milliards de dollars de contributions volontaires. Parmi ces fonds, 12% (504 millions de dollars) étaient non affectés, et 14% (594 millions de dollars) étaient faiblement affectés, portant la part des financements flexibles à 26% du total des contributions volontaires, poursuivant ainsi une dynamique de baisse inquiétante, de l'ordre de 26%, des financements souples depuis 2012. En 2020, le HCR a également été en mesure de puiser

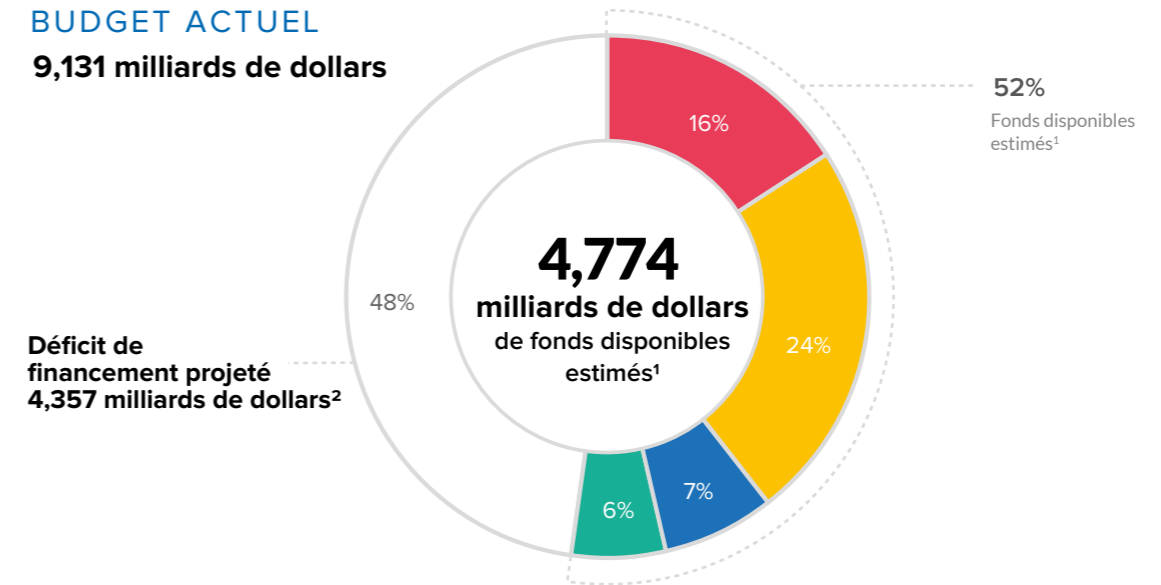
576 millions de dollars dans les fonds pluriannuels disponibles, soit le montant le plus élevé de financement pluriannuel jamais reçu.

En octobre 2020, la base des donateurs du HCR comprenait 69 donateurs gouvernementaux et plus de 2,5 millions de donateurs privés composés de fondations, de sociétés et d'individus qui donnent généreusement pour soutenir les personnes forcées de fuir. Cependant, l'organisation reste dépendante des donateurs gouvernementaux pour la majorité de ses revenus. Pour l'année 2020, les dix premiers donateurs – les gouvernements et l'Union européenne – ont fourni à eux seuls près de 80% des contributions volontaires enregistrées par le HCR. Les cinq premiers, à savoir les Gouvernements des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon, de la Suède et l'Union européenne ont fourni 70% des contributions volontaires. Le Gouvernement des États-Unis est resté le premier donateur du HCR avec une contribution record de 1,95 milliard de dollars. L'Irlande et l'Espagne sont les deux gouvernements ayant augmenté leur financement cette année. Ils rejoignent le groupe des principaux donateurs qui ont atteint le seuil des 20 millions de dollars de contributions pour le HCR. Les cinq premiers donateurs de fonds non affectés sont la Suède, España con ACNUR (Espagne), la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark. Le niveau des contributions volontaires s'inscrit toutefois dans une augmentation globale des besoins mondiaux, aussi avec un financement à 52%, les fonds disponibles ont continué de ne représenter qu'un peu plus de la moitié des besoins.

GRAPHIQUE 1 | APERÇU DES FONDS DISPONIBLES EN 2020 (au 1^{er} octobre 2020)

BUDGET ACTUEL

9,131 milliards de dollars



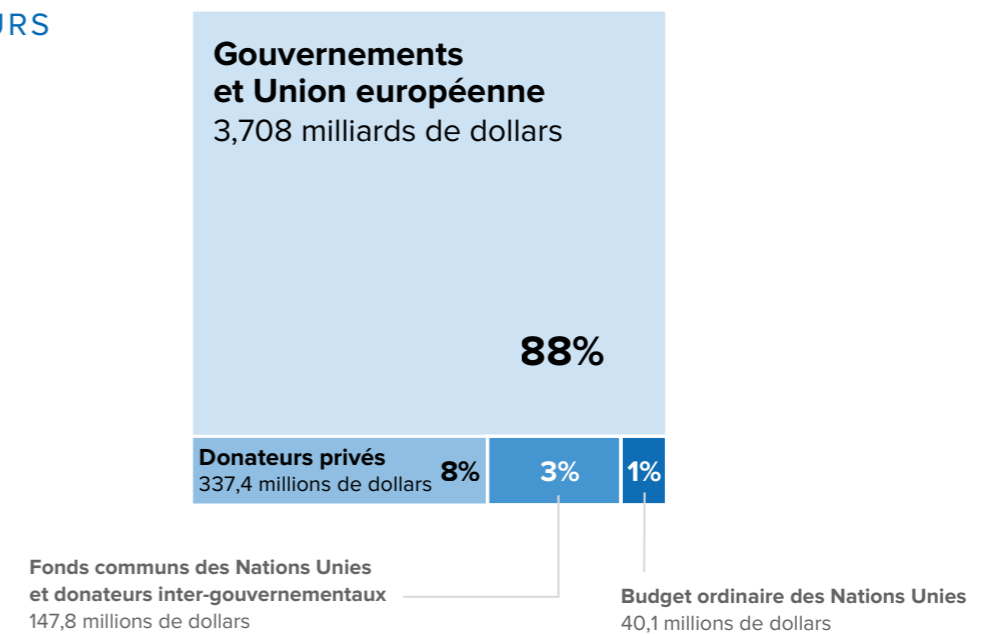
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en 2020 | USD

Catégorie	Total
Financements non affectés	504 020 439
Financements peu affectés	594 379 175
Financements affectés	2 113 213 947
Financements strictement affectés	981 939 733
Total	4 193 553 294

¹ Fonds disponibles: contributions (contributions volontaires et fonds correspondant à la quote-part du Budget ordinaire des Nations Unies), reports de fonds et autres revenus et ajustements.

² Les valeurs étant arrondies, le total des pourcentages peut différer de 100.

DONATEURS



ACTIVITÉS PROGRAMMÉES EN 2021

Par rapport à 2020, le budget total du HCR qui s'élève à 8,616 milliards de dollars en 2021, est en baisse de 516 millions de dollars (6%), principalement du fait des budgets supplémentaires établis en 2020. En soustrayant les budgets supplémentaires, la réduction budgétaire correspond à 51,8 millions de dollars entre 2020 et 2021, un écart identique aux budgets originaux approuvés.

Les activités programmées s'élèvent à 8,165 milliards de dollars, ce qui représente une diminution nette de 549,9 millions de dollars, soit 6% par rapport à 2020. Les activités programmées comprennent les opérations sur le terrain et les programmes globaux, qui sont des activités techniques entreprises depuis le siège mais bénéficiant directement aux opérations sur le terrain, ainsi que le travail de direction et de gestion exercé par le siège pour l'élaboration des orientations politiques, le soutien administratif et l'assistance à la gestion des programmes pour le terrain.

La plus grande partie du budget du HCR (86%) sera dépensée sur le terrain. Le budget le plus élevé sera celui de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord avec 31% du budget alloué au terrain. Cependant, le montant cumulé des besoins pour les trois nouvelles régions de l'Afrique atteint 32% du budget alloué au terrain et reflète des besoins incessants et de grande ampleur. Toutes les autres régions se situent dans une fourchette budgétaire allant de 7 à 9%. Les besoins exprimés par les programmes globaux et le siège représentent respectivement 6% et 3% du budget total.

Le niveau actuel des réserves – la réserve opérationnelle et la réserve NAM (activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat) – reflète les transferts effectués vers les opérations du 1^{er} janvier au 15 juin 2020 pour répondre aux besoins prioritaires de la crise du Sahel, de la détérioration de la situation du nord de

l'Amérique centrale et de la République bolivarienne du Venezuela, et de la pandémie de COVID-19.

Les besoins financiers au titre du Pilier 1, qui s'élèvent à 6,145 milliards de dollars pour les activités programmées – à l'exclusion des besoins pour les réserves et les JEA – représentent 75% du budget total des quatre piliers. Géographiquement, les trois régions de l'Afrique recevront 35% du budget du Pilier 1, la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs représentant à elle seule 23% de l'ensemble des besoins pour les activités programmées du Pilier 1. Toutefois, c'est la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui est dotée du budget le plus important au titre du Pilier 1, soit 25% de l'ensemble des besoins. Dans un ordre décroissant eu égard à la taille du budget, les plus grandes opérations de réfugiés se situent au Liban et en Jordanie pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord; en Ouganda, en Éthiopie et au Soudan pour l'Afrique; au Bangladesh pour l'Asie; en Turquie et en Grèce pour l'Europe.

Le Pilier 4 est, par ordre d'importance, le deuxième pilier budgété, avec des besoins chiffrés à 1,314 milliard de dollars, soit 16%. La région qui recevra le plus fort pourcentage de dépenses prévues au titre du Pilier 4, soit 62%, sera la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, du fait des crises de déplacement interne de grande ampleur en cours dans des pays comme l'Iraq, la République arabe syrienne et le Yémen. Les Piliers 2 et 3 représentent respectivement 1% et 8% du budget total. En ce qui concerne le Pilier 2, la plus grande part de son budget, 40%, sera dépensée en Asie et dans le Pacifique avec le plus grand programme pour les apatrides déployé au Myanmar. Pour le pilier 3, le pourcentage le plus élevé sera dépensé dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, soit 51% tandis que les plus grandes opérations planifiées se situent en Afghanistan, en Somalie et en République arabe syrienne.

Les Priorités stratégiques globales représentent des secteurs pour lesquels le HCR s'efforce, à travers des objectifs chiffrés, de renforcer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence.

Priorités Stratégiques Globales pour 2021



Rapport d'exécution 2019 (en anglais)



PROGRAMMES GLOBAUX ET SIÈGE

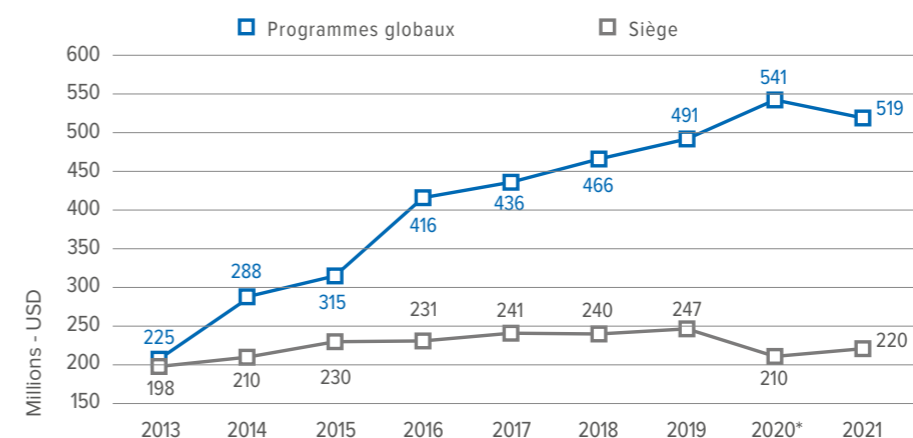
Le HCR entreprend un vaste éventail d'activités globales, gérées par les divisions du siège. Celles-ci coordonnent et soutiennent les opérations sur le terrain et élaborent les politiques de l'organisation. Le budget total des programmes globaux comprend à la fois une composante de programme liée aux activités opérationnelles menées sur le terrain et une composante d'appui aux programmes qui est principalement menée depuis le siège et les centres de services mondiaux.

Du fait que certaines activités initialement programmées au niveau mondial ont été transférées aux bureaux régionaux, le budget des programmes globaux (Voir [Tableau 2](#)) s'élève à 519,2 millions de dollars pour l'année 2021, ce qui représente une réduction de 21,4 millions de dollars, soit 4% par rapport à 2020. En 2021, les domaines clés d'investissement sont prévus au sein de la Division des relations extérieures (DER) à Genève et au sein de son service des partenariats avec le secteur privé basé au Centre de services mondiaux de Copenhague, ainsi que pour des activités programmées liées à l'enregistrement et à la gestion des données.

Les dépenses du siège relèvent des catégories appui aux programmes et gestion et administration. La catégorie appui aux programmes comprend les dépenses engagées par les unités fonctionnelles pour élaborer, établir et évaluer les programmes afin de fournir un appui technique et administratif aux opérations sur le terrain. La catégorie gestion et administration comprend les dépenses nécessaires pour assurer la direction et le leadership de l'organisation, dans des domaines comme la direction exécutive et la gestion, la surveillance, les relations extérieures, les technologies de l'information et l'administration.

En 2021, le budget du siège (voir [Tableau 3](#)) s'élève à 220,3 millions de dollars, soit une augmentation de 10,5 millions de dollars par rapport à 2020. Les principaux investissements concernent la cybersécurité, les services informatiques et la digitalisation du travail; le renforcement des capacités en matière de relations avec les donateurs et de mobilisation des ressources; et la Direction exécutive et de la gestion afin de soutenir davantage le service de gouvernance, le bureau de l'Inspecteur général et les fonctions relatives à l'intégrité.

GRAPHIQUE 2 | BUDGETS POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX ET LE SIÈGE (PILIER 1) | 2013-2021



* Au 30 juin 2020

BESOINS FINANCIERS DU HCR EN 2021* (TOUS PILIERS)

AFRIQUE DE L'EST, CORNE DE L'AFRIQUE ET GRANDS LACS	
Bureau régional	16 873 879
Activités régionales	2 500 000
Autres opérations en Afrique	2 700 000
Burundi	46 424 596
Djibouti	16 925 482
Érythrée	6 165 291
Éthiopie	303 013 846
Kenya	145 451 594
Rwanda	79 999 999
Somalie	154 076 049
Soudan du Sud	201 097 427
Soudan	295 192 240
Ouganda	320 665 000
République-Unie de Tanzanie	115 000 000
SOUS-TOTAL	1 706 085 402

AFRIQUE AUSTRALE	
Bureau régional	10 437 597
Activités régionales	4 000 000
Angola	27 314 543
Congo	27 615 833
République démocratique du Congo	188 141 176
Malawi	17 549 902
Mozambique	14 483 709
Bureau multi-pays en Afrique du Sud ¹	27 953 810
Zambie	19 800 193
Zimbabwe	7 704 244
SOUS-TOTAL	345 001 006

AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE	
Bureau régional	14 477 736
Activités régionales	4 000 000
Burkina Faso	82 880 594
Bureau multi-pays au Cameroun ¹	92 202 575
République centrafricaine	43 211 428
Tchad	139 464 509
Côte d'Ivoire	18 044 035
Ghana	7 249 894
Libéria	10 250 535
Mali	54 740 031
Niger	106 879 464
Nigéria	96 395 375
Bureau multi-pays au Sénégal	19 387 931
SOUS-TOTAL	689 184 106

AMÉRIQUES	
Bureau régional	21 988 058
Activités régionales	8 149 211
Bureau multi-pays en Argentine	35 000 000
Bésil	33 000 000

Canada	2 204 019
Colombie	83 737 550
Costa Rica	27 000 000
Équateur	58 470 744
Guatemala	33 725 655
Honduras	19 273 913
Mexique	61 481 693
Bureau multi-pays au Panama	44 333 629
Pérou	55 000 000
Bureau multi-pays aux États-Unis d'Amérique	40 193 556
Venezuela (République bolivarienne du)	50 244 449
SOUS-TOTAL	573 802 476

ASIE ET PACIFIQUE	
Bureau régional	10 358 563
Activités régionales	2 850 000
Afghanistan	118 120 607
Bureau multi-pays en Australie	3 466 511
Bangladesh	288 940 721
Chine	3 900 000
Inde	9 531 841
Indonésie	7 348 455
République islamique d'Iran	98 221 684
Japon	3 477 108
Bureau multi-pays au Kazakhstan	2 859 492
Kirghizistan	700 000
Malaisie	25 136 435
Myanmar	45 340 359
Népal	2 575 164
Pakistan	99 763 396
Philippines	3 658 017
République de Corée	2 902 610
Sri Lanka	3 781 408
Tadjikistan	2 020 702
Bureau multi-pays en Thaïlande	20 216 218
SOUS-TOTAL	755 169 290

EUROPE	
Bureau régional	13 049 253
Activités régionales	12 215 002
Autres opérations en Europe	4 590 785
Albanie	3 218 806
Arménie	3 634 242
Azerbaïdjan	3 682 976
Bélarus	1 940 000
Bureau multi-pays en Belgique	12 505 068
Bosnie-Herzégovine	9 985 137
Chypre	2 887 066
France	3 714 342
Géorgie	6 132 232
Allemagne	2 155 805

Grèce	214 789 264
Hongrie - Bureau régional	13 045 000
Bureau multi-pays en Italie	18 176 476
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	3 474 422
Malte	1 319 082
Monténégro	2 112 427
Macédoine du Nord	4 271 677
Fédération de Russie	6 182 130
Serbie	8 359 506
Bureau multi-pays en Espagne	5 588 613
Bureau multi-pays en Suède	5 328 745
Turquie	315 826 143
Ukraine	28 365 173
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 792 775
SOUS-TOTAL	709 342 146

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	
Bureau Régional	19 000 000
Activités régionales	48 421 052
Autres opérations au Moyen-Orient	18 000 000
Algérie	37 118 500
Égypte	117 518 805
Iraq	510 425 000
Israël	6 000 000
Jordanie	370 557 449
Liban	488 429 155
Libye	90 568 384
Mauritanie	27 131 658
Maroc	8 000 000
Bureau multi-pays en Arabie saoudite	11 462 853
République arabe syrienne	612 382 693
Tunisie	7 778 402
Sahara occidental - Mesures de rétablissement de la confiance	4 000 000
Yémen	270 999 999
SOUS-TOTAL	2 647 793 949
SOUS-TOTAL TERRAIN	7 426 378 376

Programmes globaux	519 218 224
Siège	220 253 424
SOUS-TOTAL ACTIVITÉS PROGRAMMÉES	8 165 850 024
Réserve opérationnelle	417 984 590
Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat	20 000 000
Jeunes experts associés	12 000 000
TOTAL	8 615 834 614

BESOINS FINANCIERS DU HCR EN 2021 PAR PILIER ET RÉGION MILLIONS - USD

AMÉRIQUES

Pilier 1	515	90%
Pilier 2	7	1%
Pilier 3	0	0%
Pilier 4	52	9%
Total	574 millions	

7% des besoins mondiaux

EUROPE

Pilier 1	674	95%
Pilier 2	9	1%
Pilier 3	0	0%
Pilier 4	26	4%
Total	709 millions	

8% des besoins mondiaux

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

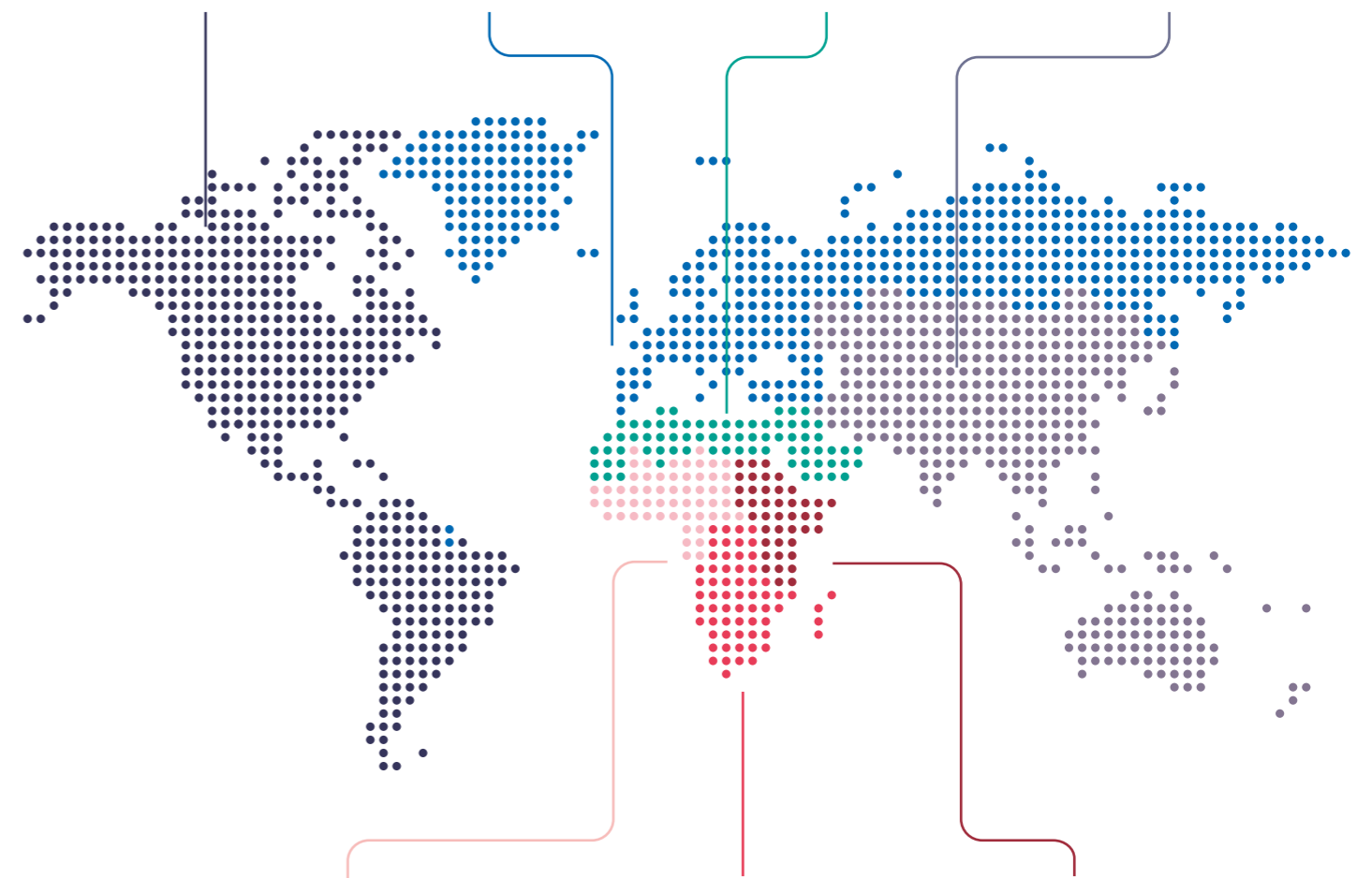
Pilier 1	1,509	57%
Pilier 2	1	0%
Pilier 3	318	12%
Pilier 4	819	31%
Total	2,648 milliards	

31% des besoins mondiaux

ASIE ET PACIFIQUE

Pilier 1	584	77%
Pilier 2	34	4%
Pilier 3	95	13%
Pilier 4	42	6%
Total	755 millions	

9% des besoins mondiaux



AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Pilier 1	483	70%
Pilier 2	16	2%
Pilier 3	53	8%
Pilier 4	137	20%
Total	689 millions	

8% des besoins mondiaux

AFRIQUE AUSTRALE

Pilier 1	250	73%
Pilier 2	10	3%
Pilier 3	8	2%
Pilier 4	76	22%
Total	345 millions	

4% des besoins mondiaux

AFRIQUE DE L'EST, CORNE DE L'AFRIQUE ET GRANDS LACS

Pilier 1	1,389	81%
Pilier 2	8	0%
Pilier 3	147	9%
Pilier 4	162	10%
Total	1,706 milliard	

20% des besoins mondiaux

¹ Le Budget-programme annuel inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies suivantes : 40,1 millions de dollars pour 2020 et un montant estimé de 40,1 millions de dollars pour 2021. Les montants pour 2021 sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget-programme final des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.

* Note : les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).

Mobilisation des ressources en 2021

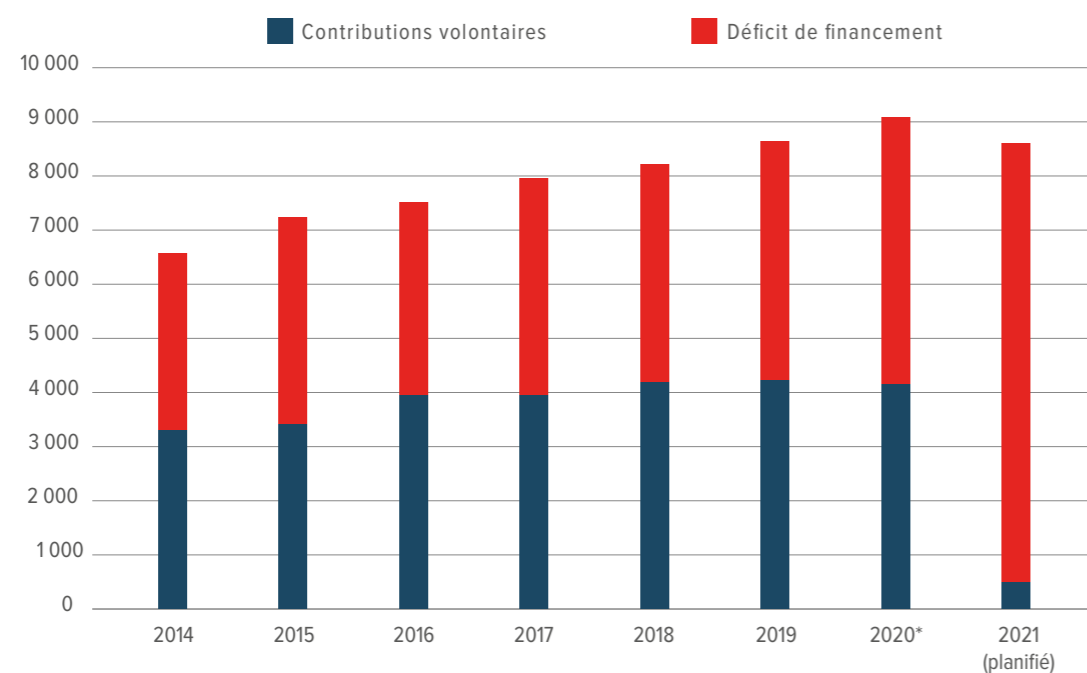
COLLECTE DE FONDS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Alors que le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR continue d'augmenter et que les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 exacerberont la vulnérabilité des personnes les plus démunies, les besoins devraient augmenter. En 2021 et pour les années à venir, les budgets des donateurs gouvernementaux dédiés à l'aide publique au développement pourraient être affectés par la contraction des économies consécutive aux effets de la pandémie. Il est donc d'autant plus urgent de diversifier la base

des financements du HCR et de réduire les coûts de fonctionnement chaque fois que cela est possible.

En 2020, les contributions volontaires à destination du HCR ont sensiblement augmenté par rapport à 2019, grâce au soutien des gouvernements et d'autres donateurs clés, qu'ils soient publics ou privés. En 2020, une partie de l'augmentation provient des 460 millions de dollars de contributions reçues au 1^{er} octobre 2020 pour la réponse du HCR à la pandémie de COVID-19.

GRAPHIQUE 3 | BESOINS FINANCIERS DU HCR ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2014-2021 | Millions - USD



* Contributions enregistrées au 1^{er} octobre 2020

Indicateurs clés en matière de financement : qualité et flexibilité, ponctualité et prévisibilité

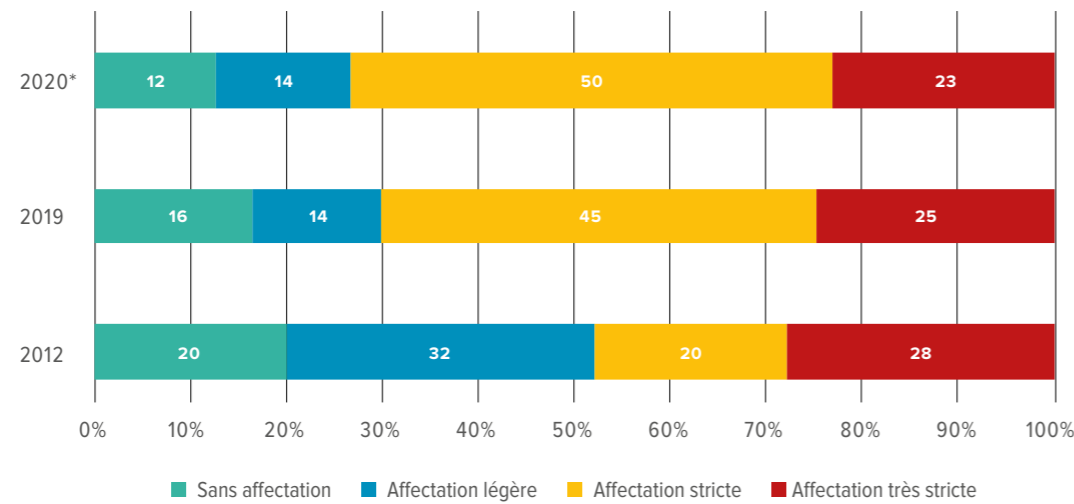
S'agissant de la qualité du financement, l'important c'est le type de financement. Les financements dont le HCR a le plus besoin sont les financements flexibles – non affectés ou peu affectés et pluriannuels dans la mesure du possible. Les financements flexibles sont l'une des ressources les plus importantes dont dispose le HCR. Ils sont essentiels car ils permettent au HCR de remplir son mandat et constituent un moyen de survie pour les opérations et les priorités de l'organisation sous-financées ou dotées de ressources insuffisantes. En effet, le Haut Commissaire a reçu du Comité exécutif une délégation de pouvoir lui permettant d'étendre ses compétences budgétaires sans disposer nécessairement de fonds affectés, ce qui permet une réponse rapide dans les situations d'urgence mais cette prérogative n'est possible que si le HCR peut compter sur l'utilisation de ressources non affectées.

Ces fonds permettent de lancer les interventions d'urgence et de garantir la prévisibilité des services fournis aux réfugiés, en particulier ceux mis en œuvre par le biais de partenariats avec des ONG nationales et locales. Pendant la crise de COVID-19, les financements flexibles, en particulier les financements non affectés, ont été essentiels pour permettre au HCR d'intensifier sa réponse, rester sur place et fournir des services. Les fonds non affectés ont permis au HCR de prendre rapidement des mesures pour limiter la propagation du coronavirus, notamment par des achats d'équipements de protection individuelle.

Malgré les restrictions d'accès liées à la crise de COVID-19, les financements flexibles ont également été essentiels pour élargir la réponse au Sahel. Le HCR a pu fournir des abris d'urgence, accompagner les victimes de violences de genre, gérer des dispensaires et aider à la fourniture de soins de santé ainsi que scolariser des centaines de milliers de personnes. Les financements flexibles soutiennent également les programmes globaux qui renforcent les opérations sur le terrain et garantissent l'équité, l'accès, l'inclusion, la participation active et l'autonomisation des communautés. Les efforts visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels en sont un exemple.

Malgré la valeur évidente des financements flexibles, le HCR a néanmoins constaté que la part de ce type de financements s'est réduite de moitié au cours des dix dernières années (Voir [Graphique 4](#)). Pour inverser la tendance à l'augmentation des fonds affectés, et reconnaissant que les financements flexibles réduisent significativement les contraintes liées aux restrictions de financement des donateurs et les obligations de production de rapports, le HCR a exclu d'appliquer des coûts d'appui indirects (actuellement 6,5%) aux contributions non affectées leur donnant ainsi un impact maximal sur la vie des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence. Parmi les autres sources de financement, la croissance des financements issus du secteur privé, a permis au HCR de minimiser l'impact lié à l'augmentation des fonds affectés.

GRAPHIQUE 4 | NIVEAUX D'AFFECTATION DES CONTRIBUTIONS
2012-2020



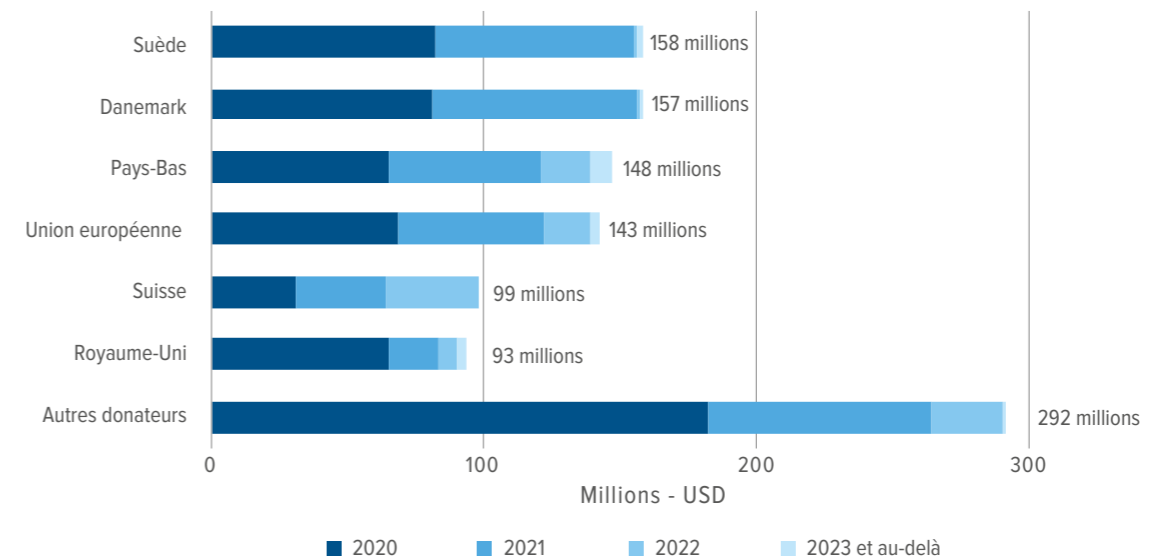
* Au 1^{er} octobre 2020

La date de réception des contributions est aussi essentielle. La réception précoce des contributions permet au HCR d'assurer la continuité de ses services, de maintenir sa capacité à répondre rapidement aux situations d'urgence et de sécuriser les accords conclus avec ses partenaires plus rapidement et plus efficacement. Au début de l'année 2020, le HCR avait reçu 883 millions de dollars de contributions et de promesses de dons pour un budget totalisant 9,131 milliards de dollars, ce qui représente – dans la lignée des contributions enregistrées en janvier 2018 et 2019 – près de 10 % des besoins de financement. Les donateurs ont aussi rapidement répondu à l'appel du HCR concernant la pandémie de COVID-19, la majorité des fonds ayant été enregistrée dans les quatre mois suivant l'appel initial lancé par le HCR en mars 2020. Au 1^{er} octobre, le financement pour l'appel de fonds pour la COVID-19 du HCR s'élevait à plus de 460 millions de dollars, soit 62% des besoins. Grâce à ce soutien opportun, le HCR a été en mesure de piloter une série d'interventions urgentes. En août par exemple, le HCR a fourni une assistance en espèces à 3,1 millions de personnes (dont 1,3 million de bénéficiaires d'activités

liées à la pandémie de COVID-19), ce qui a permis d'atténuer l'impact économique des confinements et l'impossibilité d'accéder au travail.

Concernant la prévisibilité, les financements pluriannuels permettent au HCR de planifier à l'avance et d'assurer la continuité de ses activités de protection et d'assistance vitales, en particulier dans le cadre des situations prolongées. Ce type de soutien permet également au HCR d'élaborer des stratégies pluriannuelles et multipartenaires en vue de l'inclusion des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux, comme le prévoit le Pacte mondial sur les réfugiés. La situation des réfugiés au Costa Rica en est un exemple ; le financement pluriannuel a permis au HCR d'étendre son soutien aux autorités chargées des questions de migration, afin qu'elles progressent dans le traitement des dossiers en attente et que les programmes d'assistance juridique aux partenaires soient renforcés. Cela s'est finalement traduit par l'augmentation du taux de reconnaissance du statut de réfugié de 13% à 21% fin 2019, et par l'élargissement de l'assistance juridique passée de 4175 à 8453 bénéficiaires.

GRAPHIQUE 5 | CONTRIBUTIONS PLURIANNUELLES | 2020-2023



Les principaux donateurs de fonds pluriannuels promis pour la période 2020-2023 sont la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, l'Union européenne, la Suisse et le Royaume-Uni (Voir Graphique 5).

Diversification : Quelle est l'étendue de la base des donateurs ?

Le HCR continue à renforcer et diversifier sa base de donateurs, avec de nouveaux donateurs, notamment issus des financements innovants et du secteur privé. Cela inclut la participation de l'ensemble de l'organisation, dont le Haut Commissaire, à s'engager de manière proactive avec les donateurs et à faire valoir leur investissement en faveur du HCR et de son action.

Cependant, l'impact de la pandémie de COVID-19 – et la décision de certains donateurs traditionnels de réorienter, de suspendre ou de concentrer les fonds d'aide humanitaire, compte tenu parfois de préoccupations d'ordre national – a eu et continuera très probablement d'avoir un impact sur la base des donateurs traditionnels du HCR. Les discussions se poursuivent avec les principaux donateurs pour obtenir des indications permettant

d'anticiper d'un soutien fort pour le HCR l'année prochaine mais compte tenu de la détérioration des prévisions financières au niveau mondial, la prudence et la précaution seront les mots d'ordre de la planification pour l'année 2021.

Les fonds de financement commun sont également une source de diversification. Des instructions renforcées ont été transmises aux bureaux de terrain du HCR afin qu'ils s'engagent de manière plus proactive et productive avec le CERF et les fonds communs basés dans les pays. Tandis que les revenus des fonds communs nationaux sont restés stables, les revenus du CERF ont augmenté en 2020 par rapport à 2019.

Cela signifie que le domaine clé de la diversification reste le secteur privé, qui est maintenant la troisième plus grande source de revenus du HCR (après les donateurs gouvernementaux et l'Union européenne) et la deuxième plus grande source de fonds non affectés pour le HCR.

Les financements innovants

Les financements innovants font référence à des dispositifs financiers visant à soutenir la mission du HCR qui ne proviennent pas des subventions traditionnelles financées par les donateurs. Il s'agit d'un ensemble d'outils qui aide le HCR à proposer des ressources plus durables, efficaces et efficientes au profit des personnes relevant de sa compétence et de ses propres finances. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, les financements innovants visent à faire participer un nombre élargi de parties prenantes et à agréger leurs ressources et autres capacités afin de soutenir les personnes relevant de la compétence du HCR.

Les mécanismes de financement innovants peuvent inclure des investissements, des obligations à haut rendement, des contrats d'échange (swaps), des fonds, des garanties, des financements mixtes et d'autres supports d'investissement, en fonction de la priorité spécifique soutenue. Les outils financiers utilisés dans chaque projet sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de l'opération du pays et/ou au besoin sectoriel en question, c'est un principe clé des financements innovants du HCR. Ainsi, chaque projet est conçu sur mesure avec une forte participation interne et externe.

Le travail sur les financements innovants du HCR est centré sur quatre piliers. En collaboration avec ses partenaires (banques de développement, investisseurs, donateurs, partenaires opérationnels), le HCR cherche à utiliser ces mécanismes de financement novateurs pour :

- Augmenter l'impact des programmes en allant au-delà d'un financement à 100 % au moyen de contributions associées à d'autres sources de financement.
- Construire des infrastructures de meilleure qualité et pérennes en finançant des systèmes d'eau, d'énergie et d'assainissement plus efficaces et plus rentables à moyen et long terme.
- Réduire les coûts afin de libérer des fonds pour les réfugiés, notamment en concluant des accords plus efficaces avec le secteur privé afin de réduire les coûts et les charges opérationnelles.
- Investir dans les capacités de production des réfugiés et des communautés d'accueil, en orientant par exemple les investissements à impact social afin de stimuler le développement économique local.

L'un des projets phares est le Fonds vert, un mécanisme de financement durable de transition énergétique destiné à assurer que les complexes du HCR sur le terrain, qui fonctionnent actuellement au diesel, soient alimentés en énergie solaire par le biais d'investissements partagés et de dispositifs de prévention des risques conclus avec le secteur privé. Ce projet a été financé grâce à une contribution initiale de l'Agence suédoise de développement (voir la section sur *Renforcer l'engagement du HCR dans l'action climatique*).

Un autre projet pour l'inclusion financière des réfugiés et des communautés d'accueil est celui visant la création d'un système digital d'évaluation de leur solvabilité. En effet, parmi les nombreux obstacles à leur inclusion financière, les réfugiés sont souvent confrontés au problème clé de ne pas avoir d'antécédents de crédit ou de les avoir perdus durant leur déplacement forcé. Le HCR étudie les moyens de soutenir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes d'accès au crédit en tirant parti d'une solution technologique développée par l'ONG internationale Kiva, connue sous le nom de « Protocole Kiva ». Le protocole est une plateforme d'identité décentralisée en libre accès, conçue pour éliminer les obstacles systémiques à l'inclusion financière en mettant à la disposition de tous, quel que soit leur statut de réfugié, des identités numériques et des historiques de crédit conformes aux procédures de vérification d'identité en ligne. Lorsqu'un organisme (partenaire de Kiva ou non) accorde un prêt, il envoie à l'emprunteur une demande vérifiable signée avec les détails de ce prêt. L'emprunteur accepte la demande et l'inscrit dans son registre de crédit privé tenu dans son portefeuille numérique Kiva. Il en va de même pour un remboursement : lorsqu'un emprunteur rembourse, le prêteur envoie une demande vérifiable que l'emprunteur approuve et comptabilise dans son registre. Cela permet de consigner tous les événements de crédit dans un seul et même document, l'accès au portefeuille numérique étant contrôlé par la personne concernée. Un identifiant numérique fiable lié à un historique de leurs antécédents de crédit faciliterait l'inclusion financière des réfugiés et des autres populations déplacées dans le système national et pourrait également aider à leur intégration dans un contexte de réinstallation ou de retour.

COLLECTE DE FONDS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

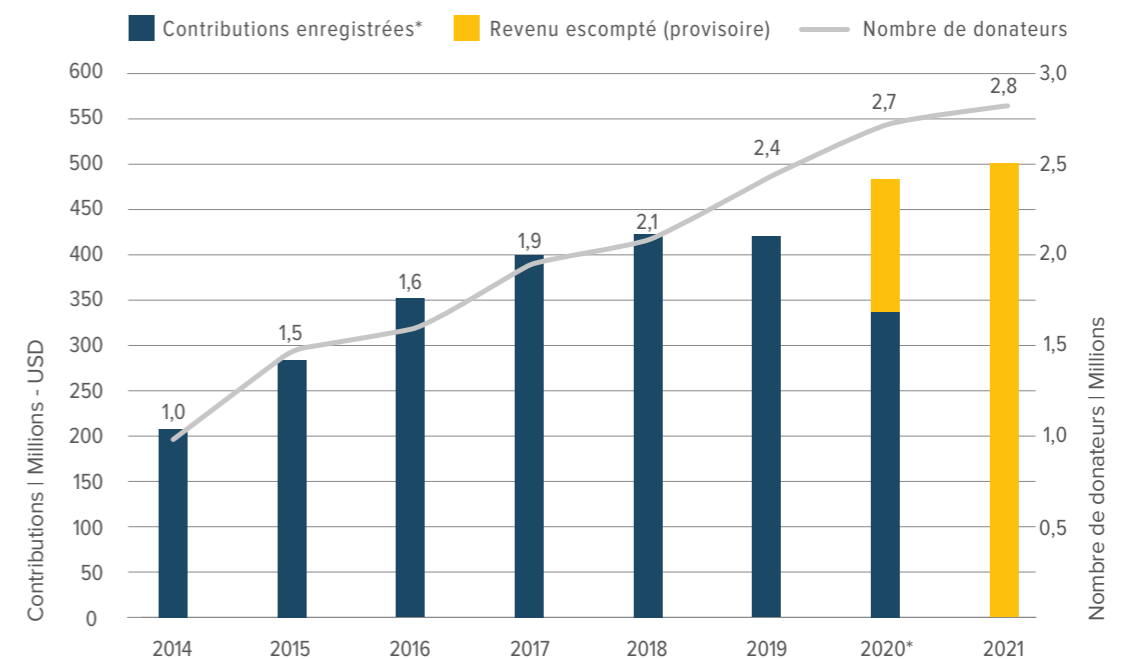
Le HCR entend recueillir un milliard de dollars par an dans le secteur privé dont 70% proviendront de donateurs individuels et 30% d'entreprises, de fondations et de philanthropes privés. Cet objectif très ambitieux traduit la nécessité de diversifier les sources de financement, en particulier de financements flexibles, et témoigne du rôle important que le secteur privé joue dans la résolution des problèmes humanitaires, ainsi que de sa volonté de s'engager aux côtés du HCR pour soutenir la cause des réfugiés.

Telle que reconnue dans le Pacte mondial sur les réfugiés, la recherche de solutions durables à la situation des réfugiés repose sur des partenariats solides et à long terme, notamment avec les acteurs du secteur privé, qui peuvent non seulement apporter une aide sous forme de financements et de dons en nature de biens et de services, mais aussi assurer un

plaidoyer et mettre à disposition leur expertise dans le domaine des technologies, de l'emploi, de la formation, des énergies renouvelables et dans d'autres domaines. Le HCR continuera d'investir dans le développement et la création de partenariats de ce type, en cherchant de plus en plus à gérer localement les relations avec les donateurs du secteur privé.

Après une année difficile en 2019, les revenus du HCR provenant du secteur privé ont retrouvé une forte croissance en 2020, en grande partie grâce à une réponse rapide aux situations d'urgence. Le HCR est en bonne voie pour atteindre l'objectif de collecter plus de 500 millions de dollars annuellement (voir [Graphique 6](#)), ce qui en fait l'organisation qui a connu la plus forte croissance dans la collecte de fonds auprès du secteur privé au cours des cinq dernières années.

GRAPHIQUE 6 | CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PRIVÉ ET NOMBRE DE DONATEURS | 2014-2021



* Contributions enregistrées au 1^{er} octobre 2020.

Partenariats avec le secteur privé pour les situations d'urgence en 2020

En apportant des fonds, des services et une expertise essentiels en matière de ponts aériens, de logistique, d'approvisionnement et de communications, la collecte de fonds et les partenariats avec le secteur privé sont fondamentaux pour soutenir la réponse rapide du HCR à des situations d'urgence nouvelles ou prolongées.

En 2020, une année dominée par de nombreuses crises sans précédent, le soutien du secteur privé a été plus important que jamais. Les donateurs privés ont aidé le HCR à fournir une aide vitale à des millions de personnes déplacées de force dans la province d'Idlib en République arabe syrienne, au Sahel et au Yémen, ainsi qu'à des milliers de personnes sans abri à la suite de l'explosion survenue à Beyrouth et des incendies de Moria sur l'île grecque de Lesbos.

Le soutien des donateurs privés à l'appel pour la réponse à la pandémie de COVID-19 du HCR a permis de recueillir plus de 55 millions de dollars en

contributions et promesses confirmées, faisant de cet appel d'urgence l'un des plus réussis jamais lancés par le HCR. Plus de 84% des revenus privés pour la réponse à la COVID-19 ont été fournis par des entreprises, des fondations et des philanthropes, le reste provenant de donateurs individuels. Les contributions financières les plus importantes sont venues du Fonds de réponse solidaire COVID-19 de la Fondation OMS-ONU (10 millions de dollars), de Qatar Charity (3,5 millions de dollars) et de Sony Corporation (2,9 millions de dollars). En outre, l'appel pour la réponse à la COVID-19 a donné lieu aux dons en nature les plus importants jamais reçus par le HCR. Unilever a donné des produits d'hygiène à plus de 50 opérations tandis que les enseignes Inditex et GAP ont fait respectivement des dons de vêtements pour les opérations au Rwanda et au Burkina Faso. Les partenaires UPS et Qatar Airways ont soutenu les opérations à travers des ponts aériens et la fourniture de matériel logistique, tandis que les groupes Microsoft, WeTransfer et H&M ont apporté leur contribution en amplifiant les messages du HCR sur leurs plateformes.

Pour 2021, le HCR a fixé un objectif de consolidation de la croissance réalisée en 2020 et a défini les priorités suivantes :

- **Investir** de manière stratégique dans des pays prioritaires, dans des partenariats mondiaux et dans des programmes de collecte de fonds qui fidélisent les donateurs et produisent la plus forte croissance de revenus nets à long terme.
- **Engager** le grand public comme un intervenant clé et intensifier la

communication, les activités de mobilisation et les campagnes en faveur des réfugiés. Par exemple, l'expansion internationale de la campagne du ramadan au-delà de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, notamment la mobilisation de fonds pour la zakat, se poursuivra en 2021 après le lancement d'un projet pilote réussi. L'objectif sera d'accroître les fonds philanthropiques islamiques recueillis auprès d'individus, d'entreprises et de fondations.

- **Développer** des partenariats avec les entreprises, les fondations et les mécènes, en entretenant les relations existantes, ainsi qu'en ciblant de nouveaux acteurs du monde philanthropique et en proposant des formes innovantes de collaboration. L'objectif est de construire toute une série de relations à long terme, mutuellement bénéfiques et orientées sur les résultats fournissant un soutien financier ou d'une autre nature aux personnes relevant de la compétence du HCR. Les entreprises, les mécènes et les fondations devraient apporter environ 30% des recettes globales du secteur privé.
- **Renforcer** les efforts visant à mobiliser les donateurs privés pour soutenir la préparation et la réponse aux situations d'urgence du HCR, en tirant parti de l'expertise du secteur privé et en fournissant protection et assistance dans les situations d'urgence, qu'elles soient nouvelles ou en cours.

La vision du HCR est de devenir le partenaire privilégié du secteur privé sur la question des déplacements forcés. Pour atteindre l'objectif d'1 milliard de dollars, l'organisation devra investir dans une série de domaines prioritaires,

consistant à : améliorer l'expérience des sympathisants et maximiser leur engagement pour augmenter le montant de leurs dons ; accroître la philanthropie islamique, sachant que le HCR est reconnu comme bénéficiaire pouvant recevoir des fonds au titre de la zakat et que cela lui confère un avantage concurrentiel ; élargir les opportunités de dons en nature ; développer les relations avec les individus fortunés et les fondations ; intensifier les efforts de marketing axés sur les legs et les dons par anticipation ; assurer la transformation numérique ; et mettre au point des campagnes mondiales et des mécanismes de préparation aux situations d'urgence pour générer des revenus, susciter un engagement et accroître la notoriété de l'organisation.

Pour faire progresser la réalisation de ces priorités, le HCR étend ses réseaux de collecte de fonds. De nouveaux partenaires nationaux ont vu le jour en Argentine, au Royaume-Uni et en Suisse, se joignant aux six partenaires déjà présents en Australie, en Allemagne, en Espagne, aux États-Unis, au Japon et en Suède.



Zoom sur la philanthropie islamique

En 2019, le HCR a lancé le Fond Zakat pour les réfugiés, une structure efficace et transparente qui répond aux règles de la zakat. En tirant parti de la puissance de la zakat — une forme de contribution charitable — le HCR est en mesure de venir en aide aux réfugiés et aux déplacés internes les plus vulnérables : le Fonds soutient actuellement des personnes relevant de la compétence de l'organisation au Bangladesh, en Égypte, en Inde, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Malaisie, en Mauritanie, au Pakistan et au Yémen, avec l'objectif d'être étendu à d'autres opérations du HCR. En octobre 2020, le HCR avait reçu 46 millions de dollars au titre de la zakat, grâce notamment à une généreuse contribution de 38 millions de dollars du Fonds humanitaire Thani Bin Abdullah Bin Thani Al-Thani et de 5,8 millions de dollars versés par des individus via la plateforme numérique du Fonds. L'objectif du HCR est de faire en sorte que les fonds versés dans le cadre de la zakat soutiennent plus d'1 million de bénéficiaires, objectif qui avait été atteint en 2019. En 2021, le HCR continuera de recevoir des fonds au titre de la zakat de différentes sources et d'institutions financières islamiques et veillera à son impact maximal sur la vie des plus vulnérables.



TABLEAU 2 | BUDGET POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX 2020-2021 | USD

ACTIVITÉS	2020	2021
	Budget actuel	Budget proposé
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Aides en espèces	110 000	160 000
Solutions durables	4 288 445	4 769 000
Projets liés à l'éducation	40 945 017	41 641 815
Projets liés aux urgences	90 959 445	71 550 000
Groupes sectoriels mondiaux	250 000	-
Projets d'innovation	2 352 419	3 500 000
Collecte de fonds du secteur privé	141 652 542	160 000 000
Projets liés à la protection	4 847 508	3 341 054
Projets liés à l'information et aux médias	8 775 493	9 191 012
Femmes, enfants et adolescents réfugiés	1 044 874	638 000
Enregistrement et gestion des données	5 772 076	8 900 000
Recherche, évaluation et documentation	7 873 589	11 250 000
Réinstallation	11 756 810	9 448 360
Projets liés aux abris	14 145 137	13 000 000
Projets liés à la formation	789 500	747 500
Divers	1 237 456	924 456
SOUS-TOTAL	336 800 311	339 061 197
ACTIVITÉS D'APPUI AUX PROGRAMMES (PAR DIVISION)		
Direction et gestion exécutive	15 801 973	12 763 994
Division des relations extérieures	30 021 889	28 880 452
Division de la protection internationale	6 602 154	2 826 971
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	19 058 081	18 961 864
Division de la résilience et des solutions	28 375 420	24 455 852
Division de la planification stratégique et des résultats	4 200 000	4 200 000
Division des systèmes d'information et des télécommunications	38 177 952	31 821 059
Division des ressources humaines	32 387 436	30 980 335
Division de la gestion administrative et financière	705 163	705 163
CENTRE DE SERVICES MONDIAUX (BUDAPEST)		
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	2 189 532	1 820 936
CENTRE DE SERVICES MONDIAUX (COPENHAGUE)		
Division des relations extérieures	9 987 377	8 937 934
Division de la protection internationale	478 164	217 688
Service des données mondiales	14 178 032	12 096 324
Division des systèmes d'information et des télécommunications	1 637 911	1 488 456
SOUS-TOTAL	203 801 083	180 157 027
TOTAL	540 601 394	519 218 224

TABLEAU 3 | BUDGETS POUR LE SIÈGE¹ 2020-2021 | USD

DIVISIONS/DÉPARTEMENTS	2020	2021
	Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Budget proposé
DIRECTION ET GESTION EXÉCUTIVE		
Bureau exécutif	5 926 315	5 660 662
Bureau de liaison à New York	4 740 998	5 415 292
Bureau de l'Inspecteur général (dont services d'audit)	11 017 879	11 077 879
Service des affaires juridiques	4 932 819	4 945 505
Bureau du Médiateur	650 433	628 752
Bureau de la déontologie	3 205 968	3 416 817
Gestion des risques institutionnels	1 473 463	1 479 310
Service de l'évaluation	3 010 129	3 064 398
Service de la transformation et du changement	2 996 315	2 996 315
Service de la gouvernance	2 361 975	2 898 654
SOUS-TOTAL	40 316 296	41 583 583
DIVISIONS		
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	26 862 694	28 971 667
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	16 254 543	16 050 778
DIVISION DE LA RÉSILIENCE ET DES SOLUTIONS	2 957 946	3 149 235
DIVISION DES URGENCES, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT	1 721 082	1 713 737
DIVISION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DES RÉSULTATS	17 446 242	17 624 252
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	25 525 241	33 710 268
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES	16 071 859	15 349 813
DIVISION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	23 348 934	23 082 941
SOUS-TOTAL	130 188 541	139 652 691
CENTRE DE SERVICES MONDIAUX (BUDAPEST)		
Groupe de gestion	4 208 329	4 247 878
Services et sections spécialisés	29 580 506	29 412 653
SOUS-TOTAL	33 788 834	33 660 531
CENTRE DE SERVICES MONDIAUX (COPENHAGUE)		
Groupe de gestion	4 711 156	4 479 559
SOUS-TOTAL	4 711 156	4 479 559
Conseil du personnel	724 487	877 060
TOTAL	209 729 314	220 253 424

¹ Le Budget-programme annuel inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies suivantes : 40,1 millions de dollars pour 2020 et un montant estimé de 40,1 millions de dollars pour 2021. Les montants pour 2021 sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget-programme final des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.

Initiatives mondiales en 2021

© HCR/Samuel Otieno

Djuba est un pasteur de 75 ans. Il a fui la République démocratique du Congo et a trouvé refuge dans le camp de réfugiés de Kakuma, au Kenya. Comme les églises étaient fermées en raison du confinement imposé par la pandémie de COVID-19, il a utilisé sa bicyclette pour aller à la rencontre de ses paroissiens et leur relayer les informations.

COVID-19: INCIDENCES SUR LA PLANIFICATION, LA PRÉPARATION ET LA RÉPONSE EN 2021

Le 30 janvier 2020, l'OMS déclarait l'épidémie de nouveau coronavirus (COVID-19) comme urgence de santé publique de portée internationale. Dès le mois de mars, des pays du monde entier se sont successivement trouvés confrontés à une pandémie mondiale qui a rapidement affecté la plupart des aspects de la vie quotidienne. Avec le renforcement des interventions de santé publique, les mesures prises pour freiner la propagation du virus ont eu, et continuent d'avoir, de lourdes conséquences socio-économiques pour les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes relevant de la compétence du HCR, telles que les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées, les apatrides et les rapatriés.

Les fermetures de frontières liées à la pandémie ont une incidence sur l'accès à l'asile et aux territoires, avec de nombreux États (75 en octobre 2020) qui n'accordent aucune exception aux personnes à la recherche d'une protection internationale. Dans toutes les régions, des retours spontanés de réfugiés dans leur pays d'origine ont été observés, même lorsque les conditions n'y sont pas sûres, principalement du fait des difficultés économiques existant dans les pays d'asile. Pour des millions de personnes relevant de la compétence du HCR, le ralentissement économique s'est traduit par une perte de moyens de subsistance et la difficulté de subvenir à leurs besoins essentiels. Les incidents relatifs à la protection, en particulier ceux impliquant des enfants

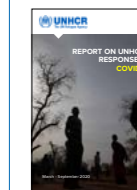
ainsi que les violences de genre, ont augmenté de manière significative. La pandémie a également accentué les inégalités entre les sexes : les femmes et les filles ont vu diminuer leur accès aux services, notamment en matière de santé et de moyens de subsistance, alors que leurs responsabilités en matière de soins se sont accrues et ne sont pas rémunérées. Des millions d'enfants et de jeunes sont toujours déscolarisés, une situation susceptible d'avoir des conséquences à long terme sur leur développement et leur bien-être.

En collaboration avec les gouvernements, les partenaires, les donateurs et les personnes relevant de sa compétence, le HCR s'est efforcé de relever ces défis en identifiant rapidement les besoins, en redéfinissant ses priorités et en réaffectant ses ressources. L'organisation a introduit des mesures permettant une meilleure flexibilité et ajusté sa programmation afin d'atténuer l'impact du virus et d'assurer la continuité des services essentiels de protection et d'assistance. À la fin octobre 2020, 380 tonnes d'équipements de protection individuelle et d'articles médicaux avaient été achetées et livrées. Près de 4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié de services de santé. 265 000 d'entre elles ont reçu des soins de santé mentale et un soutien psychosocial dans 68 pays et plus de 468 000 femmes et jeunes filles ont eu accès à des services de santé sexuelle et procréative dans 46 pays. Plus de 9,3 millions de personnes ont eu accès à des services de protection, et 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié d'une aide en espèces (pour un montant total de près de 339 millions de dollars). Pour faciliter la mise en quarantaine, la distanciation physique et d'autres mesures de préparation et d'intervention face à la pandémie de COVID-19, quelque 8000 unités d'habitation pour réfugiés (*Refugee Housing Unit*) ont été distribuées dans 15 pays.

Les mesures de transformation du HCR, dont la décentralisation et la régionalisation, la modernisation des processus opérationnels et le recours accru à l'utilisation de données réelles pour la prise de décisions lui ont permis de gagner en efficacité et d'agir avec plus de souplesse. L'implantation des bureaux dans leurs régions respectives a renforcé le soutien aux opérations et aidé le HCR à identifier et répondre rapidement aux exigences et aux besoins. Grâce à son siège, le HCR a pu réaliser des économies d'échelle et renforcer l'utilisation de données pour suivre la propagation de la pandémie. L'utilisation de technologies a été cruciale, permettant au HCR de maintenir et de fournir des services malgré le fait que 88% du personnel ait dû travailler à distance à certaines périodes. La pandémie a servi de catalyseur aux réflexions et initiatives déjà en œuvre dans ce domaine, attirant l'attention sur la faisabilité et l'efficacité du travail à distance comme mode de travail du futur.

Fort des enseignements tirés de 2020, le HCR s'efforcera en 2021 de maintenir les mêmes niveaux de réactivité, d'adaptabilité et de flexibilité, en renforçant la résilience tandis que le personnel et les personnes relevant de sa compétence s'adapteront à moyen terme à la vie et au travail avec la COVID-19. Dans la mesure du possible, le HCR s'efforcera d'intégrer les activités liées à la pandémie de COVID-19 dans ses programmes. Alors que la Banque mondiale annonce la plus grave récession depuis la Seconde Guerre mondiale, la planification du HCR pour 2021 est fondée sur le fait que des efforts spécifiques dans le domaine socio-économique et de la protection nécessiteront des investissements à long terme, au-delà des programmes habituels du HCR. En effet, l'ensemble du travail mené par le HCR pour faire face à la crise de COVID-19 aura

Rapport sur la réponse du HCR à la pandémie de COVID-19 (en anglais)



Pour plus de détails sur la réponse du HCR à la pandémie de COVID-19, consulter la page situation du site Global Focus. (en anglais)



pour toile de fond les conflits en cours, les persécutions, les catastrophes et l'insécurité, avec une prévision record de 97,3 millions de personnes dont le HCR devra s'occuper en 2021, ce qui indique une aggravation des besoins humanitaires au niveau mondial.

En résumé, le HCR prévoit qu'un investissement important devra être maintenu en 2021 pour répondre aux effets de la pandémie mondiale sur les personnes relevant de sa compétence. Les impératifs en termes de besoins et de priorités pour 2021 – notamment en ce qui concerne les effets à long terme de la pandémie au niveau socio-économique et de la protection, y compris la perte des moyens de subsistance et les problèmes liés à l'éducation – sont en cours d'identification, les opérations nationales procédant actuellement à un exercice de planification détaillée. Les besoins spécifiques relatifs à la pandémie de COVID-19 seront exposés dans un appel supplémentaire à venir mais d'une manière générale, les nouveaux domaines prioritaires pour l'année à venir sont les suivants.

Soins de santé primaires et secondaires

La pandémie continuera d'exiger une réponse forte en matière de santé publique. Environ 85% des réfugiés sont accueillis dans des pays à revenu faible ou moyen, où les systèmes de santé sont souvent débordés. Néanmoins, en 2020, les taux de transmission de la COVID-19 parmi les réfugiés sont généralement restés similaires, voire inférieurs à ceux des communautés d'accueil dans certains endroits. Cela témoigne de la générosité du soutien offert par les pays hôtes, de l'intérêt de promouvoir l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les mesures sanitaires nationales, ainsi que de l'importance que revêtent la communication des risques et les efforts de prévention, de préparation

et d'intervention en matière de santé publique déployés par le HCR et ses partenaires. Alors qu'une deuxième vague de la pandémie s'est largement installée dans différentes parties du monde, ces efforts devront se poursuivre, en parallèle au maintien et au renforcement de l'accès aux services de santé réguliers, à la santé mentale et au soutien psychosocial, ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour les personnes relevant de la compétence du HCR. (Voir également *Apporter une aide vitale.*)

Protection

La pandémie a remis en cause les principes fondamentaux de protection des personnes relevant de la compétence du HCR, et en particulier celle des réfugiés et des demandeurs d'asile. Elle a également exacerbé les besoins de protection déjà importants dans différentes régions et accru le recours des populations vulnérables relevant de la compétence du HCR à des stratégies d'adaptation plus précaires.

En célébrant en 2021 le 70^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le HCR poursuivra sa collaboration étroite avec les États et ses partenaires en vue de promouvoir et de superviser la mise en œuvre des normes de protection internationale, notamment l'accès à l'asile et la protection contre le refoulement, le renforcement des capacités et des systèmes nationaux ainsi que la recherche de nouvelles solutions pour les personnes relevant de sa compétence. En cette période de crise de COVID-19, les efforts déployés dans la lutte contre le racisme et la xénophobie dont sont victimes les personnes relevant de la compétence du HCR, seront d'une importance capitale. L'organisation continuera par ailleurs à assurer, adapter et renforcer les services de protection de base, notamment pour lutter contre les violences de genre et limiter les risques

liés à la protection des enfants. S'appuyant sur des pratiques prometteuses et sur sa longue expérience en matière de protection communautaire, le HCR encouragera et se laissera guider par le leadership des personnes relevant de sa compétence pour prévenir et répondre aux besoins de protection existants et émergents au sein de leurs communautés, tout particulièrement dans les contextes où le HCR et ses partenaires rencontrent des difficultés d'accès. (Voir également *Sauvegarder les droits fondamentaux.*)

Aides en espèces

Le HCR a mis à profit les aides en espèces dans le cadre de sa réponse mondiale à la pandémie de COVID-19, en s'appuyant sur ses connaissances et sa longue expérience dans ce domaine. Les aides en espèces se sont avérées être un moyen efficace de fournir une aide rapide aux personnes touchées, de leur offrir une protection, de permettre aux familles de subvenir à leurs besoins essentiels et d'atténuer certains des impacts socio-économiques négatifs de la pandémie de COVID-19. Les opérations du HCR ont adapté le mécanisme d'assistance en espèces existant, en adoptant de nouvelles approches et technologies, en concevant de nouvelles subventions en espèces et de nouveaux critères de ciblage afin d'aider de nouvelles populations vulnérables, en développant des stratégies de sortie, en augmentant l'utilisation des paiements numériques, en ajustant les systèmes et les mécanismes de plainte et de retour d'information et le cas échéant, en alignant l'assistance en espèces sur l'assistance sociale gouvernementale. En 2021, le HCR mettra ces enseignements en œuvre et poursuivra ses investissements dans l'assistance en espèces en tant que méthode efficace en matière de protection et d'assistance. (Voir également *Apporter une aide vitale.*)

Moyens de subsistance

Parallèlement aux aides en espèces, il conviendra de redoubler d'efforts pour soutenir les moyens de subsistance en 2021. Les personnes déplacées et les apatrides, plus particulièrement encore les personnes à haut risque comme les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées sont plus vulnérables aux conséquences socio-économiques dévastatrices de la pandémie. Une analyse conduite par le HCR et portant sur huit grands pays d'accueil de réfugiés a révélé que 60 % des réfugiés travaillent dans des secteurs très touchés par la pandémie de COVID-19, alors que ce chiffre n'est que de 37% pour les non-réfugiés. Le suivi effectué par le HCR depuis le début de la pandémie montre par ailleurs que 74% des réfugiés ne parviennent à satisfaire que la moitié de leurs besoins essentiels.

En 2021, le HCR accordera la priorité aux investissements visant à protéger les moyens de subsistance et à promouvoir l'inclusion socio-économique afin d'atténuer les effets de la pandémie sur la situation économique et les conditions de vie des personnes relevant de sa compétence.

Le renforcement de la coordination et des partenariats stratégiques sera aussi déterminant. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR renforcera la coordination avec les autorités gouvernementales, les partenaires locaux et internationaux, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et les acteurs du développement, afin d'accroître la capacité des systèmes nationaux, de promouvoir l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les interventions socio-économiques nationales, de développer l'utilisation de données objectives et de renforcer l'auto-suffisance. (Voir également *Assurer un avenir meilleur.*)

Éducation

Le Coronavirus, une véritable menace pour l'éducation des réfugiés



La pandémie de COVID-19 a limité l'accès des enfants à l'éducation dans le monde entier. S'appuyant sur les données du HCR, le Fonds Malala estime que la moitié des filles réfugiées en niveau secondaire risquent d'abandonner l'école à cause de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, alors que l'enseignement a repris dans certaines régions du monde, le recours aux modalités numériques pour un enseignement à distance ou mixte a défavorisé de manière disproportionnée les enfants déplacés et apatrides.

En octobre 2020, près de 2 millions d'enfants et de jeunes réfugiés étaient déscolarisés du fait de la fermeture obligatoire des écoles, et bon nombre d'entre eux essayaient de poursuivre leur scolarité chez eux par le biais de programmes nationaux diffusés à la radio, la télévision et sur internet. En 2020, le HCR a veillé à ce que les familles aient accès à ces programmes, et a aidé plus de 744 700 enfants et jeunes à bénéficier d'un enseignement à distance et à domicile. Un effort plus ciblé sur l'éducation sera nécessaire en 2021. En collaboration avec les gouvernements et ses partenaires, y compris les acteurs du développement, le HCR s'emploiera à réduire l'écart de scolarisation existant entre les enfants des réfugiés et ceux des communautés d'accueil, et à stimuler le taux de scolarisation et de rétention des adolescentes dans les systèmes scolaires nationaux. Si la pandémie a obligé le HCR à adapter son mode de fonctionnement, veiller à ce que les personnes déplacées de force soient incluses dans les systèmes nationaux chaque fois que cela est possible, restera un principe directeur de sa mission. (Voir également *Assurer un avenir meilleur*.)

L'avenir

La pandémie de COVID-19 ne connaît pas de frontières et ne fait aucune distinction de nationalité ou de statut juridique. L'année 2020 a été riche en enseignements en matière de résilience et de solidarité, des communautés du monde entier ont fait preuve d'une manifestation de fraternité extraordinaire pour se porter mutuellement assistance en cette période d'incertitude. Les groupes d'entraide ont proliféré, et les communautés ainsi que les bénévoles issus des populations relevant de la compétence du HCR se sont multipliés dans le monde entier. Dans l'ensemble, les gouvernements des pays d'accueil n'ont pas exclu les personnes relevant de la compétence du HCR de leurs mesures sanitaires. Les gouvernements donateurs ont répondu avec générosité aux besoins financiers du HCR.

La communauté internationale dans son ensemble est une nouvelle fois appelée à faire preuve de coopération et d'engagement collectif. Dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR lance un appel aux donateurs et à ses sympathisants afin qu'ils assurent un partage des charges et des responsabilités envers les réfugiés avec les pays d'accueil, et qu'ils intensifient leur soutien au HCR et à ses partenaires pour assurer une protection et une assistance vitales en 2021. Malgré les conséquences très réelles de la pandémie sur les vies et les moyens de subsistance, il est largement démontré que la solidarité peut aider à relever ce défi et à le surmonter.

RENFORCER L'ENGAGEMENT DU HCR DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE



Une mère et son enfant, déplacés de chez eux à Al Jawf, vivent dans un immeuble en chantier à Marib, au Yémen.

Fin 2019, la violence, les conflits armés et les violations des droits de l'homme avaient déplacé environ 43,5 millions de personnes et les catastrophes naturelles 5,1 millions de personnes supplémentaires. Au premier semestre 2020, des millions de personnes supplémentaires ont été déplacées par les conflits et la violence. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées en République arabe syrienne, où le nombre de déplacés internes s'élevait à quelque 1,5 million, en République démocratique du Congo avec plus d'un million de déplacés, et au Burkina Faso, où il a atteint près de 500 000 personnes. Le Cameroun, le Mozambique, le Niger et la Somalie ont enregistré plus de nouveaux déplacements internes au cours du premier semestre 2020 que sur l'ensemble de l'année 2019. Des catastrophes soudaines et d'autres

plus lentes ont entraîné 9,8 millions de nouveaux déplacés internes au cours du premier semestre 2020. Ainsi, en Somalie et au Yémen, des centaines de personnes ont quitté les zones urbaines pour s'installer dans les zones rurales afin d'échapper à des conditions de manque d'hygiène et de surpopulation dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Publiée en septembre 2019, la Politique du HCR sur les personnes déplacées précise la portée, la justification et la vision de l'intervention de l'organisation dans les situations de déplacement interne. En 2020, les obligations et les responsabilités des réponses aux situations de déplacement interne ont été davantage intégrées dans la culture de gestion et dans les mandats des bureaux nouvellement régionalisés.

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne



En 2021, ce processus sera encore renforcé et guidé par certains engagements clés :

- **Assurer la position centrale de la protection par le biais d'une gestion de la protection prévisible et fondée sur des principes applicables à l'ensemble de la réponse humanitaire aux déplacements internes.**

Le HCR assistera les coordonnateurs humanitaires/résidents ainsi que les équipes de pays des Nations Unies et les équipes de pays pour l'action humanitaire (HCT) dans leurs opérations en faveur des déplacés internes afin de mettre en œuvre une réponse globale de protection et de solutions. En tant que responsable en charge du Groupe sectoriel mondial de la protection, le HCR maintiendra son soutien aux HCT pour élaborer les stratégies de protection qui mobilisent le système humanitaire en vue d'obtenir des résultats en matière de protection. En Éthiopie, par exemple, le HCR a soutenu le HCT en réalisant une analyse de protection rapide vers la mi-2020 dans le contexte de nouveaux déplacements internes.

- **Donner la priorité aux actions qui contribuent à une résilience et à des solutions sûres, dignes et exhaustives pour les personnes déplacées, en partenariat avec d'autres.** Le HCR continuera de plaider en faveur de l'inclusion des déplacés internes dans les services de soutien nationaux, les mécanismes de sécurité sociale et les plans de développement locaux et nationaux. La collaboration bilatérale avec les institutions financières internationales, ainsi que le soutien à une programmation par zone, devraient profiter aux populations locales, aux déplacés internes rapatriés et à ceux qui n'ont pas pu fuir, comme au Sahel par exemple.

- **Revitaliser la gestion et l'analyse des données et des informations afin de soutenir une planification inter-agences basée sur des données objectives et pour la mise en œuvre opérationnelle par le HCR, le suivi et le plaidoyer.**

En 2021, le centre conjoint de données du HCR et de la Banque mondiale sur les déplacements forcés apportera son soutien à la collecte, à l'analyse et au partage de données socio-économiques de qualité sur les déplacements internes. Cela permettra de renforcer la capacité des parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations internationales et les ONG, à prendre des décisions opportunes et fondées sur des données objectives qui peuvent améliorer la vie des personnes déplacées, notamment sur le plan du lien entre l'aide humanitaire et le développement.

- **Soutenir les interventions inter-agences grâce à une direction de coordination dédiée, dotée de ressources et de capacités suffisantes.** En 2020, le HCR s'est efforcé de combler les lacunes dans sa direction de groupes sectoriels, tant au niveau national que sous national. En 2021, des efforts systématiques se poursuivront et viendront également renforcer les synergies internes entre les groupes sectoriels mondiaux sous la direction du HCR.
- **Garantir des interventions opérationnelles robustes.** En collaboration avec les agences chefs de file concernées, le HCR renforcera les interventions opérationnelles dans les situations de déplacement interne en adoptant des approches de protection communautaire pour traiter les besoins de protection urgents et immédiats, notamment ceux liés aux violences de genre et à la protection de l'enfance. L'activité opérationnelle de fourniture d'abris sera étendue et comprendra des

approches plus globales par zones pour la création de sites d'installation standardisés, liés à des solutions à plus long terme et alignés sur de nouveaux partenariats (par exemple avec ONU-Habitat). Le HCR poursuivra l'exécution de son programme de préparation aux situations d'urgence de déplacements internes, qui assure l'efficacité des réponses de l'organisation tant comme agence opérationnelle que comme responsable des groupes sectoriels de la protection, des abris, et de la coordination et gestion des camps (CCCM).

- **Aider les acteurs locaux et nationaux à participer de manière significative à la fourniture, à la coordination et au suivi des opérations.** Dans la mesure du possible, le HCR soutiendra les efforts locaux notamment en matière d'élaboration de lois et de politiques nationales concernant les déplacés internes, comme en matière de formation et de renforcement de leurs capacités. Pour y parvenir, le HCR devra mettre en œuvre des stratégies pluriannuelles et multipartenaires dotées de ressources suffisantes permettant de renforcer les capacités nationales.
- **Promouvoir la communication et l'engagement.** Le HCR renforcera ses stratégies de communication et d'engagement destinées à promouvoir et à mettre en évidence la situation des déplacés internes, plus particulièrement au vu de l'impact de la pandémie de COVID-19. Une meilleure communication sur l'action du HCR en faveur des déplacés internes dans le cadre de partenariats et en tant que leader de la coordination, soutiendra les relations extérieures et les efforts de collecte de fonds, et attirera l'attention sur les lacunes de la réponse humanitaire et leur impact.

- **Renforcer la réserve en ressources humaines.** Le HCR continuera à identifier, former et déployer du personnel disposant de qualifications et de compétences spécifiques, notamment en matière de coordination et de gestion de l'information.

- **Soutenir le Groupe de haut niveau sur les déplacements internes.**

Les recommandations du Groupe de haut niveau sont attendues au cours du second semestre 2020, et le HCR appuiera son travail, notamment en favorisant la communication avec les communautés touchées et les principales parties prenantes. Le HCR poursuivra son concours à la base de connaissances en soumettant des contributions écrites relatives aux six domaines de travail du groupe.

Renforcer les partenariats pour assurer la protection et l'assistance aux déplacés internes

Le HCR poursuit le développement de partenariats stratégiques permettant d'assurer la protection des déplacés internes, notamment par le biais du plan d'action triennal multipartite convenu à l'occasion du 20^e anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (GP20). Suite aux discussions régionales menées en 2020 avec la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'IGAD, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le HCR a initié des échanges sur les déplacements internes au Moyen-Orient, en Amérique et en Asie, en collaboration avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. En 2021, le HCR coordonnera des consultations nationales, régionales et mondiales en vue de promouvoir les



Module de préparation pour les urgences de déplacés internes (PPIE)



meilleures pratiques et solutions en matière de protection des déplacés internes, et de dynamiser l'action collective et le soutien apporté aux États touchés par les déplacements.

Le HCR renforcera en outre ses partenariats stratégiques en réponse aux besoins croissants de protection dans les situations de conflit. Par exemple, en tant qu'agences mandatées pour la protection, le HCR et le CICR ont collaboré étroitement à travers des ateliers régionaux sur la protection dans les conflits armés et le droit international humanitaire, des échanges entre pairs sur des questions juridiques et opérationnelles, ainsi que des événements mondiaux sur les déplacements en temps de guerre. Suite à une réunion de haut niveau tenue en 2020, le HCR et le CICR ont publié conjointement des messages de protection dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ceux-ci ont été largement diffusés au sein des deux organisations et constitueront la base du renforcement de l'engagement du HCR sur le terrain et de la collaboration mondiale en matière de protection en 2021.

organisations chefs de file responsables respectivement de la protection de l'enfance, de la prévention et la lutte contre les violences de genre, de l'action contre les mines, et des droits relatifs au logement, aux terres et à la propriété.

L'action du GPC demeurera guidée par son cadre stratégique pour 2020-2024, « La protection dans un climat de changement ». Pour 2021, il s'agira notamment de mettre l'accent sur des capacités de coordination efficaces, ainsi que sur une analyse de la protection fondée sur des données réelles et réalisée en temps opportun, en appui à la prise de décision. L'orientation stratégique du GPC prévoit la redevabilité envers les populations affectées, le soutien à la localisation, la garantie de résultats collectifs en matière de protection grâce à des partenariats stratégiques avec des acteurs non spécialisés dans la protection, des solutions durables et l'adaptabilité à un environnement opérationnel en constante évolution, qui comprend notamment les catastrophes, les pandémies et l'intelligence artificielle.

à prendre pour y remédier. Les efforts d'écologisation déployés à l'échelle du système des Nations Unies – tels que « Du bleu au vert » – offrent de nouvelles possibilités de réduction de l'empreinte carbone des interventions en matière d'abris d'urgence et d'articles non alimentaires, tout en améliorant les approches au niveau local et le leadership.

Le GSC soutiendra les groupes sectoriels de pays en leur offrant une capacité rapide de montée en puissance et une assistance à distance. De nouveaux progrès seront réalisés en alignant les efforts de recherche des institutions universitaires sur les besoins opérationnels des partenaires du GSC, et en recueillant les bonnes pratiques. Le GSC soutiendra également les groupes sectoriels de pays afin qu'ils intègrent mieux les matériaux et techniques de construction locaux appropriés; appréhendent mieux les marchés du logement afin de pouvoir offrir des solutions d'abris plus efficaces et efficaces; améliorent les interventions dans les zones urbaines; et renforcent les capacités de réponse des partenaires locaux et de coordination en matière d'abris.

Intervenir auprès des communautés déplacées, si nécessaire. Par ailleurs, le Groupe sectoriel CCCM finalisera sa politique révisée sur les normes de gestion des camps.

Les activités du groupe sectoriel CCCM et la réponse du HCR aux déplacements internes continueront de s'appuyer sur des systèmes de gestion de l'information efficaces et fondés sur des données réelles, reposant sur une analyse solide des besoins des populations, des préoccupations en matière de protection et des données démographiques, ainsi que sur un suivi continu et des méthodes d'analyse solides. La capacité globale du groupe sectoriel à répondre et à faire face à la diversité des enjeux dans les différentes situations de déplacement sera accrue, notamment grâce au renforcement des capacités internes du HCR et à des partenariats établis avec les parties prenantes concernées, telles que les institutions universitaires.

Groupe sectoriel mondial de la protection (en anglais)



Groupe sectoriel mondial de la protection (HCR chef de file)

Le Groupe sectoriel mondial de la protection (GPC) est un réseau d'agences des Nations unies, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales engagées dans un travail de protection lors de crises humanitaires, notamment en cas de catastrophes ou de conflits armés. Le GPC veille à ce que la protection soit au cœur de la réponse humanitaire et qu'elle soit continuellement intégrée dans l'ensemble des groupes sectoriels. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS) et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), qui sont les

Groupe sectoriel mondial chargé des abris (en anglais)



Groupe sectoriel mondial des abris (codirigé avec la FICR)

Le Groupe sectoriel mondial des abris (GSC) continuera à renforcer une série de domaines d'intervention critiques en 2021. En particulier, les approches intégrées, par zone, permettent d'assurer des réponses humanitaires en matière d'abris et d'installations plus respectueuses de l'environnement et transforment la coopération avec les autres groupes sectoriels. Les approches collaboratives en matière de logement, de terres et de propriété ont engendré de nouveaux outils et produits qui permettent d'améliorer la programmation et les interventions, en facilitant l'identification rapide des problèmes liés à la sauvegarde du droit de propriété et de l'utilisation des terres, et les mesures

Groupe sectoriel mondial de la coordination et de la gestion des camps (codirigé avec l'OIM)

Le HCR compte plus de sept décennies d'expérience de travail avec les communautés dans les camps, les sites et les zones urbaines, et cette expérience assoit son rôle de codirigeant du Groupe sectoriel mondial de la coordination et de la gestion des camps (CCCM). La nouvelle stratégie du groupe sectoriel CCCM soulignera l'importance du lien entre le renforcement des capacités de gestion des camps ou des sites et les réponses en matière de protection et de solutions. Au vu des restrictions d'accès liées à la pandémie de COVID-19, le HCR assurera une gestion à distance et pourra

Groupe sectoriel mondial de la coordination et de la gestion des camps (en anglais)



RENFORCER L'ENGAGEMENT DU HCR DANS L'ACTION CLIMATIQUE



Des panneaux solaires apportent la lumière au camp de réfugiés de Kutupalong, au Bangladesh.

Les effets du changement climatique touchent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables du monde, les réfugiés et les personnes déplacées étant souvent accueillis dans des « points chauds climatiques » ou dans des régions devenues de plus en plus inhabitables. Le changement climatique peut également engendrer de nouveaux déplacements et du point de vue des solutions, poser des obstacles au retour et à la réintégration. Les huit crises alimentaires les plus graves de 2019 – toutes dans des pays où opère le HCR – étaient liées à la fois à des chocs climatiques et à des conflits. La FICR prévoit que les tempêtes, les sécheresses, les inondations et les incendies pourraient faire doubler le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire, et le porter à plus de 200 millions par an d'ici 2050. Le changement climatique et ses effets revêtent donc une importance à la fois juridique et opérationnelle pour le travail du HCR, affectant la préparation, la réponse et les solutions d'urgence. Cela conduit l'organisation à renforcer son action en matière de climat autour de trois piliers stratégiques.

Le premier pilier se situe au niveau juridique et normatif. Le HCR aide les États à élaborer et à mettre en œuvre des cadres politiques juridiques et institutionnels qui permettent de prévenir les déplacements, d'y répondre et de favoriser des solutions dans le contexte du changement climatique et de catastrophes. Cela comprend la mobilisation de l'action et de la sensibilisation internationales,

et l'élaboration d'orientations visant à soutenir l'accès à la protection internationale pour ceux qui en ont besoin, notamment les réfugiés. Le HCR offre également des conseils aux États et aux autres parties prenantes pour veiller à ce que les citoyens ne deviennent pas apatrides en raison des effets du changement climatique.

Conformément à sa politique relative aux déplacés internes, le HCR intensifiera sa réponse opérationnelle pour assurer protection et assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par des catastrophes, pendant la phase d'intervention d'urgence et de rétablissement initial, ainsi que pour renforcer la résilience des personnes déplacées face aux risques climatiques et aux catastrophes. Il s'agit notamment de renforcer le degré de préparation à l'intervention dans des situations de catastrophe et d'intégrer le changement climatique et l'évaluation des risques de catastrophe dans la planification. Le HCR renforcera également sa collaboration avec les acteurs mondiaux, régionaux et nationaux afin de veiller à inclure les personnes déplacées et les apatrides dans les mécanismes d'alerte précoce et d'action rapide, dans les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe, ainsi que dans les plans d'adaptation au climat.

Dans le cadre du deuxième pilier de son engagement en matière d'action sur le climat, le HCR cherche à minimiser tout impact environnemental négatif lié au

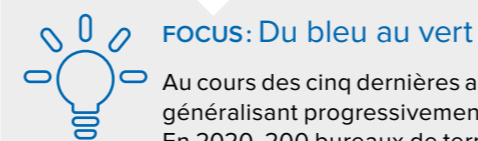
déplacement de grandes populations, tout en améliorant leur protection et leur bien-être. Parallèlement à l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie sûres, propres et (si possible) renouvelables, le HCR continuera à intégrer la préservation de l'environnement dans tous les secteurs, notamment pour les sites d'installation, les abris, les articles de première nécessité, les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, la sécurité alimentaire, la nutrition, les moyens de subsistance, la santé publique et les aides en espèces. Le HCR collaborera également avec les gouvernements et ses partenaires en vue de promouvoir le reboisement et l'agriculture durable dans les zones d'accueil de réfugiés confrontées à la déforestation.

Enfin, le HCR cherche toujours à « verdir » ses opérations et à améliorer sa propre empreinte écologique en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et en minimisant la dégradation des environnements dans lesquels il opère et dont les populations locales sont tributaires pour leur subsistance. La gestion durable est également source d'avantages importants, tels que des gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles et des finances. Un des objectifs de 2021 sera de mettre en œuvre des solutions énergétiques propres pour les bureaux, en s'appuyant sur l'expérience du télétravail et la diminution des déplacements en 2020, ainsi qu'en appliquant le projet *Green Box*, qui mesure la consommation d'énergie d'un bureau et permet d'identifier des options d'énergie alternative. Au début du mois d'octobre 2020,

124 bureaux du HCR répartis dans 72 pays participaient à ce projet. (Voir également *Assurer un avenir meilleur*.)

D'autres mesures sont prévues pour améliorer la gestion durable et « climatiquement intelligente » des installations du HCR, des déchets, de la consommation d'eau et d'énergie, des voyages, des achats de biens et de services et des systèmes de gestion du parc automobile. S'appuyant sur les conclusions du groupe de développement de l'innovation stratégique BIG des Nations Unies, le HCR et le PAM ont convenu de former une entreprise conjointe qui fournira des services de gestion de la flotte de véhicules à l'ensemble du système des Nations unies. Cette initiative jettera les bases de la mesure, de la gestion et de la réduction des émissions de CO₂ au niveau inter-agences grâce à une utilisation plus efficace et plus rationnelle des actifs de la flotte mondiale. Un autre objectif en 2021 sera le maintien de la neutralité carbone, atteint pour la première fois en 2018, par le biais de compensations et de réductions des émissions.

Le « Cadre stratégique sur l'action climatique » du HCR sera publié d'ici la fin 2020, établissant les termes de la réponse de l'organisation à l'urgence climatique. La mise en application de ce cadre stratégique sera réalisée par le biais de plans d'action régionaux élaborés par les bureaux et les opérations du HCR, dans le respect des politiques d'adaptation au climat des pays hôtes et des équipes de pays des Nations Unies.



focus: Du bleu au vert

Au cours des cinq dernières années, le HCR a participé à l'initiative des Nations Unies « Du bleu au vert » en généralisant progressivement l'établissement de rapports sur l'environnement dans ses opérations-pays. En 2020, 200 bureaux de terrain du HCR feront un rapport sur leurs émissions de CO₂, leur production de déchets et leur consommation d'eau. Le HCR et l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) travaillent de concert pour réduire l'empreinte carbone de certaines opérations du HCR, notamment en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda ainsi que pour améliorer leur accès à des sources d'énergie durables. Ceci aidera le HCR à assumer ses responsabilités en matière de climat tout en fournissant des sources d'énergie propres et durables aux personnes relevant de sa compétence. Avec le soutien de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, le HCR met actuellement en place un fonds renouvelable novateur destiné à aider le personnel des opérations sur le terrain à s'associer au secteur privé pour passer à une énergie propre, éliminer progressivement les combustibles fossiles et réduire les émissions de CO₂. (Voir aussi le chapitre *Besoins financiers du HCR en 2021*).

LE PACTE MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS EN 2021



Alytor Ag Alkhalifa est un réfugié malien dans le camp de Mbera en Mauritanie. Il y suit un apprentissage de maçon, aux côtés d'autres réfugiés et de membres de la communauté locale, dans une école professionnelle du bâtiment gérée par le HCR et l'OIT, avec le soutien de l'Union européenne, du Japon et des États-Unis d'Amérique.

En 2020, la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés a enregistré des avancées majeures. Des dispositions et des outils visant à permettre un partage plus prévisible et plus équitable des charges et des responsabilités ont été mis en place, tandis que des progrès ont été réalisés en matière d'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux et les plans de développement nationaux. Le modèle de réponse globale du Pacte mondial a fait progresser les approches hors camps et a permis à de nombreux réfugiés d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et aux services financiers (voir *Assurer un avenir meilleur*). La communauté internationale a continué à mobiliser un appui à la réalisation des quatre objectifs du Pacte mondial sur un pied d'égalité et, malgré la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre des 1400 engagements pris par les gouvernements et autres parties prenantes lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019 enregistre des progrès satisfaisants. Si la pandémie a ralenti la mise en œuvre des engagements dans certains domaines, elle l'a accélérée dans d'autres, notamment dans les domaines de la santé et de la protection sociale, les contributions suscitant également de nouveaux partenariats et renforçant le lien

entre les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix.

L'engagement politique continu en faveur du Pacte mondial en 2021 a été impressionnant, son principe central de solidarité étant plus pertinent que jamais. Les plateformes de soutien, un nouveau mécanisme lancé à l'occasion du Forum dans le cadre de trois situations régionales de réfugiés, continueront à soutenir et à renforcer l'action de la communauté internationale dans les situations de réfugiés les plus longues et les plus complexes, en favorisant un meilleur partage des responsabilités et un engagement accru des États. En 2021, le HCR poursuivra également sa collaboration avec les États et les autres acteurs qui ont promis une aide financière, technique ou matérielle lors du Forum mondial sur les réfugiés, afin de déterminer comment leurs contributions pourraient soutenir les efforts des pays hôtes en faveur de l'inclusion et de la protection des réfugiés. Ce processus dynamique d'alignement des engagements des donateurs et des pays hôtes, conjugué à la mobilisation de nouveaux partenaires, est une modalité novatrice introduite lors du Forum, qui continuera à être privilégiée.

Compilation des projets et programmes des partenaires du développement dans le cadre du Pacte mondial-CRRF (en anglais)



Focus: Données socio-économiques sur les réfugiés et les communautés d'accueil

Afin de mesurer les progrès pour atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés visant à parvenir à un partage de la charge et des responsabilités plus équitable et prévisible, et à soulager la pression reposant sur les pays d'accueil, il est essentiel d'améliorer les données comparables et les faits relatifs à la situation socio-économique des personnes déplacées et des communautés d'accueil. L'amélioration des données éclairera les initiatives prises dans le cadre du Pacte et permettra notamment de mesurer l'impact de la protection, de l'accueil et de l'aide apportés aux réfugiés sur les pays d'accueil. Ce travail d'optimisation permettra de répondre aux lacunes en matière de données objectives, d'orienter les politiques et les programmes et d'améliorer plus généralement l'allocation efficace des ressources. Les données sont également essentielles pour unir les efforts des acteurs du secteur humanitaire et du secteur du développement en faveur des personnes déplacées qui pourraient représenter les deux tiers des personnes les plus pauvres dans le monde d'ici 2030. Si des progrès ont été réalisés dans plusieurs pays accueillant un nombre très important de réfugiés pour remédier au manque actuel de données et d'analyses socio-économiques, notamment au Kenya et en Ouganda, des efforts supplémentaires sont nécessaires.

En octobre 2019, le HCR et le Groupe de la Banque mondiale ont officiellement créé le Centre de données conjoint sur les déplacements forcés afin d'améliorer le recueil, la diffusion et l'analyse des données sur les déplacements forcés. Une conférence de recherche sur les déplacements, qui devrait se tenir à Bogota en Colombie en mai 2021, mettra en lumière les enseignements tirés de la première année complète de fonctionnement de ce centre qui a permis d'apporter un soutien initial à près de 40 activités au sein des deux organisations et de leurs partenaires. En coopération avec ce centre, le Réseau universitaire interdisciplinaire mondial (GAIN) cherche également à élargir la portée et l'applicabilité de la recherche sur les personnes déplacées et les communautés d'accueil comme prévu par le Pacte mondial sur les réfugiés.

D'autres initiatives établies par le Pacte, telles que le Groupe de soutien des capacités en matière d'asile, la Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires, le Réseau universitaire interdisciplinaire mondial (GAIN) et le Défi énergie propre, montrent également des niveaux encourageants de progrès et d'engagement de la part d'un large éventail de parties prenantes et continueront à guider le travail du HCR en 2021. La plateforme numérique du Pacte mondial sur les réfugiés permet à toutes les parties prenantes de se tenir au courant de ces évolutions, de partager les bonnes pratiques et de suivre les progrès réalisés dans le cadre des engagements pris.

En décembre 2021, le HCR organisera une réunion de haut niveau pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte et sur les engagements pris lors du Forum. En préparation de cette réunion, une série d'événements et de bilans thématiques et régionaux seront organisés et permettront aux entités engagées de faire un rapport sur les progrès réalisés et de

partager des informations sur les besoins restants. Par ailleurs, le premier rapport sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés sera publié à l'occasion de cette réunion. Les conclusions du rapport sur les indicateurs et celles du bilan guideront l'élaboration des futures promesses et contributions pour le prochain Forum en 2023.

Le Pacte mondial sur les réfugiés orientera le travail du HCR, des États et des partenaires pour la décennie à venir et au-delà, fournissant un puissant outil qui permettra d'élargir la base de soutien aux réfugiés et à leurs pays et communautés d'accueil, de renforcer la protection, de développer l'inclusion et de rechercher des solutions. En 2021, le HCR veillera à ce que ses mécanismes internes soient à même de soutenir et de faciliter la mise en œuvre efficace du Pacte, notamment pour le suivi des engagements pris lors du Forum, en intégrant ces aspects dans les processus de planification, de programmation, de budgétisation, d'édition de rapports, de formation et de communication de l'organisation.

Initiatives sur le partage des responsabilités à l'égard des réfugiés (en anglais)



Tableau de bord des engagements et contributions (en anglais)



PARTENARIATS



Un employé du HCR distribue des équipements de protection personnelle à MEDU (Docteurs pour les droits de l'homme), partenaire de l'organisation à Rome.

Renforcer les approches multipartites

En 2021, le HCR renforcera le travail qu'il mène avec ses partenaires pour développer la protection et les solutions, notamment en approfondissant sa collaboration avec les acteurs du développement, de la paix et de la sécurité. Le processus de réforme des partenariats avec les ONG actuellement en cours devrait aboutir à des accords simplifiés en 2021 et laisser plus de champ aux réflexions stratégiques et à l'engagement. Un nouveau cadre régissant l'action du HCR auprès des organisations et des réseaux dirigés par des réfugiés sera également élaboré, et une attention particulière sera accordée aux relations avec les organisations confessionnelles et celles de la société civile dirigées par des femmes.

La pandémie de COVID-19 a révélé que personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'est pas en sécurité. Elle a ainsi mis en évidence la nécessité d'inclure les déplacés dans les plans d'intervention sanitaires et socio-économiques nationaux. En partenariat avec l'OMS et Gavi, l'Alliance du vaccin, sur la base des nouveaux protocoles d'accord conclus en 2020, le HCR veillera à ce que les activités de communication sur les risques et les campagnes de vaccination atteignent les populations déplacées et apatrides. La pandémie de COVID-19 a également mis en

évidence la nécessité d'améliorer la prévention et la réponse aux violences de genre ainsi que les activités visant à renforcer l'égalité des sexes afin de s'attaquer à leurs causes profondes. La coopération avec des agences telles que ONU-Femmes, le FNUAP, de nombreuses ONG internationales et les acteurs de la société civile œuvrant dans ce domaine sera renforcée en 2021.

En 2020, le HCR a veillé à ce que les plans d'action humanitaire et les cadres d'intervention inter-agences incluent des objectifs stratégiques relatifs aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides. Faisant suite aux réactions des personnes relevant de la compétence du HCR, dont beaucoup ont perdu leurs moyens de subsistance à cause de la pandémie de COVID-19, un nouvel élan sera apporté en 2021 afin de garantir également leur intégration dans les plans d'intervention socio-économiques, comme le prévoient le Pacte mondial sur les réfugiés et l'Agenda pour le développement durable 2030. Le HCR maintiendra ses partenariats avec les acteurs du développement, les institutions financières internationales et les intervenants impliqués dans la conception et la mise en œuvre des plans de relance économique et des régimes de sécurité sociale. Le Plan directeur pour un traitement équitable des enfants réfugiés du HCR et de l'UNICEF, qui vise à garantir l'inclusion des réfugiés dans

les plans de développement nationaux et les évaluations des besoins multisectoriels, constituera à ce titre un élément central. Le renforcement de la coopération avec d'autres partenaires du développement visera à améliorer l'accès à la justice et à un travail décent, et à développer la base de données socio-économiques (voir *Assurer un avenir meilleur*).

Le travail novateur réalisé par le HCR avec ses partenaires en matière d'analyse prédictive et d'intelligence artificielle se poursuivra et mettra l'accent sur l'atténuation des incidences du changement climatique sur les déplacements. Le HCR nouera de nouveaux partenariats, plus stratégiques, avec des institutions et des acteurs du monde universitaire, de la recherche et de la paix, en particulier sur les causes profondes des déplacements.

Au niveau stratégique, des consultations mensuelles seront organisées avec les principales ONG internationales et l'enquête

annuelle sur les partenariats continuera à mettre en lumière les défis et les progrès réalisés dans la coopération entre le HCR et les ONG. Les efforts de localisation seront maintenus, conformément aux engagements pris dans le cadre du *Grand Bargain*, en veillant à ce que les acteurs locaux participent aux mécanismes de coordination et à la prise de décisions stratégiques.

Compte tenu du rôle important que peut jouer le sport dans le développement social, l'inclusion et le bien-être des réfugiés, comme le reconnaît le Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR intensifiera en 2021 son travail aux côtés d'une coalition de 87 entités sportives gouvernementales, du secteur privé et d'ONG qui ont pris trois engagements communs lors du Forum mondial sur les réfugiés en matière d'accès aux programmes et aux installations sportives et de participation aux activités sportives à tous les niveaux. En dépit du report de 12 mois des Jeux olympiques de Tokyo 2020 en raison de la pandémie de



focus: Collaboration avec les acteurs du développement et processus

En 2021, le HCR consolidera ses partenariats avec les banques multilatérales de développement et les autres acteurs du secteur du développement. Il participera à la 18^e et 19^e reconstitution des ressources de l'IDA de la Banque mondiale, soit plus de 4,2 milliards de dollars au total, car ces ressources sont essentielles non seulement pour augmenter les investissements dans les zones qui accueillent des réfugiés, mais aussi pour soutenir des politiques plus inclusives, progressistes et durables. Les partenariats avec les banques régionales de développement comme la Banque africaine de développement seront consolidés et cette collaboration permettra de venir en aide aux personnes relevant de la compétence du HCR au Sahel, en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.

Le HCR collaborera avec la Commission européenne pour mettre en place des interventions dans le secteur du développement ciblant les zones d'accueil de réfugiés et financées par le cadre financier pluriannuel 2021-2027. La collaboration avec l'Agence française de développement (AFD), le Ministère fédéral allemand chargé de la coopération économique et du développement (BMZ) et l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) sera une priorité en particulier pour le renforcement des synergies au niveau des programmes et des politiques dans les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés. Le soutien aux gouvernements en vue de renforcer la complémentarité des interventions des acteurs du secteur du développement dans les zones d'accueil sera également une priorité.

La collaboration étroite avec l'OIT, le PNUD et l'UNICEF afin de soutenir l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les programmes nationaux de développement se poursuivra. Le HCR renforcera également sa collaboration avec les acteurs clés œuvrant dans le domaine de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, mettant ainsi en œuvre « l'agenda pour une paix durable » des Nations Unies et la recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE incitant à renforcer le lien entre l'aide humanitaire, l'aide au développement et la paix.

La coopération du développement allemande dans le contexte des déplacements forcés (en anglais)



L'engagement en faveur des réfugiés syriens (JICA) (en anglais)



COVID-19, le HCR maintiendra son association avec le Comité international olympique pour soutenir ses athlètes réfugiés boursiers, et l'équipe olympique d'athlètes réfugiés participera aux Jeux en 2021.

Plans régionaux de réponse pour les réfugiés en 2021

Le HCR poursuivra sa mission de direction et de coordination de réponse aux crises complexes de réfugiés, y compris celles impliquant des situations mixtes de réfugiés et de migrants, par le biais de cinq plans régionaux de réponse pour les réfugiés (RRP). Le HCR dirige la planification et la coordination inter-agences des RRP au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Le Plan régional pour les réfugiés et la résilience en réponse à la crise syrienne (3RP) est codirigé avec le PNUD, et la codirection du Plan régional d'aide pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (RMRP) est menée conjointement avec l'OIM.

Les RRP couvrent la réponse inter-agences dans 33 pays accueillant des réfugiés et lorsque cela se justifie, ils constituent une partie intégrée, mais distincte des plans de réponse humanitaire inter-agences. Les RRP contribuent à la mise en œuvre du modèle de coordination pour les réfugiés, en formulant les priorités en matière de protection et de solutions et en définissant les besoins des réfugiés et de leurs communautés d'accueil.

Par la voie des RRP, le HCR et ses partenaires cherchent à répondre aux besoins les plus urgents, notamment aux besoins humanitaires, socio-économiques et de développement. De même, pour les nouveaux besoins sanitaires causés par la pandémie COVID-19, les partenaires des RRP intègrent les activités de réponse à la pandémie de COVID-19 dans les stratégies de base et s'efforcent de garantir que la réponse aux réfugiés soit intégrée dans les efforts nationaux. En outre, le HCR et ses partenaires accorderont la priorité à la réduction et à la lutte contre les violences de genre, à l'intégration des besoins des personnes handicapées dans le cadre des RRP, ainsi qu'au soutien d'autres groupes à haut risque.

Les RRP intègrent une approche axée sur la résilience et les solutions, fondée sur l'implication cohérente des partenaires et des gouvernements hôtes dans la recherche de solutions pour les réfugiés, les migrants et les membres des communautés d'accueil. Reconnaisant l'importance de promouvoir des approches innovantes dans la réponse globale aux situations de réfugiés, les RRP incluent des initiatives environnementales menées par des partenaires et destinées à compléter la stratégie du HCR en matière de changement climatique et d'énergie, comme c'est le cas de l'installation de recyclage unique en son genre du camp de réfugiés de Zaatari en Jordanie.

PLAN RÉGIONAL DE RÉPONSE POUR LES RÉFUGIÉS | 2020-2021

PLAN RÉGIONAL DE RÉPONSE POUR LES RÉFUGIÉS	2020			2021
	Budget inter-agences (USD) ³	Financement inter-agences reçu (USD)	Niveau de financement assuré au 30 septembre 2020	Budget inter-agences estimé (USD) ⁴
Burundi	298 375 205	73 593 745	25%	298 375 205
République démocratique du Congo	638 709 377	93 364 469	15%	638 709 377
Soudan du Sud	1 429 908 307	280 976 959	20%	1 429 908 307
Syrie 3RP ¹	5 995 975 760	1 705 237 566	28%	5 995 975 760
Venezuela ²	1 407 580 167	416 545 541	30%	1 407 580 167
TOTAL	9 770 548 816	2 569 718 280	26%	9 770 548 816

¹ Codirigé avec le PNUD.

² Codirigé avec l'OIM.

³ Les montants du budget sont le reflet des besoins inter-agences révisés et comprennent la lutte contre la pandémie de COVID-19.

⁴ Les budgets 2021 sont provisoires, établis sur la base des besoins de 2020, sous réserve de leur confirmation et approbation par les partenaires et les pays d'accueil.

GESTION DES RISQUES



Installation d'isolement et de traitement COVID-19 pour les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil au centre de santé de Nalemsokon dans le camp de Kalobeyei, Kenya.

L'approche adoptée par le HCR pour gérer les incertitudes susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs – communément désignées par le terme « risque » – est désormais bien établie. Dans le cadre de son activité principale, par exemple pour soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et le renforcement de sa réponse aux déplacés internes, mais aussi pour répondre aux nouvelles priorités telles que l'action climatique, les personnels du HCR procèdent régulièrement à des analyses de risque de grande qualité, dont les résultats étayent la prise de décision. Le HCR renforce la sensibilisation et les compétences en matière de gestion des risques à tous les niveaux de l'organisation. Ceci implique de donner aux personnels les moyens de prendre le niveau de risque approprié et de les équiper pour prendre systématiquement leurs décisions à la lumière des risques et

des opportunités. Les collègues parlent déjà avec autorité des risques les plus importants auxquels sont confrontées leurs opérations; la pandémie de COVID-19 n'a fait que renforcer la nécessité pour les personnels du HCR, à tous les niveaux, d'agir en tant que gestionnaires des risques.

La pandémie de COVID-19 a souligné la nécessité de renforcer le niveau de préparation aux événements catastrophiques susceptibles de perturber la vie des personnes relevant de la compétence du HCR et les activités de l'organisation. Dans les camps au Bangladesh, par exemple, des zones de triage et d'isolement ont été mises en place et les mesures sanitaires ont été renforcées pour mieux gérer l'impact négatif que la pandémie de COVID-19 aurait pu avoir sur les opérations. Dans l'ensemble des opérations, des décisions proactives de renforcement des

installations sanitaires pour le personnel ont été prises, afin de garantir les meilleurs soins possibles pour le cas où quelqu'un contracte le virus. À mesure de l'évolution de la situation, une évaluation approfondie des risques aide à définir la réponse du HCR et permet déjà à l'organisation de continuer à fournir des services dans des circonstances exceptionnelles, en protégeant le bien-être des personnes relevant de sa compétence et de son propre personnel. Compte tenu de la réduction de la présence physique qu'impose la pandémie, la gestion des risques joue un rôle important pour préserver l'intégrité des programmes du HCR.

En 2021, un réseau élargi de 33 experts en risques – contre trois en 2017 – assistera les opérations qui en ont le plus besoin. Grâce à des formations et des ateliers organisés en présentiel et, plus récemment à distance, plus de 3000 personnes ont été formées à la gestion des risques, notamment à la conduite d'évaluations des risques et au renforcement de la gestion des risques de fraude et de la détection des fraudes. En outre, les hauts responsables des bureaux régionaux et des opérations nationales sont formés à la gestion des risques et à la communication de crise afin d'être mieux préparés à répondre à la prochaine situation d'urgence. Le HCR lancera également une campagne de communication interne pour inciter son personnel à procéder à une évaluation globale afin d'identifier les risques et les opportunités avant de prendre des décisions importantes dans leur travail.

Le HCR développe des outils pour aider le personnel de terrain à identifier et à traiter les risques dans des domaines tels que les aides en espèces, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et la gestion de partenariats. En outre, le cadre de gestion des risques sera consolidé grâce à une politique révisée, et l'organisation étudie la possibilité d'élaborer une déclaration sur la propension à prendre

des risques qui définisse le niveau et la nature du risque que le HCR est prêt à accepter dans la poursuite de ses objectifs.

Le HCR poursuit son engagement actif en matière de gestion des risques avec ses partenaires et d'autres agences des Nations Unies. Le HCR fait régulièrement le point avec les États pour leur faire part des risques et des opportunités de haut niveau que présente son travail. Le HCR participe également activement au groupe spécial chargé de la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) des Nations Unies.

Une évaluation indépendante a conclu que le HCR se situe à un niveau « établi » de maturité du risque, selon un modèle de maturité du risque des Nations Unies approuvé par le HLCM. Le HCR a mis en place des processus de gestion des risques, une bonne couverture organisationnelle, prévoyant des rapports réguliers sur les risques et leur transmission à un niveau supérieur, ainsi que l'utilisation d'informations sur les risques pour la prise de décisions opérationnelles. S'appuyant sur le succès de l'initiative Gestion des risques 2.0 (2018-2020), le Haut Commissaire a appelé le HCR à renforcer sa culture du risque pour atteindre un niveau de « maturité avancé ». À cette fin, le HCR intègre le nouvel outil de gestion axée sur les résultats et l'outil d'enregistrement des risques, renforce l'utilisation stratégique des données et continue à intégrer les considérations de gestion des risques dans ses politiques, ses processus et ses activités quotidiennes.

LUTTE MENÉE PAR LE HCR CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS, ET CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le HCR a accompli des progrès significatifs dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et contre le harcèlement sexuel, au cours des deux dernières années. Grâce aux efforts coordonnés par un personnel dévoué travaillant dans le cadre de structures multifonctionnelles sous la direction de la Haut Commissaire adjointe, la responsabilité organisationnelle a été renforcée, les mécanismes de signalement des cas de comportements sexuels répréhensibles par les collègues et les personnes relevant de la compétence du HCR ont été améliorés et la confiance dans les systèmes s'est trouvée renforcée. Par ailleurs, les enquêtes et les mesures disciplinaires ont été renforcées, le personnel est davantage sensibilisé et doté de capacités accrues, et des initiatives ont été prises pour soutenir un leadership fort et un changement de culture au sein de l'organisation.

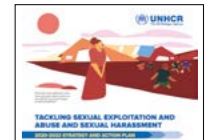
Le Haut Commissaire a également mis en œuvre un certain nombre d'initiatives clés dans son rôle de « Champion du Comité permanent interorganisations sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et contre le harcèlement sexuel » (IASC), un mandat entamé en septembre 2019 et qui se poursuivra jusqu'à la fin de 2020. À ce titre, l'action du Haut Commissaire s'est concentrée sur le renforcement de la prévention, sur la multiplication des espaces sécurisés et sur la promotion d'une utilisation respectueuse de l'autorité.

En dépit des progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Reflétant sa volonté de veiller à ce que le HCR soit géré de manière à prévenir activement les préjudices, le harcèlement et les abus, et à réagir de manière sûre et systématique en cas de problème, et s'appuyant sur les réalisations et selon une approche de protection centrée sur les victimes,

le Haut Commissariat a publié la Stratégie et Plan d'action 2020-2022. Celle-ci prend en compte les défis résultant de la pandémie de COVID-19 et s'articule autour de quatre objectifs fondamentaux : s'assurer que les victimes sont au cœur de toutes les pratiques et procédures du HCR en matière de harcèlement sexuel ; donner au personnel du HCR et de ses partenaires les capacités et les moyens de prévenir et d'identifier de tels comportements et d'y remédier ; assumer la responsabilité institutionnelle de la lutte contre le harcèlement sexuel ; et maintenir le rôle clé joué par le HCR dans les efforts de lutte inter-agences contre les comportements de harcèlement sexuel grâce à un engagement étroit et actif auprès de tous les partenaires.

Parmi les initiatives clés qui seront lancées en 2021, sont prévues : une collaboration avec un institut pour mieux comprendre les expériences des personnes victimes de harcèlement sexuel afin d'élaborer une réponse et des mécanismes de soutien, en veillant à ce que leurs besoins et leurs souhaits soient entendus et pris en considération ; la mise en œuvre d'une nouvelle politique favorisant les approches centrées sur les victimes ; le déploiement de nouveaux supports d'apprentissage interactifs sur les comportements de harcèlement sexuel destinés au personnel et aux partenaires ; l'intégration de la prévention et de la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels dans tous les secteurs opérationnels ; le renforcement des capacités des partenaires en matière d'exploitation et d'abus sexuels, notamment par l'essai et la mise en œuvre d'un nouvel outil d'évaluation ; et un engagement fort dans les efforts inter-agences, y compris ceux visant à prévenir et à lutter contre le harcèlement sexuel dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et contre le harcèlement sexuel (en anglais)



Champion de l'IASC sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et contre le harcèlement sexuel (en anglais)



Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs



Une demandeuse d'asile originaire de République démocratique du Congo est assise avec ses enfants après avoir passé une visite médicale près du poste-frontière à Zombo, en Ouganda.

© HCR/Rocco Nuri

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Renforcer la protection et l'accès à des services de qualité pour les personnes en situation de risque accru

Dans cette région qui accueille le plus grand nombre de réfugiés sur le continent africain, le HCR poursuivra ses efforts pour veiller à ce que le droit de demander l'asile soit respecté et que les réfugiés soient protégés. La collaboration soutenue avec l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Conférence

internationale sur la région des Grands Lacs renforcera la politique relative aux réfugiés. L'enregistrement biométrique individuel, reporté en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, sera une action prioritaire dans huit pays. Le HCR aidera les gouvernements à reprendre et à renforcer les procédures de détermination du statut de réfugié équitables et efficaces, en intégrant des modalités qui respectent les mesures de prévention de la pandémie de COVID-19 et qui visent à réduire les retards de traitement des dossiers.

.../...

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la planification, la préparation et la réponse aux situations d'urgence

Avec plus de 80% des réfugiés vivant dans des camps ou des sites d'installation et 20% vivant en zone urbaine, la pandémie de COVID-19 soulève des défis importants dans la région en raison de la densité de population dans les camps de réfugiés et des graves conséquences du ralentissement économique sur les moyens de subsistance en zone urbaine. La mauvaise santé et la malnutrition des familles déplacées associées à des installations de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement insuffisantes et à une réponse humanitaire sous-financée, ont contraint l'organisation à privilégier la préparation et les activités liées aux besoins essentiels et à l'aide de base par rapport au soutien à l'autosuffisance. L'accès à l'asile a également été impacté par les fermetures de frontières dans toute la région. L'Ouganda a temporairement ouvert ses frontières pour permettre aux réfugiés venant de République démocratique du Congo d'entrer et d'autres pays ont mis en place diverses exceptions pour les demandeurs d'asile.

La planification relative à la pandémie de COVID-19 pour 2021 vise à garantir que tous les secteurs intègrent des mesures de prévention qui permettent de bonnes pratiques d'hygiène et la distanciation physique. Les besoins augmenteront dans les domaines suivants : appui nutritionnel, prévention des violences de genre et réponse à ces violences, protection de l'enfance, accès à l'éducation (notamment pour les filles), ainsi que santé mentale et soutien psychosocial.

Les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 continueront d'affecter lourdement les réfugiés et les déplacés internes dans l'ensemble de la région, en particulier dans les zones urbaines. En raison des pertes d'emploi et des fermetures d'entreprises, de nombreuses personnes ont du mal à payer leur loyer, leur nourriture et d'autres articles de première nécessité. Les programmes d'autosuffisance et d'inclusion économique doivent donc être renforcés et élargis, ainsi que les activités génératrices de revenus.

La plupart des pays dans la région ont inclus les réfugiés dans leurs plans nationaux de prévention et de réponse à la pandémie de COVID-19. Cela pourrait contribuer aux efforts visant à promouvoir les engagements plus larges relatifs à l'inclusion des réfugiés dans les systèmes et services nationaux pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés.

PRINCIPALES SITUATIONS EN AFRIQUE DE L'EST, DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE ET LES GRANDS LACS

Les progrès limités réalisés dans différents processus de paix, associés à des flambées de violence sporadiques, donneront probablement lieu à des niveaux de déplacement soutenus et pourraient entraîner de nouveaux mouvements de population en 2021. Outre les conséquences sociales et économiques de la pandémie de COVID-19, la région est également très vulnérable à l'aggravation des inondations et des sécheresses causées par les changements climatiques. Tous ces facteurs ont des répercussions directes sur les populations déplacées et augmentent leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.



BURUNDI

Malgré les tensions accrues pendant les élections de mai 2020 au Burundi, les déplacements forcés n'ont pas augmenté. Cependant, la situation des droits de l'homme au Burundi reste préoccupante, et en 2021, le HCR plaidera pour préserver l'espace d'asile pour les Burundais déplacés dans la région. L'assistance et les services destinés aux réfugiés burundais devront être renforcés pour veiller à ce que les besoins de base soient satisfaits, dans un contexte où la pandémie de COVID-19 exacerbe leurs conditions de vie déjà précaires. Le Plan de réponse régional pour les réfugiés du Burundi a été actualisé pour y intégrer des mesures de réponse à la pandémie de COVID-19. Il associe 35 partenaires dans les quatre principaux pays d'asile et adopte une approche globale et axée sur les solutions, soulignant la nécessité d'inclure les réfugiés dans les systèmes nationaux, d'intégrer la fourniture de services au sein des communautés d'accueil dans la mesure du possible et de donner la priorité à l'autosuffisance.

Bien que la situation actuelle au Burundi ne soit pas propice à la promotion active du rapatriement volontaire, le HCR facilitera les retours pour les Burundais qui font le choix éclairé et volontaire de rentrer dans leur pays. En 2021, des rapatriés devraient revenir de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, ainsi que d'autres pays dans une moindre mesure. Ils recevront tous une aide au retour standardisée incluant une aide en espèces et une aide alimentaire. Le Plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés est un plan de réponse intégrée inter-agences visant à assurer le retour et la réintégration durables des réfugiés burundais et à soutenir la protection communautaire dans les zones de retour. Il rassemble 19 partenaires au Burundi, dont des ministères, des agences des Nations Unies et des ONG.

En collaboration étroite avec d'autres agences des Nations Unies, le HCR fournira également une protection, une assistance et des articles de secours essentiels pour soutenir quelque 46 000 déplacés internes burundais.

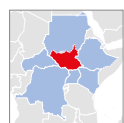
325 000
RÉFUGIÉS BURUNDAIS
DANS LES PAYS VOISINS

131 000
DÉPLACÉS INTERNES

135 000*
RÉFUGIÉS RAPATRIÉS

75%
DES RÉFUGIÉS ET
DES DEMANDEURS
D'ASILE SONT DES
FEMMES ET DES
ENFANTS

* Source: OIM



SOUDAN DU SUD

Alors que la réponse en faveur des réfugiés sud-soudanais entame sa septième année, des progrès ont été accomplis dans le processus de paix mais des flambées de violence persistantes pourraient entraîner de nouveaux départs de réfugiés vers les pays voisins en 2021. L'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan ont continué d'accueillir plus de 2,2 millions de Sud-Soudanais – la population la plus importante de réfugiés sur le continent – auxquels s'ajoutent 1,6 million de déplacés internes. La pandémie de COVID-19 a soulevé des défis importants pour les réfugiés sud-soudanais en raison de la densité de population élevée dans les camps de réfugiés et d'installations sanitaires insuffisantes. Par exemple, seuls 43% des ménages de réfugiés disposent de latrines. Bien que le HCR n'encourage ni ne facilite les retours, l'organisation s'attend à une augmentation des retours spontanés de déplacés internes et de réfugiés en 2021. Le HCR prévoit de poursuivre ses activités de profilage et d'analyse pour promouvoir des retours axés sur la protection, la consolidation de la paix, la réconciliation et la cohésion sociale.

Le Plan de réponse régional pour les réfugiés du Soudan du Sud a été mis à jour pour y intégrer des mesures de prévention et de réponse à la pandémie de COVID-19. Il rassemble 95 partenaires répartis dans cinq pays et vise à répondre aux besoins en matière d'assistance et de résilience des réfugiés sud-soudanais dans la région.

Dans le cadre de son Initiative relative aux déplacés internes, le HCR continuera de renforcer son soutien à la réponse en faveur des déplacés internes en sa qualité de partenaire du Plan de réponse humanitaire inter-agences.

2,2 millions
DE RÉFUGIÉS
SUD-SOUDANAIS
DANS LES PAYS VOISINS

1,6 million
DE DÉPLACÉS INTERNES

445 000
RÉFUGIÉS RAPATRIÉS

14 000
APATRIDES

83%
DES RÉFUGIÉS ET
DES DEMANDEURS
D'ASILE SONT DES
FEMMES ET DES ENFANTS



SOMALIE

La situation en Somalie constitue l'une des crises de déplacement les plus anciennes au monde. Malgré les avancées politiques, les conditions générales de sécurité en Somalie demeurent imprévisibles et les niveaux de déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays restent élevés. Outre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences socio-économiques, de graves sécheresses et inondations continueront sans doute de déplacer des milliers de familles et de réduire leur accès à une aide humanitaire régulière. Le HCR continuera de mettre l'accent sur le suivi de protection, l'engagement des communautés et la communication des risques, ainsi que sur la fourniture de services de santé et d'articles d'hygiène. Dans la mesure du possible, les sites d'installation seront désengorgés et du matériel d'abri et des articles ménagers seront distribués aux personnes touchées par les inondations.

Dans les pays d'asile, des investissements continus sont nécessaires pour promouvoir l'inclusion et les activités de subsistance. Cette approche est conforme à l'application régionale du Pacte mondial sur les réfugiés et à la Déclaration de Nairobi de 2017, par laquelle les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont convenu de suivre collectivement une approche régionale globale en faveur de solutions durables pour les réfugiés somaliens, tout en préservant la protection et en promouvant l'autosuffisance dans les pays d'asile. Le retour volontaire des réfugiés continuera d'être facilité pour les personnes qui le demandent et dans la mesure du possible.

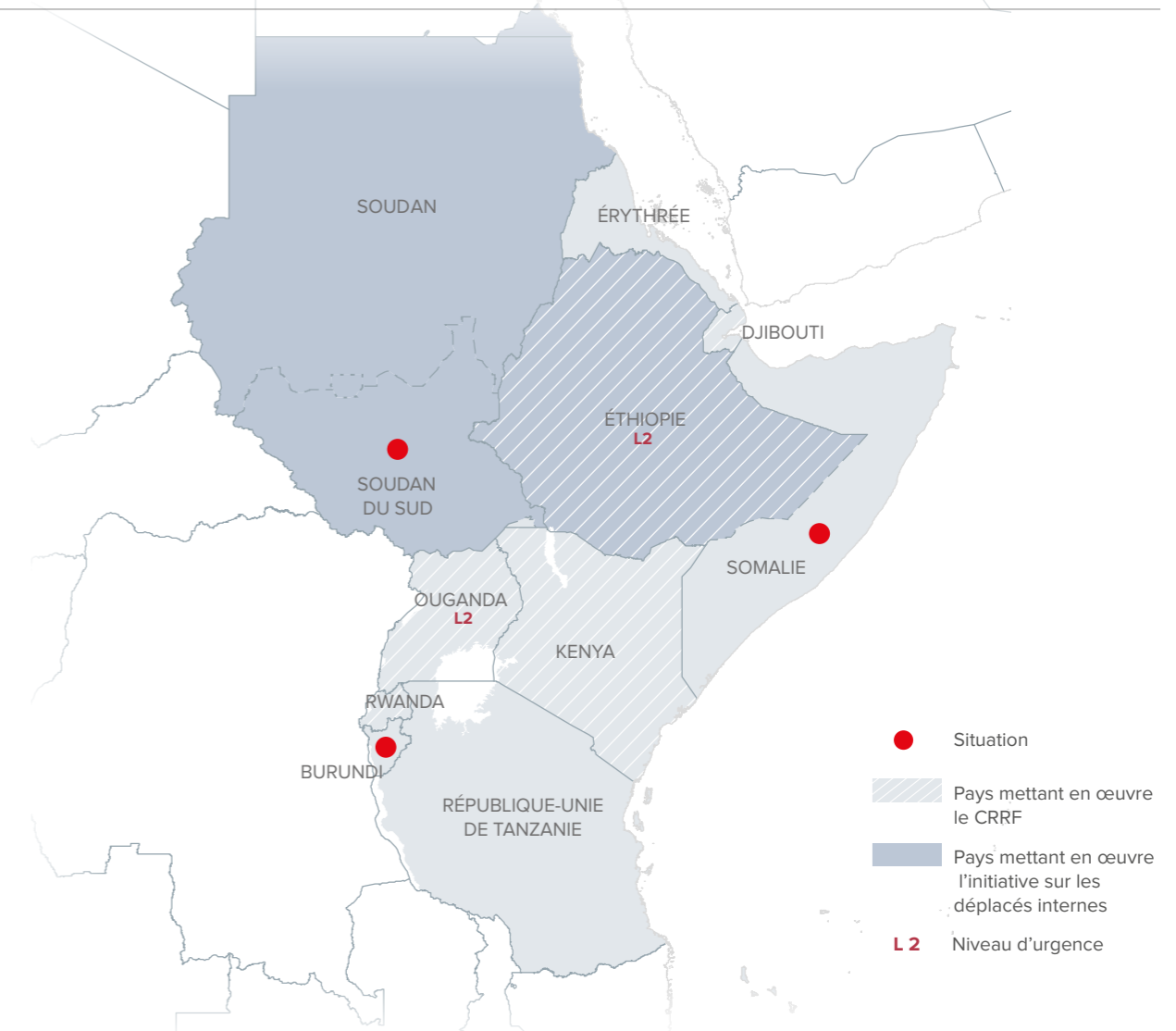
805 000
RÉFUGIÉS SOMALIENS
DANS LES PAYS VOISINS

2,5 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES

18 600
RÉFUGIÉS RAPATRIÉS

81%
DES RÉFUGIÉS ET
DES DEMANDEURS
D'ASILE SONT DES
FEMMES ET DES ENFANTS

82%
DES DÉPLACÉS
INTERNES SONT DES
FEMMES ET DES ENFANTS



ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN 2021 EN AFRIQUE DE L'EST, DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE ET LES GRANDS LACS



* Les chiffres incluent actuellement la population d'accueil en Ouganda, reflétant l'approche évolutive du HCR sur l'inclusion des réfugiés et la fourniture de services intégrés sur un territoire donné. Les catégories de populations sont en cours de réexamen et seront ajustées en 2021 pour introduire une nouvelle catégorie séparée pour les populations d'accueil susceptibles de bénéficier directement de l'assistance du HCR.

.../...

La prise en compte des problèmes liés à la qualité et à l'accessibilité des procédures d'asile contribuera aussi à traiter les causes des mouvements secondaires irréguliers de population. Après les mesures de prévention et les confinements liés à la pandémie de COVID-19, il sera essentiel de mettre fortement l'accent sur la protection de l'enfance, la fourniture d'un soutien adapté aux victimes des violences de genre, et d'amplifier les interventions de soutien à la santé mentale. Il s'agira également d'accorder une attention particulière à la collaboration avec les populations déplacées afin de répondre à ces besoins, en s'appuyant sur les points forts et les capacités des communautés. Le HCR renforcera et recherchera des approches innovantes en matière de communication des risques et d'engagement des communautés et diffusera les informations aux personnes relevant de sa compétence en conséquence.

Fournir une aide humanitaire vitale et un accès aux services sociaux

Dans la région, plus de 80% des réfugiés vivent dans des camps ou des sites d'installation où ils reçoivent une assistance de base notamment dans le domaine des abris, de l'eau, de l'assainissement, des soins de santé et de l'éducation. Des investissements supplémentaires sont toutefois nécessaires pour s'assurer que l'aide et les services répondent aux normes internationales, notamment en ce qui concerne les abris, les articles de secours essentiels, les kits d'hygiène et l'amélioration de l'accès à l'énergie. L'achat et la distribution d'articles de secours ont été reportés en 2020, étant donné que les ressources ont été réaffectées aux mesures de prévention de la pandémie de COVID-19 dans les secteurs de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, les pays de la région restent engagés à appliquer des réponses globales, en particulier à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda.

Le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil et les ministères concernés pour intégrer les réfugiés dans les services publics et la planification nationale, tout particulièrement pour les services de l'éducation et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Il continuera également de plaider pour une augmentation des investissements en faveur du développement dans les zones d'accueil des réfugiés, ce qui revêt une importance particulière alors que les conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19 continuent d'affecter tant les communautés d'accueil que les réfugiés.

Promouvoir l'autosuffisance et l'inclusion économique des réfugiés et des demandeurs d'asile

Les programmes d'autosuffisance prévus ont été reportés car la priorité a été donnée aux mesures de prévention et de réponse à la pandémie de COVID-19. Les aides en espèces ont été considérablement étendues et 615 000 réfugiés en avaient bénéficié dans la région en octobre 2020. Parmi eux, 180 000 réfugiés, vivant principalement en zones urbaines, les ont reçues en raison de la perte de leurs moyens de subsistance à cause de la pandémie de COVID-19. En 2021, le HCR continuera d'investir dans les aides en espèces sous forme de transferts ainsi que dans les programmes d'autosuffisance afin de répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil.

Malgré le contexte difficile de la pandémie de COVID-19, des progrès significatifs ont été réalisés au regard des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019. En 2021, le HCR s'efforcera de veiller à la mise en œuvre des plans d'action et des feuilles de route en faveur de l'inclusion qui sont en cours d'élaboration ou de réalisation au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, en Somalie et au Soudan.

Le HCR recherchera de nouveaux partenariats et renforcera les partenariats existants, notamment avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Société financière internationale. Le HCR aidera la plateforme de soutien de l'IGAD à mobiliser des ressources politiques, techniques et financières pour mettre en œuvre les engagements du Forum en matière d'éducation, de santé et de moyens de subsistance dans les zones d'accueil des réfugiés. L'organisation étudiera également les possibilités d'étendre la connectivité pour les réfugiés afin de soutenir l'éducation et l'entrepreneuriat, dont l'importance a été mise en évidence par la pandémie.

Rechercher des solutions durables

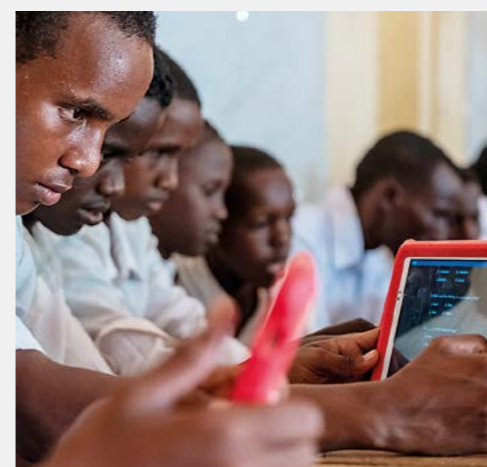
Le HCR continuera d'apporter son aide au rapatriement volontaire vers le Burundi, l'Éthiopie, le Rwanda et la Somalie, et table à l'heure actuelle sur le retour d'environ 100 000 réfugiés burundais et 20 000 réfugiés somaliens dans leurs pays d'origine en 2021. La vérification du caractère volontaire des retours, le suivi de protection dans les zones de retour et le plaidoyer en faveur du renforcement du soutien à la réintégration seront des priorités. Les mesures relatives à la pandémie de COVID-19 ont perturbé les activités de réinstallation et retardé les départs de nombreuses personnes en 2020, mais à mesure que les

restrictions seront progressivement levées en 2021, le HCR espère retrouver sa capacité de traiter les dossiers, voire de l'augmenter. Plus de 450 000 personnes ayant besoin d'une réinstallation ont été recensées dans toute la région. En parallèle, des voies complémentaires et des possibilités d'intégration locale seront également poursuivies.

Prévenir, combattre et résoudre l'apatridie

Bien que des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie en octobre 2019, de nombreux engagements n'ont pas été abordés en 2020 car les gouvernements ont concentré leurs efforts sur la réponse à la pandémie de COVID-19. En 2021, le HCR fournira un soutien opérationnel, juridique et politique pour veiller à ce que les lois nationales soient conformes aux normes internationales et régionales en matière d'apatridie. Il veillera notamment à ce que les apatrides aient accès à une nationalité et à ce que les personnes exposées à un risque d'apatridie puissent obtenir des documents d'identité. Étant donné que l'enregistrement des naissances est essentiel pour prévenir l'apatridie, le HCR renforcera également son soutien pour garantir que tous les réfugiés nés en exil obtiennent un certificat de naissance.

© UNHCR/REACT



Microsoft et Vodafone contribuent à connecter les enfants et les jeunes réfugiés à une éducation de qualité

Le HCR travaille en partenariat avec des acteurs clés, tels que Microsoft et la Fondation Vodafone, pour mettre en œuvre des programmes d'éducation connectée qui fournissent à des milliers d'élèves réfugiés et des pays d'accueil une éducation numérique de qualité. Avec plus de 1,5 milliard d'enfants et de jeunes impactés par les fermetures d'école en raison de la pandémie de COVID-19, de telles initiatives du secteur privé contribuent à garantir que les réfugiés continuent d'accéder à des possibilités d'apprentissage et d'acquérir des compétences pour l'avenir. En République du Congo, au Kenya, au Soudan du Sud et en République-Unie de Tanzanie, ces programmes aident déjà les jeunes réfugiés et seront déployés dans d'autres pays.



(en anglais)

Coordonner et fournir une protection, une assistance et des solutions aux déplacés internes

En 2021, le HCR poursuivra son travail avec les gouvernements, les agences des Nations Unies et les ONG pour coordonner et assurer la protection, les activités de coordination et de gestion des camps ainsi que la fourniture d'abris aux déplacés internes en Éthiopie, au Soudan du Sud et au Soudan (opérations ciblées dans le cadre de l'Initiative du HCR relative aux déplacés internes), ainsi qu'au Burundi et en Somalie. Il s'agira notamment d'assurer la centralité de la protection dans l'ensemble de la réponse humanitaire en

s'appuyant sur des systèmes de gestion et d'analyse de l'information plus solides; d'assurer une protection et une assistance dans les zones touchées; et de favoriser des conditions propices aux solutions en partenariat avec les acteurs humanitaires, du secteur du développement et les gouvernements. Dans les quatre principales opérations d'intervention en faveur des déplacés internes dans la région – en Éthiopie, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud – le HCR mettra en œuvre les stratégies relatives à la protection et aux solutions élaborées en 2020 en les adaptant aux conditions locales et à l'impact de la pandémie de COVID-19.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conséquences du sous-financement

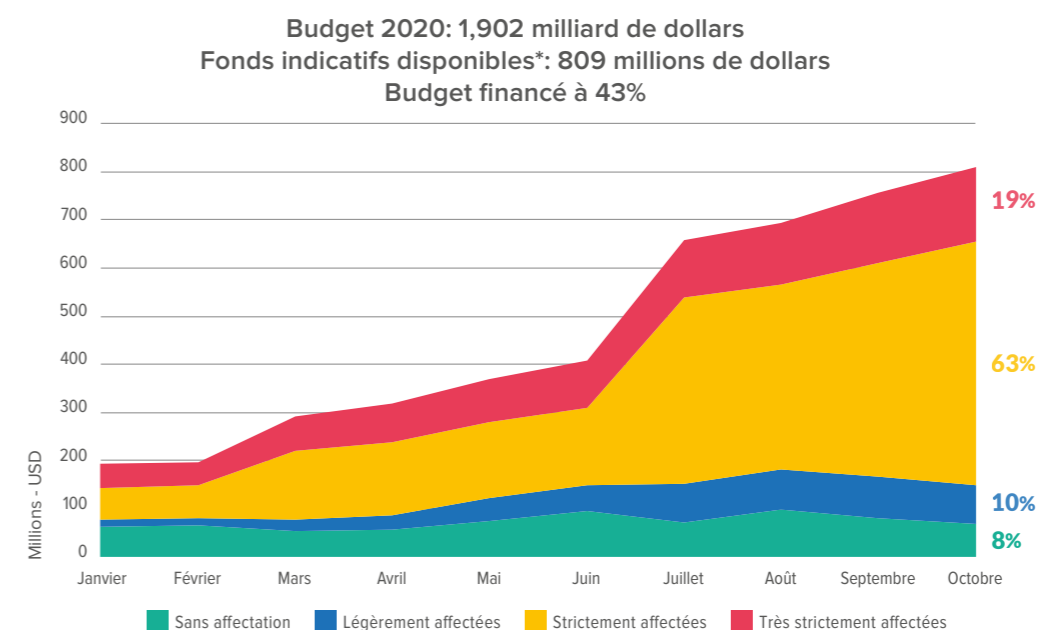
Le manque de financement a et continuera d'avoir de graves répercussions sur les populations déplacées dans la région. Les populations concernées par les plus importantes situations de réfugiés, y compris au Burundi, en Somalie et au Soudan du Sud, restent très vulnérables, tout comme un nombre considérable de réfugiés congolais vivant dans la région.

Que ce soit dans les camps, les sites d'installation ou les zones urbaines, les réfugiés vivent dans des conditions extrêmement précaires. Les conflits, la pandémie de COVID-19, les invasions de sauterelles, les inondations et les sécheresses permanentes contribuent à augmenter la pression sur des services déjà saturés, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et du logement. Par exemple, le manque de financement a limité le nombre de suppléments nutritionnels disponibles pour les enfants et les femmes enceintes et allaitantes dans la région. La prévalence des retards de croissance reste élevée parmi les enfants réfugiés burundais et

s'élève à 51% en République-Unie de Tanzanie et à 26% au Rwanda. Seuls 50% des ménages en Éthiopie, au Kenya et au Soudan ont reçu suffisamment d'articles non alimentaires. Le soutien aux moyens de subsistance a été fortement impacté par la redéfinition des priorités pour faire face à la pandémie de COVID-19 et en conséquence, seuls 53 000 réfugiés sud-soudanais ont reçu une aide au cours des six premiers mois de 2020, soit une chute de 62% par rapport à 2019. Le manque de financement a également retardé la réponse d'urgence du HCR pour répondre aux besoins des déplacés internes touchés par la sécheresse et les conflits.

Le sous-financement persistant de ces dernières années, aggravé par la pandémie de COVID-19, a contraint le HCR à réaffecter des ressources allouées à l'origine aux activités de subsistance pour assurer des normes minimales de protection et fournir une aide humanitaire de base, y compris des aides en espèces. Alors que la pandémie de COVID-19 se poursuit, une tendance semblable devrait être observée l'année prochaine en l'absence de financements suffisants pour la région.

AFFECTATION ET DATE DE RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS 2020 POUR L'AFRIQUE DE L'EST, LA CORNE DE L'AFRIQUE ET LES GRANDS LACS Au 1^{er} octobre 2020

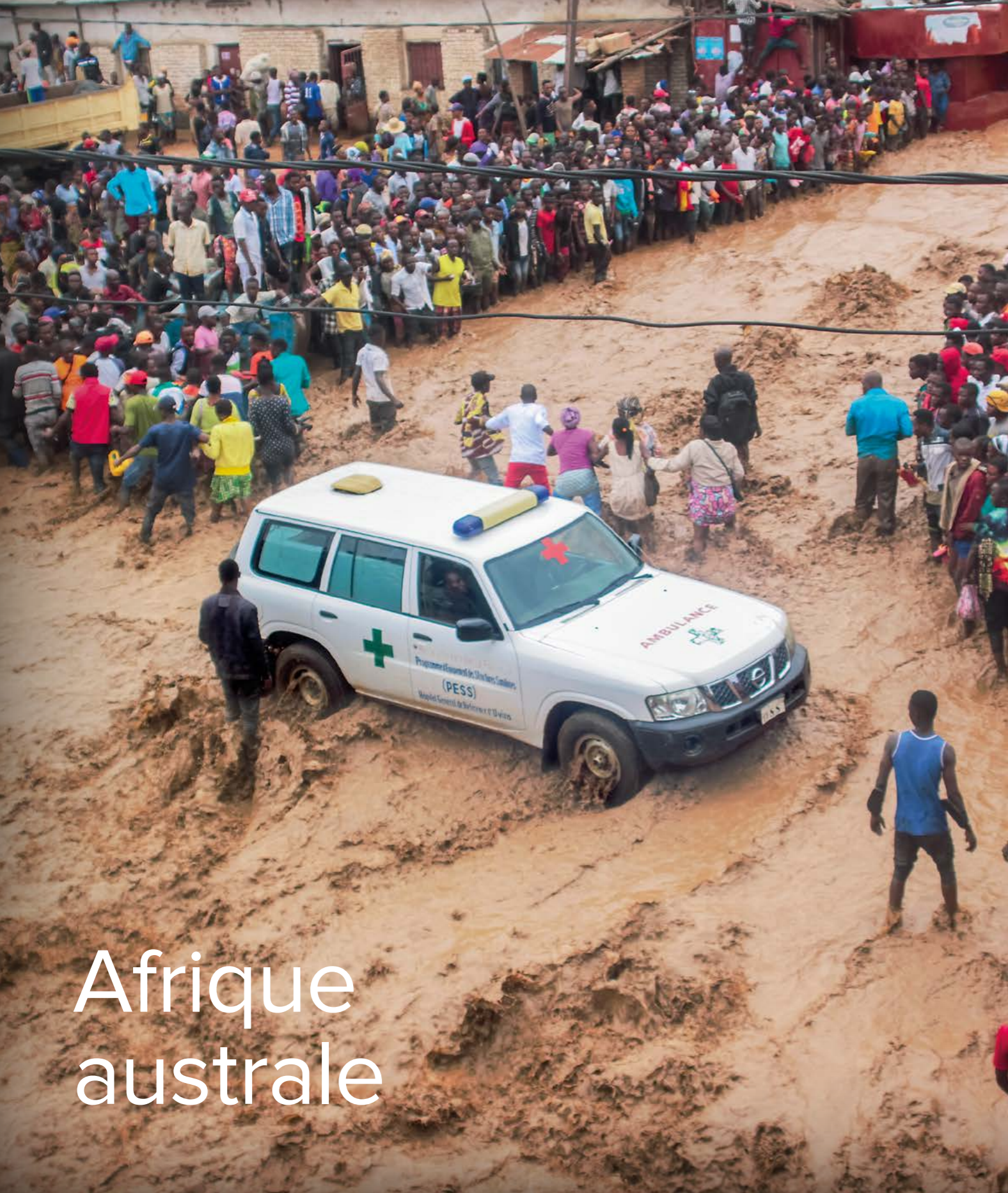


* Les fonds indicatifs disponibles comprennent les reports des années précédentes et une imputation indicative des fonds non affectés et légèrement affectés sur la base des priorités budgétaires.

BUDGETS POUR L'AFRIQUE DE L'EST, LA CORNE DE L'AFRIQUE ET LES GRANDS LACS | USD

OPÉRATION	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2020 Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs ¹	17 276 133	16 873 879	-	-	-	16 873 879
Activités régionales pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs ¹	2 846 200	2 500 000	-	-	-	2 500 000
Autres opérations en Afrique	5 081 315	2 700 000	-	-	-	2 700 000
Burundi	56 760 494	42 325 981	12 017	2 000 000	2 086 597	46 424 596
Djibouti	17 674 208	16 925 482	-	-	-	16 925 482
Érythrée	9 528 287	6 165 291	-	-	-	6 165 291
Éthiopie	385 114 939	278 314 675	-	-	24 699 171	303 013 846
Kenya	164 647 589	144 927 057	524 537	-	-	145 451 594
Rwanda	108 961 965	77 349 999	-	2 650 000	-	79 999 999
Somalie	154 379 251	38 889 943	-	80 758 875	34 427 232	154 076 049
Soudan du Sud	197 108 100	124 266 037	3 958 680	41 470 606	31 402 104	201 097 427
Soudan	274 882 262	205 824 679	2 576 600	17 116 253	69 674 709	295 192 240
Ouganda	357 070 010	320 171 721	493 279	-	-	320 665 000
République-Unie de Tanzanie	150 661 119	111 867 709	-	3 132 291	-	115 000 000
TOTAL	1 901 991 872	1 389 102 452	7 565 114	147 128 025	162 289 812	1 706 085 402

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands lacs.
* Note: les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).



Afrique australe

Une ambulance traverse une zone inondée à Mulongwe dans la ville d'Uvira, province du Sud-Kivu, en République démocratique du Congo. Le HCR travaille avec les autorités locales et les partenaires pour venir en aide à quelque 80 000 personnes touchées par les inondations dans le Sud-Kivu.

© HCR/Moses Yope Madjaga

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Promouvoir l'accès et le soutien à l'asile

Les systèmes nationaux chargés de l'asile et des migrations dans la région sont débordés et mal équipés pour répondre aux mouvements mixtes de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants provenant de plus de 90 pays d'origine. De ce fait, des milliers de personnes se trouvent dans une situation de vide juridique ; les systèmes d'asile sont confrontés à des retards de traitement des dossiers de plusieurs mois ou années et dépendent du soutien technique et

financier du HCR. Pour remédier à cette situation, le HCR s'efforcera d'améliorer la qualité et l'intégrité de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié. En juin 2020, le HCR et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont établi un plan d'action commun quinquennal (2020-2024) afin de renforcer le soutien aux États membres de la SADC. Ce soutien inclura une expertise technique pour faciliter l'harmonisation régionale de la gestion de la réponse aux demandeurs d'asile, réfugiés, rapatriés, déplacés internes et apatrides.

.../...

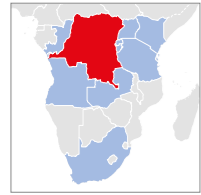
Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la planification, la préparation et la réponse aux situations d'urgence

À la mi-octobre 2020, on comptait plus de 796 000 cas confirmés de COVID-19 dans la région d'Afrique australe, y compris parmi les réfugiés. Les programmes du HCR ont été adaptés pour respecter la distanciation sociale et d'autres mesures de prévention contre le coronavirus : des protocoles sanitaires sont en place aux points d'enregistrement et de distribution, et des permanences téléphoniques ainsi que des structures de protection communautaire permettent d'identifier les problèmes de protection et les besoins d'assistance.

En octobre 2020, le taux de cas positifs à la COVID-19 était en baisse dans l'ensemble de la région mais le risque d'une résurgence en 2021 demeure. Le HCR poursuivra ses efforts de communication des risques pour diffuser des informations relatives à la prévention et aux services liés à la pandémie de COVID-19, après avoir informé 2,5 millions de personnes en 2020. Le renforcement des systèmes de santé et des services de fourniture d'eau, d'assainissement et d'hygiène restera également une priorité en 2021. Le HCR continuera d'équiper les centres de santé, de former les professionnels de santé et de soutenir les centres d'isolement et de quarantaine pour les patients atteints de COVID-19, en particulier dans les camps de réfugiés.

Ces activités compléteront les réalisations de 2020, notamment la formation à la COVID-19 de 1900 professionnels de santé et la distribution de fournitures et d'équipements à 37 centres de santé. Des installations de lavage des mains et des distributions de savon supplémentaires, ainsi que des latrines familiales individuelles, contribueront aux bonnes pratiques d'hygiène et réduiront le risque de propagation de la pandémie de COVID-19. Il s'agira notamment d'assurer l'entretien de plus de 4700 installations de lavage des mains supplémentaires mises en place en 2020, ainsi que de fournir du savon supplémentaire pour couvrir les besoins de 458 000 personnes. Le HCR continuera également de fournir des aides en espèces et des articles de secours essentiels aux personnes les plus démunies et les plus touchées par la pandémie de COVID-19. Enfin, le HCR continuera de plaider auprès des gouvernements et des partenaires des Nations Unies pour veiller à ce que les réfugiés et les communautés d'accueil soient inclus dans les plans de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19.

PRINCIPALES SITUATIONS EN AFRIQUE AUSTRALE EN 2021



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Depuis décembre 2019, une augmentation de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo a porté le nombre de déplacés internes à près de 6 millions à la fin octobre 2020. Dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, plus de 1 million de personnes ont été déplacées au cours de la seule année 2020. Le HCR a déclaré une urgence de niveau 3 pour ces provinces en novembre 2019, ce qui a conduit à l'activation des procédures d'urgence et permis d'accélérer l'accès à des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires. De nouvelles violences ont également éclaté dans la région du Kasai en 2020, entraînant de nouveaux déplacements.

Le pays connaît l'une des situations de déplacement interne les plus importantes au monde, et la plus importante d'Afrique subsaharienne. En 2021, le HCR renforcera sa stratégie de réponse rapide dans les situations d'urgence récurrentes, veillera à ce que la protection soit au centre de toutes les interventions impliquant des déplacés internes, renforcera ses activités de plaidoyer en s'appuyant sur son système de suivi de la protection, consolidera les approches de protection communautaire, mettra en œuvre des stratégies de recherche de solutions pour les déplacés internes dans les sites d'installation et les communautés locales, fournira une assistance ciblée aux personnes en situation de risque accru, promouvra la coexistence pacifique dans les communautés touchées et renforcera la mobilisation communautaire.

Plus de 1 million de Congolais accueillis dans 20 pays africains constituent la population la plus importante de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région. En 2021, le HCR continuera de diriger la coordination du Plan de réponse régional inter-agences pour les réfugiés relatif à la situation de la République démocratique du Congo. En coordination étroite avec plus de 60 partenaires, le HCR fournira protection et assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile congolais, promouvra les moyens de subsistance et répondra aux besoins des populations d'accueil tout en renforçant la coexistence pacifique conformément au Pacte mondial sur les réfugiés.

La santé et le bien-être des réfugiés et des déplacés internes constituent une priorité et le HCR a ajusté ses opérations en République démocratique du Congo et dans les pays d'accueil de réfugiés pour prévenir les effets de la pandémie de COVID-19 et y répondre. Ces mesures seront renforcées en 2021.

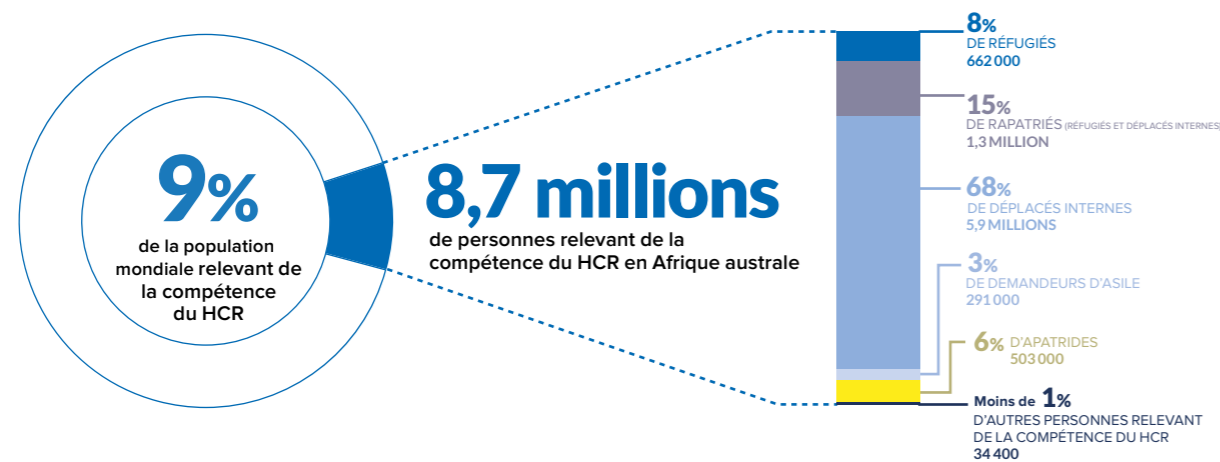
1 million
DE RÉFUGIÉS ORIGINAIRES
DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO
DANS LES PAYS VOISINS

5 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES

1,3 million
DE RÉFUGIÉS ET
DE DÉPLACÉS
INTERNES RAPATRIÉS

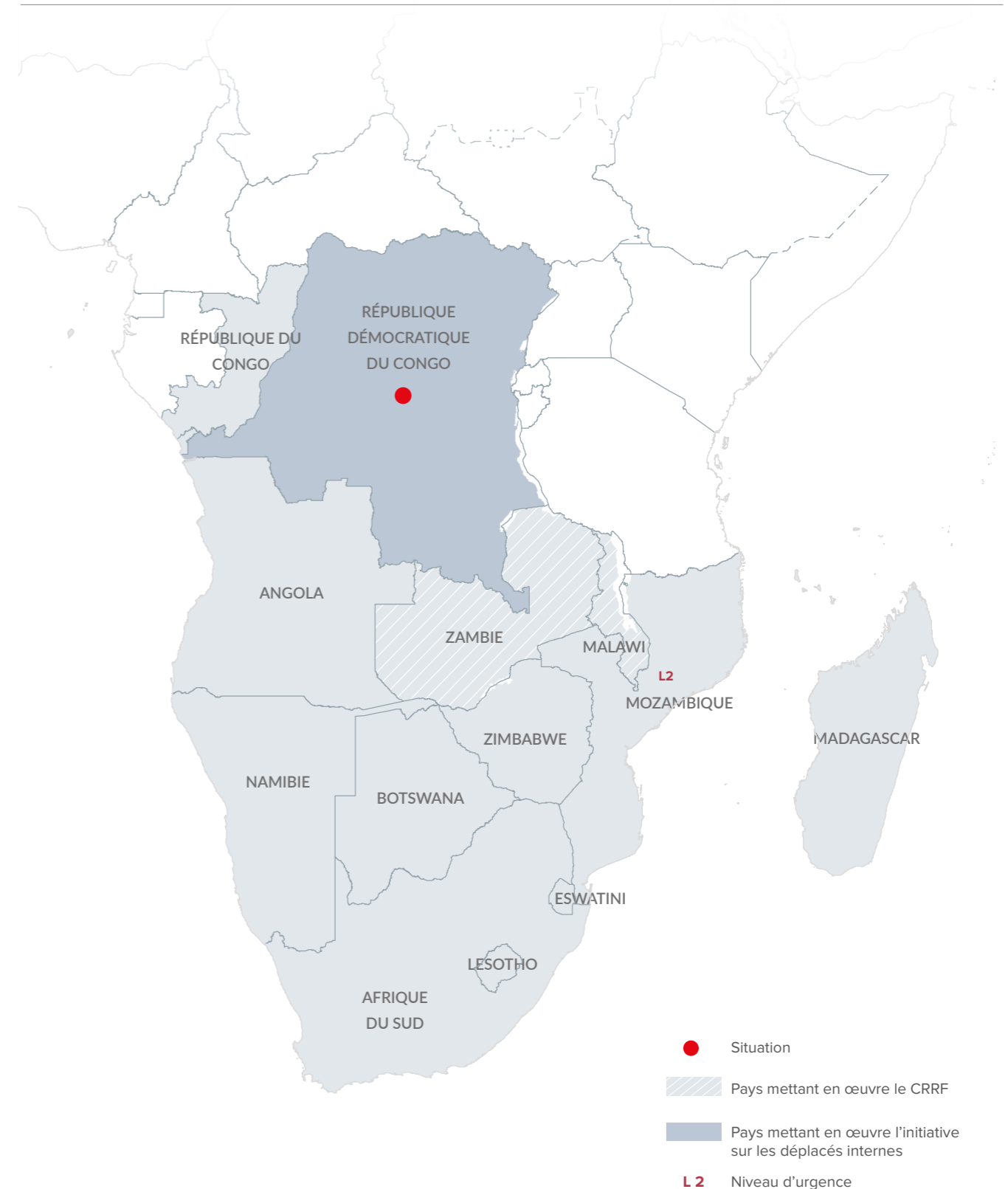
55%
DES PERSONNES
RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DU HCR
SONT DES ENFANTS

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN 2021 EN AFRIQUE AUSTRALE



Plus de 88% des personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique australe sont des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des déplacés internes touchés par les crises humanitaires complexes et imbriquées en République démocratique du Congo. En 2021, la situation dans l'est du pays nécessitera un renforcement de la réponse d'urgence du HCR.

La détérioration de la situation sécuritaire au Mozambique, qui a entraîné le déplacement interne de plus de 300 000 personnes dans le nord-est de la province de Cabo Delgado, continuera également de nécessiter une réponse humanitaire inter-agences soutenue.



.../...

Conformément à sa stratégie pour faire face aux mouvements mixtes en Afrique, le HCR mettra également en œuvre un projet commun sur quatre ans avec l'OIT, l'ONUDC et l'OIM pour aider les pays de la SADC à renforcer les mécanismes institutionnels de gestion des migrations, et notamment à réviser les cadres législatifs pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Coordonner et fournir une protection et des solutions aux déplacés internes

La région de l'Afrique australe accueille environ 7,1 millions de déplacés internes et de déplacés internes rapatriés, principalement en République démocratique du Congo et au Mozambique, où une insurrection dans la province du nord-est de Cabo Delgado a entraîné le déplacement de plus de 300 000 personnes.

En République démocratique du Congo, l'une des opérations cibles de l'Initiative relative aux déplacés internes du HCR, le HCR fournira des aides en espèces à usages multiples pour répondre aux besoins de base urgents, soutenir les moyens de subsistance et atténuer les risques de protection. En 2021, environ 3000 ménages bénéficieront d'aides en espèces à usages multiples, 4200 ménages recevront des articles de secours essentiels, 600 femmes recevront des articles d'hygiène et 3000 abris provisoires seront fournis aux déplacés internes rapatriés dans la province de l'Ituri.

Le HCR a déclaré une urgence de niveau 2 pour la situation de déplacement interne au nord du Mozambique et continuera de codiriger la réponse du groupe sectoriel chargé de la protection à Cabo Delgado et à Maputo en 2021. Le HCR travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires pour identifier et recenser les besoins de protection ainsi que pour fournir un soutien et des services de protection appropriés, y compris pour faire face aux violences de genre. Le HCR distribuera aussi des articles de secours essentiels à plus de 45 000 personnes extrêmement vulnérables.

Rechercher des solutions durables

Les fermetures de frontières visant à limiter la propagation de la pandémie de COVID-19 ont conduit le HCR à suspendre toutes les opérations de rapatriement volontaire à partir de mars 2020.

À mesure que les frontières rouvrent, les programmes de rapatriement volontaire reprendront, dans le respect des normes sanitaires internationales et des mesures de précaution, et sous réserve des financements disponibles. Les consultations tripartites impliquant le HCR et les pays d'origine et d'asile concernés au sujet du rapatriement volontaire des réfugiés et demandeurs d'asile de République démocratique du Congo se poursuivront également. Le gouvernement namibien a aussi demandé que le gouvernement burundais et le HCR facilitent les retours volontaires de quelque 500 réfugiés burundais résidant dans le camp de réfugiés d'Osire.

En Zambie, les efforts visant à l'intégration locale des anciens réfugiés angolais et rwandais se poursuivront sous forme d'un soutien à l'autosuffisance et à l'inclusion socioéconomique. Au Zimbabwe, la Banque africaine de développement financera un programme qui élargit les possibilités d'autosuffisance grâce à des activités agricoles. En Namibie, environ 2400 réfugiés angolais reçoivent une aide pour obtenir un droit permanent au séjour et 1800 réfugiés ont déjà obtenu des permis de séjour. En attendant que des solutions durables soient disponibles, des approches visant à l'installation, permettant aux réfugiés de vivre côte à côte avec les communautés d'accueil, seront adoptées au Malawi et au Mozambique, et d'autres seront développées en Zambie en 2021.

La réinstallation dans la région de l'Afrique australe a été fortement restreinte, les quotas de réinstallation dans des pays tiers étant passés de 4700 demandes en 2019 à environ 1500 demandes en 2020.

Le HCR recense les possibilités dans la région, conformément à la « Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires », et élaborera une stratégie régionale sur les voies complémentaires, notamment pour la réunification familiale, l'éducation, l'emploi, l'admission humanitaire et le parrainage privé.

Renforcer les partenariats

En 2021, le HCR s'efforcera de faire avancer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés en renforçant ses partenariats avec les communautés économiques régionales, en particulier la SADC. Le protocole d'accord entre le HCR et la SADC a été révisé pour promouvoir les principes du Pacte et mettre en œuvre les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés dans la région. La coopération portera notamment sur l'étude d'un mécanisme régional régissant la liberté de circulation, la régularisation du séjour et l'accès au droit au travail pour les réfugiés dans les pays de transit et de destination, ainsi que les voies alternatives pour les migrants qualifiés. Des partenariats renforcés avec le Parlement panafricain et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe seront également étudiés.

En 2021, le HCR cherchera à nouer des alliances avec différentes parties prenantes pour veiller à ce que les réfugiés et les communautés d'accueil soient inclus dans les plans de développement nationaux. En outre, le HCR contribuera à promouvoir l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il s'appuiera sur son partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale pour mobiliser des ressources supplémentaires en réponse aux situations de déplacement, tout en maintenant son partenariat stratégique avec l'initiative « Identification pour le développement (ID4D) » en République du Congo.

Les partenariats avec la Banque africaine de développement et l'Agence française de développement seront également renforcés en vue de plaider en faveur d'investissements dans les zones d'accueil de réfugiés et d'accélérer l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR.

Prévenir, combattre et résoudre l'apatridie

Des avancées positives ont été réalisées dans la lutte contre l'apatridie dans la région, bien que les progrès aient été ralentis par la pandémie de COVID-19. La République du Congo, la République démocratique du Congo, la Namibie et la Zambie ont pris des mesures concrètes en vue de leur adhésion aux conventions sur l'apatridie, qui sera soutenue par le HCR en 2021. Le HCR apportera un soutien technique à la République du Congo et à l'Eswatini à la suite de l'adoption de leurs plans d'action nationaux pour mettre fin à l'apatridie. Ce soutien portera notamment sur les réformes de leurs lois sur la nationalité et l'amélioration de leurs systèmes d'état civil. L'Angola, la République démocratique du Congo, Madagascar, la Namibie et la Zambie disposent tous de plans nationaux qui attendent l'approbation officielle de leurs gouvernements. Des travaux de recueil de données relatives aux risques d'apatridie ainsi qu'aux profils et effectifs des populations touchées ont démarré en Angola, en République du Congo, en République démocratique du Congo, en Eswatini, à Madagascar, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe, et seront également soutenus par le HCR en 2021. Compte tenu du contexte politique favorable dans ces pays, le HCR redoublera d'efforts pour recueillir des données fiables en vue de guider les politiques et de promouvoir des cadres juridiques et administratifs relatifs à la nationalité et à l'apatridie.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conséquences du sous-financement

Le sous-financement aurait des répercussions sur l'aide humanitaire de base ainsi que sur la planification et les solutions de développement à long terme.

Avant le début de la pandémie de COVID-19, la réduction des rations alimentaires du PAM affectait déjà gravement les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier en Angola, en République démocratique du Congo, au Malawi, au Mozambique et en Zambie. Il est donc probable que les pénuries alimentaires causées par le sous-financement se poursuivent dans ces opérations en faveur des réfugiés en 2021.

Compte tenu des tendances de 2020, il est également probable que le sous-financement ait des conséquences directes sur la réponse du HCR à la pandémie de COVID-19. Par exemple, la construction de latrines familiales prévue a été suspendue en 2020, ce qui affecte 8000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de la République démocratique du Congo, malgré le besoin urgent d'atténuer les risques pour la santé publique (le ratio de personnes par latrine s'élève à 32 contre un ratio recommandé de 20).

Les interventions dans le secteur des abris d'urgence pour 14 000 familles déplacées vulnérables dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ainsi que les programmes d'aides en espèces destinés à 100 000 femmes déplacées à risque en République démocratique du Congo resteront à l'arrêt en l'absence de ressources supplémentaires.

En raison de la réduction des financements, des activités de protection communautaire réussies devront également être considérablement revues à la baisse dans l'est du pays.

Étant donné que les ressources disponibles dans la région devront être utilisées en priorité pour répondre aux besoins de base et fournir une aide d'urgence, les activités du HCR en matière d'autosuffisance et de moyens de subsistance devront également être restreintes.

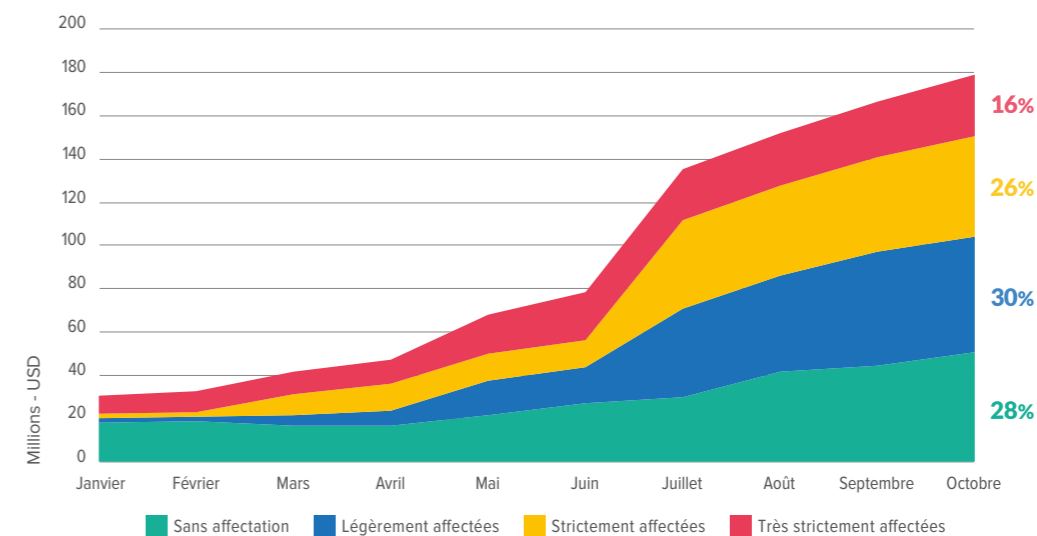
En Zambie par exemple, une initiative visant à promouvoir l'accès aux possibilités d'emploi et à atténuer les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19 pour 1500 jeunes et femmes réfugiés congolais grâce au développement de moyens de subsistance alternatifs, notamment des activités artisanales, ne sera pas mise en œuvre en l'absence de financements suffisants en 2021. Les programmes d'éducation continueront eux aussi à être affectés. La construction et la rénovation d'écoles et de salles de classe prévues sont suspendues, ce qui touche 6000 élèves réfugiés au total.

Dans l'ensemble de la région, les interventions communautaires protégeant les enfants les plus vulnérables seront également suspendues si des financements supplémentaires ne sont pas obtenus.

Enfin, concernant les solutions, le sous-financement retarderait le retour volontaire d'environ 10 000 réfugiés congolais de la République démocratique du Congo.

AFFECTATION ET DATE DE RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS 2020 POUR L'AFRIQUE AUSTRALE | Au 1^{er} octobre 2020

Budget 2020: 324 millions de dollars
Fonds indicatifs disponibles*: 179 millions de dollars
Budget financé à 55%



* Les fonds indicatifs disponibles comprennent les reports des années précédentes et une imputation indicative des fonds non affectés et légèrement affectés sur la base des priorités budgétaires.

BUDGETS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE | USD

OPÉRATION	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2020	Budget 2021 proposé*				
	Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
Bureau régional pour l'Afrique australe ¹	11 338 583	10 437 597	-	-	-	10 437 597
Activités régionales pour l'Afrique australe ¹	2 836 098	4 000 000	-	-	-	4 000 000
Angola	22 599 704	27 194 543	120 000	-	-	27 314 543
Congo	29 406 638	24 149 837	1 154 957	-	2 311 039	27 615 833
République démocratique du Congo	168 219 857	104 871 523	6 157 841	8 400 637	68 711 175	188 141 176
Malawi	21 366 778	17 549 902	-	-	-	17 549 902
Mozambique	9 687 853	9 407 839	93 630	-	4 982 240	14 483 709
Bureau multi-pays en Afrique du Sud ²	26 777 290	26 131 268	1 822 541	-	-	27 953 810
Zambie	24 621 490	19 800 193	-	-	-	19 800 193
Zimbabwe	7 594 259	6 906 292	797 952	-	-	7 704 244
TOTAL	324 448 549	250 448 994	10 146 922	8 400 637	76 004 454	345 001 006

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région de l'Afrique australe.

² Inclut les activités au Botswana et en Afrique du Sud et couvre aussi les Comores, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, Maurice, la Namibie et les Seychelles.

* Note: les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).



Afrique de l'Ouest et du Centre

Élèves réfugiés maliens à l'école dans le camp de Goudoubo, au Burkina Faso. En raison de l'insécurité croissante, les enseignants ne se rendent plus en classe depuis les vacances de Noël. Les élèves viennent quand même en classe et se font cours les uns aux autres, sans enseignants, ni livres ni craies.

© HCR/Sylvain Cherkaoui

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Fournir une aide humanitaire vitale

Compte tenu des crises et des déplacements en cours dans la région, notamment au centre du Sahel et dans le bassin du lac Tchad, et de la situation politique instable en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire, le HCR renforcera ses capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence afin de fournir une aide humanitaire vitale en temps voulu à plus de 8,5 millions de personnes contraintes de fuir et aux communautés qui les accueillent.

Dans le contexte des déplacements internes, le HCR dirigera les groupes sectoriels chargés de la protection, des abris/articles non alimentaires et de la

gestion et coordination des camps, fournira une aide directe aux déplacés internes, veillera à ce que la protection soit placée au centre de la réponse humanitaire multi-acteurs et recherchera des solutions en coordination avec tous les partenaires, notamment avec les principaux acteurs du secteur du développement. Conformément à son Initiative relative aux déplacés internes, le HCR s'efforcera d'appliquer de manière plus cohérente les approches par zones et les programmes intégrés au Burkina Faso, au Niger, au Nigéria, au Mali, en République centrafricaine et au Tchad afin d'accroître les opportunités et les ressources disponibles en faveur des populations déplacées et des communautés locales.

.../...

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la planification, la préparation et la réponse aux situations d'urgence

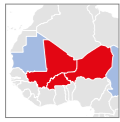
En Afrique de l'Ouest et du Centre, la pandémie de COVID-19 représente une charge supplémentaire pour une région confrontée aux changements climatiques, à la pauvreté et à des vulnérabilités telles que des systèmes de santé nationaux fragiles, un accès limité à l'eau et aux services d'assainissement et des conditions de vie précaires dans la plupart des régions accueillant des populations déplacées.

Alors que l'accès humanitaire était déjà entravé par la violence et l'insécurité au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, les opérations du HCR ont été encore plus limitées par la pandémie de COVID-19 et par les restrictions de circulation qui ont été imposées par la suite par les gouvernements dans toute la région.

L'éducation a été particulièrement perturbée par la pandémie, notamment dans le bassin du lac Tchad et au Sahel où elle était déjà compromise par la violence permanente. Les conséquences négatives des fermetures d'écoles prolongées ont eu d'importantes répercussions sur les enfants déplacés, en particulier les filles qui risquent davantage d'arrêter l'école définitivement, ce qui les expose à des risques de protection tels que le mariage forcé.

Dans ce contexte régional difficile, le HCR adapte ses processus et ses programmes pour assurer la continuité de l'aide et atténuer l'impact de la pandémie sur les populations déplacées. Le HCR plaidera pour préserver l'accès à l'asile et à la protection internationale, soutiendra des réponses nationales inclusives dans le domaine de la santé et renforcera ses interventions en matière d'abris pour améliorer les conditions de vie, y compris dans les communautés d'accueil. L'organisation veillera à la continuité de l'éducation, renforcera les mécanismes de protection communautaire et augmentera ses interventions dans le domaine des moyens de subsistance pour atténuer l'impact économique de la pandémie, tout en cherchant des solutions durables.

PRINCIPALES SITUATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE EN 2021



SAHEL

En août 2020, le nombre de déplacés internes au Burkina Faso a dépassé un million. Ce chiffre reflète l'augmentation de la violence et de l'instabilité au Sahel, qui a contraint un nombre croissant de familles à fuir tout en exacerbant les tensions sociales et politiques dans la région. Le conflit s'est également étendu vers le sud, les populations en Côte d'Ivoire et au Ghana étant de plus en plus ciblées par les groupes armés. Comme la situation sécuritaire pourrait vraisemblablement se détériorer davantage, jusqu'à 2 millions de personnes supplémentaires pourraient, selon les prévisions, être déplacées au Sahel en 2021.

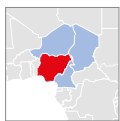
Le HCR continuera de fournir une aide humanitaire et de rechercher des solutions pour les populations déplacées et leurs communautés d'accueil. Conformément à la stratégie régionale publiée en juin 2020, la réponse du HCR portera principalement sur les interventions dans le secteur des abris, la distribution d'articles de secours essentiels, la prévention des violences de genre et la réponse à ces violences, l'éducation et la protection de l'environnement. Dans l'hypothèse où le conflit, les violences et les déplacements forcés se propageraient au Bénin, à la Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo, le HCR maintiendra son soutien à ces pays pour la préparation aux situations d'urgence et la planification de mesures d'urgence.

Le HCR veillera à ce que la réponse humanitaire soit complétée par des interventions à plus long terme dans le secteur du développement et de la consolidation de la paix afin de s'attaquer aux causes profondes et imbriquées de la crise du Sahel. En outre, le HCR coopérera et coordonnera ses actions avec les gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de Mauritanie, du Niger et du Tchad et d'autres acteurs pertinents. Pour faciliter et structurer cette coopération, les cinq gouvernements ont mis en place, avec le soutien du HCR, le Processus de Bamako, un processus intergouvernemental visant à mettre en œuvre les conclusions de la Déclaration de Bamako de 2019.

189 800
RÉFUGIÉS MALIENS
DANS LES PAYS VOISINS

2 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES
AU MALI, AU BURKINA FASO
ET DANS L'OUEST DU NIGER

71 000
RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS
INTERNES RAPATRIÉS



NIGÉRIA

Les conditions de sécurité au Nigéria et dans ses environs, notamment dans l'ensemble du bassin du lac Tchad, resteront instables en 2021, ce qui aura un impact négatif sur l'environnement de protection dans les zones frontalières entre le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad, et entraînera d'autres déplacements dans la région.

Le bassin du lac Tchad – en particulier les zones frontalières entre le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad qui sont gravement exposées à l'insurrection de Boko Haram – restera l'une des régions les plus dangereuses au monde pour les civils. La violence et l'insécurité dans les États de Katsina, de Sokoto et de Zamfara dans le nord-ouest du Nigéria ne montrent aucun signe d'apaisement, ce qui limite les possibilités de retour pour les plus de 40 000 réfugiés qui ont été contraints de fuir dans la région de Maradi au sud du Niger depuis 2019. Malgré l'accès de plus en plus limité des organisations humanitaires du fait de l'insécurité, le HCR se concentrera sur le maintien des capacités de réponse d'urgence et mettra aussi davantage l'accent sur les réponses à moyen terme, notamment en matière de solutions, de soutien aux gouvernements pour améliorer l'identification des personnes relevant de sa compétence, de renforcement de la résilience et d'actions en faveur de l'égalité des sexes et des jeunes. Le HCR continuera également de soutenir les systèmes nationaux de santé afin de faire face à la pandémie de COVID-19 et d'atténuer la propagation du virus dans les zones d'accueil autour du bassin du lac Tchad, caractérisées par une densité de population élevée et des systèmes de santé saturés.

307 000
RÉFUGIÉS DANS
LE BASSIN DU LAC TCHAD

3,3 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES AU
NORD-EST DU NIGÉRIA,
DANS L'EXTRÊME-NORD
DU CAMEROUN ET
AU SUD-OUEST DU TCHAD

179 000
RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS
INTERNES RAPATRIÉS



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La situation politique et sécuritaire en République centrafricaine continue de s'améliorer bien que des poches d'instabilité subsistent. S'appuyant sur les accords tripartites conclus avec le Cameroun, la République démocratique du Congo et la République du Congo en 2019, le HCR collaborera avec les gouvernements ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et du secteur du développement afin de faciliter le retour des réfugiés et des déplacés internes centrafricains dans la sécurité et la dignité en 2021, et de veiller à leur réintégration réussie et durable. Tout en renforçant sa présence dans les principales zones de retour, le HCR dirigera également les groupes sectoriels chargés de la protection, des abris/articles non alimentaires et de la gestion et coordination des camps en République centrafricaine. Le HCR mettra en place une plateforme de soutien pour défendre et mobiliser des engagements politiques et financiers en faveur de la protection, de l'inclusion et des solutions pour toutes les populations touchées en République centrafricaine et dans les principaux pays d'accueil.

591 000
RÉFUGIÉS CENTRAFRICAINS
DANS LES PAYS VOISINS

500 000
DÉPLACÉS INTERNES

130 000
RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS
INTERNES RAPATRIÉS



CAMEROUN

Les crises dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun devraient persister en 2021, déclenchant des déplacements internes dans le pays et des flux de réfugiés vers le Nigéria. Le HCR maintiendra son soutien au gouvernement du Nigéria en assurant la protection et en renforçant la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil, à travers une combinaison d'interventions ciblées pour les réfugiés vivant dans des sites d'installation et d'approches hors des camps, en coordination avec les services nationaux et les autorités locales. Le HCR dirigera également les groupes sectoriels chargés de la protection, des abris/articles non alimentaires et de la gestion et coordination des camps. Ce pilotage sera fondé sur le recueil et l'analyse de données de qualité relatives à la protection, en appui à la réponse multisectorielle en faveur des déplacés internes. Le HCR renforcera son soutien aux efforts déployés par le Gouvernement du Cameroun pour délivrer des documents aux déplacés internes et aux populations rapatriées.

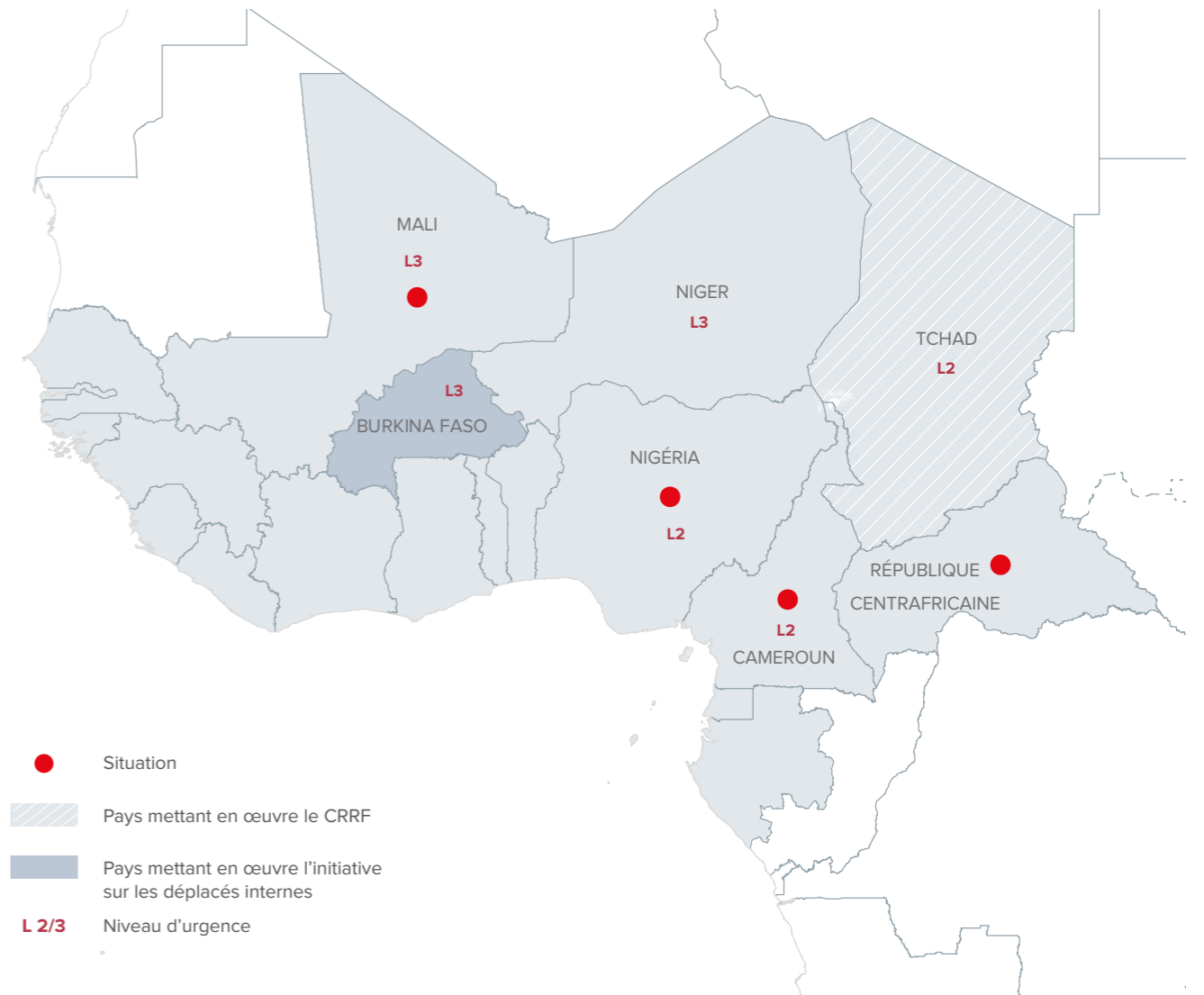
75 000
RÉFUGIÉS
CAMEROUNAIS AU NIGÉRIA

802 000
DÉPLACÉS INTERNES
AU SUD-OUEST ET AU
NORD-OUEST DU CAMEROUN

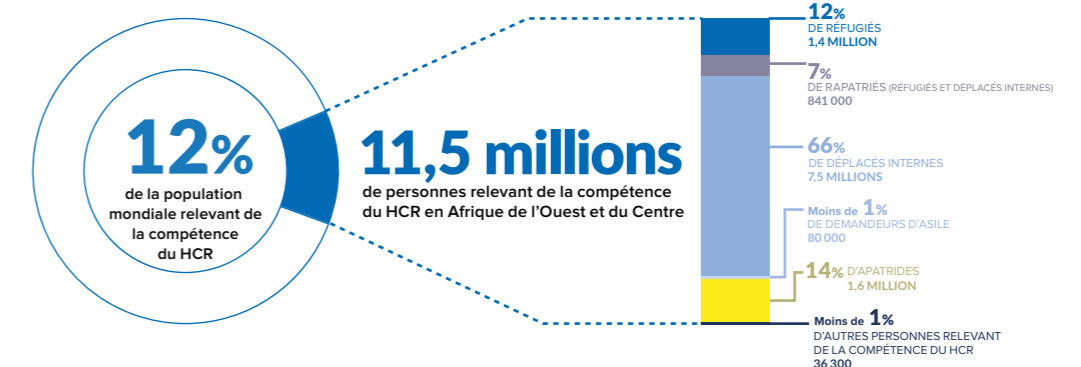
431 000
DÉPLACÉS INTERNES RAPATRIÉS

*Estimations du gouvernement : 152 000 personnes

Avec cinq crises de déplacement majeures en cours dans la région et la possibilité que l'instabilité au Sahel, exacerbée par les effets des changements climatiques, se propage vers les pays côtiers, l'Afrique de l'Ouest et du Centre sera confrontée à des préoccupations de protection majeures et à une augmentation des déplacements en 2021 et au-delà.



ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN 2021 EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



.../...

Renforcer la protection et l'accès à des services de qualité pour les déplacés et les personnes exposées à un risque d'apatridie

Le HCR concentrera ses efforts sur la préservation de l'accès au territoire et du droit de demander l'asile pour les réfugiés dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que sur la réduction du risque d'apatridie, notamment en Côte d'Ivoire. Le HCR soutiendra des réponses nationales inclusives en matière de santé, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19; renforcera les possibilités d'éducation et d'autosuffisance pour promouvoir l'inclusion socio-économique des personnes contraintes de fuir et consolidera la cohésion sociale et la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil.

Le HCR mettra également l'accent sur la prévention des violences de genre et la réponse à ces violences, en particulier dans les zones de conflit telles que le Sahel et le bassin du lac Tchad, où les femmes et les filles sont souvent ciblées et touchées par les violences de manière disproportionnée.

Le HCR s'efforcera aussi de sécuriser l'accès des organisations humanitaires aux personnes relevant de sa compétence et aux civils, et collaborera avec ses partenaires pour améliorer la coordination civilo-militaire, notamment à travers un soutien aux plateformes civilo-militaires existantes et la création d'une plateforme de coordination civilo-militaire régionale. Le HCR continuera d'améliorer et d'intensifier le suivi de protection de façon coordonnée, afin d'en tenir compte dans sa programmation et ses activités de plaidoyer, grâce au développement et au déploiement de nouveaux outils dans toute la région en 2021.

La réduction des risques de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile prenant part à des mouvements mixtes en Afrique de l'Ouest et du Centre restera également une priorité. En coordination avec les gouvernements, le HCR renforcera ses investissements dans des programmes visant à sensibiliser le public aux dangers de tenter la traversée du Sahara et de la Méditerranée. Il proposera également aux personnes relevant de sa compétence en situation de déplacement, des solutions alternatives viables à la poursuite de leur déplacement en leur garantissant une protection et des possibilités de moyens de subsistance dans les pays d'asile.

Le HCR soutiendra les autorités nationales d'asile dans leurs efforts visant à prévenir la traite des êtres humains et à protéger les victimes, et renforcera si besoin sa collaboration avec les autorités dans ce domaine conformément à son mandat. Le « Document cadre relatif à l'élaboration de procédures normalisées pour faciliter l'identification et la protection des victimes de la traite » publié conjointement par le HCR et l'OIM servira de référence.

Rechercher des solutions durables

Le HCR coopérera avec des partenaires tels que les gouvernements, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les acteurs du secteur du développement et les communautés locales pour soutenir l'inclusion socio-économique des réfugiés et si possible leur intégration locale.

En 2021, le HCR soutiendra le processus de naturalisation de plus de 3000 réfugiés ciblés dans la région et plaidera en faveur d'autres formes d'intégration locale, telles que des permis de séjour pour les réfugiés ivoiriens vivant au Libéria et en Sierra Leone, les réfugiés mauritaniens vivant au Sénégal, les réfugiés sénégalais

vivant en Gambie et en Guinée-Bissau, ainsi que pour les réfugiés togolais vivant au Ghana. Le HCR s'efforcera également d'atténuer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 en menant des activités qui renforcent les moyens de subsistance, l'autosuffisance et la coexistence pacifique entre les réfugiés et leurs communautés d'accueil.

Le HCR cherchera à maximiser les possibilités de réinstallation et les voies complémentaires pour les réfugiés en Afrique de l'Ouest et du Centre à mesure que les restrictions des voyages seront progressivement levées. Malgré la suspension des programmes de réinstallation depuis le début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, le HCR prévoit de réinstaller plus de 2800 réfugiés et continuera de plaider en faveur d'une augmentation des possibilités de réinstallation et des voies complémentaires, notamment la réunification familiale, les permis d'études et de travail, et l'évacuation vers le Niger par le biais du Mécanisme de transit d'urgence. Lorsqu'il est possible de le faire dans la sécurité et la dignité, le HCR prévoit de faciliter le rapatriement volontaire d'environ 170 000 réfugiés souhaitant rentrer, en particulier vers la Côte d'Ivoire, le Mali, le Nigéria et la République centrafricaine.

Renforcer les partenariats régionaux

Conformément aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR continuera de collaborer avec un large éventail de partenaires, notamment des agences de développement et des institutions financières internationales, pour promouvoir des réponses plus globales et coordonnées aux déplacements en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le sous-guichet régional de l'Association internationale de développement (IDA18) pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil de la Banque mondiale continuera d'être un partenariat stratégique, en particulier au Burkina Faso, au Cameroun, au Niger et au Tchad. Le HCR renforcera également sa collaboration avec les principales organisations régionales comme la Banque africaine de développement au Sahel, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, en facilitant le dialogue et en promouvant une approche régionale coordonnée.

© HCR/Impuls de Moment



La communauté internationale doit agir de toute urgence pour mettre fin à la crise au Sahel central

L'escalade de la violence a rendu l'accès aux personnes dans le besoin presque impossible pour les travailleurs humanitaires dans la région où « des violences indicibles » perpétrées contre les civils ont contraint près de deux millions de personnes à fuir leurs foyers.



INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conséquences du sous-financement

Les situations de réfugiés prolongées dans la région, notamment celles des réfugiés mauritaniens au Sénégal et des réfugiés ivoiriens et togolais au Ghana, risquent de faire partie des plus gravement impactées par le sous-financement en 2021.

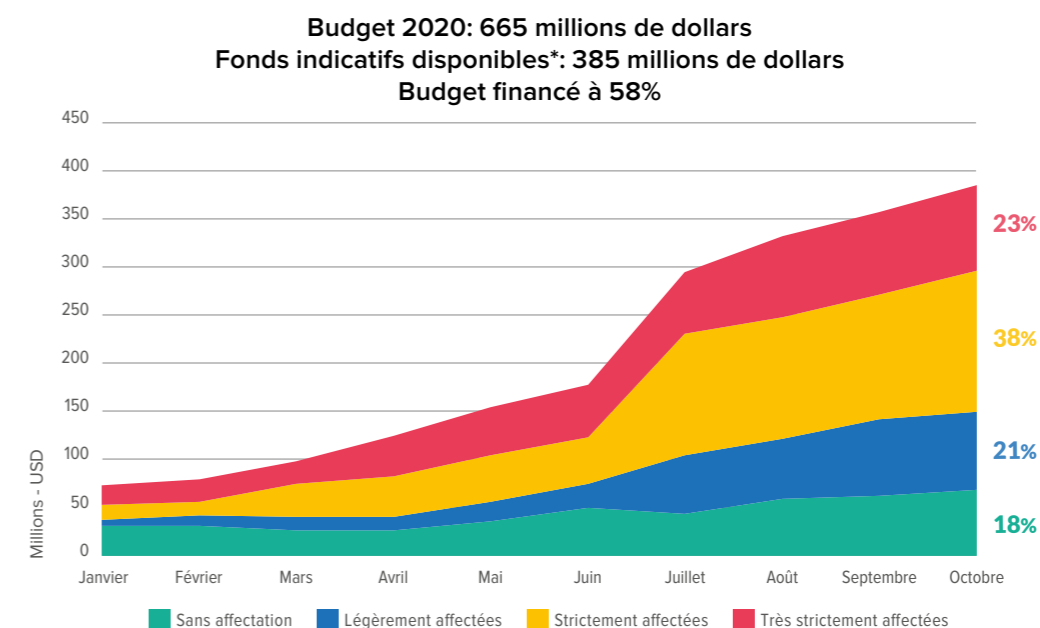
Les financements limités compromettront également la réponse aux principales crises humanitaires dans la région, ce qui pourrait entraîner la réduction ou la suspension de programmes stratégiques, notamment les programmes liés à l'Initiative du HCR relative aux déplacés internes, au Mécanisme de transit d'urgence au Niger ou au programme de rapatriement volontaire en République centrafricaine.

Le HCR dépend de ressources et de personnels supplémentaires pour continuer de renforcer son rôle de chef de file dans la coordination des groupes sectoriels chargés de la protection et de la gestion et de la coordination des camps dans les situations d'urgence affectant l'ensemble de la région, en particulier dans les situations où le nombre de déplacés internes devrait augmenter en 2021, comme au Burkina Faso. Dans la zone du Nord-Ouest du Nigéria, il existe un besoin urgent de renforcer les réponses opérationnelles et les efforts de coordination en faveur des déplacés internes. Au Tchad, l'élaboration d'une intervention opérationnelle en matière de gestion et de coordination des camps est essentielle, tandis qu'au Cameroun et au Mali, des ressources supplémentaires sont également nécessaires pour maintenir les réponses opérationnelles et les efforts de coordination dans le secteur de la gestion et de la coordination des camps (CCCM).

Au Niger, étant donné l'insécurité et les déplacements croissants, sans financements suffisants, le HCR ne pourra pas maintenir le niveau actuel de services fournis par le biais du Mécanisme de transit d'urgence. Ce programme a fait ses preuves pour évacuer les personnes vulnérables en lieu sûr. Il a également apporté un soutien psychosocial en matière de santé mentale, tout en renforçant la cohésion sociale et la coexistence pacifique entre les communautés déplacées et les communautés d'accueil dans la région d'Agadez, grâce à des activités de subsistance communes. Le manque de financements réduira la capacité du HCR de suivre et de répondre aux besoins de protection de plus de 2500 réfugiés et demandeurs d'asile qui devraient recevoir une assistance dans le centre de transit et dans les zones d'accueil environnantes.

Alors que la situation relative à la République centrafricaine est déjà l'une des plus sous-financées au monde, le pays a connu un nouvel afflux d'environ 3000 réfugiés congolais dans la préfecture de Waka en mai 2020. En l'absence de financements supplémentaires, les besoins essentiels de ces réfugiés ne seront pas entièrement satisfaits. En outre, le HCR ne sera pas en mesure de soutenir les projets de rapatriement volontaire et de réintégration pour les réfugiés et les déplacés internes rapatriés en République centrafricaine, dont le nombre devrait augmenter en 2021.

AFFECTATION ET DATE DE RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS 2020 POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE | Au 1^{er} octobre 2020



* Les fonds indicatifs disponibles comprennent les reports des années précédentes et une imputation indicative des fonds non affectés et légèrement affectés sur la base des priorités budgétaires.

BUDGETS POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE | USD

OPÉRATION	TOUS PILIERS					TOTAL
	2020	Budget 2021 proposé*				
	Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ¹	13 679 130	14 477 736	-	-	-	14 477 736
Activités régionales pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ¹	3 140 200	4 000 000	-	-	-	4 000 000
Burkina Faso	75 660 739	49 875 060	1 000 135	-	32 005 398	82 880 594
Bureau multi-pays au Cameroun ²	99 761 775	69 088 564	890 699	-	22 223 312	92 202 575
République centrafricaine	47 362 639	14 515 584	841 245	16 853 566	11 001 032	43 211 428
Tchad	135 390 747	136 465 978	909 076	-	2 089 454	139 464 509
Côte d'Ivoire	13 869 959	5 584 644	9 485 500	2 973 891	-	18 044 035
Ghana	7 886 819	7 249 894	-	-	-	7 249 894
Libéria	10 904 737	10 250 535	-	-	-	10 250 535
Mali	47 501 614	26 934 893	800 000	13 594 457	13 410 681	54 740 031
Niger	100 717 094	84 877 149	1 266 100	-	20 736 215	106 879 464
Nigéria	89 730 440	41 396 925	-	19 562 434	35 436 015	96 395 375
Bureau multi-pays au Sénégal ³	19 401 527	18 761 418	626 513	-	-	19 387 931
TOTAL	665 007 421	483 478 381	15 819 268	52 984 349	136 902 108	689 184 106

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

² Coordonne les activités au Cameroun et au Gabon et couvre aussi la Guinée équatoriale et Sao Tome-et-Principe.

³ Inclut les activités en Guinée, Guinée Bissau, au Sénégal et au Togo et couvre aussi le Bénin, Cape Verde, la Gambie et la Sierra Leone.

* Note: les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).

Amériques

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Fournir une aide vitale

Dans toute la région, le HCR répondra aux besoins immédiats d'un nombre croissant de personnes relevant de sa compétence, touchées par la pandémie de COVID-19. En 2020, le HCR a fourni une assistance pour répondre aux besoins de base dans les zones frontalières et aux besoins des personnes les plus vulnérables en zone urbaine. Cependant, il est probable que le nombre de personnes dans le besoin augmentera de façon exponentielle au premier semestre 2021 aux Amériques, ce qui nécessitera une assistance à grande échelle en termes de nourriture, d'eau potable, de fournitures sanitaires, d'articles de secours essentiels et d'abris d'urgence. Les aides en espèces seront encore plus importantes pour garantir que les besoins de base, tels que la nourriture, le loyer et les médicaments soient satisfaits dans les pays qui accueillent des Vénézuéliens, notamment la Colombie ou le Brésil, ainsi que dans les pays qui accueillent des personnes

fuyant l'insécurité en Amérique centrale et au Nicaragua, comme respectivement le Mexique et le Costa Rica.

Assurer l'accès à la protection

Dans un contexte de restrictions à l'accès au territoire et de systèmes d'asile débordés, il est urgent de déployer des efforts pour renforcer les capacités d'asile et une gestion des migrations tenant compte des considérations de protection. Par le biais de la gestion des cas, de l'enregistrement et des mécanismes d'orientation, le HCR mettra l'accent sur l'identification et l'aide aux personnes les plus vulnérables. L'investissement dans le suivi de protection et dans la programmation et l'analyse fondées sur des données objectives sera au cœur des stratégies régionales, guidées également par des considérations d'âge, de genre et de diversité, ainsi que par la nécessité d'assurer une protection contre l'exploitation et les abus.

.../...

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la planification, la préparation et la réponse aux situations d'urgence

En 2021, l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 devrait avoir des conséquences négatives sur l'environnement de protection des personnes déplacées dans la région. Des défis peuvent apparaître pour garantir l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les systèmes nationaux de protection sociale, ainsi que des contrôles renforcés aux frontières, un accès réduit au territoire et au séjour régulier (y compris pour l'asile) comme de la lassitude et de la xénophobie de la part du public. Les suspensions temporaires ou les retards dans la détermination du statut de réfugié exerceront une pression supplémentaire sur les systèmes nationaux d'asile. La crise socio-économique post-pandémique aura également un impact disproportionné sur les travailleurs du secteur informel et les travailleurs indépendants, affectant la majorité des personnes relevant de la compétence du HCR. Dans cet environnement exigeant, le HCR se concentrera sur la fourniture d'aide vitale et de protection à court terme, ainsi que sur la participation de diverses parties prenantes à des solutions à plus long terme pour faire face aux impacts réels et potentiels de la pandémie de COVID-19. La santé, l'eau et l'assainissement, les abris, les moyens de subsistance et les aides en espèces vitales à usages multiples devront être considérablement renforcés, tant en termes de ressources financières qu'humaines.

Un groupe de Vénézuéliens vivant à Baños de Agua Santa, en Équateur, a créé une marque de savon appelée Kuya (qui signifie « grand arbre » dans la langue indigène Kichwa) avec le soutien du HCR.

© HCR/Jaime Giménez Sánchez de la Blanca

PRINCIPALES SITUATIONS ET OPÉRATIONS AUX AMÉRIQUES EN 2021

Lorsque les restrictions pour répondre à la pandémie de COVID-19 commenceront à être levées, l'inclusion des réfugiés et des populations déplacées dans les plans nationaux de relance post-pandémique et le soutien accru de la communauté internationale aux déplacés et à leurs pays et communautés d'accueil seront essentiels.



RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

Les mouvements de population depuis la République bolivarienne du Venezuela reprendront dès que les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 seront levées, même si les mouvements irréguliers devraient se poursuivre alors que les frontières restent fermées. Les activités du HCR dans les zones frontalières, notamment la surveillance, l'identification et l'orientation des personnes les plus vulnérables, ainsi que l'assistance de base et les conseils, deviendront plus urgentes. À l'intérieur du pays, les besoins humanitaires exacerbés par la pandémie entraîneront de nouveaux déplacements. Les intentions exprimées par les populations de retour en République bolivarienne du Venezuela en 2020 suggèrent que, parmi les personnes qui sont rentrées pendant la pandémie, beaucoup prévoient de quitter le pays à nouveau en 2021. Le HCR intensifiera l'aide aux rapatriés et aux communautés locales dans le besoin, tout en renforçant la direction des groupes sectoriels chargés de la protection, des abris, de l'énergie et des articles non alimentaires, ainsi que la fourniture de services dans ces secteurs. Le HCR codirigera la réponse inter-agences avec l'OIM afin de mettre en œuvre le plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants dans 17 pays et de fournir un soutien technique à la coordination gouvernementale dans le cadre du processus de Quito – une initiative de plusieurs pays d'Amérique latine qui vise à harmoniser les politiques nationales dans les pays d'accueil.

222 000
RÉFUGIÉS ORIGINAIRES DE LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

1,1 million
DE DEMANDEURS D'ASILE

4,3 millions
DE VÉNÉZUELIENS DÉPLACÉS À L'ÉTRANGER

63%
DES VÉNÉZUELIENS DÉPLACÉS SONT DES FEMMES ET DES ENFANTS



NORD DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

La fragilité politique aggravée par l'impact de la pandémie de COVID-19 entraînera probablement des déplacements supplémentaires à l'intérieur du nord de l'Amérique centrale et à partir de celle-ci. Les violences et les persécutions infligées par les gangs criminels au Salvador et au Honduras, ainsi que les restrictions accrues aux frontières en direction du nord conduiront à davantage de déplacements internes, avec des projections chiffrées à environ 403 000 personnes. Les restrictions aux frontières mises en œuvre pendant la crise liée à la pandémie de COVID-19 ont conduit les personnes à emprunter des itinéraires encore plus dangereux pour trouver la sécurité. Le HCR cherchera à renforcer ses capacités le long des frontières pour atténuer les risques de protection, ainsi qu'à accroître les capacités de réinstallation pour gérer jusqu'à 5000 cas. Le soutien au Cadre régional global de protection et de solutions pour les Amériques (MIRPS) et la mise en œuvre des plans nationaux seront essentiels, tout comme la collaboration avec l'Organisation des États américains pour étendre la plateforme de soutien au MIRPS.

103 000
RÉFUGIÉS ORIGINAIRES DU NORD DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

569 000
DEMANDEURS D'ASILE

403 000
DÉPLACÉS INTERNES

104 000
AUTRES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR



COLOMBIE

De nouveaux déplacements internes estimés à 100 000 personnes par an devraient avoir lieu dans les zones contrôlées ou contestées par des groupes armés irréguliers, selon les tendances pré-COVID-19 observées. Alors que les autorités locales et nationales font face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, des efforts coordonnés seront nécessaires pour assurer la surveillance, la réponse d'urgence, l'autonomisation des communautés et des solutions, notamment par le biais de la légalisation des terres et de politiques publiques en faveur de l'intégration des déplacés internes, conformément à la mise en œuvre de l'accord de paix. Le HCR codirigera le groupe sectoriel chargé de la protection avec le Conseil norvégien pour les réfugiés et assurera la coordination avec les autorités locales et les institutions nationales.

70 100
RÉFUGIÉS ORIGINAIRES DE COLOMBIE

82 500
COLOMBIENS DANS DES SITUATIONS ASSIMILABLES À CELLES DES RÉFUGIÉS

47 500
DEMANDEURS D'ASILE

8,2 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES

425 000
AUTRES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR



NICARAGUA

Selon les projections, 45 000 nouvelles personnes en provenance du Nicaragua devraient arriver au Costa Rica et au Panama en 2021. Dans le contexte des élections présidentielles de 2021 au Nicaragua, une crise politique pourrait entraîner des troubles sociaux généralisés, notamment des violences et des déplacements. Alors qu'il figure parmi les pays les plus pauvres de la région, le Nicaragua fait également partie des pays les plus gravement touchés par la pandémie de COVID-19. Les capacités d'accueil au Costa Rica, où près de 100 000 Nicaraguayens ont déjà cherché refuge, sont limitées.

13 400
RÉFUGIÉS ORIGINAIRES DU NICARAGUA

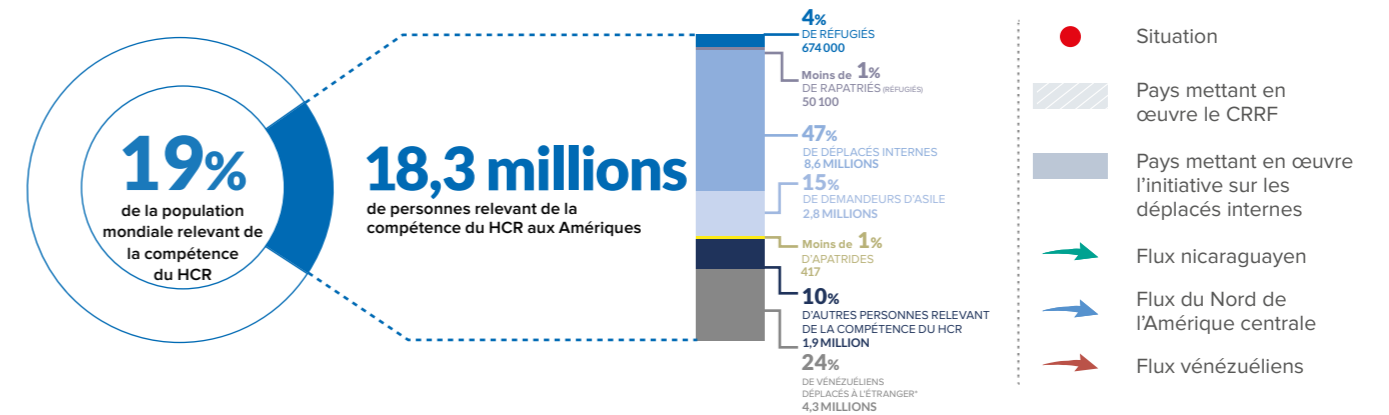
129 000
DEMANDEURS D'ASILE

3 100
AUTRES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

En étroite collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil, le HCR s'emploiera à améliorer l'espace d'asile en 2021, notamment l'enregistrement, la délivrance de documents et l'accès aux services de base. Le HCR continuera de soutenir les programmes de protection sociale par le biais d'aides en espèces dans les domaines de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et des abris, ainsi que du programme de sécurité sociale au Costa Rica afin d'améliorer l'accès des demandeurs d'asile.



ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN 2021 AUX AMÉRIQUES



* Les Vénézuéliens déplacés à l'étranger sont les personnes d'origine vénézuélienne qui sont susceptibles d'avoir besoin de la protection internationale au regard des critères énoncés dans la Déclaration de Carthagène, mais qui n'ont pas demandé l'asile dans le pays où elles se trouvent. Indépendamment de leur statut, les Vénézuéliens déplacés à l'étranger ont besoin d'être protégés contre les retours forcés et d'accéder aux services de base.

.../...

Dans un contexte marqué par l'augmentation des mouvements migratoires transfrontaliers irréguliers en raison des restrictions aux frontières et des mesures de confinement sanitaire, la fourniture d'informations et un réseau d'espaces de soutien resteront essentiels pour prévenir l'exploitation et les abus.

Rechercher des solutions durables

En attendant la disponibilité de solutions durables et au moyen d'une approche fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société, le HCR établira des partenariats dans les Amériques pour mobiliser un soutien en faveur de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de protection sociale ainsi que des efforts économiques et de développement.

S'appuyant sur l'expérience de l'initiative « Villes solidaires », la coopération avec les autorités locales et les municipalités sera centrale pour parvenir à des politiques publiques inclusives pour les personnes déplacées, garantir le respect des droits de l'homme pendant le déplacement et soutenir une éventuelle intégration locale et une coexistence pacifique.

Une coopération renforcée avec les acteurs du secteur du développement (y compris les institutions financières internationales) et la collaboration avec le secteur privé seront essentielles pour parvenir à des solutions durables viables à plus long terme.

Le plaidoyer en faveur des voies complémentaires et de la réinstallation sera nécessaire pour de nombreuses personnes qui n'ont pas de perspectives d'avenir sûres, en particulier les femmes et les filles en situation de risque accru.

Encourager l'engagement, la participation et la mobilisation communautaires et renforcer la solidarité et la coexistence pacifique

Afin de prévenir les déplacements, d'atténuer les risques de protection et de renforcer la résilience des communautés affectées, le HCR accordera la priorité aux interventions centrées sur les communautés dans la région, notamment le soutien aux dirigeants communautaires et aux structures communautaires d'autogestion, les mécanismes communautaires pour l'identification et l'orientation des personnes en situation de risque accru, ainsi qu'un meilleur accès à l'information et aux mécanismes de dépôt de plaintes.

En se basant sur des approches par zones, le HCR renforcera les capacités des services nationaux pour répondre aux besoins des populations déplacées comme à ceux des communautés d'accueil. La communication avec les communautés dans les deux sens jouera un rôle essentiel pour stimuler leur implication et leur participation, en particulier dans le contexte de réponses à des risques croissants, notamment aux frontières.



En Équateur, une communauté innove dans le domaine de l'inclusion

Le HCR a mis en place un groupe de travail composé de Vénézuéliens et de membres de la communauté d'accueil à Bañon de Agua Santa, en Équateur, afin de lutter contre la discrimination envers les personnes relevant de sa compétence et d'encourager la création de lieux sociaux inclusifs. Soutenu par le Fonds pour l'innovation du HCR, ce partenariat a conduit à une exposition de photos, une fresque murale communautaire et une campagne efficace pour répondre à l'augmentation de la xénophobie. Dans ce processus, le HCR a mis à profit des méthodologies de conception et d'innovation centrées sur l'humain, telles que le brainstorming, la participation communautaire et les techniques analytiques. C'est la première fois dans la région que le HCR a effectué des recherches, conçu et mis en œuvre un projet entièrement avec les réfugiés, tout en produisant un kit d'outils élaborés. En 2021, la prochaine étape de ce projet prévoit des sessions collaboratives pour mettre en commun les connaissances et les outils basés sur l'initiative afin de promouvoir des pratiques de protection communautaire prometteuses à l'échelle nationale.



© IHC/Juliana Gomez Sanchez de la Blanca

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conséquences du sous-financement

En 2020, le manque de financements a limité le nombre de personnes auxquelles le HCR a pu fournir une aide dans la région, une situation aggravée par les contraintes et les exigences liées à la pandémie de COVID-19. De nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR ayant perdu leurs moyens de subsistance, le risque d'expulsion, de contamination et de discrimination s'est intensifié pour les personnes déplacées et les autres personnes en situation de déplacement. Dans le contexte des fermetures de frontières et des restrictions à la liberté de circulation, seules les personnes dans des situations de besoin extrême ont reçu des aides en espèces ou en nature, et peu de personnes ont bénéficié d'un abri dans un nombre plus limité de sites collectifs.

Malgré les efforts déployés pour accroître les moyens de communication et d'aide à distance, de nombreuses personnes sont restées bloquées dans des zones sans accès à l'assistance et aux services de conseils, recourant à des mécanismes d'adaptation négatifs tels que la prostitution de survie et le travail des enfants. Les services d'assistance téléphonique et d'informations se sont révélés insuffisants dans de nombreux pays, en particulier au Costa Rica. Dans un mouvement désespéré, des milliers de Vénézuéliens, ainsi que certains Nicaraguayens, ont tenté de rentrer dans leur pays, s'exposant à des risques en route et à d'éventuelles difficultés et répercussions dès leur retour. Alors que les besoins de santé augmentaient dans toute la région, le soutien en termes de possibilités et de solutions à long terme, comme les dispositifs de relocalisation et les programmes d'emploi ou de travail indépendant, a été réduit ou a cessé d'être prioritaire.

Pour le premier semestre de 2021, le HCR devra garantir un volume minimum de financements pour assurer la continuité des activités vitales dans la région, notamment la fourniture d'articles d'hygiène, d'abris d'urgence dans les zones frontalières pour les personnes menacées d'expulsion, ainsi que des aides en espèces pour les personnes relevant de sa compétence rencontrant des difficultés dans une économie contractée.

Plus généralement, compte tenu de l'environnement socio-économique difficile en 2021 et de l'augmentation attendue du nombre de personnes relevant de sa compétence dans la région (pouvant atteindre environ 18 millions d'ici la fin de 2021), le HCR donnera la priorité à la fourniture d'aide vitale et de protection. Une attention particulière sera accordée à ceux qui ont perdu leurs sources de revenus et qui se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité en raison de la récession socio-économique.

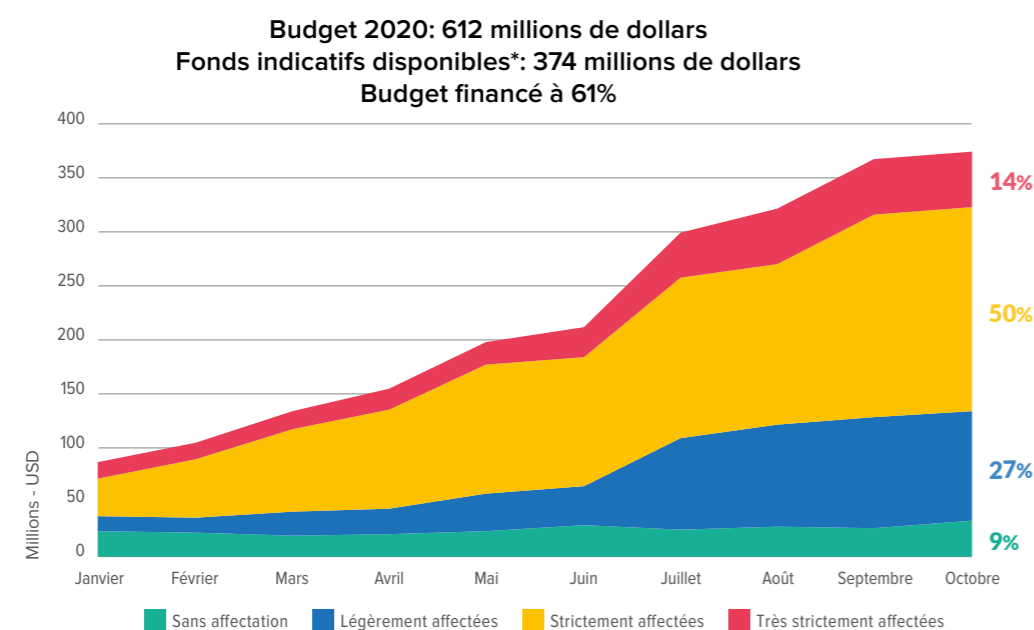
Le HCR fournira une aide vitale, des soins de santé, de l'eau potable et des installations sanitaires, des abris d'urgence et des aides en espèces à usages multiples par le biais de transferts ou de coupons, en particulier dans les zones frontalières et dans les zones urbaines connaissant une forte concentration de personnes relevant de sa compétence.

Le soutien aux réponses en matière de protection, l'accès à des procédures de détermination du statut de réfugié de qualité, l'enregistrement biométrique et l'orientation vers les services appropriés seront combinés avec des services communautaires de proximité renforcés et des services spécialisés pour les enfants, les victimes de violences et la communauté LGBTIQ*.

En l'absence de financements suffisants, la priorité accordée à l'aide immédiate et urgente peut avoir un impact négatif sur les activités relatives à la résilience et aux solutions à long terme, ce qui obligera le HCR à repenser ses partenariats et à explorer des approches innovantes en matière de moyens de subsistance et d'autres activités d'inclusion, en particulier avec le secteur privé.

Compte tenu du ralentissement économique causé par la pandémie, le sentiment anti-étrangers croissant exigera du HCR qu'il investisse dans des initiatives innovantes et coopératives pour lutter contre la xénophobie. Le succès et la portée de ces initiatives dépendront du montant et du type de financements qui seront accordés à la région.

AFFECTATION ET DATE DE RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS 2020 POUR LES AMÉRIQUES | Au 1^{er} octobre 2020



* Les fonds indicatifs disponibles comprennent les reports des années précédentes et une imputation indicative des fonds non affectés et légèrement affectés sur la base des priorités budgétaires.

BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATION	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2020 Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Budget 2021 proposé*				
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AMÉRIQUES						
Bureau régional pour les Amériques ¹	19 574 035	21 988 058	-	-	-	21 988 058
Activités régionales pour les Amériques ¹	5 740 053	8 149 211	-	-	-	8 149 211
SOUS-TOTAL	25 314 088	30 137 268	-	-	-	30 137 268
AMÉRIQUE LATINE						
Bureau multi-pays en Argentine ²	23 953 621	35 000 000	-	-	-	35 000 000
Brésil	46 373 057	33 000 000	-	-	-	33 000 000
Colombie	96 683 410	69 196 622	-	-	14 540 928	83 737 550
Costa Rica	26 852 308	27 000 000	-	-	-	27 000 000
Équateur	74 720 743	58 470 744	-	-	-	58 470 744
Guatemala	34 628 455	33 725 655	-	-	-	33 725 655
Honduras	21 973 913	110 000	-	-	19 163 913	19 273 913
Mexique	65 212 229	61 481 693	-	-	-	61 481 693
Bureau multi-pays au Panama ³	43 803 631	25 694 349	-	-	18 639 280	44 333 629
Pérou	48 625 534	55 000 000	-	-	-	55 000 000
Venezuela (République bolivarienne du)	55 226 699	50 244 449	-	-	-	50 244 449
SOUS-TOTAL	538 053 599	448 923 513	-	-	52 344 120	501 267 633
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES						
Canada	2 204 019	2 204 019	-	-	-	2 204 019
Bureau multi-pays aux États-Unis d'Amérique ⁴	46 266 667	33 663 056	6 530 500	-	-	40 193 556
SOUS-TOTAL	48 470 686	35 867 075	6 530 500	-	-	42 397 575
TOTAL	611 838 373	514 927 857	6 530 500	-	52 344 120	573 802 476

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région des Amériques.

² Coordonne les activités en Argentine et au Chili et couvre aussi l'État plurinational de Bolivie, le Paraguay et l'Uruguay.

³ Coordonne les activités au Belize, à Cuba, en El Salvador et au Panama.

⁴ Coordonne les activités à Aruba, en République dominicaine, au Guyana, à Trinité-et-Tobago et aux États-Unis d'Amérique et couvre aussi Curaçao et Haïti.

* Note: les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).



Asie et Pacifique

Portrait d'un jeune garçon assistant à un cours dans le club pour adolescents Pin Gou Njan dans le camp de Nayapara (également appelé Camp 26), à Teknaf, au Bangladesh.

© HCR/Vincent Tremeau

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Protection et assistance inclusives pour autonomiser les personnes relevant de la compétence du HCR et renforcer leur résilience et leur autosuffisance tout en soulageant la pression reposant sur les communautés d'accueil

La région Asie et Pacifique est marquée par de nombreuses situations de déplacements à grande échelle comprenant aussi des flux mixtes de réfugiés et de migrants. La priorité du HCR sera de soutenir les États pour qu'ils mettent en place et qu'ils renforcent leurs systèmes et leurs capacités nationales en matière d'asile, améliorent l'accès des réfugiés à l'éducation, aux moyens de subsistance et aux services locaux et préviennent, identifient et réduisent l'apatridie. L'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR et de leurs communautés d'accueil dans les programmes de développement nationaux et des Nations Unies sera également poursuivie. Le HCR encouragera une gestion des migrations et un accès au territoire tenant compte des considérations de protection. Dans le cadre d'une approche

centrée sur les personnes, le HCR améliorera l'accompagnement des communautés d'accueil pour renforcer la coexistence et encourager la tolérance envers les personnes relevant de sa compétence. Il impliquera également les réfugiés et les rapatriés pour favoriser leur autonomisation et leur participation aux processus de décision.

Souplesse face aux risques socio-économiques et de protection amplifiés par la pandémie de COVID-19

Alors que les États adaptent leurs mesures de santé publique et de sécurité dans leur réponse à la pandémie de COVID-19, le HCR doit être souple, proactif et soutenir les efforts nationaux, tout en veillant à ce que l'accès au territoire pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale demeure une priorité. Lorsque les restrictions générales imposées aux déplacements empêchent d'accéder aux personnes relevant de la compétence du HCR, les opérations continueront d'innover pour fournir leurs services.

.../...

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la planification, la préparation et la réponse aux situations d'urgence

Outre les conséquences importantes en termes socio-économiques, sanitaires et de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR et leurs pays d'accueil dans toute l'Asie, la pandémie de COVID-19 a incité les gouvernements et les acteurs du secteur du développement à reconsidérer le caractère inclusif de leurs programmes et de leurs politiques. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de l'accès universel et non discriminatoire à la prévention, au dépistage et au traitement de tous les individus quels que soient leur nationalité ou leur statut juridique. Depuis le début, le HCR a coopéré avec les gouvernements et les partenaires pour promouvoir l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les réponses nationales ou pour harmoniser les programmes du HCR avec les réponses gouvernementales.

Le programme d'aides en espèces du HCR au Pakistan est aligné sur le programme Ehsaas d'aides d'urgence en espèces du Gouvernement. Le HCR a considérablement renforcé ses aides en espèces dans la région afin de couvrir les besoins de base des populations les plus vulnérables, soit une augmentation de 100% entre 2019 et 2020 avec un budget de 28 millions de dollars (dont 11,9 millions pour la réponse à la pandémie de COVID-19).

La réalisation des solutions durables a également été sévèrement affectée par la pandémie. Les programmes de rapatriement volontaire facilité à grande échelle dans la région depuis l'Inde, la République islamique d'Iran, le Pakistan et la Thaïlande (respectivement vers le Sri Lanka, l'Afghanistan et le Myanmar) ont été en grande partie suspendus mi-2020, le nombre total de retours de réfugiés passant de plus de 10 300 en 2019 à seulement 584 au cours du premier semestre 2020.

PRINCIPALES SITUATIONS EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE EN 2021



2,4 millions
DE RÉFUGIÉS ORIGINAIRES
D'AFGHANISTAN

15 700
DEMANDEURS D'ASILE

3,8 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES

310 000
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS
ET DÉPLACÉS INTERNES)

53 800
AUTRES PERSONNES
RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DU HCR

AFGHANISTAN

Alors que la crise en Afghanistan entame sa cinquième décennie, les Afghans représentent la deuxième plus importante population de réfugiés relevant du mandat du HCR dans le monde. Le Pakistan demeure le deuxième plus important pays d'accueil au monde et la République islamique d'Iran tient le 8^{ème} rang, les deux pays accueillant ensemble 87% des réfugiés afghans dans le monde. Le HCR s'emploiera à soutenir les politiques inclusives de ces deux pays d'accueil, en particulier les efforts visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé, à la formation professionnelle et aux initiatives en matière d'autosuffisance pour les Afghans et leurs communautés d'accueil. En outre, le HCR encouragera le rapatriement volontaire comme solution durable privilégiée (régionale) pour les réfugiés afghans, tout en poursuivant ses efforts pour promouvoir et faciliter les voies complémentaires et augmenter les quotas de réinstallation depuis la République islamique d'Iran.

En Afghanistan même, la situation sécuritaire reste instable et, selon les estimations, à la fin 2019, près de 2,6 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays à cause du conflit.

En 2021, le HCR collaborera avec ses partenaires traditionnels et émergents en vue de développer des opportunités de réintégration pour les rapatriés et les communautés locales grâce à des investissements dans le secteur humanitaire et du développement dans les zones prioritaires de retour et de réintégration. En outre, le HCR soutiendra les efforts de la plateforme de soutien pour la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et de son groupe restreint pour encourager les investissements et les actions complémentaires, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et à l'Agenda 2030 pour le développement durable.



1,1 million
DE RÉFUGIÉS ORIGINAIRES
DU MYANMAR

35 400
DEMANDEURS D'ASILE

313 000
DÉPLACÉS INTERNES

1,6 million
D'APATRIDES*

11 400
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS
ET DÉPLACÉS INTERNES)

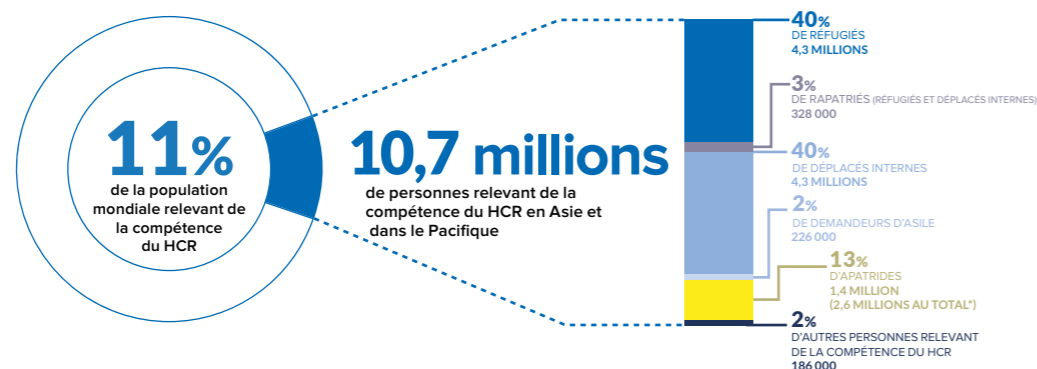
2 100
AUTRES PERSONNES
RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DU HCR

MYANMAR

Le HCR travaillera en collaboration avec le Gouvernement du Bangladesh et ses partenaires à Cox's Bazar pour répondre aux besoins de quelque 860 000 réfugiés rohingyas. Ses priorités porteront notamment sur le développement d'opportunités dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, la prévention et la réponse aux violences de genre par le biais de l'éducation et de la protection communautaires, l'aide juridique et un soutien en santé mentale, ainsi que le maintien d'une aide cruciale en matière de santé et de nutrition.

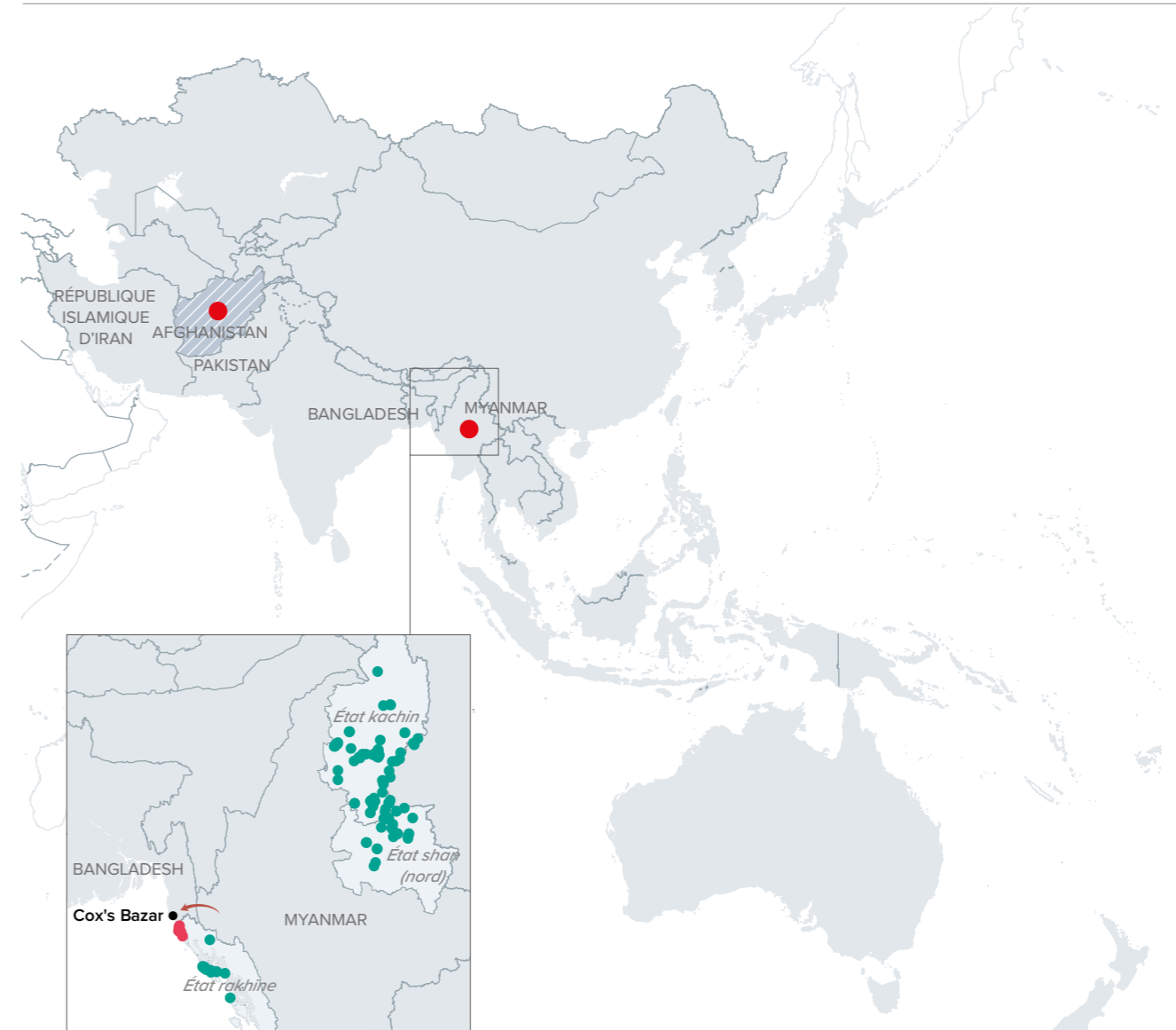
Au Myanmar, le HCR continuera de collaborer avec le Gouvernement, le PNUD et d'autres partenaires pour améliorer la situation dans le nord de l'État de Rakhine, tout en plaidant pour un regain d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État de Rakhine. Dans le cadre d'un protocole d'accord tripartite avec le Gouvernement, le HCR et le PNUD ont réalisé des évaluations des besoins dans 130 sites et 75 projets à impact rapide sont en cours. En 2021, le HCR et le PNUD chercheront à développer ces programmes pour améliorer les moyens de subsistance, l'éducation et la cohésion sociale. Dans l'ensemble de l'État de Rakhine, où vivent actuellement plus de 200 000 déplacés internes, le HCR plaidera pour que la stratégie gouvernementale de fermeture des camps de déplacés internes soit mise en œuvre dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme afin que les réfugiés et les déplacés internes soient autorisés à rentrer dans leurs localités d'origine. Le HCR cherchera aussi à développer les opportunités dans le domaine de l'éducation et des moyens de subsistance pour plus de 265 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires du Myanmar accueillis en Inde, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande.

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN 2021 EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE



* Le nombre total d'apatrides comprend 1,2 million d'apatrides d'ethnie rohingya comptés également en tant que réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes relevant de la compétence du HCR dans la région.

Face à un grand nombre de situations de déplacement et d'apatridie en 2021 et conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et aux objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le HCR œuvrera pour parvenir à un partage des responsabilités plus équitable et plus prévisible afin de renforcer la protection et de trouver des solutions pour les 9,2 millions de personnes relevant de sa compétence en Asie et dans le Pacifique, ainsi que pour leurs communautés d'accueil. Considérant que le retour volontaire reste la solution privilégiée pour la plupart d'entre elles, l'amélioration de leur inclusion et de leur autosuffisance pendant la période de déplacement permettra aux réfugiés d'apporter une contribution à leurs communautés d'accueil et d'être mieux préparés à un éventuel retour.



● Situation	L2 Niveau d'urgence
 Pays mettant en œuvre le CRRF	● Camp de réfugiés
 Pays mettant en œuvre l'initiative sur les déplacés internes	● Camp de déplacés internes
	→ Flux de réfugiés rohingyas

.../...

Elles auront notamment recours à la technologie à distance et à des volontaires membres des communautés réfugiées. Si la pandémie de COVID-19 a entravé l'éducation des enfants partout dans le monde, le recours à Internet et aux outils électroniques pour l'enseignement à distance a encore plus désavantagé les enfants déplacés et apatrides. Par conséquent, il sera essentiel de remédier aux disparités et de faire le maximum pour inclure les réfugiés dans toutes les réponses liées à la pandémie. De nombreuses personnes faisant face à une vulnérabilité accrue en raison du manque d'emploi légal et de leur dépendance à des emplois journaliers, le HCR intensifiera ses aides en espèces afin de soutenir les plus vulnérables, en coordination avec les systèmes nationaux de protection sociale si possible.

Des solutions innovantes pour les différentes populations, en fonction de la diversité des profils et des besoins, dans les situations prolongées comme dans les situations d'urgence

En s'appuyant sur les plateformes de soutien et les approches de solidarité comme la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR), le HCR élargira le cercle des parties prenantes œuvrant à la recherche de solutions. Le HCR continuera de plaider pour des investissements et collaborera avec tous les partenaires et parties prenantes afin de créer des conditions propices au retour volontaire et durable. En parallèle, la priorité sera accordée au plaidoyer en faveur d'interventions communes aux secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix afin de s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Un accent plus fort sera mis sur le développement d'opportunités liées à des solutions dans des pays tiers, en augmentant à la fois le nombre d'États offrant des places de réinstallation et les voies complémentaires comme la réunification familiale, l'éducation et la mobilité de la main d'œuvre.

Le HCR plaidera pour l'adoption de réformes législatives et l'enregistrement universel des naissances à l'état civil afin de réduire et de prévenir l'apatridie dans la région. Le pilotage des groupes sectoriels et les partenariats seront renforcés afin de garantir la protection et des solutions pour les déplacés internes dans l'ensemble de la région.

Des partenariats diversifiés dans le cadre d'approches multi-acteurs, mettant l'accent sur les synergies opérationnelles, l'élaboration de stratégies communes, le plaidoyer et la mobilisation des ressources

Les partenariats et la collaboration constituent une priorité transversale, associant protection, assistance et solutions. En plus d'impliquer les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil pour favoriser leur autonomisation et leur participation à la prise de décision, le HCR développera des partenariats diversifiés afin de soutenir une approche inclusive multi-acteurs, dans un esprit de partage plus équitable des responsabilités et de solutions globales en conformité avec le Pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR poursuivra également son engagement stratégique avec les organisations, processus et plateformes régionaux, ainsi qu'avec les acteurs du secteur du développement et les institutions financières internationales. Cela constituera une priorité particulière pour le HCR au sein de la Plateforme de soutien pour la SSAR, en collaboration étroite avec les gouvernements des Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan, le Groupe restreint de la Plateforme de soutien et d'autres parties prenantes. Le HCR continuera d'explorer les possibilités de collaboration avec le secteur privé, notamment pour identifier des approches innovantes pour apporter l'aide humanitaire et trouver des solutions pour les réfugiés.

Recueil et analyse des données harmonisés et renforcés pour

mener des stratégies de protection et de solutions fondées sur des données réelles

Conformément à la stratégie 2020-2022 du HCR en matière de données pour la région Asie et Pacifique et à sa stratégie globale de transformation des données, la fourniture d'informations et de données de qualité sur les activités opérationnelles du HCR de manière fiable, prévisible et innovante constituera une priorité

essentielle. Cela nécessitera une méthode régionale harmonisée pour faciliter la consolidation, la comparabilité et l'analyse des données afin de permettre une prise de décisions fondées sur des données réelles. En plus de soutenir des activités prioritaires en matière de données au niveau des pays, le HCR identifiera et facilitera les solutions innovantes pour le traitement des données existantes et collaborera avec les partenaires régionaux dans le domaine des données.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conséquences du sous-financement

En 2020, le sous-financement pour la réponse à la situation afghane a conduit à la réduction de toute une série d'activités. En Afghanistan, en raison du conflit et de la pandémie de COVID-19, de nombreux dispositifs de protection sociale gouvernementaux et communautaires ont disparu ou ne sont plus accessibles. Le manque de financements en 2020 a limité la capacité du HCR à venir en aide aux femmes à risque, aux victimes de violences de genre, aux personnes ayant des besoins médicaux ou juridiques et aux enfants. Cette situation a aggravé le risque que ces personnes vulnérables soient soumises à des abus et à l'exploitation, ce qui pourrait les exposer à des préjudices irréversibles et durables. En République islamique d'Iran, seulement un tiers des 300 000 réfugiés afghans les plus vulnérables ont pu bénéficier d'un régime d'assurance maladie universelle payé par le HCR, ce qui a exposé les non bénéficiaires à des mécanismes négatifs de survie pour pouvoir couvrir leurs besoins. Au Pakistan, le HCR prévoyait de réaliser un exercice conjoint avec le gouvernement pour vérifier et renouveler les cartes attestant l'enregistrement des réfugiés afghans, mais le manque de financements l'a empêché de mener à bien cet exercice.

Au Bangladesh, le sous-financement a limité le déploiement d'abris provisoires, le soutien aux personnes exposées à un risque accru,

l'amélioration des sites et les activités en matière de développement dans l'ensemble des camps de Cox's Bazaar, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Dans la perspective de 2021 et concernant la situation afghane, le HCR mettra l'accent sur les investissements dans les zones prioritaires de retour et de réintégration en Afghanistan même. Il accordera également la priorité aux principales activités de protection et à la fourniture de l'aide de base indispensable aux personnes relevant de sa compétence, notamment les articles de secours essentiels, les abris, le suivi de protection et le soutien spécialisé aux personnes exposées à un risque accru et aux déplacés internes. Au Pakistan, l'exercice conjoint entre le HCR et le Gouvernement visant à vérifier et à renouveler les cartes attestant de leur enregistrement à 1,4 million de réfugiés afghans enregistrés, constituera une priorité. Ces cartes ont expiré en 2015. Cet exercice est fondamental pour garantir la protection continue des réfugiés enregistrés en leur délivrant de nouvelles cartes d'identité SMART, similaires à celles délivrées aux ressortissants pakistanais, et qui contribueront à prévenir la détention et le refoulement et à permettre l'accès aux services essentiels. Cet exercice permettra également de mieux cibler l'assistance et les solutions en Afghanistan comme au Pakistan, en créant des économies d'échelle et en optimisant les ressources.

En République islamique d'Iran, le HCR soutiendra en priorité les politiques inclusives du Gouvernement, notamment dans le secteur des soins de santé (par le biais de son programme public d'assurance maladie universelle) et de l'éducation. Toutefois, comme en 2020, l'étendue de ces activités pourrait être sévèrement réduite en raison du sous-financement.

Concernant la situation relative au Myanmar, au Bangladesh, le HCR privilégiera les activités suivantes : développer les opportunités dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ; prévenir les violences de genre par le biais de l'éducation et de la protection communautaires, l'aide juridique et le soutien en santé mentale ; maintenir une aide cruciale en matière de santé et de nutrition. Cependant, le sous-financement pourrait impacter la capacité du HCR d'assurer un soutien ininterrompu aux centres de santé primaire et de répondre aux besoins en eau et assainissement dans les camps et les communautés d'accueil. L'aide en abris et la distribution de gaz de pétrole liquéfié aux membres de la

communauté d'accueil pourraient également être réduites, ce qui aurait un impact sur les efforts de reboisement et d'entretien de la couverture forestière. Cela exposerait également les femmes et les filles à un risque accru de violences de genre si elles étaient obligées de sortir des camps pour ramasser du bois de chauffage.

Au Myanmar même, un protocole d'accord tripartite entre le gouvernement, le HCR et le PNUD permettra d'étendre les programmes visant à renforcer les moyens de subsistance, l'éducation et la cohésion sociale. En Inde, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande, le HCR cherchera à développer les opportunités dans le domaine de l'éducation, des moyens de subsistance et des solutions pour plus de 265 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires du Myanmar accueillis dans ces pays. Cependant, le niveau des financements pour 2021 aura un impact sur la capacité du HCR de mener à bien ces activités essentielles.

Les opérations en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Népal et en Thaïlande ont fait partie des opérations les plus sous-financées en 2020. Ces opérations reposaient très largement sur l'allocation de financements

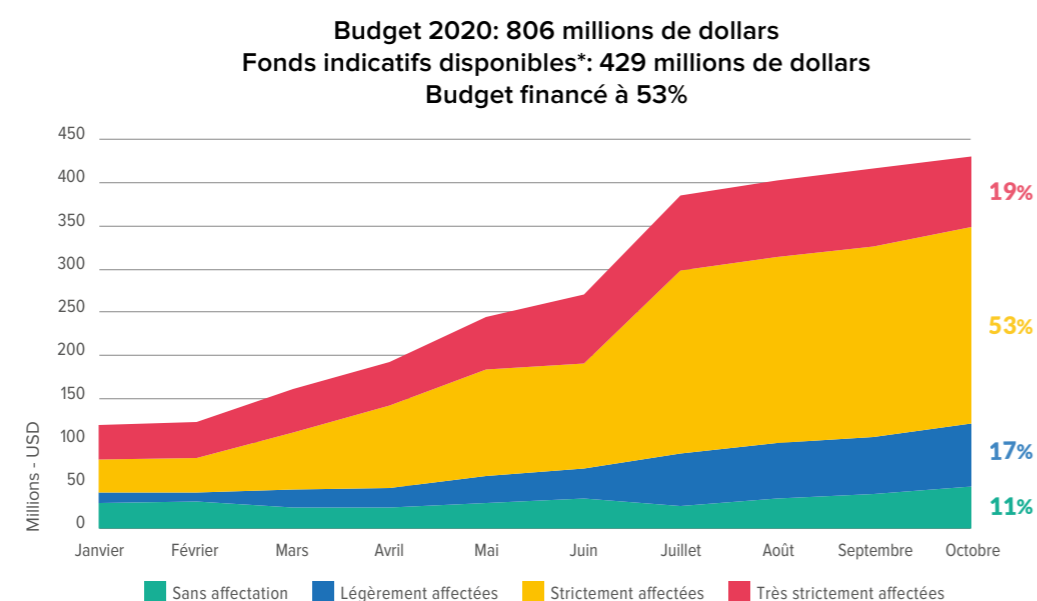
flexibles, c'est-à-dire des contributions non affectées ou légèrement affectées. Tout en mettant en lumière l'importance de ce soutien pour permettre au HCR de poursuivre ses activités, cela a également montré à quel point le HCR a été contraint

d'accorder la priorité aux besoins les plus urgents, en limitant le soutien à l'autosuffisance aux personnes les plus vulnérables et en réduisant les activités de sensibilisation et de suivi.

BUDGETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | USD

OPÉRATION	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2020 Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Budget 2021 proposé*				
	Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
ASIE ET PACIFIQUE						
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ¹	11 449 470	10 358 563	-	-	-	10 358 563
Activités régionales pour l'Asie et le Pacifique ¹	2 498 235	2 850 000	-	-	-	2 850 000
SOUS-TOTAL	13 947 705	13 208 563	-	-	-	13 208 563
ASIE CENTRALE						
Bureau multi-pays au Kazakhstan ²	3 084 045	2 133 727	725 765	-	-	2 859 492
Kirghizistan	1 170 000	587 081	112 919	-	-	700 000
Tadjikistan	2 370 000	1 191 949	828 753	-	-	2 020 702
SOUS-TOTAL	6 624 045	3 912 757	1 667 437	-	-	5 580 194
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE						
Bureau multi-pays en Australie ³	3 385 477	3 357 377	109 134	-	-	3 466 511
Chine	4 440 027	3 750 000	150 000	-	-	3 900 000
Japon	3 577 288	3 417 403	59 705	-	-	3 477 108
République de Corée	2 044 347	2 802 770	99 840	-	-	2 902 610
SOUS-TOTAL	13 447 138	13 327 550	418 679	-	-	13 746 228
ASIE DU SUD						
Inde	13 331 893	9 346 216	185 625	-	-	9 531 841
Népal	6 761 200	2 136 523	438 642	-	-	2 575 164
Sri Lanka	3 781 409	3 732 768	48 640	-	-	3 781 408
SOUS-TOTAL	23 874 501	15 215 506	672 906	-	-	15 888 413
ASIE DU SUD-EST						
Bangladesh	318 821 586	288 940 721	-	-	-	288 940 721
Indonésie	9 722 063	6 955 979	392 476	-	-	7 348 455
Malaisie	22 131 840	24 263 334	873 101	-	-	25 136 435
Myanmar	52 226 529	5 359 420	27 319 202	-	12 661 737	45 340 359
Philippines	3 658 017	666 236	392 434	-	2 599 348	3 658 017
Bureau multi-pays en Thaïlande ⁴	19 066 446	18 842 823	1 373 395	-	-	20 216 218
SOUS-TOTAL	425 626 481	345 028 513	30 350 608	-	15 261 085	390 640 205
ASIE DU SUD-OUEST						
Afghanistan	123 205 758	22 923 826	-	68 377 447	26 819 333	118 120 607
République islamique d'Iran	99 861 425	98 221 684	-	-	-	98 221 684
Pakistan	99 661 722	72 394 337	580 000	26 789 059	-	99 763 396
SOUS-TOTAL	322 728 905	193 539 847	580 000	95 166 506	26 819 333	316 105 687
TOTAL	806 248 775	584 232 736	33 689 630	95 166 506	42 080 418	755 169 290

AFFECTATION ET DATE DE RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS 2020 POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | Au 1^{er} octobre 2020



* Les fonds indicatifs disponibles comprennent les reports des années précédentes et une imputation indicative des fonds non affectés et légèrement affectés sur la base des priorités budgétaires.

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique.

² Coordonne les activités au Kazakhstan et couvre aussi le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

³ Coordonne les activités en Australie et couvre aussi la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle Guinée et les îles du Pacifique.

⁴ Coordonne les activités en Thaïlande et couvre aussi le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam.

* Note : les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).

Europe



Shadi fait ses courses dans un supermarché à Genève, en Suisse. En compagnie d'un groupe d'autres réfugiés syriens volontaires, Shadi livre de la nourriture et des provisions aux personnes vulnérables qui se protègent contre le coronavirus.

© HCR/Elisabet Diaz Sanmartin

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Garantir l'accès au territoire, aux procédures d'asile et à un accueil adéquat

Le « Pacte sur la migration et l'asile », présenté par la Commission européenne en septembre 2020, offre une opportunité de mettre en place une approche commune et fondée sur des principes en matière d'asile et de migration en Europe. Garantir l'accès au territoire et aux procédures d'asile restera au cœur de l'action du HCR. Ce dernier continuera notamment de plaider pour un accès sûr au territoire pour les arrivées par mer dans le cadre d'un mécanisme de débarquement régional prévisible. Il continuera également de soutenir la mise en œuvre de procédures d'asile

équitable et efficaces et de fournir des informations et des conseils à environ 108 000 demandeurs d'asile grâce à divers outils numériques et à des activités de sensibilisation. Le HCR fournira également une expertise technique, un renforcement des capacités et un soutien de qualité aux autorités nationales d'asile. L'accent sera mis sur la mise en place de capacités et de conditions d'accueil adéquates et sûres, notamment pour les personnes ayant des besoins spécifiques et des problèmes de santé. Le HCR soutiendra les autorités nationales dans l'identification précoce des personnes confrontées à des risques accrus afin de leur garantir un accueil adéquat et un accès aux procédures d'asile, le cas échéant.

.../...

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la planification, la préparation et la réponse aux situations d'urgence

En réponse à la pandémie de COVID-19, le HCR s'est adapté pour assurer la continuité de ses activités dans toute la région. L'organisation a notamment continué de conseiller et de soutenir les interlocuteurs gouvernementaux et les partenaires grâce, par exemple, à la compilation de recommandations pratiques et de bonnes pratiques sur le maintien de l'accès au territoire, l'enregistrement et la délivrance de documents, ainsi que sur les procédures d'accueil et d'asile sûres. Le HCR a également redéfini les priorités de ses programmes pour soutenir les réponses nationales en matière de santé publique et de protection sociale par le biais d'aides en espèces ciblées en fonction des besoins.

Compte tenu de la prévalence de la pandémie de COVID-19, la planification du HCR pour 2021 se concentre sur la poursuite de la fourniture de protection et d'assistance, en s'appuyant sur les bonnes pratiques appliquées en 2020. Si de nombreux pays d'Europe disposent de solides capacités et de politiques d'inclusion pour répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR, des lacunes subsistent dans certaines sous-régions. Le HCR aidera les autorités nationales à établir et à mettre en œuvre des plans de préparation et de réponse, à garantir l'accès au territoire, à renforcer l'équité et l'efficacité de leurs procédures d'asile et à améliorer les capacités d'accueil. Là où cela sera nécessaire, le HCR soutiendra également le renforcement des mesures de santé publique, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement et les zones de quarantaine et d'isolement, tout en poursuivant ses activités de sensibilisation et de communication auprès des communautés.

En collaboration étroite avec les partenaires et la société civile locale, le HCR plaidera pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans nationaux de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19, y compris en tant que personnel de santé pour soutenir la réponse nationale, et aidera les gouvernements et les acteurs municipaux à garantir l'accès aux informations publiques relatives à la santé et à la protection par des moyens appropriés sur les plans linguistique et culturel.

PRINCIPALES SITUATIONS ET OPÉRATIONS EN EUROPE EN 2021



UKRAINE

Plus de 2,4 millions de déplacés internes et de personnes affectées par le conflit feront face à des problèmes de protection en Ukraine en 2021. De nombreuses personnes doivent traverser régulièrement la ligne de contact pour des raisons familiales ou pour accéder à des services comme le versement de leurs retraites. La pandémie de COVID-19 a cependant restreint ces déplacements, limité l'accès des convois humanitaires et augmenté la pression sur les infrastructures de santé dans les zones non contrôlées par le gouvernement. Le HCR continuera de protéger et de fournir des abris aux déplacés internes et aux personnes affectées par le conflit, en accordant une attention particulière aux personnes résidant dans les zones non contrôlées par le gouvernement et autour de la ligne de contact. Il poursuivra également ses efforts pour prévenir l'apatridie et soutenir des procédures d'asile équitables et efficaces. Le HCR collaborera avec les autorités locales et renforcera ses partenariats avec les acteurs du secteur du développement, tout en fournissant une assistance aux familles vulnérables et aux personnes présentant des risques de protection accrus.

5 150
RÉFUGIÉS EN UKRAINE

720 000
DÉPLACÉS INTERNES

1,7 million
D'AUTRES PERSONNES
RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DU HCR



ROUTES DE LA MÉDITERRANÉE ET DES CANARIES

Entre janvier et juillet 2020, près de 39 000 personnes sont arrivées en Europe par les routes de la mer Méditerranée et des Canaries, soit une baisse de 20% par rapport à la même période en 2019, imputable en partie aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Au cours de cette période, environ 430 personnes sont mortes ou ont disparu en mer, tandis que des rapports crédibles faisaient état de refoulements, de sauvetages retardés et de bateaux se voyant refuser la permission d'accoster pendant de longues périodes. En 2021, le HCR plaidera pour une réponse globale et prévisible aux mouvements mixtes à travers la mer Méditerranée et les Canaries, notamment un mécanisme régional de débarquement prévisible. Il aidera également les États à améliorer les capacités et les conditions d'accueil, à renforcer leurs procédures d'asile et à garantir des procédures de retour effectives pour les personnes considérées comme n'ayant pas besoin de protection internationale.

349 000
RÉFUGIÉS
(ITALIE, MALTE ET ESPAGNE)



TURQUIE

À la mi-2020, la Turquie accueillait près de 4 millions de réfugiés et demandeurs d'asile, dont 3,6 millions de Syriens sous protection temporaire. La pandémie de COVID-19 a aggravé une situation déjà difficile pour les réfugiés et leurs hôtes, a accru la pression sur les services publics et a mis à rude épreuve la cohésion sociale. En 2021, le HCR continuera à soutenir la Turquie dans la mise en œuvre de son cadre juridique global. L'organisation soutiendra l'accès à des processus de protection nationale équitables et efficaces et à ce titre poursuivra en priorité son travail avec les autorités turques sur l'enregistrement continu. Le HCR renforcera la protection des réfugiés par des mesures spécifiques, en particulier pour les enfants et les femmes à risque et s'attachera à promouvoir des solutions durables et l'autonomie des réfugiés, tout en renforçant son engagement auprès des autorités locales et nationales pour promouvoir la cohésion sociale.

4 millions
DE RÉFUGIÉS EN TURQUIE



GRÈCE

À la mi-2020, la Grèce accueillait quelque 121 000 demandeurs d'asile. Malgré les transferts bienvenus des centres d'accueil et d'identification surpeuplés des îles de la mer Égée vers le continent, la pandémie de COVID-19 a aggravé les risques sanitaires. En 2021, le HCR plaidera pour la poursuite de la décongestion des centres, tout en collaborant avec les autorités nationales pour mettre en place des procédures et des installations de dépistage, d'isolement et de quarantaine. Les services de protection continueront d'être soutenus dans tout le pays, notamment l'aide juridique, le renforcement des capacités des autorités chargées de l'asile et les activités de protection de l'enfance. Le HCR continuera de travailler en collaboration avec le gouvernement pour lui transférer la responsabilité du programme d'aides en espèces (ESTIA), tout en poursuivant les initiatives visant à favoriser l'intégration des réfugiés reconnus.

170 000
RÉFUGIÉS

3 000
AUTRES PERSONNES
RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DU HCR



EUROPE DU SUD-EST

L'Europe du Sud-Est a connu une augmentation importante des mouvements migratoires mixtes comprenant des personnes ayant besoin d'une protection internationale qui ont souvent transité par d'autres pays dans le but d'atteindre les pays de l'ouest ou du nord de l'UE. Comme les États membres de l'UE ont renforcé leurs mécanismes de contrôle aux frontières, un nombre croissant de ces personnes restent bloquées en Europe du Sud-Est. Le HCR soutiendra l'amélioration des capacités de protection et de réponse dans la sous-région, en particulier concernant l'accès au territoire et aux procédures d'asile, l'enregistrement et le développement du système d'asile. Par le biais de partenariats, le HCR soutiendra également l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux, ainsi que des procédures de retour effectives pour les personnes considérées comme n'ayant pas besoin d'une protection internationale. Le HCR aidera les quelque 5960 personnes exposées au risque d'apatridie dans la région, en tentant de résoudre les défis liés à la délivrance de documents et aux données.

25 000
RÉFUGIÉS (PRINCIPALEMENT EN SERBIE
ET AU KOSOVO (S/RES/1244 (1999))

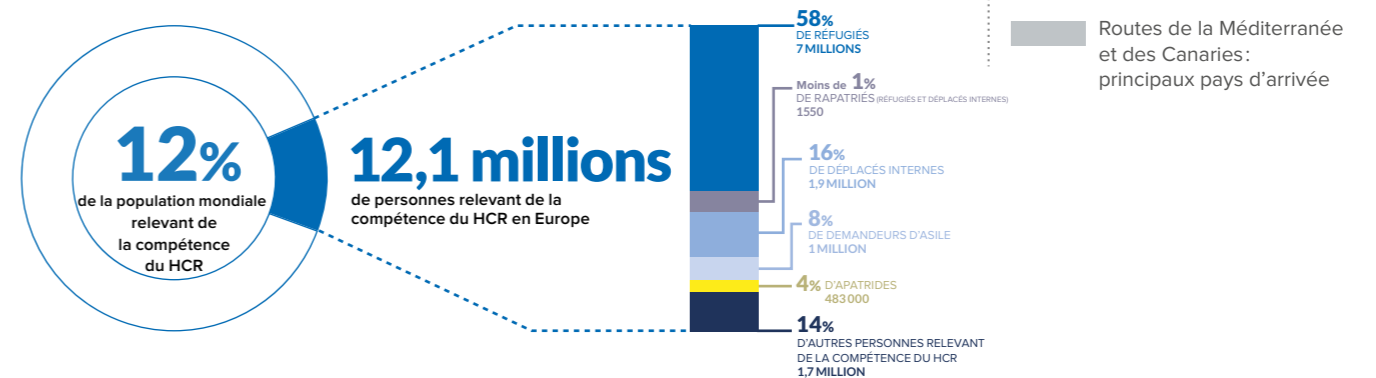
222 000
DÉPLACÉS INTERNES
DANS LA SOUS-RÉGION

125 000
AUTRES PERSONNES ASSISTÉES
DANS LE CADRE
DES MOUVEMENTS MIXTES

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les États ont exploité les nouvelles technologies et autres innovations pour maintenir l'accès à l'asile tout en préservant la santé publique. Les villes et les municipalités ont pris des mesures concrètes pour garantir l'inclusion tandis que, dans toute l'Europe, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont manifesté leur solidarité avec leurs hôtes, en apportant leurs compétences et leur ingéniosité aux réponses collectives et communautaires en matière de santé publique. Alors que l'Europe renoue le dialogue concernant la gestion future des migrations, de l'asile, de la solidarité, de l'intégration et de l'inclusion, le HCR continuera de collaborer avec les États pour garantir le respect des principes fondamentaux de protection, identifier des solutions pragmatiques et résoudre les problèmes récurrents, notamment l'accès au territoire, le sauvetage en mer, les conditions de détention et d'accueil.



ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN 2021 EN EUROPE



.../...

Assurer et maintenir une protection communautaire efficace

Le HCR accordera la priorité aux efforts visant à renforcer la communication et la collaboration avec les communautés dans les deux sens ainsi qu'à faciliter la participation des personnes relevant de sa compétence à la prise de décision et à des forums politiques. La collaboration avec les volontaires de proximité, les réseaux et les organisations dirigées par des réfugiés sera renforcée sur la base d'un «kit de démarrage» mis en place dans le cadre d'un partenariat conjoint VNU-HCR ainsi que d'autres pratiques intéressantes menées dans la région. Les initiatives de renforcement des capacités visant à renforcer la protection communautaire, en particulier la protection de l'enfance et la prévention des violences de genre et la réponse à ces violences, cibleront les gouvernements et les partenaires. L'amélioration de l'accès aux services nationaux, en particulier pour les personnes en situation de risque accru, et l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans gouvernementaux resteront essentielles pour le HCR, en particulier dans le domaine de l'éducation étant donné le grand nombre observé d'enfants déscolarisés.

Trouver des solutions pour les réfugiés et les déplacés internes

Le HCR renforcera les liens entre les réfugiés et les demandeurs d'asile et les principaux acteurs œuvrant à leur intégration. La pandémie de COVID-19 a permis aux réfugiés de manifester leur solidarité avec leurs communautés d'accueil et, alors que l'urgence de santé publique s'aggravait, plusieurs États ont publiquement invité les professionnels de santé réfugiés à se joindre à la réponse. Le HCR continuera de capitaliser sur ces bonnes pratiques en 2021.

L'engagement de l'Europe en faveur de la réinstallation restera essentiel, sachant

qu'environ 420 000 personnes relevant de la compétence du HCR, principalement en Turquie, ont besoin d'être réinstallées dans la région en 2021. Les besoins de réinstallation dépassant de loin les places disponibles, la réinstallation continuera de bénéficier en priorité aux personnes les plus vulnérables et servira à démontrer l'importance du partage international des responsabilités.

Le HCR plaidera également en faveur d'une réduction des obstacles à la réunification familiale et pour le développement d'autres voies complémentaires d'admission, en s'appuyant sur les initiatives étatiques mises en place en réponse à la crise syrienne. Cela comprend le développement des programmes de parrainage privé communautaires, des programmes de bourses pour les étudiants, des programmes de migration de main-d'œuvre et des visas humanitaires, en vue de fournir des alternatives aux dangereux voyages entrepris par des voies irrégulières.

Le HCR accordera la priorité à l'accès des déplacés internes aux services nationaux et renforcera la capacité des autorités, notamment dans le cadre du groupe sectoriel chargé de la protection et par la fourniture d'une assistance juridique. En Ukraine, le HCR travaillera en priorité à la réparation des maisons endommagées par le conflit dans les zones non contrôlées par le gouvernement, tout en déployant des actions ciblées de plaidoyer et d'assistance pour aider les habitants de ces zones à exercer leurs droits aux retraites, aux documents et à l'enregistrement des naissances. Le HCR assurera un suivi de protection aux points de contrôle sur la ligne de contact et aidera à améliorer la situation. Le HCR plaidera en faveur de solutions pour les déplacés internes et les aidera à organiser des groupes communautaires et à collaborer efficacement avec les autorités locales.

Prévenir, combattre et résoudre l'apatridie

L'amélioration de l'identification et de la protection des apatrides en Europe continuera d'être une priorité pour le HCR, notamment en soutenant des procédures de détermination spécifiques et en plaidant pour l'accès à la naturalisation. Le HCR plaidera en particulier pour des mesures visant à prévenir et réduire l'apatridie des enfants, notamment en comblant les lacunes des lois sur la nationalité et en améliorant l'accès à l'enregistrement et aux documents d'état civil. Le HCR continuera de renforcer les capacités des décideurs et des fonctionnaires et améliorera la sensibilisation des communautés affectées, en collaboration avec des partenaires.

Il collaborera également avec des acteurs régionaux tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe. S'appuyant sur les conclusions du Conseil de l'Union européenne de 2015 sur l'apatridie, le HCR plaidera en faveur d'une participation accrue de l'Union européenne à la lutte contre l'apatridie, notamment dans le cadre de la plateforme sur l'apatridie du Réseau européen des migrations. Le HCR aidera les États et les autres parties prenantes à respecter leurs engagements pris dans le cadre du Segment de haut niveau sur l'apatridie de 2019 et du Forum mondial sur les réfugiés, notamment l'adhésion aux conventions sur l'apatridie (du Bélarus et de l'Islande) et la mise en place ou l'amélioration des procédures de détermination (en Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne, Géorgie, au Monténégro et au Portugal). Il poursuivra également les efforts de lutte contre l'apatridie dans les pays qui n'ont pris aucun engagement formel.

Renforcer les actions extérieures en se fondant sur des données objectives

L'une des priorités clés du HCR sera de contrer la rhétorique et les récits négatifs sur les réfugiés qui ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19. Cela sera d'autant plus important dans le cadre des discussions relatives au «Pacte sur la migration et l'asile» qui risquent de placer les questions liées aux réfugiés et aux migrants en tête des agendas politiques dans tous les pays d'Europe en 2021. S'appuyant sur des capacités renforcées en matière de gestion et d'analyse des données, le HCR développera un plaidoyer fondé sur des données objectives pour lutter contre les perceptions erronées sur les personnes relevant de sa compétence. Les partenariats seront également renforcés afin de mener des efforts de plaidoyer conjoints et complémentaires et de mobiliser des ressources.

Le HCR plaidera pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les lois et les politiques nationales en la matière, ainsi que pour l'application des normes de protection internationale par ses partenaires, y compris l'Union européenne et ses agences (EASO, FRONTEX), le Conseil de l'Europe et l'OSCE. En tant que coprésident de la «Coalition thématique sur les mouvements importants de personnes, les déplacements et la résilience pour l'Europe et la région Asie centrale», le HCR travaillera avec les Coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pour veiller à ce que les besoins spécifiques des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants et des apatrides soient pris en compte lors de l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques et les cadres nationaux en Europe.

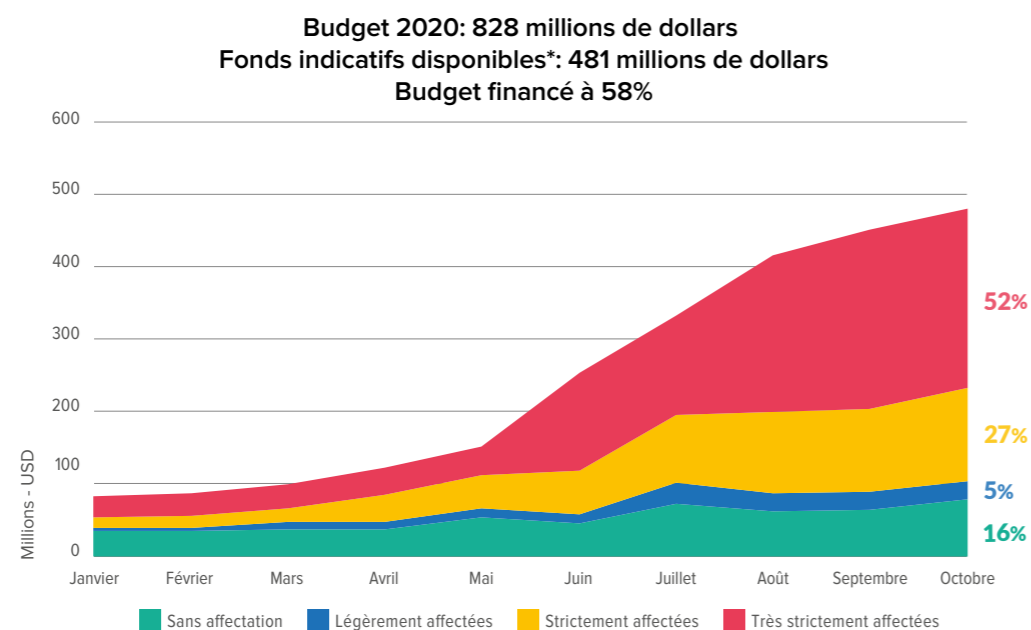
INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conséquences du sous-financement

Des fonds supplémentaires ont été nécessaires en 2020 pour apporter un soutien d'urgence aux activités de préparation et de réponse liées à la pandémie de COVID-19 et pour répondre aux besoins supplémentaires imprévus de quelque 11,4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR qui, selon ses prévisions, auraient besoin d'assistance. Le HCR a fait preuve de souplesse et a réaffecté les financements disponibles pour mettre en œuvre des activités essentielles dans la région, ce qui a eu un impact sur sa capacité à exécuter ses programmes réguliers. Dans ce contexte, si le manque de financements persiste en 2021, le HCR ne sera pas en mesure de mettre en œuvre plusieurs priorités clés. Des financements flexibles seront indispensables pour lui permettre de s'adapter à ce qui restera un environnement incertain.

Un exercice strict de hiérarchisation des priorités a été réalisé pour identifier les principaux domaines d'action en Europe au cours du premier semestre de 2021. Il s'agira notamment d'améliorer le soutien vital apporté aux personnes relevant de la compétence du HCR, de soutenir leur inclusion dans les réponses nationales liées à la pandémie de COVID-19, de renforcer la protection communautaire, la protection de l'enfance et le soutien aux victimes des violences de genre, et de travailler avec les États pour améliorer les infrastructures d'asile et les conditions d'accueil, ainsi que favoriser l'inclusion socio-économique. Cependant, un manque de financements pour les activités menées dans les pays d'accueil de réfugiés pourrait limiter les activités du HCR liées à l'intégration locale, ainsi que les initiatives de renforcement des capacités visant à renforcer les systèmes nationaux d'asile en Europe et à garantir leur qualité.

AFFECTATION ET DATE DE RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS 2020 POUR L'EUROPE | Au 1^{er} octobre 2020



* Les fonds indicatifs disponibles comprennent les reports des années précédentes et une imputation indicative des fonds non affectés et légèrement affectés sur la base des priorités budgétaires.

BUDGETS POUR L'EUROPE | USD

OPÉRATION	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2020 Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Budget 2021 proposé*				
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
EUROPE						
Bureau régional pour l'Europe ¹	13 523 535	13 049 253	-	-	-	13 049 253
Activités régionales pour l'Europe ¹	11 579 562	11 975 002	240 000	-	-	12 215 002
Autres opérations en Europe	4 590 785	4 518 394	72 392	-	-	4 590 785
SOUS-TOTAL	29 693 883	29 542 649	312 392	-	-	29 855 041
EUROPE DE L'EST						
Arménie	3 659 360	3 510 799	123 443	-	-	3 634 242
Azerbaïdjan	4 065 316	2 616 940	95 715	-	970 321	3 682 976
Bélarus	1 940 000	1 895 000	45 000	-	-	1 940 000
Géorgie	6 089 375	3 149 572	371 413	-	2 611 248	6 132 232
Fédération de Russie	6 434 620	5 364 223	817 907	-	-	6 182 130
Turquie	369 482 805	315 821 143	5 000	-	-	315 826 143
Ukraine	29 751 676	5 162 710	908 838	-	22 293 624	28 365 173
SOUS-TOTAL	421 423 153	337 520 387	2 367 316	-	25 875 193	365 762 896
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD						
Bureau multi-pays en Belgique ²	12 495 627	12 113 085	391 983	-	-	12 505 068
Chypre	2 932 064	2 883 066	4 000	-	-	2 887 066
France	3 787 225	3 487 351	226 991	-	-	3 714 342
Allemagne	2 297 959	2 117 540	38 265	-	-	2 155 805
Grèce	275 438 883	214 714 264	75 000	-	-	214 789 264
Hongrie - Bureau régional ³	12 918 111	12 387 893	420 247	236 860	-	13 045 000
Bureau multi-pays en Italie ⁴	18 176 476	17 987 160	189 316	-	-	18 176 476
Malte	1 319 082	1 314 082	5 000	-	-	1 319 082
Bureau multi-pays en Espagne ⁵	5 588 613	5 557 393	31 220	-	-	5 588 613
Bureau multi-pays en Suède ⁶	5 328 745	4 678 745	650 000	-	-	5 328 745
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 097 328	2 389 773	403 002	-	-	2 792 775
SOUS-TOTAL	343 380 113	279 630 351	2 435 024	236 860	-	282 302 235
EUROPE DU SUD-EST						
Albanie	3 147 190	3 034 322	184 484	-	-	3 218 806
Bosnie-Herzégovine	10 037 331	9 371 024	614 113	-	-	9 985 137
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	3 468 704	2 695 033	779 388	-	-	3 474 422
Monténégro	2 508 001	1 914 712	197 715	-	-	2 112 427
Macédoine du Nord	4 551 269	3 950 428	321 248	-	-	4 271 677
Serbie	9 383 360	6 222 388	2 137 118	-	-	8 359 506
SOUS-TOTAL	33 095 854	27 187 907	4 234 067	-	-	31 421 974
TOTAL	827 593 003	673 881 295	9 348 798	236 860	25 875 193	709 342 146

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région de l'Europe.

² Coordonne les activités en Belgique, en Irlande, à Malte (EASO), aux Pays-Bas, en Pologne (FRONTEX) et couvre aussi le Luxembourg.

³ Coordonne les activités en Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Tchèque et couvre aussi la République de Moldova, la Slovaquie et la Slovénie.

⁴ Coordonne les activités en Italie et couvre aussi le Saint-Siège et Saint-Marin.

⁵ Coordonne les activités en Espagne et couvre aussi Andorre et le Portugal.

⁶ Coordonne les activités au Danemark, en Lituanie et en Suède et couvre aussi l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie et la Norvège.

* Note: les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).



Moyen-Orient et Afrique du Nord

Une fillette réfugiée syrienne retourne à l'école dans le camp de Zaatari en Jordanie.
© HCR/Shawkat Alharfosh

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

Renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence

L'aide d'urgence continuera de fournir un soutien vital à des millions de personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier dans le contexte des conséquences sanitaires et socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Malgré l'insécurité et l'accès limité pour les organisations humanitaires, le HCR renforcera sa capacité d'intervention d'urgence pour répondre aux besoins humanitaires à travers une aide multisectorielle notamment pour

les services de protection, les abris, les articles de secours essentiels, les aides en espèces à usages multiples et les services de santé. Les plans de préparation aux urgences visant à permettre une réponse rapide et coordonnée à des situations nouvelles ou qui se dégradent, seront tenus à jour. Conformément à sa politique relative aux déplacements internes, le HCR renforcera son rôle dans les groupes sectoriels chargés de la protection, des abris et de la coordination et gestion des camps dans l'ensemble de la région.

.../...

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la planification, la préparation et la réponse aux situations d'urgence

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le HCR a collaboré étroitement avec les gouvernements pour soutenir l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les services nationaux, notamment de santé publique. La poursuite de ces efforts sera une priorité clé en 2021. Le HCR a également renforcé ses activités de plaidoyer pour inclure les personnes relevant de sa compétence dans d'autres services et systèmes nationaux, notamment en matière de protection sociale et de soutien socio-économique.

Les taux de pauvreté et de chômage des réfugiés étaient déjà élevés avant le début de la pandémie de COVID-19, mais les réfugiés se sont heurtés à des difficultés encore plus grandes pour gagner leur vie, satisfaire leurs besoins de base comme les abris ou la nourriture, et accéder aux services essentiels. La vulnérabilité socio-économique exacerbe à son tour les risques de protection, en particulier le mariage des enfants, le travail des enfants, l'exploitation sexuelle et la violence domestique et provoque également une augmentation des besoins relatifs à la santé mentale et à l'aide psychosociale.

Le HCR a renforcé ses actions d'information et de sensibilisation des communautés en matière de santé publique et d'hygiène ainsi que ses activités de protection, qui se poursuivront en 2021. Il accordera une attention particulière à l'augmentation des besoins relatifs à la prévention des violences de genre et à la réponse à ces violences dans le contexte des mesures prises pour limiter la pandémie de COVID-19. Les autres priorités clés sont l'accès à l'éducation, la santé mentale et le soutien psychosocial (déjà identifié comme étant une question transversale avant la pandémie). En outre, le soutien aux infrastructures nationales de santé se poursuivra en 2021 afin d'augmenter leur capacité d'assurer l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR.

Même si les programmes d'aides en espèces du HCR continueront d'aider les personnes à satisfaire leurs besoins de base, le HCR collaborera également avec les programmes gouvernementaux existants (filets de sécurité sociale), notamment à travers des activités de plaidoyer, le renforcement des capacités et des partenariats avec des acteurs financiers et du secteur du développement comme la Banque mondiale.

PRINCIPALES SITUATIONS ET OPÉRATIONS AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD EN 2021



5,6 millions
DE RÉFUGIÉS DANS
LES PAYS VOISINS
(Y COMPRIS EN TURQUIE)

6,7 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES

324 300
DÉPLACÉS INTERNES RAPATRIÉS*

21 600
RÉFUGIÉS RAPATRIÉS**

160 000
APATRIDES

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Avec plus de 6 millions de déplacés internes et 5,6 millions de réfugiés syriens enregistrés dans les pays voisins en 2020, dont 45% d'enfants et 21% de femmes, la situation syrienne restera la plus grande crise de déplacement au monde. Une crise économique aiguë, exacerbée par la pandémie de COVID-19, continuera également d'impacter la situation humanitaire. Bien qu'il soit probable que les besoins humanitaires et d'importants risques de protection perdurent en République arabe syrienne en 2021, les déplacés internes et les réfugiés devraient continuer à rentrer, en particulier dans les zones où règne une stabilité relative, sous réserve des restrictions aux frontières et des restrictions des déplacements et des voyages liées à la pandémie de COVID-19.

Le HCR concentrera son action sur l'assistance multisectorielle qui portera notamment sur le soutien à l'accès à la sécurité et aux documents d'état civil et sur le renforcement de la protection communautaire. Il s'attachera à promouvoir des solutions globales, fournira des articles de secours essentiels et une aide en matière d'abris et soutiendra les moyens de subsistance. Le HCR continuera de fournir des aides en espèces à grande échelle aux réfugiés syriens les plus vulnérables, notamment un soutien accru aux personnes les plus touchées par les répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Dans les cinq principaux pays d'accueil des réfugiés syriens, le HCR continuera de codiriger le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) avec le PNUD, en coordonnant le travail de plus de 270 partenaires, en soutien au rôle vital joué par les communautés d'accueil.

* Source: OCHA (chiffres pour la période janvier - septembre 2020)

** Rapatriements supervisés par le HCR entre janvier et août 2020 et qui ne reflètent pas la totalité des retours.



290 000
RÉFUGIÉS DANS
LES PAYS VOISINS
(Y COMPRIS EN TURQUIE)

1,3 million
DE DÉPLACÉS INTERNES

55 000
AUTRES PERSONNES
RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DU HCR

IRAQ

En Iraq, environ 1,3 million d'Iraqiens restent déplacés à l'intérieur de leur pays et plus de 4,7 millions de déplacés internes rapatriés feront face à des risques de protection, à un accès restreint aux services de base et à l'insécurité, tout en étant confrontés à un accès limité aux moyens de subsistance et aux abris, ainsi qu'aux dangers des restes explosifs de guerre. Les déplacés internes continueront probablement d'être menés à effectuer des déplacements secondaires ou multiples lorsque le retour vers leur région d'origine n'est pas possible ou viable. Dans les pays voisins, en septembre 2020, environ 279 000 réfugiés et demandeurs d'asile iraqiens, dont 39% d'enfants et 29% de femmes, devraient rester enregistrés auprès du HCR. En outre, 31 000 personnes non enregistrées vivent dans des camps dans le gouvernorat d'Al-Hassakeh en République arabe syrienne.

Le HCR continuera de travailler en priorité à la protection et à la transition progressive de l'aide humanitaire aux programmes de développement, notamment en renforçant l'accès aux services nationaux et aux possibilités d'emploi formel, l'inclusion dans les systèmes nationaux et l'identification d'une protection et de solutions globales pour les personnes relevant de sa compétence. Des aides supplémentaires dans les domaines des aides en espèces et du soutien aux moyens de subsistance seront fournies pour atténuer les répercussions socio-économiques à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19.



149 000
RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS
D'ASILE AU YÉMEN

4,1 millions
DE DÉPLACÉS INTERNES

YÉMEN

Les besoins au Yémen resteront critiques en 2021, cette crise humanitaire étant toujours considérée comme la plus grave au monde. À la mi-2020, plus de 24 millions de personnes dépendaient de l'aide en raison de la persistance des combats, de l'insécurité socio-économique, des fortes pluies et des inondations. Environ 3,7 millions de personnes ont été enregistrées comme déplacés internes depuis le début du conflit en 2015. Alors qu'il est peu probable que le processus de paix soit entièrement mis en œuvre avant la fin de l'année 2020, l'année 2021 devrait connaître une augmentation du nombre de lignes de fronts et donc des déplacements. L'espace de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile au Yémen s'est détérioré dans le contexte de la pandémie de COVID-19 compte tenu de l'accès restreint au HCR et aux partenaires, des politiques de plus en plus restrictives à l'égard des étrangers et des perspectives économiques limitées. Cela a conduit le HCR à renforcer ses activités de sensibilisation et d'assistance de proximité, notamment par le biais des aides en espèces.

En 2021, le HCR mettra l'accent sur la fourniture d'aide humanitaire aux déplacés internes, aux déplacés internes de retour dans leur localité d'origine et aux communautés locales touchées, tout en continuant à améliorer l'espace de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile par le biais de stratégies de protection communautaire et à collaborer avec les autorités locales et les partenaires. Le HCR dirigera les groupes sectoriels chargés de la protection, des abris/articles non alimentaires et de la gestion et de la coordination des camps. Il codirigera également la réponse multisectorielle en faveur des réfugiés et des migrants et travaillera en collaboration avec l'OIM pour répondre aux mouvements mixtes à destination du Yémen ou passant par le pays.



53 000
RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS
D'ASILE EN LIBYE

550 000
DÉPLACÉS INTERNES

LIBYE

Malgré les négociations de paix en cours, les combats déclencheront probablement d'autres déplacements internes en 2021. Bien que le nombre total de migrants et de réfugiés en détention ait baissé début 2020 (passant d'environ 5000 en janvier à moins de 1800 en février), au dernier trimestre 2020, le nombre de personnes sauvées ou interceptées en mer a dépassé celui de 2019. Il en a résulté une augmentation du nombre de personnes détenues, qui s'élève à environ 2500. En 2021, les garde-côtes libyens devraient continuer de débarquer les réfugiés et les migrants qui tentent de partir par la mer Méditerranée, et un grand nombre d'entre eux risquent d'être placés en détention prolongée, dans des conditions désastreuses.

Le HCR continuera de protéger les personnes déplacées en Libye, notamment les déplacés internes et les rapatriés, et aidera les réfugiés et les demandeurs d'asile, en particulier en zone urbaine. Il fournira une aide vitale aux points de débarquement et dans les centres de détention, tout en plaidant pour des alternatives à la détention. Bien que les restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 aient limité la mise en œuvre de solutions durables en 2020, en 2021, le HCR travaillera en priorité à la réinstallation directe, au rapatriement volontaire et à la réunification familiale, ainsi qu'aux évacuations humanitaires des personnes vulnérables relevant de sa compétence vers les Centres de transit d'urgence en Italie et en Roumanie, ainsi que vers les Mécanismes de transit d'urgence situés au Niger et au Rwanda.

Les difficultés auxquelles les personnes relevant de la compétence du HCR sont confrontées dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19 en 2020. Alors que la pandémie perturbe la vie quotidienne dans l'ensemble de la région, le HCR et ses partenaires continueront de fournir protection et assistance aux personnes les plus vulnérables, en s'adaptant face à un contexte de conflit prolongé. Près de 20% des personnes déplacées dans le monde sont originaires de cette région.



● Situation
■ Pays mettant en œuvre l'initiative sur les déplacés internes

ESTIMATIONS DU NOMBRE DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN 2021 AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD





Il dirigera les secteurs de la protection et des abris dans le cadre de la réponse inter-agences à l'explosion survenue en août 2020 à Beyrouth au Liban.

En République arabe syrienne, le HCR continuera d'apporter une aide vitale et un soutien en matière d'abris, notamment en menant des activités transfrontalières depuis la Turquie. Les interventions relatives aux situations iraquienne et syrienne iront au-delà de la réponse d'urgence et évolueront vers le soutien à des solutions et aux plans de développement à plus long terme, en particulier en Iraq. Le HCR continuera de distribuer des aides en espèces et des articles de secours essentiels au Yémen afin de satisfaire les besoins essentiels, notamment en matière de protection et d'abris. En Libye et dans les pays de l'Afrique du Nord limitrophes, le HCR et ses partenaires assureront un suivi de protection et fourniront une aide humanitaire et médicale aux points de débarquement accessibles. Le HCR se prépare à répondre à un afflux potentiel en Mauritanie de personnes en provenance du Mali lié à la situation au Sahel.

Préserver l'espace de protection et faciliter l'accès aux systèmes d'asile et aux services nationaux

Conformément aux préférences exprimées par les communautés relevant de la compétence du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord dans le cadre d'évaluations participatives, le HCR et ses partenaires continueront de sensibiliser les communautés, à la fois en personne (notamment par l'intermédiaire des volontaires communautaires de proximité et des centres communautaires) et au moyen d'outils virtuels et numériques innovants adaptés aux capacités et aux besoins de toutes les personnes relevant de sa compétence, en tenant compte

des facteurs liés à l'âge, au genre et à la diversité. La capacité du HCR à collaborer et communiquer avec les communautés et à développer des services de protection et de solutions multisectoriels à distance sera renforcée, notamment par le biais d'investissements dans des équipements, des applications et des logiciels innovants et dans les ressources humaines, ainsi que dans les partenariats (entre autres avec le secteur privé et les institutions financières).

Le HCR continuera de soutenir la délivrance de documents d'état civil, notamment de certificats de naissance aux populations déplacées afin de faciliter leur accès à la protection, aux services et aux solutions et de prévenir l'apatridie. En s'appuyant sur des informations sur les pays d'origine fiables et de qualité, le HCR conseillera les États sur les systèmes d'asile et sur le traitement des demandes de protection internationale dans la région. Alors que les gouvernements prennent des engagements positifs en matière d'accès à l'éducation, il est nécessaire d'apporter un soutien supplémentaire pour renforcer les capacités des systèmes éducatifs saturés et insuffisamment dotés dans la région.

Assurer la protection contre les violences et l'exploitation et apporter un soutien en matière de santé mentale

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités et les risques de protection existants, notamment en matière de santé et de moyens de subsistance. Presque la moitié des enfants déplacés dans la région sont déscolarisés, les taux de mariage des enfants sont en hausse et selon les rapports, dans certains pays, près de la moitié des ménages de réfugiés dépendraient des revenus rapportés par un enfant pour satisfaire leurs besoins essentiels. Reconnaisant les liens entre la vulnérabilité socio-économique et les

risques de protection menaçant les enfants, le HCR continuera de renforcer les aides en espèces, complétées par des services de protection appropriés.

La stratégie du HCR pour prévenir les violences de genre et y répondre souligne la nécessité de renforcer les capacités et les systèmes nationaux, ainsi que l'importance des initiatives de protection et de réponse communautaires. Le HCR mettra également l'accent sur l'intégration de la réduction des risques de violences de genre dans tous les secteurs, la promotion de l'égalité des genres dans les lois nationales, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, et l'amélioration du recueil et de l'analyse de données dans ce domaine.

Obtenir des solutions globales

Bien que la pandémie de COVID-19 ait sérieusement limité les demandes de réinstallation en 2020, le traitement à distance et d'autres innovations ont contribué à atténuer l'impact global, tout en préservant également l'intégrité du processus et la sécurité des réfugiés, des membres du personnel et des communautés d'accueil. Dans la mesure du possible, le HCR s'efforcera d'atteindre les quotas en suspens tout en facilitant la reprise progressive des départs en vue d'une réinstallation. Dans le cadre des consultations annuelles tripartites sur la réinstallation et du Groupe restreint pour les situations prioritaires, et en s'appuyant sur la « Stratégie globale de protection et de solutions pour les réfugiés syriens » de 2018, le HCR continuera de collaborer étroitement avec les pays de réinstallation et les partenaires pour préserver les engagements en cours en matière de réinstallation dans la région. Les efforts visant à étendre l'accès à la réinstallation et aux voies complémentaires garderont une importance critique, à la fois pour assurer

un avenir aux familles concernées et pour montrer aux pays d'accueil que la communauté internationale est prête à partager la responsabilité d'accueillir des réfugiés.

Alors que la majorité des réfugiés dans la région souhaitent rentrer chez eux, seule une petite proportion prévoit de le faire dans un futur proche. Étant donné que la plupart des réfugiés resteront probablement dans leurs pays d'asile à moyen terme, il reste essentiel d'apporter un soutien durable aux États d'accueil et aux programmes d'aide en cours.

Mobiliser un appui grâce à des partenariats stratégiques

Répondre aux crises régionales de réfugiés par une approche inclusive reste une priorité du point de vue des partenariats stratégiques du HCR dans la région. Cette approche est illustrée par le « Plan régional pour les réfugiés et la résilience en réponse à la crise syrienne » (3RP) qui est un plan intégré d'aide humanitaire et de développement visant à répondre aux besoins des réfugiés comme à ceux des communautés d'accueil. Il est dirigé par le HCR et le PNUD et a été élaboré en collaboration avec 270 partenaires. Dans l'ensemble de la région, la réponse à la pandémie de COVID-19 continuera de nécessiter des partenariats solides avec les gouvernements, en particulier avec les autorités sanitaires nationales. En ce qui concerne les mouvements mixtes de population qui traversent la Méditerranée et le golfe d'Aden, des approches transrégionales collaboratives seront également nécessaires pour sauver des vies humaines et renforcer la solidarité et le partage des responsabilités.

Le HCR renforcera particulièrement son partenariat avec les institutions financières, notamment le Groupe de la Banque mondiale, afin d'identifier des solutions

durables au déplacement dans la région. En Mauritanie, le HCR collaborera avec la Banque mondiale et le Gouvernement afin de plaider en faveur de l'inclusion des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le système national de santé, et s'appuiera sur son partenariat récent avec la Banque africaine de développement et le G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) qui a soutenu une réponse coordonnée à la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne l'aide aux déplacés internes en Iraq, le HCR travaillera également avec la Banque mondiale pour faciliter leur inclusion dans les mécanismes nationaux de protection sociale.

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR poursuivra ses efforts pour veiller à l'adoption d'une approche fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société lors de la réponse aux crises régionales, et à l'intégration de partenariats multi-acteurs dès la phase de conception initiale des projets et des programmes. La collaboration avec des acteurs locaux de la société civile a été essentielle pour aborder des questions telles que la non-discrimination et la

cohésion sociale, ainsi que pour façonner le discours sur les contributions des réfugiés. Le HCR continuera de soutenir la mise en œuvre des engagements pris par les États et les ONG lors du Forum mondial sur les réfugiés, notamment le soutien accru aux communautés d'accueil et la promotion d'opportunités plus nombreuses dans le domaine de l'éducation, de l'autonomisation économique et de l'inclusion financière des personnes relevant de sa compétence.

Le HCR continuera de renforcer sa collaboration avec l'UNICEF et le PAM concernant les mécanismes communs de distribution des aides en espèces, comme le Dispositif commun de transfert d'espèces mis en place pour la Jordanie et le Liban. Le HCR soutiendra également le développement d'approches communes de ciblage, par l'intermédiaire de la plateforme de ciblage conjointe (*Joint Targeting hub*) du HCR et du PAM et d'autres initiatives semblables.



La Fondation Saïd soutient les réfugiés syriens en finançant des bourses

Depuis 2014, la Fondation Saïd et le HCR travaillent ensemble pour améliorer l'accès des réfugiés à un enseignement supérieur reconnu et de qualité à travers le programme de bourses de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI). Plus de 400 étudiants réfugiés syriens en Jordanie et au Liban ont pu construire un avenir meilleur pour eux-mêmes et leur famille.



(en anglais)



© HCR/Jordanie Times

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conséquences du sous-financement

En 2021, des activités cruciales et vitales dans toute la région, ainsi que le soutien apporté pour répondre à l'augmentation des besoins et des vulnérabilités due à la pandémie de COVID-19, pourraient être impactés par le sous-financement. Les aides de préparation à l'hiver, les aides en espèces, le soutien aux besoins de base, les services de santé et les activités de protection essentielles pourraient figurer parmi les activités affectées.

Le financement suffisant des programmes d'aides en espèces restera essentiel en 2021 pour atténuer les risques de protection croissants tels que le travail des enfants, les violences de genre, le mariage précoce et d'autres formes d'exploitation, ainsi que les conséquences socioéconomiques à plus long terme de la pandémie de COVID-19. Un sous-financement en 2021 affecterait également le programme de préparation à l'hiver du HCR, ce qui laisserait des réfugiés et des déplacés internes vulnérables dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins de base pendant les mois d'hiver.

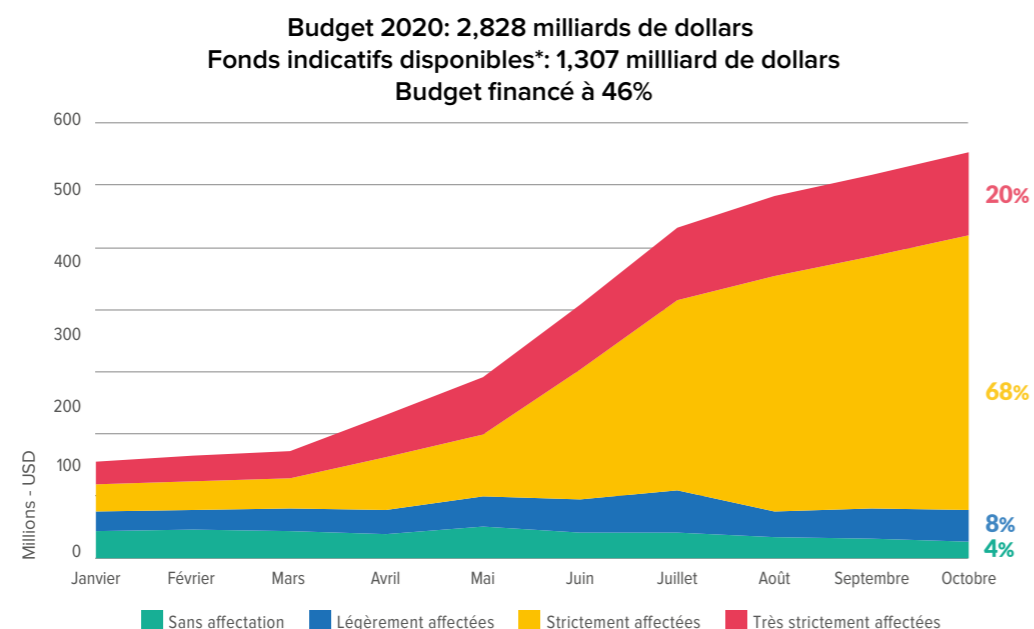
Alors que les frais de santé continuent d'augmenter et que les réfugiés n'ont pas tous accès aux services de santé publics, un financement continu est indispensable pour assurer l'accès des familles réfugiées aux services médicaux essentiels, notamment les soins de santé primaire, ainsi que les soins de santé secondaire et tertiaire.

Des investissements supplémentaires seront nécessaires pour satisfaire les besoins en éducation des enfants, des jeunes et des adolescents conformément aux politiques et aux plans nationaux (y compris dans le contexte des réponses à la pandémie de COVID-19) afin de réduire autant que possible les risques de protection menaçant les enfants et d'assurer un avenir meilleur aux enfants réfugiés comme aux enfants des communautés d'accueil.

S'agissant des opérations confrontées, dans la région, à un déficit chronique de financement, comme l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie, il sera essentiel de maintenir des normes minimales d'assistance, notamment dans les secteurs de la protection, des abris, de la santé, ainsi que de l'eau et de l'assainissement, en apportant un soutien aux pays d'accueil et en contribuant à remédier aux causes des mouvements secondaires. Conformément à son approche visant à n'établir aucune discrimination entre les réfugiés (*one-refugee approach*), un financement adéquat sera recherché pour aider les réfugiés de toutes les nationalités de la même manière. Au Liban, la reprise économique à la suite de l'explosion de Beyrouth reste un défi essentiel, et un déficit de financement aurait des implications sur les programmes à plus long terme visant à combler les lacunes en matière de développement et à préserver l'espace de protection.

AFFECTATION ET DATE DE RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS 2020 POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD

Au 1^{er} octobre 2020



* Les fonds indicatifs disponibles comprennent les reports des années précédentes et une imputation indicative des fonds non affectés et légèrement affectés sur la base des priorités budgétaires.

BUDGETS POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD | USD

OPÉRATION	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2020 Budget actuel (au 30 Juin 2020)	Budget 2021 proposé*				
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD						
Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ¹	17 115 454	19 000 000	-	-	-	19 000 000
Activités régionales pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ¹	48 340 707	48 421 052	-	-	-	48 421 052
SOUS-TOTAL	65 456 161	67 421 052	-	-	-	67 421 052
MOYEN-ORIENT						
Autres opérations au Moyen-Orient	45 665 553	-	-	-	18 000 000	18 000 000
Iraq	538 643 818	177 163 304	325 000	-	332 936 695	510 425 000
Israël	6 000 000	6 000 000	-	-	-	6 000 000
Jordanie	426 737 449	370 557 449	-	-	-	370 557 449
Liban	607 516 457	487 594 837	834 318	-	-	488 429 155
Bureau multi-pays en Arabie saoudite ²	11 490 294	11 327 189	135 664	-	-	11 462 853
République arabe syrienne	586 273 712	46 968 149	198 640	317 833 049	247 382 855	612 382 693
Yémen	252 052 873	76 650 482	-	-	194 349 517	270 999 999
SOUS-TOTAL	2 474 380 156	1 176 261 410	1 493 622	317 833 049	792 669 067	2 288 257 148
AFRIQUE DU NORD						
Algérie	37 436 503	37 118 500	-	-	-	37 118 500
Égypte	118 312 434	117 518 805	-	-	-	117 518 805
Libye	84 098 958	63 828 051	-	-	26 740 333	90 568 384
Mauritanie	24 591 889	27 131 658	-	-	-	27 131 658
Maroc	8 500 000	8 000 000	-	-	-	8 000 000
Tunisie	11 589 319	7 778 402	-	-	-	7 778 402
Sahara occidental - Mesures de rétablissement de la confiance	4 000 000	4 000 000	-	-	-	4 000 000
SOUS-TOTAL	288 529 102	265 375 416	-	-	26 740 333	292 115 749
TOTAL	2 828 365 419	1 509 057 878	1 493 622	317 833 049	819 409 400	2 647 793 949

¹ Le Bureau régional et les activités régionales couvrent l'ensemble de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

² Inclut les activités au Koweït et aux Émirats arabes unis.

* Note: les budgets indiqués sont ceux qui ont été approuvés par le Comité exécutif du HCR à sa 71^e session d'octobre 2020 et arrêtés à la date du 15 Juin 2020. Toutes les révisions ultérieures des budgets apparaîtront au fur et à mesure de leur adoption. Les budgets révisés pour 2021 seront communiqués aux États membres par les mises à jour régulières sur les budgets et les financements transmises au Comité permanent du Comité exécutif. Les informations sur les budgets 2021 seront également mises à jour en ligne sur une base mensuelle sur le site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).

Sauvegarder les droits fondamentaux

En 2021, le HCR continuera de promouvoir et de soutenir le plein respect des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes, des apatrides et des rapatriés. Dans un contexte où la pandémie de COVID-19 a conduit à des restrictions et au risque que des avancées récentes majeures en matière de protection soient compromises, la mission du HCR va nécessiter de la souplesse, de l'engagement et un pragmatisme fondé sur des principes.

La pandémie a remis en question des principes fondamentaux de la protection des réfugiés, tels que le droit de demander l'asile et l'interdiction du refoulement. Elle a aussi exacerbé les risques de protection dans certaines situations humanitaires, tout en exposant les populations vulnérables à de nouvelles menaces et en impactant de manière disproportionnée les personnes relevant de la compétence du HCR. L'augmentation des violences et des déplacements forcés, la montée de la xénophobie et de la stigmatisation, parallèlement à l'interruption des services de base sont aggravées par les contraintes d'accès, tant au niveau de l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à la protection et aux solutions que de l'accès des acteurs de protection aux communautés affectées.

Les mesures restrictives appliquées par les États, sans aucune exception pour les personnes ayant besoin d'une protection, ainsi que les répercussions socio-économiques ont entraîné des stratégies négatives de survie – notamment des itinéraires plus dangereux pour chercher refuge lorsque les frontières sont fermées et l'accès refusé, des risques de recrutement forcé et de traite des êtres humains, le décrochage scolaire, l'exploitation sexuelle et le mariage forcé – tandis que les alternatives sûres étaient limitées.

Le HCR plaidera pour que les bonnes pratiques mises en place dans de nombreux États servent d'exemples pour d'autres: les entretiens à distance avec les demandeurs d'asile, le traitement des demandes de réinstallation sur dossier, la prolongation de la validité des documents juridiques; la gestion des frontières tenant compte des priorités en matière de santé et de sécurité et permettant d'accorder l'accès pour les personnes sollicitant une protection internationale et d'appliquer les mesures de quarantaine sans discrimination; ainsi que la reconnaissance de la contribution active des réfugiés à la réponse à la crise.

Le HCR et les organisations partenaires ont adapté leurs interventions grâce à une collaboration plus étroite avec les communautés, en reconnaissance de leur rôle essentiel sur le terrain comme acteurs de protection, notamment pour assurer une communication transparente et une continuité dans la fourniture des services. Publiées en 2020, les «recommandations opérationnelles du HCR concernant la redevabilité envers les populations affectées» orienteront les efforts collectifs visant à soutenir et à renforcer les capacités des communautés pour qu'elles soient des intervenants de première ligne et qu'elles fassent partie intégrante de la conception, de l'exécution et du suivi des programmes de protection et d'assistance.

En cette année de commémoration du 70^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du 60^e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, cet engagement continu en faveur du respect des droits fondamentaux et de la protection dans le monde prouve la valeur durable et la pertinence de la lettre et de l'esprit du régime de protection internationale, ainsi que sa capacité historique à répondre aux nouveaux défis.

Une famille de réfugiés afghans se tient sur le pont d'un ferry lors de son accostage dans le port du Pirée, en Grèce.

© HCR/Achilleas Zavallias

CADRES JURIDIQUES DE PROTECTION



Le HCR aide des détenus récemment libérés à Tripoli, en Libye.

CIBLES DE 2021



Élaborer des recommandations juridiques et politiques sur les questions relatives à la protection internationale conformément au droit des réfugiés et aux droits de l'homme.



Représenter le HCR et promouvoir les droits des personnes relevant de sa compétence par le biais de partenariats et de processus, notamment les mécanismes de droits de l'homme.



Soutenir le développement du droit international, les mesures législatives régionales et nationales et les procédures et acteurs judiciaires.

Du fait de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur l'accès à la protection et la jouissance des droits, la valeur historique et la pertinence de disposer de cadres juridiques de protection forts sont devenues plus évidentes en 2020. Tandis que l'année 2021 marquera le 70^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le HCR continuera de faire progresser,

de promouvoir et de surveiller la mise en œuvre des normes de protection internationale et de la jouissance de leurs droits par les personnes relevant de sa compétence ainsi que par leurs communautés d'accueil, conformément à son mandat, en particulier sa responsabilité de surveillance et ce, dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés et des objectifs de développement durable.

Le HCR encouragera également le renforcement des systèmes et des capacités nationales ainsi que l'engagement des États envers les normes internationales en intégrant le plaidoyer juridique et politique dans tous les domaines pertinents de son action.

Plus spécifiquement, et compte tenu des mesures prises pour contenir la pandémie de COVID-19, en 2021, le HCR élaborera des recommandations sur : l'accès à la protection internationale, en particulier le droit de demander l'asile et le principe de non-refoulement ; la liberté de circulation et la fin des privations arbitraires de liberté, notamment en recherchant des alternatives à la détention et en plaidant pour l'élimination de la détention des enfants pour des motifs liés à l'immigration ; la recherche de solutions ; les questions juridiques et normatives relatives aux déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes ; les droits socio-économiques, notamment le droit à un travail décent ; et le droit à une vie familiale pour les réfugiés dans le cadre de la réunification familiale. Le HCR renforcera également ses efforts pour lutter contre le racisme et la xénophobie qui touchent les personnes relevant de sa compétence.

Un soutien sera apporté aux États pour qu'ils adhèrent aux traités pertinents ou qu'ils lèvent les réserves aux traités auxquels ils sont parties. Si nécessaire, le HCR soutiendra les États dans leurs procédures législatives et judiciaires et travaillera avec les législateurs, les avocats, les juges et les tribunaux pour fournir des avis sur les lois et les politiques, intervenant le cas échéant en qualité d'*amicus curiae*.

La collaboration du HCR avec ses partenaires, les processus et les mécanismes stratégiques sur les questions relatives à la protection internationale, aux droits de l'homme, aux déplacements et à l'apatridie se poursuivront à l'échelle

mondiale, régionale, nationale et locale.

Le HCR contribuera notamment aux mécanismes de droits de l'homme et participera aux équipes spéciales des Nations Unies et à des initiatives inter-agences. L'organisation poursuivra sa collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les équipes de pays pour l'action humanitaire, les États, les agences des Nations Unies, la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme.

Le HCR intégrera une approche orientée sur les droits dans ses différents domaines d'activités, en dispensant notamment des conseils, des instructions et des formations (internes et externes) sur les droits des personnes relevant de sa compétence, conformément à sa stratégie 2020 d'engagement en faveur des droits de l'homme et au document du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « La plus haute aspiration : Un appel à l'action en faveur des droits humains ».

Le HCR continuera de mettre l'accent sur la promotion de la cohérence des politiques relatives aux déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes, en aidant les partenaires et les principales parties prenantes à approfondir leur connaissance des normes juridiques pertinentes et des principes de protection dans ces contextes. (Voir *Renforcer l'engagement du HCR dans l'action climatique* dans le chapitre *Initiatives mondiales en 2021*.)

ENREGISTREMENT, DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS ET GESTION DE L'IDENTITÉ



Des Vénézuéliens reçoivent des soins médicaux et sont soumis à des tests COVID-19 avant d'entrer dans le centre d'assistance intégrée de Maicao, au nord de la Colombie.

CIBLES DE 2021



19 millions de dossiers individuels seront enregistrés dans l'écosystème numérique d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité du HCR (PRIMES).



80 opérations utiliseront le système biométrique PRIMES et, au sein de ces opérations, plus de 90% des personnes posséderont un dossier biométrique individuel d'ici fin 2021.



75 opérations mettront en œuvre la « Politique sur la gestion de l'identité: enregistrement et biométrie ».



Les systèmes **PRIMES** et les instructions pertinentes seront renforcés pour soutenir la fourniture de services à distance dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du plan d'action quinquennal du HCR sur l'identité numérique.

L'enregistrement, la délivrance de documents et la gestion de l'identité restent des outils de protection essentiels pour les personnes relevant de la compétence du HCR, car ils facilitent l'accès à l'assistance de base, à la protection et aux solutions. L'écosystème numérique d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité du

HCR (PRIMES) constitue le système central d'enregistrement de la population et de gestion des dossiers individuels du HCR. En septembre 2020, 13,1 millions de personnes relevant de la compétence du HCR (principalement des réfugiés et des demandeurs d'asile) étaient enregistrés dans 90 opérations. En 2021, le HCR mettra en œuvre et gèrera PRIMES dans

97% de ses opérations, couvrant environ 19 millions de dossiers d'enregistrement individuels, et plus de 90% de toutes les personnes enregistrées auront bénéficié d'un enregistrement biométrique dans 80 opérations.

En 2021, le HCR renforcera les systèmes PRIMES afin de fournir une identité numérique fiable aux personnes déplacées, facilitant ainsi leur accès à la protection et à l'assistance. Cela créera également davantage d'opportunités pour la fourniture de services à distance et par des moyens numériques dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19, tout en renforçant l'accès et le contrôle des données personnelles. Le HCR veillera à ce que les applications de PRIMES, notamment proGres v4, le système biométrique de gestion de l'identité (BIMS) et l'Outil mondial pour la distribution (GDT) soient accessibles et interopérables avec les systèmes des partenaires et à ce que ces applications aident à l'authentification des bénéficiaires en vue d'améliorer l'intégrité et l'efficacité de la fourniture de l'assistance et des solutions. Ces efforts contribueront également à un accès sécurisé, sûr et approprié aux données pour le HCR, ses partenaires et les personnes relevant de sa compétence.

Du personnel formé à l'enregistrement sera déployé dans les situations d'urgence dans toutes les opérations du HCR. En outre, le HCR renforcera son partenariat avec le Conseil danois pour les réfugiés concernant la tenue à jour d'un fichier de réserve spécial d'experts de l'enregistrement et de la gestion de l'identité prêts à soutenir les activités d'enregistrement et de vérification de la population. La prochaine « Politique relative à la gestion de l'identité: enregistrement et biométrie » qui devrait être publiée fin 2020, sera mise en œuvre par 75 opérations du HCR d'ici fin 2021.

Le HCR continuera également d'aider les gouvernements à mettre en place des

systèmes d'enregistrement, d'identification numérique et d'état civil inclusifs et prenant en considération la protection des réfugiés. Il les aidera aussi à augmenter le nombre de personnes relevant de sa compétence bénéficiaires de documents attestant leur identité légale et officielle, ce qui leur permettra d'avoir accès aux droits et aux services relevant du secteur privé et public.

Le HCR soutiendra les innovations qui contribuent à la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, en particulier celles qui facilitent l'autonomie, la connectivité et l'inclusion financière. Il s'agit, par exemple, des attestations d'identité délivrées conjointement par les gouvernements et le HCR qui remplissent les exigences de vérification de l'identité des banques et opérateurs afin de permettre l'ouverture d'un compte bancaire ou l'obtention d'une carte SIM au Malawi, au Niger et en République démocratique du Congo. De même en Somalie, où les documents attestant le retour délivrés conjointement par le HCR et le Gouvernement, permettent aux rapatriés d'ouvrir un compte bancaire.

Outre le soutien apporté aux États dans le domaine de l'enregistrement et de la gestion de l'identité, l'organisation contribuera au recueil et à la gestion des données et des informations relatives aux réfugiés et aux déplacés internes, ce qui renforcera la capacité des États à analyser la situation des personnes relevant de sa compétence et à garantir la prise en compte de leurs besoins dans les plans nationaux.

IDENTIFIER LES BESOINS DE PROTECTION INTERNATIONALE



Les membres d'une famille de réfugiés syriens renouvellent leurs statuts de réfugiés grâce à un scan de l'iris dans le centre d'enregistrement des réfugiés de Khalda à Amman, en Jordanie.

CIBLES DE 2021



Veiller à ce que les personnes sollicitant une protection internationale aient accès à des systèmes nationaux d'asile/détermination du statut de réfugié.



Veiller à ce que les systèmes nationaux d'asile/détermination du statut de réfugié fonctionnent dans le respect de normes procédurales minimales, conformément aux obligations internationales et régionales.

En 2021, le HCR s'efforcera de renforcer les systèmes nationaux d'asile et les capacités nécessaires, de veiller à un traitement de qualité des dossiers dans les 51 pays où la détermination du statut de réfugié (DSR) est effectuée dans le cadre du mandat du HCR (principalement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en Asie et dans le Pacifique) et de publier des informations sur les pays d'origine et des recommandations pays de grande qualité.

Comme l'a montré la pandémie de COVID-19 en 2020 qui a conduit à la suspension des procédures d'asile ou à

des retards de traitement des demandes dans de nombreuses régions du monde, assurer l'adaptabilité des procédures de DSR représente un défi complexe et à multiples facettes nécessitant une attention particulière. Dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés et du Groupe d'appui à la capacité d'asile, le HCR mobilisera l'appui technique et les autres formes de soutien nécessaires pour les États engagés dans le renforcement de l'un des quatre aspects (équité, efficacité, adaptabilité et intégrité) d'un système national d'asile de qualité.

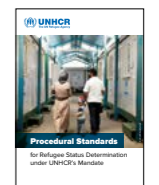
Lors du premier Forum mondial sur les réfugiés qui s'est tenu en décembre 2019, plus de 50 États se sont engagés à améliorer leurs capacités en matière d'asile ou à aider d'autres États à le faire, une assistance ayant également été proposée par d'autres parties prenantes. En 2020, le HCR a collaboré avec ses homologues nationaux dans les pays concernés pour clarifier les domaines dans lesquels un soutien serait recherché en priorité. Dans un contexte marqué par des retards de traitement des dossiers et de longs délais d'attente (qu'ils préexistent à la pandémie de COVID-19 ou qu'ils se soient accumulés pour cette raison), il y aura deux priorités pour la reprise des procédures d'asile et la planification de la préparation en 2021: la nécessité de mettre en place une gestion des dossiers en retard dans la durée, ainsi qu'un examen et un tri des dossiers utilisant les données d'enregistrement pour identifier les modalités de traitement appropriées.

Le HCR effectuera la DSR dans le cadre de son mandat uniquement dans les cas où cela apporte des avantages en termes de protection ou de solutions, notamment par le biais de modalités de traitement des dossiers simplifiées ou accélérées. Dans la mesure du possible, le HCR renforcera également l'implication des États, conformément à leurs capacités et à leurs responsabilités envers les personnes qui sollicitent l'asile sur leur territoire. Bien qu'elles s'adressent principalement au HCR, les « Normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR » dont la version révisée a été publiée en 2020, serviront de base pour promouvoir, auprès des États, des garanties minimales en matière de procédure équitable et pour développer les procédures à suivre pendant la phase de transition entre le HCR et les procédures d'asile nationales.

L'élaboration d'un cadre juridique complet pour la DSR, le déploiement d'effectifs en nombre suffisant et la mise en place d'une infrastructure d'appui peuvent s'avérer difficiles et exiger beaucoup de ressources pour les États. Le HCR apportera un soutien à long terme pour s'assurer que la transition vers les procédures nationales soit réussie, notamment au moyen d'initiatives d'assurance qualité telles que celles qui sont mises en œuvre dans les Amériques et en Europe. Le HCR travaillera avec les États pour fixer des objectifs clairement définis, mesurables et assortis de délais, avec des plans détaillés de mise en œuvre.

Le HCR continuera de fournir des informations sur les pays d'origine aux organes de décision en matière d'asile et aux autres parties prenantes, notamment les juges et membres des tribunaux, les avocats et les organismes d'aide juridique, en s'appuyant sur ses atouts et son accès à des informations directes sur le terrain. En outre, le HCR fournira des recommandations pays sur les principaux pays d'origine des personnes relevant de sa compétence, dans le cadre de sa responsabilité de surveillance issue de son mandat.

Normes relatives aux procédures de détermination de statut de réfugié relevant du mandat du HCR (en anglais)



PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET MIGRATIONS, ET RÉPONSES AUX MOUVEMENTS MIXTES



Une demandeuse d'asile nigériane accueillie dans un hébergement temporaire à Sfax, sur la côte occidentale de la Tunisie, après avoir été secourue en mer.

CIBLES DE 2021



Identifier, assister et orienter les personnes ayant besoin d'une protection internationale voyageant au sein de mouvements mixtes vers les mécanismes et les procédures appropriés.



Renforcer les partenariats afin d'améliorer le respect des droits des personnes mêlées à des mouvements mixtes, notamment avec les États, les agences des Nations Unies et la société civile.



Veiller à l'existence de garanties efficaces pour protéger les droits des victimes de la traite des êtres humains et leur accès à la protection internationale.

L'objectif central du HCR quant à son implication dans les questions relatives aux mouvements mixtes – définis comme les voyages irréguliers à travers des frontières, effectués par des individus et des groupes ayant des besoins et des profils différents et empruntant des itinéraires et des moyens de transport similaires ou ayant recours aux mêmes intermédiaires – est de veiller à ce que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence

soient identifiés et se voient accorder une protection internationale et des solutions. Il s'agit notamment de veiller à ce que les cadres juridiques et les politiques relatives à la gestion des migrations prennent en compte les besoins et les droits des personnes ayant besoin d'une protection internationale, d'une façon qui réponde pleinement aux préoccupations légitimes des États en matière de sécurité et de santé publique.

Cela implique également la présence active du HCR le long des routes/itinéraires utilisés par les réfugiés et les migrants afin de faciliter l'identification des personnes relevant de sa compétence et leur accès aux droits, tout en coopérant avec des partenaires pour soutenir des réponses efficaces en faveur de toutes les personnes en déplacement, en particulier les mineurs isolés et les migrants en situation de vulnérabilité.

En 2021, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et en s'appuyant sur l'engagement constant des Nations Unies en faveur de la prévention, de la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement durable, le HCR soutiendra les mesures visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements et des mouvements secondaires, afin de réduire la nécessité pour ces personnes d'entreprendre des voyages dangereux. Il s'agira notamment de mettre en place et de renforcer les systèmes d'asile dans les régions d'origine et le long des routes migratoires de telle sorte que les personnes en quête de protection internationale puissent avoir accès au territoire et aux procédures d'asile, à des structures d'accueil adéquates et à la protection contre le refoulement, ainsi qu'à des services de base et à des possibilités d'éducation.

Il est souvent difficile de déterminer si une personne est un réfugié lorsque cette personne arrive à la frontière ou sur le territoire d'un État. Le HCR s'efforcera de soutenir l'identification des besoins immédiats de toutes les personnes quels que soient leurs statuts et de leur assurer un accueil sûr et digne, suivi d'une orientation vers les procédures appropriées.

Concernant la protection en mer, le HCR apportera également son soutien aux États et à d'autres partenaires, notamment l'Organisation maritime internationale et

la Chambre internationale de la marine marchande, en particulier pour renforcer le cadre relatif à la recherche et au sauvetage en mer et au débarquement, tout en accordant l'attention requise aux préoccupations de sécurité.

Les États seront soutenus dans l'exercice de leur droit souverain de gérer les entrées à leurs frontières en tenant compte des besoins de protection, conformément aux normes internationales pertinentes. Il s'agira notamment de faciliter l'application des mesures de santé publique de lutte contre la pandémie de COVID-19 d'une façon qui garantisse également l'accès à la protection internationale.

Considérant que la crédibilité des systèmes d'asile nécessite des mécanismes pour faciliter le retour dans la sécurité et la dignité des personnes qui n'ont pas besoin d'une protection internationale ou qui n'ont pas le droit de rester pour un autre motif, le HCR travaillera avec les États et d'autres partenaires pour renforcer les procédures de retour et de réintégration dans le respect des droits.

Le HCR participera au Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, contribuant ainsi à la mise en œuvre cohérente, globale et coordonnée du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi qu'à d'autres forums clés sur les migrations. Afin de renforcer les réponses contre la traite des êtres humains, le HCR collaborera avec des États et des partenaires, en particulier l'OIM et l'ONUDC. Il continuera de coprésider l'Équipe spéciale sur la lutte contre la traite au sein du Groupe sectoriel mondial chargé de la protection, et soutiendra le Groupe inter-agences de coordination contre la traite en 2021.

Réseau des Nations Unies sur les migrations (en anglais)



PRÉVENIR ET RÉPONDRE À L'APATRIDIE



Une femme apatride vivant à Kiev, en Ukraine, s'entretient avec le HCR à propos du combat mené pendant 21 ans par sa mère aujourd'hui décédée pour obtenir en vain un permis de séjour en Ukraine. Une nouvelle loi pour lutter contre l'apatridie lui donne de l'espoir pour le futur.

CIBLES DE 2021



90 000 apatrides bénéficieront d'un soutien pour acquérir une nationalité ou voir leur nationalité confirmée.



14 adhésions aux conventions sur l'apatridie.



20 États amélioreront leurs lois, leurs politiques et leurs procédures en matière de nationalité, conformément aux normes internationales.



12 États mettront en place ou amélioreront leurs procédures de détermination de l'apatridie.



88 États pour lesquels le HCR déclarera des données statistiques sur les apatrides.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les vulnérabilités des apatrides qui, dans certains pays, ont fait face à des difficultés économiques accrues en raison de leur dépendance au secteur informel pour leurs moyens de subsistance, ainsi qu'à des difficultés pour accéder au dépistage, au traitement et aux services sociaux en l'absence de documents d'identification nationale. En 2021, s'appuyant sur les bonnes pratiques existant dans différentes

régions, le HCR continuera de soutenir : l'accès non discriminatoire des apatrides au dépistage et au traitement contre la COVID-19; les moyens innovants qui permettent une flexibilité en termes de procédures et de délais pour l'enregistrement des naissances et le renouvellement des documents d'état civil; et les mesures qui permettent le dépôt en ligne des demandes d'obtention du statut d'apatride et la conduite des entretiens à distance.

De manière plus générale, le HCR soutiendra les États et les autres acteurs pour la mise en œuvre des 396 engagements pris lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie et du Forum mondial sur les réfugiés en 2019, conformément à la campagne mondiale du HCR #IBelong pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Malgré une augmentation progressive du nombre d'adhésions, un nombre beaucoup plus élevé d'États devront adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie afin d'atteindre les objectifs qui sont respectivement de 140 et de 130 États parties d'ici 2024. En 2021, le HCR orientera ses efforts de plaidoyer vers les États qui se sont engagés à adhérer aux conventions et vers les États dans lesquels l'adhésion aurait l'impact le plus important.

Un plaidoyer ciblé sera effectué auprès des États qui maintiennent une discrimination basée sur le genre dans leurs lois sur la nationalité, en particulier lorsqu'une telle discrimination empêche les mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants dans les mêmes conditions que les pères. Les efforts de réforme se poursuivront avec les États dont les lois permettent le refus, la perte ou la privation de la nationalité pour des motifs discriminatoires, ainsi qu'avec les États dans lesquels vivent d'importantes populations apatrides en raison d'une absence de garanties essentielles dans leurs lois sur la nationalité. Le HCR offrira des conseils techniques aux gouvernements intéressés par l'adoption de cadres juridiques et politiques plus conformes aux normes internationales, dans l'objectif de parvenir à des réformes positives dans environ 20 États. Cet objectif comprend l'élimination des discriminations liées au genre des lois sur la nationalité de deux États.

Dans l'ensemble, seuls 24 États ont mis en place des procédures spécifiques de détermination de l'apatridie et un grand nombre d'États dans lesquels vivent d'importantes populations apatrides n'en disposent toujours pas. En 2021, le HCR plaidera pour la mise en place ou l'amélioration des procédures de détermination de l'apatridie et proposera des conseils techniques aux gouvernements dans ce domaine, avec l'objectif de parvenir à des changements juridiques ou administratifs dans au moins 12 États.

Le manque de données sur l'apatridie demeure un défi majeur. Le HCR travaille avec la Commission statistique des Nations Unies, la Banque mondiale, le FNUAP et les organismes nationaux chargés des statistiques afin d'améliorer la qualité des données transmises au HCR ainsi que le nombre de pays communiquant des informations. En 2020, cet effort a été soutenu par le Centre de données conjoint sur les déplacements forcés du HCR et de la Banque mondiale. L'un des objectifs essentiels de ce partenariat vise à obtenir une estimation plus rigoureuse du nombre d'apatrides dans le monde. Le HCR soutiendra également les exercices d'identification et d'enregistrement ainsi que les enquêtes pour améliorer les connaissances sur le nombre d'apatrides, leur situation et les solutions possibles. Ces efforts devraient permettre de compter 10 pays supplémentaires disposant de données statistiques sur les apatrides.

Pour les données disponibles sur le nombre d'apatrides en 2019, voir : Tendances mondiales : les déplacements forcés en 2019 (en anglais)



PROTECTION COMMUNAUTAIRE



Des agents de santé communautaires aident à lutter contre la pandémie de COVID-19 dans les sites d'installation de réfugiés rohingyas au Bangladesh.

CIBLES DE 2021



65 opérations amélioreront le soutien communautaire local pour les personnes relevant de la compétence du HCR.



30 opérations augmenteront le nombre de priorités identifiées par la communauté qui seront mises en œuvre dans le cadre des programmes.



Améliorer le pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR représentées dans les structures de direction.



85% des opérations disposeront de mécanismes opérationnels de plaintes et de réactions, y compris dans le contexte des réponses à la pandémie de COVID-19.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière le rôle essentiel joué par les communautés dans la conception et la mise en œuvre des actions visant à améliorer leur propre protection. Lorsque des investissements avaient été faits dans les mécanismes de protection communautaire avant la pandémie, le HCR a été davantage en mesure de s'adapter rapidement, d'éviter des perturbations importantes dans les services essentiels et de continuer de collaborer avec les communautés pour identifier et aider les personnes les plus vulnérables.

Ces mesures comprenaient la mobilisation des volontaires communautaires de proximité et des réseaux existants pour améliorer la sensibilisation et veiller à ce que les mesures de prévention soient respectées; la participation à des émissions de radio communautaires pour sensibiliser les communautés aux risques de protection aggravés par la pandémie de COVID-19; et le déploiement de moyens de communication numériques comme WhatsApp et Telegram. Le HCR a également aidé les communautés à s'organiser entre elles en tant qu'agents

de protection pour les personnes les plus vulnérables dans le contexte de la pandémie, et leur rôle pour faciliter l'identification, la divulgation sûre et l'orientation de ces personnes a été indispensable.

Le HCR continuera d'encourager ces mécanismes communautaires en 2021, en réponse à la pandémie et de manière plus générale. Le HCR améliorera aussi les capacités du personnel par le biais d'instructions supplémentaires et d'outils

pratiques et innovants pour mettre en œuvre la « Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité ». Un ensemble de modules de formation en ligne sur la protection communautaire est prévu, ainsi qu'une mise à jour de la formation en ligne sur l'âge, le genre et la diversité. Le HCR encouragera également le recours plus large à ses modules de formation en ligne sur la protection communautaire, en interne et auprès de ses partenaires extérieurs.



FOCUS: Redevabilité envers les personnes affectées

Veiller à ce que le HCR soit redevable envers les personnes pour lesquelles il œuvre a toujours constitué un aspect essentiel de son travail et un domaine dans lequel des investissements importants ont été faits depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui désigné par l'expression « redevabilité envers les populations affectées » (AAP), il s'agit d'un engagement visant à l'inclusion intentionnelle et systématique des priorités, besoins, capacités et opinions exprimés par les personnes relevant de la compétence du HCR. Cet engagement se manifeste tout au long du cycle de gestion des opérations, en veillant à ce que ces personnes soient au premier plan de la réponse humanitaire et qu'elles puissent influencer les décisions qui ont un impact direct sur leurs vies. Il est important de souligner que l'AAP constitue aussi un engagement à répondre des décisions de l'organisation et des actions de son personnel. Pour soutenir ces efforts, en septembre 2020, le HCR a publié des directives opérationnelles sur l'AAP et un ensemble d'instructions sur l'AAP à l'attention des cadres supérieurs, qui seront mises en œuvre dans l'ensemble du HCR en 2021.



L'AAP n'a jamais été aussi importante que dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Une foule de données a confirmé l'importance de l'implication systématique et significative des communautés dans la communication sur les risques, la prévention, les services et les traitements lors de la propagation de l'épidémie. Compte tenu des restrictions à la mobilité et à l'accès aux personnes relevant de sa compétence dans le monde entier en 2021, le HCR s'appuiera sur les nouvelles technologies et élargira ses partenariats avec les dirigeants communautaires, les personnes influentes et les volontaires pour assurer et renforcer la redevabilité. Du fait des limites de distanciation physique, les personnes relevant de la compétence du HCR ont exprimé leurs diverses préférences en termes de communication et ont utilisé les voies traditionnelles comme la radio et le contact direct mais aussi les centres de contact multi-canaux, les plateformes numériques et les médias sociaux. En 2021, le HCR renforcera les mécanismes existants et en étudiera de nouveaux pour diffuser les informations et recevoir les réactions des différents groupes qui composent les communautés, ainsi que pour comprendre et atténuer les risques liés à la protection et à la confidentialité des données en ligne.



(en anglais)

Le Pacte mondial sur les réfugiés offre également de nouvelles opportunités pour renforcer la redevabilité du HCR et développer une approche plus globale en matière d'AAP. Cela concerne notamment l'engagement des communautés d'accueil, des acteurs municipaux et des gouvernements nationaux et la définition des rôles et responsabilités dans la fourniture des services par tous les acteurs. Le HCR continuera de manifester son leadership inter-agences sur l'AAP en tant que coprésident du Groupe 2 des résultats sur la redevabilité et l'inclusion du Comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC) et en qualité de cosignataire de l'axe de travail « révolution dans la participation » du *Grand Bargain*.

PROTECTION DE L'ENFANCE, ENGAGEMENT ET AUTONOMISATION DES JEUNES



Deux fillettes réfugiées originaires d'Afghanistan marchent en se tenant la main dans le camp informel jouxtant le centre d'accueil et d'identification de Moria sur l'île de Lesbos, en Grèce.

CIBLES DE 2021



30 projets dirigés par des jeunes seront soutenus par le HCR.



Au moins **70%** des mineurs isolés feront l'objet d'une procédure de détermination de leur intérêt supérieur (lancée ou terminée).



600 comités d'enfants et d'autres structures seront opérationnels.



30 pays garantiront aux enfants relevant de la compétence du HCR un accès non-discriminatoire aux services nationaux de protection de l'enfance et aux services sociaux.

COVID-19 : Adapter la gestion des dossiers de protection de l'enfance (en anglais)



Selon les estimations, à la fin de l'année 2019, 20 à 24 millions d'enfants dans le monde entier avaient été forcés de fuir et traverser les frontières en raison des conflits, des violences et des persécutions. La pandémie de COVID-19 a mis les enfants et les jeunes déplacés dans une situation de risque encore plus élevé, compte tenu de la pauvreté accrue, de l'accès limité à l'éducation, des restrictions à la circulation et des confinements qui ont entraîné une augmentation des violences envers les enfants. Elle a également accru les risques de travail des enfants et de mariages précoces et a empêché certains enfants d'être regroupés avec leurs familles. Malgré ces défis, les enfants et les jeunes ont un fort potentiel de résilience à condition de bénéficier d'un soutien et de possibilités adaptés.

Renforcer l'accès à des systèmes et des services de protection de l'enfance durables

En 2021, le HCR travaillera avec les autorités, les agences des Nations Unies et la société civile pour améliorer l'inclusion des enfants déplacés et apatrides dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance, ainsi que pour renforcer les capacités de ces systèmes à répondre aux besoins spécifiques des enfants relevant de sa compétence. Les priorités comprennent l'amélioration de la capacité des services sociaux dans les zones d'accueil des personnes déplacées, le renforcement de l'expertise et des procédures pour répondre aux besoins spécifiques des enfants déplacés ainsi que l'augmentation des taux d'enregistrement

des naissances pour les enfants relevant de la compétence du HCR. Le HCR réalisera également une évaluation globale de ses programmes de protection de l'enfance et mettra à jour sa stratégie mondiale en matière de protection de l'enfance.

Veiller à ce que des procédures adaptées de détermination de l'intérêt supérieur soient appliquées aux enfants à risque

Une priorité constante du HCR est de veiller à ce que les enfants réfugiés et les autres enfants relevant de sa compétence aient accès, en temps voulu, à des procédures appropriées de détermination de leur intérêt supérieur. Le HCR et ses partenaires effectueront les évaluations et les déterminations de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations où les procédures nationales sont insuffisantes ou inaccessibles, et soutiendront des modalités appropriées de prise en charge alternative pour les mineurs isolés. Des activités de renforcement des capacités seront également menées pour veiller à ce que les systèmes d'asile du HCR et des États soient adaptés aux enfants, notamment pour que l'opinion des enfants soit dûment prise en compte, que l'unité de la famille soit considérée comme prioritaire, que les enfants et les familles reçoivent des informations à jour et précises, et que les entretiens soient conduits par du personnel qualifié et de manière adaptée aux enfants.

Aider les communautés et les familles à s'occuper des enfants et à les protéger

Le HCR et ses partenaires s'efforceront de soutenir les efforts et les initiatives entrepris par les familles et les communautés elles-mêmes pour protéger les enfants. Le HCR aidera les membres des communautés à mobiliser, partager des informations et lancer des dialogues

sur les principales questions relatives à la protection de l'enfance. L'organisation et ses partenaires appuieront également les programmes de formation aux compétences parentales qui aident les personnes ayant la charge d'enfants à gérer leur propre stress, protéger leurs enfants, prendre soin d'eux et à utiliser des méthodes de discipline positive. Ils soutiendront aussi l'acquisition de compétences pratiques pour les enfants.

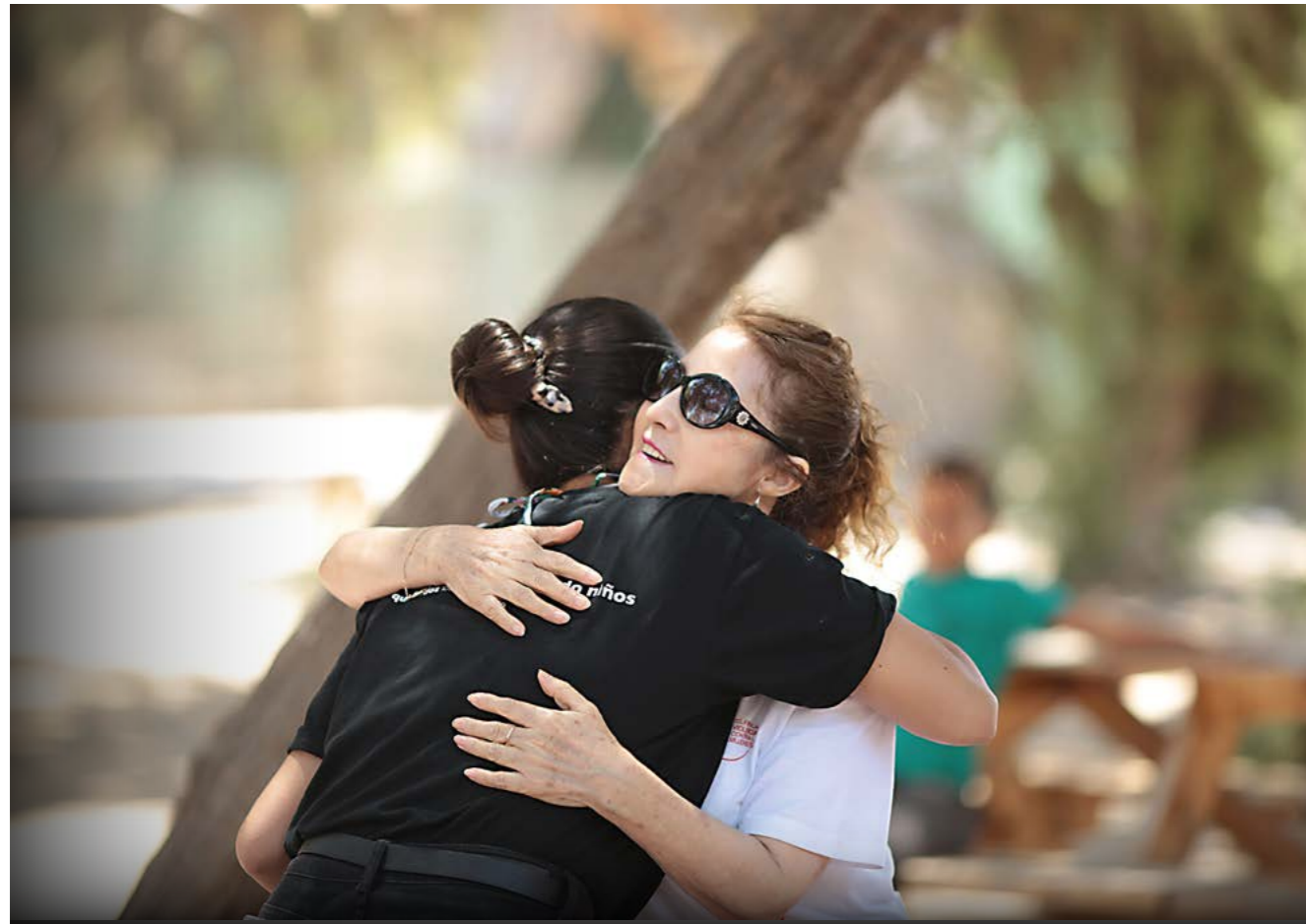
Engagement et autonomisation des jeunes

La participation significative des jeunes aux processus de prise de décision, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes tenant compte de leurs besoins et la fourniture de services spécifiquement destinés aux jeunes, sont toutes des priorités clés du Pacte mondial sur les réfugiés. Conformément à la mise en œuvre des « Actions clés du HCR pour les jeunes réfugiés », en 2021, le HCR s'efforcera de soutenir les initiatives dirigées par les jeunes, de les impliquer dans les activités de coexistence pacifique et de consolidation de la paix, de promouvoir leur épanouissement, de leur offrir des possibilités d'éducation et de moyens de subsistance adaptées, de leur donner un accès au sport et à des loisirs, et d'accroître le renforcement des capacités (des jeunes, du personnel du HCR et de ses partenaires). Le HCR renforcera également l'inclusion des jeunes dans les mécanismes de redevabilité et dans les activités plus larges de consultation et de mise en réseau. Il soutiendra aussi une série d'initiatives visant à renforcer le leadership des jeunes.

Actions clés pour les jeunes réfugiés (en anglais)



ÉÉGALITE DES GENRES



Des femmes réfugiées et migrantes vénézuéliennes et colombiennes célèbrent la fin d'un atelier de trois jours intitulé « Racontez votre histoire, votre histoire compte », à Arica, au Chili.

CIBLES DE 2021



54 opérations de réfugiés et **4** situations de déplacés internes amélioreront la participation des femmes dans les structures de direction et de gestion.



Organiser des formations internes pour renforcer l'intégration de l'égalité des genres dans l'ensemble des activités du HCR.



Fournir des instructions opérationnelles pour renforcer la prise en compte de l'égalité des genres.

Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité



Le HCR encourage l'égalité des genres comme partie intégrante de son mandat de protection, conformément à la « Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité » (2018). Cette politique définit les engagements du HCR envers les femmes et les filles, qui demeurent des domaines d'action clés pour promouvoir leur protection et le respect de leurs droits :

- Les femmes et les filles participent utilement et sur un même pied d'égalité à toutes les structures de prise de décisions, de gestion de la communauté et de direction, ainsi qu'aux comités.
- Les femmes et les filles bénéficient d'un enregistrement et de documents individuels.

- Les femmes et les filles bénéficient d'un accès et d'un contrôle égal à la gestion et à l'approvisionnement en nourriture, en articles de secours essentiels et aux aides en espèces.
- Les femmes et les filles bénéficient d'un accès égal aux opportunités économiques, à un travail décent, à une éducation de qualité et aux services de santé.
- Les femmes et les filles ont accès à des services complets de prévention et de réponse aux violences de genre.

En 2021, le HCR continuera de promouvoir l'égalité des genres dans l'ensemble de ses réponses opérationnelles grâce à la mise en œuvre des cinq engagements susmentionnés envers les femmes et les filles, au renforcement des capacités et des compétences internes, au partage des apprentissages et des connaissances entre les opérations et entre les régions, ainsi qu'au renforcement des partenariats et à la collaboration en matière d'égalité des genres. Le HCR veillera également à ce que l'égalité des genres soit un axe clé de son système de gestion axée sur les résultats.

La pandémie de COVID-19 a des répercussions importantes en termes de genre, les femmes et les filles déplacées étant très souvent exposées à des risques accrus de protection tels que les violences de genre. Le HCR continuera de soutenir les femmes et les filles relevant de sa compétence dans sa réponse à la pandémie, tout en encourageant le leadership des femmes. Cela est également conforme à la « Politique du HCR sur la prévention des violences de genre, la réduction des risques et la réponse à ces violences » de 2020, qui souligne la nécessité impérieuse de

s'attaquer à leurs causes profondes et d'intégrer l'égalité des genres dans tous les aspects du travail du HCR.

En 2021, le HCR documentera et diffusera les pratiques intéressantes en matière d'égalité des genres menées par les différentes opérations et régions afin d'encourager les apprentissages partagés au sein de l'organisation. Le programme de formation du HCR sur l'égalité des genres a été déployé dans trois des sept régions et son déploiement se poursuivra en 2021, contribuant ainsi au renforcement des capacités techniques et des compétences de communication et de plaidoyer des principaux membres du personnel. En 2021, le HCR diffusera également son nouveau manuel sur l'égalité des genres, publié en 2020. Il comprend des conseils pratiques, des outils et des ressources faciles à utiliser pour contribuer à la promotion de l'égalité des genres et améliorer la participation réelle des femmes à l'ensemble des activités du HCR, notamment dans les réponses à des situations d'urgence, tout au long du cycle de gestion des opérations ainsi que dans le cadre des programmes d'aides en espèces.

La participation active et le leadership des femmes déplacées et des organisations qui les représentent, constituent une priorité pour le HCR. En s'appuyant sur l'expérience tirée des audits sur le genre menés par des femmes réfugiées lors du processus d'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et du Forum mondial sur les réfugiés, le HCR encouragera la participation et le leadership des femmes déplacées à l'échelle mondiale et mènera des actions de plaidoyer sur l'égalité des genres dans les contextes de déplacement et les situations d'urgence.

Manuel du HCR pour l'égalité des genres (en anglais)



PROTÉGER LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES PERSONNES ÂGÉES

CIBLES DE 2021

Déployer des recommandations et des supports de formation concernant l'identification des réfugiés handicapés lors de l'enregistrement.



3 ateliers régionaux ou sous-régionaux en ligne seront organisés avec des personnes handicapées relevant de la compétence du HCR et des organisations locales/régionales de personnes handicapées.

3 régions déploieront des formations sur le renforcement de la protection des personnes déplacées handicapées.



Diffuser la mise à jour des « Recommandations à savoir pour travailler avec les personnes âgées en situation de déplacement forcé » et élaborer des supports de formation adaptés.

Le défaut d'identification des réfugiés handicapés lors de l'enregistrement empêche ces derniers d'accéder dans des conditions d'égalité avec les autres réfugiés à la protection, à l'assistance et aux solutions et limite la capacité du HCR à surveiller avec efficacité leur inclusion dans les programmes. Pour remédier à ces difficultés en 2021, le HCR renforcera les capacités de son personnel et de ses partenaires à identifier les personnes handicapées tout au long des processus d'enregistrement, en utilisant notamment les séries de questions du Groupe de Washington sur le handicap.

Parmi les autres initiatives visant à améliorer l'inclusion des personnes handicapées en situation de déplacement, figure un programme de formation pour le personnel du HCR et de ses partenaires qui sera déployé à distance dans trois régions pilotes, conjointement avec des recommandations relatives à l'organisation d'évaluations participatives avec les personnes handicapées.

Une autre priorité du HCR pour 2021 consistera à élargir ses partenariats avec les organisations de personnes handicapées, avec le soutien de l'Alliance internationale du handicap (International Disability Alliance), notamment dans le cadre de son approche visant à accélérer la mise en œuvre de la « Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap ». Pour faciliter le dialogue et

les partenariats à l'échelle régionale et nationale, le HCR organisera trois ateliers régionaux ou sous-régionaux qui rassembleront des réfugiés, des déplacés internes, le personnel du HCR, les partenaires et des organisations de personnes handicapées.

Les personnes âgées sont, quant à elles, exposées à des risques spécifiques pendant les déplacements et elles sont souvent exclues des fonctions de direction et ne peuvent exercer leurs compétences et leurs aptitudes. En s'appuyant sur la compréhension par le HCR des facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des personnes âgées et des obstacles qu'elles rencontrent, les « Recommandations à savoir pour travailler avec des personnes âgées en situation de déplacement forcé » seront actualisées en 2021.

En tant que coprésident du Groupe 2 des résultats sur la redevabilité et l'inclusion du Comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC), le HCR continuera de jouer un rôle essentiel pour promouvoir et défendre l'inclusion des considérations liées à l'âge et au handicap dans l'action humanitaire dès le début des situations d'urgence.

Les difficultés se multiplient pour les réfugiés les plus âgés dans le contexte de la pandémie de COVID-19



Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap



PROTÉGER LES PERSONNES LGBTIQ+ EN SITUATION DE DÉPLACEMENT FORCÉ



Valentina est une publiciste originaire de la République bolivarienne du Venezuela qui a cherché la sécurité au Chili en 2014. Depuis lors, elle a obtenu un visa de travail, elle étudie pour obtenir un diplôme de Master, elle a été embauchée par une prestigieuse entreprise de publicité et elle a terminé son processus de transition de genre.

CIBLES DE 2021

Renforcer les capacités du personnel du HCR et de ses partenaires à travailler avec les personnes LGBTIQ+ relevant de sa compétence, et à les soutenir.



Consolider les partenariats visant à protéger les personnes LGBTIQ+ en situation de déplacement.

Les persécutions et les discriminations subies par les personnes LGBTIQ+ peuvent déclencher leur fuite pour rechercher la sûreté et la sécurité. Les personnes LGBTIQ+ sont également souvent exposées à la poursuite des mauvais traitements alors qu'elles sont en situation de déplacement, notamment les violences de genre, l'absence de protection de la police, le refoulement, l'exclusion de l'accès aux services de base ou le manque de services répondant à leurs besoins spécifiques, la détention arbitraire et l'exclusion. Dans de nombreuses régions, la pandémie de COVID-19 a exacerbé la stigmatisation et les discriminations subies par les personnes LGBTIQ+, notamment pour accéder aux informations et aux services de santé.

En s'appuyant sur les leçons tirées de son expérience au cours de la dernière décennie auprès des personnes LGBTIQ+ en situation de déplacement et sur les

conclusions des consultations mondiales et régionales récentes, en 2021, le HCR organisera une table ronde qui rassemblera des experts représentant des États, des ONG, des établissements universitaires et des organisations internationales, ainsi que des personnes LGBTIQ+ relevant de sa compétence. L'objectif sera de dresser un bilan, de partager les approches réussies, d'encourager la sensibilisation et le soutien collectivement les domaines qui devront être ciblés à l'avenir. Par ailleurs, en 2021, le HCR investira dans le renforcement des capacités en élaborant et en dispensant des formations destinées à son personnel et à ses partenaires. Le HCR et l'OIM actualiseront leurs modules communs de formation, une formation en ligne sera lancée et les « Recommandations à savoir pour travailler avec des personnes LGBTIQ+ en situation de déplacement » seront mises à jour.

Apporter une aide vitale



En 2021, le HCR continuera à fournir protection et assistance dans les situations d'urgence humanitaire nouvelles, en cours ou en phase d'intensification, conformément aux «Orientations stratégiques du HCR pour la période 2017-2021» et à sa «Politique révisée sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence». L'organisation relèvera une nouvelle série de défis posés par la pandémie mondiale de COVID-19, dont les crises multirisques dans un environnement impliquant des déplacements plus complexes pour les personnes relevant de sa compétence, son personnel et ses partenaires.

En mars 2020, pour la première fois dans l'histoire du HCR, le Haut Commissaire a activé la déclaration d'une situation d'urgence mondiale de niveau 2 en vue de faire face à la pandémie de COVID-19, s'alignant ainsi avec les protocoles du Comité permanent interorganisations (IASC) en réponse à la pandémie, activés en avril 2020. La déclaration a permis de déléguer des pouvoirs aux bureaux régionaux et aux opérations nationales pour les achats, de faciliter l'accès aux ressources matérielles et de simplifier les procédures de collaboration avec les ONG partenaires afin de répondre aux défis extraordinaires posés en matière de protection et d'assistance. Parallèlement, le HCR a continué de mobiliser des ressources financières, humaines et matérielles pour aider les réfugiés et les déplacés internes dans des situations d'urgence partout dans le monde. En octobre 2020, le HCR a répondu à des urgences de niveau 3 et de niveau 2 dans la région centrale du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) et dans le nord du Mozambique.

Les dispositifs du HCR en matière de réponse aux situations d'urgence dans le monde resteront centralisés afin de permettre une intervention rapide.

Un demandeur d'asile afghan dort sur le parking d'un supermarché, après avoir fui avec sa famille le centre de réception et d'identification de Moria qui a été incendié en Grèce.

© HCR/Achilleas Zavallis

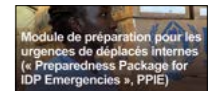
Grâce à des outils de formation et de préparation aux situations d'urgence, les bureaux régionaux et les opérations sur le terrain seront également aidés à renforcer progressivement leurs capacités d'intervention, en complément de celles déployées à l'échelle mondiale. En matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence, le HCR explorera de nouveaux partenariats locaux et régionaux et renforcera la collaboration avec d'autres agences des Nations unies et des ONG, notamment par l'intermédiaire des équipes des Nations unies et des équipes humanitaires dans les pays concernés. Conformément à la politique du HCR sur son engagement dans les situations de déplacement interne, les capacités et les outils de préparation et d'intervention seront renforcés, avec par exemple, la mise en œuvre du module de préparation aux situations d'urgence de déplacés internes et le maintien d'un poste de responsable des situations d'urgence de personnes déplacées au sein de l'équipe de réserve du HCR.

Au-delà des situations d'urgence, la «Politique du HCR sur la prévention, la réduction des risques et la réponse aux violences de genre», publiée en 2020, orientera les efforts visant à atteindre ces objectifs et à garantir que toutes les victimes disposent en temps utile d'un accès aux services conformes à leurs besoins. D'autres formes d'aide vitale, notamment les aides en espèces, les soins de santé, la santé mentale et le soutien psychosocial, la nutrition et la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la fourniture d'abris continueront d'être renforcées ou adaptées pour tenir compte de la prévention et de la réponse à la pandémie de COVID-19. Ces activités d'aide vitale seront également canalisées pour soutenir, dans la mesure du possible, l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes et services nationaux des pays d'accueil.

Politique de préparation et réponse aux situations d'urgence (en anglais)



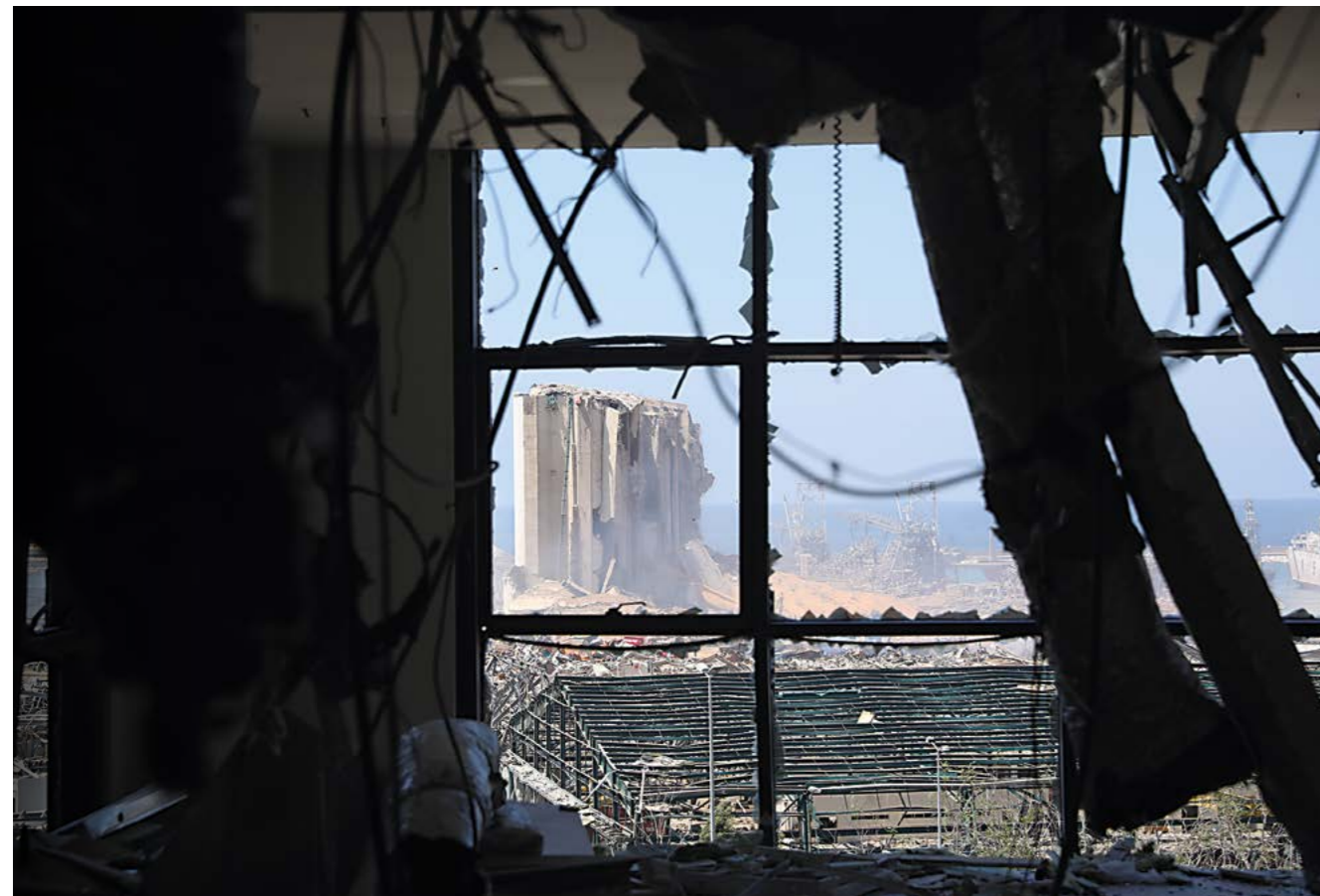
Module de préparation aux situations d'urgence de déplacés internes



Protocoles du Comité permanent interorganisations (IASC) en réponse à la pandémie de COVID-19 (en anglais)



PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE



Le HCR est intervenu rapidement à la suite de l'explosion meurtrière qui a frappé la ville de Beyrouth en août 2020.

CIBLES DE 2021



200 membres du personnel d'urgence du HCR et de ses partenaires de réserve seront prêts à être déployés.



470 membres du personnel du HCR et des organisations partenaires bénéficieront d'une formation sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence dont 360 dans le cadre d'un enseignement à distance.



50% des nouveaux recrutements internationaux de personnel affecté à la sécurité seront pourvus par des femmes, jusqu'à ce que la parité soit atteinte.

Module de préparation et de réponse aux situations d'urgence de réfugiés



La préparation est essentielle pour les réponses stratégiques aux situations d'urgence. La préparation à une situation d'urgence implique un suivi des risques, associé à la mise en place de mesures de préparation, notamment de plans d'urgence fondés sur des scénarios. En 2021, le HCR continuera à renforcer ses capacités aux niveaux national et régional pour identifier et combler les lacunes en matière de préparation. La liste d'alerte pour la préparation

aux situations d'urgence (HALEP), le mécanisme clé du HCR pour évaluer les risques et identifier les actions de préparation, sera renforcé afin de garantir que toutes les opérations à haut risque soient conformes et que 100% des pays classés « rouge » aient un plan d'action en matière de préparation aux situations d'urgence et reçoivent le soutien nécessaire. Le HCR maintiendra également son engagement dans les efforts de préparation inter-agences,

par le biais du groupe d'analystes du Comité permanent interorganisations (IASC) sur l'alerte et l'action précoces dans le cadre des situations d'urgence (EWEAR).

Dans le cadre des efforts de préparation menés au niveau mondial, le HCR formera son personnel et ses partenaires à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence, en explorant davantage les formations en ligne, et veillera à ce que son « Manuel pour les situations d'urgence », disponible en anglais, français, espagnol, arabe et chinois, reste à jour.

Le HCR gèrera ses listes internes d'intervenants qualifiés et dévoués aux premiers secours d'urgence. L'organisation maintiendra son équipe de gestion des urgences en alerte et continuera à bénéficier de déploiements par le biais d'accords avec les partenaires de réserve. La mobilisation du siège dans son appui à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence sera réalisée de manière coordonnée à travers les activations d'urgence, des missions conjointes de haut niveau et des réunions de cellules d'urgence.

Les partenariats sont essentiels pour une préparation et une réponse efficace

aux situations d'urgence. En 2021, les 18 partenaires de réserve du HCR continueront d'appuyer les opérations d'urgence concernant les réfugiés et les personnes déplacées par le déploiement d'experts chargés de la protection, de la coordination, de la gestion de l'information et des secteurs techniques. Dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19 du HCR, les modalités de déploiement des partenariats de réserve ont été adaptées afin de permettre un soutien dans le pays et de fournir une assistance à distance. Dans la mesure du possible, de nouveaux partenariats locaux et régionaux seront explorés afin de renforcer la capacité de déploiement pour les nouvelles situations d'urgence.

Sécurité et sûreté

En qualité d'agence humanitaire œuvrant en première ligne dans des environnements peu sûrs, de bonnes pratiques de gestion des risques sécuritaires sont essentielles pour garantir que le HCR soit en mesure de rester et d'agir. En 2021, le HCR entend renforcer sa culture en matière de sécurité en établissant, en diffusant et en contrôlant les normes de sécurité.

Manuel pour les situations d'urgence



Les partenaires de réserve du HCR

- Agence danoise de gestion des secours
- Agence suédoise pour la protection civile (MSB)
- Bundesanstalt Technisches Hilfswerk (THW)
- CANADEM
- Commission des Casques blancs, Argentine
- Conseil danois pour les réfugiés
- Conseil norvégien pour les réfugiés
- Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse
- Direction de la protection civile et de la planification de mesures d'urgence, Norvège
- Dutch Surge Support Water
- Emergency.lu / Ministère des Affaires étrangères, Luxembourg
- Fondation Veolia Environnement
- iMMAP
- International Humanitarian Partnership
- Irish Aid
- Ministère du développement international, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- RedR Australie
- Save the Children Norvège

L'organisation recommandera des mécanismes de gouvernance efficaces, assurera la liaison en matière de politique et de coordination de la sécurité entre les agences et renforcera son personnel de sécurité.

Dans le cadre de son processus de restructuration, le HCR a été reconfiguré pour mieux répondre aux besoins formulés par les opérations et à ceux exprimés par les bureaux régionaux. Dans chaque bureau, la sécurité est désormais sous la responsabilité de personnels expérimentés qui apportent un soutien direct à leur région, tandis qu'une structure allégée au siège assure une supervision et un soutien au niveau mondial.

En 2020, du fait de la pandémie de COVID-19, rester et agir dans des environnements complexes a été encore plus difficile pour le HCR. Il a donc fallu procéder à un examen des risques à l'échelle mondiale, en adaptant différentes approches, notamment en ayant recours à des moyens virtuels et à des solutions technologiques pour apporter une réponse sûre et durable.

Ces approches se poursuivront en 2021. Lors de la révision et la mise à jour de sa « Politique de gestion de la sécurité » qui doit être finalisée à la fin de 2020, l'organisation élaborera des directives et des procédures opérationnelles standardisées sur les processus de sécurité qui tiennent compte des structures de responsabilité révisées de l'ensemble de l'organisation. Des échanges et des dialogues réguliers avec les opérations à haut risque se poursuivront par l'intermédiaire du Comité directeur de la sécurité présidé par le Haut-Commissaire assistant chargé des opérations, afin de veiller à leur conformité et de prendre des actions appropriées dans les zones présentant des risques de sécurité importants. En réponse aux restrictions sur les voyages et les grands rassemblements de personnes, les principaux programmes de formation à la gestion de la sécurité sont actuellement en cours d'adaptation sur les plateformes de formation en ligne du HCR. L'organisation a également fait des efforts spécifiques pour s'assurer que les questions de genre soient mieux prises en compte dans la gestion des risques de sécurité.



Focus: Genre et gestion des risques de sécurité

Le HCR s'efforce de faire en sorte que les considérations de genre soient au centre des processus de gestion des risques de sécurité dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, en s'appuyant sur les politiques, les orientations et la formation des professionnels de la sécurité développées dans ce domaine. Alors que la pandémie de COVID-19 a limité les capacités de formation en 2020, 60 membres du personnel de sécurité du HCR bénéficieront de la formation « Le genre dans la gestion des risques de sécurité » en 2021 et tous les bureaux du HCR devraient avoir mis en place des procédures appropriées et identifié des structures de soutien pour les incidents de violences de genre. Compte tenu de la nature pratique de la formation sous forme de discussions présentiels en groupes, la formation de sensibilisation à la sécurité des femmes se poursuivra là où les ressources le permettent et où les restrictions de voyage ne s'appliquent pas.

L'organisation s'est engagée à atteindre la parité des sexes dans les postes de sécurité à tous les grades par des efforts de recrutement prioritaires et en formant le personnel responsable de la sécurité. Reconnaisant la valeur de la diversité et de l'intégration, le HCR s'engage à faire en sorte que la moitié des nouveaux recrutements internationaux de personnel de sécurité soit composée de femmes jusqu'à ce que la parité entre les sexes soit atteinte.

16 GESTION DES APPROVISIONNEMENTS MONDIAUX

CIBLES DE 2021



Maintenir des stocks d'articles d'urgence afin d'aider jusqu'à 600 000 personnes relevant de la compétence du HCR dans le besoin.



Optimiser la gestion de la chaîne d'approvisionnement du HCR afin d'intégrer l'achat et la livraison d'équipements de protection individuelle (PPE) et d'articles médicaux pour son plan de réponse à la pandémie de COVID-19.

Une chaîne d'approvisionnement efficace est essentielle pour fournir des biens et des services vitaux. En s'assurant que les fonctions d'approvisionnement et d'achat aux niveaux national, régional et mondial soient en capacité de répondre aux besoins, le HCR vise à maintenir la rapidité, la qualité et l'efficacité de sa chaîne d'approvisionnement. À cet égard, l'organisation s'engage aussi et se coordonne de manière proactive avec les ONG partenaires et les agences des Nations Unies sur les prestations de services, la résolution de problèmes et l'identification de solutions locales.

Maintenir les fonctions d'approvisionnement centralisées pour les stocks mondiaux garantit des processus rationalisés et simplifiés, un respect rigoureux des règles et des procédures, ainsi qu'une chaîne d'approvisionnement rentable et efficace, notamment en cas d'urgence. Les sept stocks mondiaux répartis en divers endroits stratégiques seront maintenus pour répondre aux besoins urgents de 600 000 personnes. Un stock au Panama a été nouvellement créé, tandis que le stock de Kampala sera fusionné avec celui de Nairobi. Le HCR supervisera également la gestion de plus de 200 accords-cadres mondiaux et fournira un soutien technique aux mécanismes régionaux et locaux d'approvisionnement en vue de simplifier les processus d'approvisionnement et d'innover en utilisant les nouvelles technologies ainsi qu'en explorant les possibilités d'approvisionnement locales.

Le HCR se concentrera sur le contrôle de qualité et de conformité, en soutenant les opérations afin d'atténuer les risques liés à la fonction d'approvisionnement, notamment grâce à un programme d'apprentissage spécifique sur la prévention de la fraude et des ateliers de formation, ainsi que des inspections de qualité avant livraison et des audits d'usine. En outre, le HCR publiera et mettra en œuvre les documents de politique générale révisés sur les achats, en clarifiant les règles et les procédures et en fournissant des instructions supplémentaires au personnel.

Après la brève interruption des chaînes d'approvisionnement mondiales en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, le HCR a veillé à ce que l'approvisionnement et le soutien logistique soient accélérés au niveau opérationnel et à l'échelle régionale. L'organisation a également identifié des fournisseurs compétents et divers moyens de livraison pour les équipements de protection individuelle (PPE) et les articles médicaux essentiels aux opérations prioritaires. Les efforts visant à diversifier davantage les fournisseurs de PPE et d'articles médicaux essentiels, en particulier les masques N-95, les blouses, les gants et les concentrateurs d'oxygène, y compris par le biais de mécanismes d'achat commun entre les organisations, se poursuivront en 2021. Un stock de PPE et de fournitures les plus fréquemment utilisés pour la réponse à la COVID-19 a été constitué afin d'être immédiatement envoyé aux opérations, en cas de besoin urgent.

AIDES EN ESPÈCES



Des réfugiés vulnérables reçoivent une aide en espèces au camp de réfugiés de Kharaz, au Yémen.

CIBLES DE 2021



700 millions de dollars d'aides en espèces seront distribuées aux personnes relevant de la compétence du HCR dans 95 opérations.



95% des aides en espèces fournies ne seront pas limitées.



25 opérations développeront une approche collaborative pour les aides en espèces, conformément à la déclaration commune des Nations unies sur les aides en espèces.



40 opérations assureront un suivi des aides en espèces grâce à l'outil de suivi post-distribution.

Politique relative aux interventions en espèces pour la période 2016-2019 (en anglais)



Déclaration commune des Nations Unies sur les aides en espèces (UNCCS): questions et réponses (en anglais)



Conformément à la « Politique relative aux interventions en espèces », les personnes relevant de la compétence du HCR recevront en 2021, une assistance en espèces au moyen de systèmes communs dans lesquels le HCR travaille en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé, les agences des Nations Unies, les partenaires communautaires et locaux, et les acteurs du développement. Cette politique s'appuiera sur la mise en œuvre de la déclaration commune des Nations Unies sur les aides en espèces dans les sept pays prioritaires que sont l'Afghanistan, le Bangladesh, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Équateur, le Niger et le Yémen. Dans la mesure du possible, le HCR fera le lien entre les populations vulnérables et les systèmes nationaux existants sous la direction des gouvernements hôtes.

L'interopérabilité entre les systèmes des différents acteurs sera accrue grâce à la technologie essentielle de la biométrie qui permet de fournir des aides en espèces de manière responsabilisée. La politique de protection des données du HCR reste une pierre angulaire de l'assistance en espèces, notamment dans le cadre des accords élargis de partage des données s'appuyant sur l'accord trilatéral entre le HCR, l'UNICEF et le PAM.

La réponse du HCR à la pandémie de COVID-19 a démontré que l'organisation est en mesure de fournir une assistance en espèces à grande échelle et rapidement. Plus de 65 opérations ont lancé ou élargi des initiatives d'assistance en espèces, touchant 3 millions de personnes vulnérables entre mars et septembre 2020.

Dans les situations d'urgence qui s'y prêteront, le HCR continuera à utiliser rapidement les espèces en s'appuyant sur la préparation, les évaluations de faisabilité et l'analyse de la réponse. L'organisation veillera aussi à ce que 95% des aides en espèces soient disponibles sans restriction afin de permettre aux bénéficiaires le choix et la flexibilité nécessaires pour répondre à leurs propres besoins.

En s'appuyant sur de précédents projets développés dans 40 opérations et qui ont permis aux réfugiés d'accéder à des comptes bancaires personnels ou à des transferts d'argent via téléphone mobile, le HCR travaillera avec les gouvernements et ses partenaires pour relever les défis juridiques et réglementaires liés à l'accès aux services financiers. Adapter des programmes de protection sociale et faire le lien entre les aides en espèces et les services nationaux de l'assistance sociale seront également essentiels dans les efforts visant à l'inclusion des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Un suivi rigoureux des aides en espèces et de l'analyse des données permettra d'informer et d'ajuster les programmes en s'appuyant sur l'outil de suivi post-distribution (PDM) du HCR. Celui-ci surveille l'utilisation des espèces par les bénéficiaires de l'aide, leurs difficultés et leurs besoins essentiels et ce contrôle montre que les aides servent bien à répondre à leurs besoins essentiels, notamment la nourriture, le loyer, l'accès aux services publics, les articles d'hygiène et la santé. En 2021, le HCR déploiera son outil PDM dans 40 opérations. L'organisation poursuivra également ses efforts poussés en matière de gestion et de responsabilité financières en rationalisant les systèmes de contrôle financier globaux notamment par la poursuite du déploiement de *CashAssist*, le système de gestion des aides en espèces du HCR, dans 40 opérations d'ici la fin de l'année 2021.

Le HCR veillera à ce que les aides en espèces renforcent et complètent les activités de protection, notamment l'égalité des genres, la protection de l'enfance, ainsi que la prévention et la réponse aux violences de genre, en investissant dans les modules de formation sur les thèmes des aides en espèces et de la protection, ainsi que dans des recherches supplémentaires et des projets pilotes innovants. Le HCR procédera systématiquement à des évaluations des risques en matière de protection avant de lancer des initiatives d'aides en espèces et renforcera les mécanismes de retour d'information et de plainte. Le HCR investira également dans des initiatives d'aides en espèces et de protection de l'environnement, et poursuivra des efforts accrus afin que les espèces soient utilisées pour le logement et l'éducation.

Bien que le HCR soit en mesure de fournir rapidement des espèces à grande échelle, les besoins de nombreuses personnes relevant de sa compétence sont loin d'être satisfaits. Dans le rapport PDM 2020 du HCR, 74% des réfugiés ont déclaré qu'ils ne pouvaient satisfaire que la moitié ou moins de leurs besoins de base, et plus de 40% ont déclaré qu'ils ne pouvaient même pas satisfaire la moitié de leurs besoins de base. 83% des ménages interrogés, sur une fourchette allant de 48% à presque 100%, se sont engagés dans des stratégies négative de survie pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, ce qui traduit une augmentation depuis la pandémie de COVID-19. À l'inverse, malgré les restrictions de mouvement généralisées, 88% des ménages interrogés ont déclaré avoir accès aux principaux services et articles dont ils ont besoin sur le marché. Une nette majorité d'entre eux ont préféré les espèces comme modalité d'assistance (80%), tandis qu'une proportion limitée a préféré une combinaison d'aides en espèces et en nature.

La fourniture d'aides en espèces du HCR pendant la COVID-19: Principaux résultats du suivi post-distribution (en anglais)



SANTÉ PUBLIQUE

CIBLES DE 2021



Le taux de mortalité des moins de 5 ans dans les opérations de réfugiés sera inférieur à **1.5** décès pour 1000 enfants par mois.



40% des pays d'accueil disposant d'un régime d'assurance maladie national incluront les réfugiés au même titre que leurs ressortissants.



95% des naissances dans les opérations de réfugiés seront assistées par du personnel de santé qualifié.



560 000 femmes et jeunes filles auront eu accès à des soins de santé sexuelle et procréative.



100% des pays d'accueil fourniront des traitements contre la tuberculose et le VIH/SIDA aux réfugiés par le biais de programmes nationaux.



90% des pays d'accueil touchés par un paludisme endémique et des pays disposant de programmes nationaux de vaccination contre le virus du papillome humain (HPV) fourniront aux réfugiés un traitement contre la malaria et une vaccination contre le HPV dans le cadre des programmes nationaux.

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR travaillera avec les gouvernements et d'autres partenaires pour inclure les réfugiés dans les politiques publiques de santé, dans les plans et stratégies de santé nationaux et pour qu'ils soient intégrés dans les services de santé nationaux.

La nouvelle « Stratégie mondiale de santé publique 2021-2025 » du HCR fournira des orientations stratégiques sur les réponses sanitaires efficaces et rapides dans un contexte d'urgence, sur l'élaboration de plans d'inclusion à moyen et long terme au niveau national, ainsi que sur la promotion de l'équité et d'approches multisectorielles pour obtenir des résultats en matière de santé. Le partenariat du HCR avec l'OIT sur la protection sociale en matière de santé sera renforcé, en particulier pour les pays qui mettent en œuvre le « Projet Perspectives », et en fournissant un soutien ciblé pour favoriser l'inclusion dans les régimes nationaux d'assurance maladie, par exemple au Costa Rica et au Nigéria.

En 2019, 67% des 49 pays d'accueil de réfugiés disposaient d'un régime national d'assurance maladie et 33% d'entre eux incluaient les réfugiés, en partie ou en totalité. En 2021, le HCR espère voir ce

chiffre augmenter à 40%. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait que de nombreux systèmes de santé nationaux ont une capacité insuffisante ou peuvent être rapidement débordés. L'utilisation accrue des systèmes de santé nationaux dans les situations d'urgence concernant les réfugiés nécessite donc une forte capacité de réaction, une coordination efficace et la mobilisation de ressources afin de fournir un soutien suffisant à la prestation des services nationaux et de répondre aux besoins immédiats des réfugiés en matière de santé. Le HCR améliorera sa capacité de réponse aux situations d'urgence dans le domaine de la santé publique, y compris la chaîne d'approvisionnement médical et la gestion des informations sanitaires. Les recommandations pratiques de 2020 pour les interventions d'urgence en matière de santé publique fournissent des éléments pratiques et des conseils à ce sujet. Le protocole d'accord révisé avec l'OMS offre également la possibilité de fournir conjointement un soutien accru aux systèmes de santé nationaux.

Le HCR renforcera son système intégré d'information sur la santé des réfugiés (IRHIS), qui recueille des données en temps réel auprès des services de santé dans

les camps de réfugiés afin de soutenir l'analyse, la production de rapports en temps opportun et la prise de décision. Le HCR introduira également une base de données en ligne sur les transferts médicaux afin de contrôler leurs coûts et leur pertinence. La qualité et l'interprétation des données sanitaires seront améliorées grâce aux résultats de l'enquête révisée sur l'accès et l'utilisation des services de santé, avec de nouvelles variables relatives au COVID-19 et d'autres indicateurs ayant un impact sur la santé et la nutrition, notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le logement, l'énergie, la sécurité alimentaire et l'éducation.

Le HCR officialisera sa collaboration avec la stratégie GAVI pour la période 2021-2025. Celle-ci visera à l'inclusion durable des réfugiés et des apatrides dans les programmes nationaux de vaccination, y compris la vaccination contre le HPV et les prochains programmes de vaccination contre la COVID-19; elle fournira des stratégies et des interventions adaptées pour atteindre les enfants réfugiés et apatrides non vaccinés et sous-vaccinés. La collaboration avec GAVI permettra aussi de fournir un soutien ciblé pour la réponse aux épidémies en cas d'urgence.

L'approche globale du HCR en matière de VIH sera révisée avec la prochaine stratégie mondiale de l'ONUSIDA et mettra l'accent sur le traitement et la prévention du VIH chez les adolescents, ainsi que sur la santé et la protection de populations clés, notamment les hommes, les femmes et les personnes transsexuelles qui vendent ou échangent des services sexuels. Les orientations conjointes du HCR et du FNUAP renforceront les capacités internes et celles des partenaires, mobiliseront des ressources supplémentaires et élargiront les services. L'organisation travaillera avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour favoriser l'intégration des réfugiés et améliorer les services de santé dans les zones isolées ou peu sûres.

Les services de santé procréative font partie intégrante des programmes de santé publique du HCR et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Trop de femmes et de nouveau-nés déplacés meurent encore dans des situations où ils pourraient être sauvés par des interventions à fort impact et souvent peu coûteuses. Le HCR renforcera les interventions vitales pour les mères et les nouveau-nés dans des pays prioritaires, dont le Cameroun, le Niger et le Tchad, en améliorant les capacités des personnels de santé, la disponibilité des équipements et de matériels, et les visites à domicile pour les nouveau-nés. En collaboration avec le FNUAP, une formation sur la santé procréative et le VIH sera mise en place au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que dans l'Est et la Corne de l'Afrique. Au moyen de formations à distance, l'OMS, le FNUAP et le HCR renforceront les capacités de gestion clinique des cas de viols et de violence conjugale.

La pandémie de COVID-19 aura un impact sur l'accès aux services de santé et sur les évolutions sanitaires pour une bonne partie de 2021. Il est essentiel de surveiller l'accès aux soins et de trouver des solutions pour assurer leur continuité. Le HCR se concentrera sur le renforcement des systèmes de santé communautaires, notamment grâce à du personnel de santé communautaire et des travailleurs de proximité, les consultations à distance et l'utilisation de la technologie numérique. Il sera essentiel de garantir des effectifs stables en personnel de santé, qui devront avoir les moyens de se protéger contre l'infection de COVID-19 et de bénéficier de médicaments et de matériels en quantité suffisante.

Partenariat en vue d'améliorer les perspectives d'avenir des personnes déracinées et des communautés d'accueil (en anglais)



SANTÉ MENTALE ET SOUTIEN PSYCHOSOCIAL



Un membre du personnel du HCR fait un bouquet de fleurs avec des jeunes filles au Club des adolescents de Naf, dans le camp de Kutupalong, à Cox's Bazar, au Bangladesh.

CIBLES DE 2021

- 180 000** consultations seront assurées pour des problèmes mentaux, neurologiques et de toxicomanie dans les centres de santé pour les réfugiés.
- 65%** des pays accueillant plus de 50 000 réfugiés disposeront d'un groupe de travail technique multisectoriel pour la santé mentale et le soutien psychosocial.
- 75%** des centres de santé dans les zones d'accueil de réfugiés disposeront d'un personnel de santé qui aura été formé pour identifier et gérer les conditions de santé mentale.
- 50%** des opérations du HCR pour les réfugiés auront introduit des traitements psychologiques qui ont fait leur preuve.
- 5** opérations disposeront d'un plan intégré de prévention du suicide.

Résultats en matière de protection de la santé mentale et du soutien psychosocial (en anglais)



On estime que 22% des adultes vivant dans des zones de conflit ont des problèmes de santé mentale importants. C'est un chiffre nettement plus élevé que celui des personnes non exposées à un conflit. Dans les opérations de réfugiés, le travail du HCR en matière de santé mentale et de soutien psychosocial (MHPSS) est basé sur ses orientations opérationnelles de 2013 pour ce type d'assistance. Celles-ci seront mises à jour en 2021 afin de mieux refléter les récents développements techniques et d'inclure les situations de déplacement interne et de mouvements mixtes. La pandémie de COVID-19 – qui a vu 265 000 réfugiés et déplacés internes bénéficier d'un soutien entre mai et août 2020 – et les questions connexes liées

aux moyens de subsistance, à la cohésion sociale, à l'accès aux services et aux violences conjugales ont également incité le HCR à renforcer son attention sur le soutien MHPSS.

L'une des pierres angulaires de l'approche du HCR est l'intégration du soutien MHPSS dans tous les secteurs humanitaires, en s'efforçant d'inclure les personnes relevant de sa compétence dans les systèmes de soins nationaux. En 2021, l'intégration de la santé mentale dans le cadre de soins de santé primaires pour les réfugiés sera encore renforcée. Les prestataires de soins, y compris les professionnels et les bénévoles issus des populations de réfugiés elles-mêmes, seront formés à l'identification

et à la gestion des problèmes de santé mentale, avec une supervision et un soutien réguliers de professionnels de la santé mentale pour accompagner les personnes souffrant de problèmes mentaux complexes.

La santé mentale et le soutien psychosocial seront consolidés dans le cadre des activités de protection des femmes, des filles, des hommes et des garçons, notamment ceux qui ont subi des violences de genre ou d'autres violations des droits humains. Cela comprend la formation du personnel aux premiers secours psychologiques et l'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial dans la gestion des cas individuels. Un élément clé du travail de protection communautaire du HCR consiste à renforcer le soutien communautaire et l'auto-assistance, par exemple en intégrant le soutien MHPSS dans le travail des volontaires de proximité et en leur apportant une supervision et un soutien adéquat.

Dans les écoles, le HCR intensifiera ses efforts pour promouvoir l'apprentissage socio-émotionnel dans le cadre de l'apprentissage formel et non formel et pour fournir un soutien psychosocial à ceux qui sont dans le besoin, leur permettant d'apprendre et de développer des relations saines.

De plus, le HCR pilotera des interventions psychologiques brèves et évolutives (cinq à huit sessions) pour former du personnel non spécialisé à travers des formations courtes et sous la supervision de professionnels, en vue de leur faire traiter des problèmes de santé mentale mineurs.

En collaboration avec l'OMS et l'UNICEF, le HCR finalisera un module de services minimums pour le soutien MHPSS dans les contextes humanitaires et pilotera sa mise en œuvre dans les contextes d'urgence sélectionnés.

Une attention particulière sera accordée à la prévention et à la réponse aux comportements suicidaires, à l'alcoolisme et à la toxicomanie. Il s'agit de problèmes de comportement complexes qui ne peuvent être résolus qu'avec un engagement fort des communautés et par une action concertée du personnel dans divers secteurs tels que la santé, la protection communautaire, les violences de genre, l'éducation et la protection de l'enfance.

Le HCR renforcera également l'intégration du soutien MHPSS dans la planification et la préparation des retours volontaires, les rapatriés étant exposés à un risque accru de détresse mentale et psychosociale pendant le processus et/ou après leur retour dans leur pays d'origine.

focus: Des volontaires de proximité pour la santé mentale et le soutien psychosocial



Des travailleurs communautaires formés, dont beaucoup sont eux-mêmes des réfugiés, apportent un soutien vital en matière de santé mentale lors de la pandémie de COVID-19 dans le nord de l'Iraq.



Une initiative de santé mentale entre pairs aide les jeunes réfugiés à apprendre à faire face à une vie en exil au Bangladesh.



Au Pérou, des professionnels vénézuéliens de la santé mentale s'adressent à la diaspora sous forme de sessions à distance pour les aider à faire face à la pandémie de COVID-19.



PRÉVENTION, RÉDUCTION DES RISQUES ET RÉPONSE AUX VIOLENCES DE GENRE



Une réfugiée de la République démocratique du Congo dans le site d'installation de Nakivale. Elle fait partie des centaines de femmes qui ont bénéficié du soutien de la lauréate régionale de la distinction Nansen pour les réfugiés en Afrique, Sabuni Françoise Chikunda, fondatrice et présidente du Centre des femmes qui aide les victimes de violences de genre.

CIBLES DE 2021



Les communautés seront actives dans les activités de prévention et de réponse aux violences de genre dans **58** opérations de réfugiés, **8** situations de déplacés internes et **4** situations de retour de réfugiés.



Les victimes connues de violences de genre recevront un soutien dans **95** opérations de réfugiés, **10** situations de déplacés internes et **3** situations de retour de réfugiés.

Les violences de genre restent une violation grave des droits humains qui ne sont pas suffisamment signalées et un problème majeur de santé publique, dont on sait qu'elles se produisent dans tous les contextes et à chaque étape du déplacement. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les risques de violences de genre pour les femmes et les filles et mis en évidence les inégalités et la discrimination existantes. Les politiques de confinement et de quarantaine adoptées dans le monde entier ont entraîné une restriction des déplacements, une réduction des interactions communautaires, la fermeture de services et une aggravation des conditions socio-économiques, qui ont provoqué

une augmentation des incidents de violence conjugale, des cas d'exploitation sexuelle et de mariages d'enfants.

Tout en reconnaissant que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les violences de genre, le HCR vise à s'assurer que des services adaptés soient disponibles pour répondre aux besoins spécifiques de toutes les victimes. Les programmes du HCR destinés à sauver la vie des victimes de violences de genre sont continuellement adaptés pour répondre aux exigences de santé publique et aux restrictions de mouvement dans toutes les opérations, ainsi qu'aux priorités fixées en faveur des femmes et des filles déplacées et apatrides.

Depuis la pandémie COVID-19, les adaptations clés des programmes du HCR ont porté sur la révision des voies d'orientation des victimes de violence de genre afin d'intégrer des services à distance, le renforcement des mécanismes de protection communautaires, la création et l'expansion de lignes téléphoniques d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et d'autres canaux de communication pour les victimes. La disponibilité de services vitaux de gestion à distance des cas de violences de genre et une aide financière d'urgence pour soutenir les victimes et les femmes exposées à des violences de genre, ont aussi été prises en compte. Le HCR a également élargi son engagement avec des volontaires de proximité formés, en particulier des femmes, qui constituent un moyen sûr et fiable de partager des informations et d'orienter les victimes vers des services de prise en charge si nécessaire.

En 2021, dans un contexte de préoccupations persistantes en matière de santé publique et de restrictions de mouvement, des investissements supplémentaires sont absolument nécessaires pour remédier aux inégalités entre les sexes, aux inégalités de pouvoir et à la discrimination structurelle. Dans toutes les opérations et au début des situations d'urgence, la présence d'un personnel spécialisé dans la lutte contre les violences de genre a amélioré l'accès aux services pour les victimes et réduit les risques de violence de genre dans tous les secteurs. Toutefois, en raison du sous-financement, le HCR ne dispose pas d'un personnel dédié suffisant, ce qui limite la priorité systématique accordée aux services et aux programmes de lutte contre les violences de genre. Pour y remédier, la première « Politique du HCR sur la prévention, la réduction des risques et la réponse aux violences de genre », lancée en octobre 2020, soutiendra l'institutionnalisation et la hiérarchisation des programmes en faveur de cette priorité ainsi que l'allocation de ressources à cet effet.

En 2021, le HCR s'efforcera d'assurer la conformité et la qualité des services fournis dans les neuf principaux domaines d'action, en veillant à un déploiement cohérent et harmonisé de la politique dans toutes les régions.

La mise en place de programmes spécialisés sur les questions de violences de genre, ainsi que l'intégration de mesures de réduction des risques dans tous les domaines de programmation, sont des priorités relevant du mandat de protection du HCR. L'organisation continuera à centrer son action sur le renforcement des capacités du personnel afin de promouvoir une gestion des cas et un traitement de qualité, de garantir la confidentialité des témoignages sur les incidents de violence de genre et un accès sûr des victimes aux services de prise en charge multisectoriels. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et à l'approche de protection communautaire de l'organisation, le HCR continuera à s'engager auprès des communautés, en particulier des femmes et des filles qui jouent un rôle essentiel dans la réponse humanitaire, tout en renforçant son engagement auprès des organisations dirigées par des femmes.

Dans tous ses secteurs d'activité, le HCR continuera à intégrer systématiquement une composante liée à la réduction des risques de violence de genre. Plusieurs projets multisectoriels intégrés ont été mis en œuvre pour aborder des domaines thématiques clés liés aux risques de violence de genre et à l'autonomisation, en particulier les moyens de subsistance et l'accès aux technologies. Les initiatives de prévention continueront d'être soutenues par des programmes d'études fondés sur des données réelles recueillies dans l'ensemble des opérations.

Politique du HCR sur la prévention, la réduction des risques et la réponse aux violences de genre (en anglais)








NUTRITION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Un jeune réfugié rohingya de 17 mois dort dans son nouvel abri résistant à la mousson où il vit avec ses parents et son frère aîné dans le site de Kutupalong au Bangladesh.

CIBLES DE 2021

 <p>168 000 enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée (MAM) seront admis dans des programmes d'alimentation complémentaire ciblés pour y être traités.</p>	 <p>66 000 enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère (SAM) seront admis dans des programmes thérapeutiques ambulatoires ou des centres de stabilisation pour y recevoir un traitement.</p>	 <p>70% des camps de réfugiés et des sites surveillés par le HCR auront une prévalence de malnutrition aiguë globale (GAM) inférieure à 10% chez les enfants âgés de 6 à 59 mois.</p>
 <p>20% des camps et sites de réfugiés surveillés par le HCR auront une prévalence d'anémie inférieure à 20% chez les enfants âgés de 6 à 59 mois.</p>	 <p>75% des nourrissons de moins de 6 mois seront entièrement allaités dans 85% des camps de réfugiés et des sites surveillés par le HCR.</p>	

Assurer une nutrition adéquate tout au long de la vie et éliminer toutes les formes de malnutrition (sous-alimentation et surpoids/obésité) sont des priorités essentielles sachant que la santé et le bien-être d'une mère ont un impact direct sur la croissance et la santé de son nourrisson. La sécurité alimentaire, une nutrition et des pratiques de soins adéquates contribuent à une croissance saine, à un meilleur apport nutritionnel et au développement des jeunes enfants et les rend plus résistants et beaucoup moins susceptibles de mourir de maladies infantiles courantes.

En 2021, le HCR s'efforcera d'inclure les réfugiés dans les services nationaux de santé et de nutrition et dans les systèmes alimentaires. À travers sa nouvelle « Stratégie mondiale de santé publique 2021-2025 », l'organisation soutiendra aussi les efforts et les objectifs ciblés en matière de nutrition conformes à l'objectif de développement durable 2.2 visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici 2030. Les populations réfugiées sont touchées par toutes les formes de malnutrition, en particulier dans les situations d'urgence.

Cette situation risque de s'aggraver à la suite de la pandémie COVID-19 en raison des opportunités économiques limitées, des perturbations des marchés et des restrictions de mouvement qui empêchent l'accès aux terres agricoles, aux marchés et aux services de nutrition. En outre, les perturbations des transports ont réduit la disponibilité des produits pour les traitements nutritionnels.

En 2021, le HCR continuera à soutenir la gestion de la malnutrition aiguë, à améliorer la prévention de la sous-alimentation et des carences en micronutriments, et à explorer les innovations et les interventions spécifiques à chaque contexte pour améliorer la sécurité alimentaire et le statut nutritionnel des réfugiés. En collaboration avec la FAO, l'OMS, le PAM et l'UNICEF, le HCR encouragera l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux et soutiendra la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le cadre du plan d'action global. Le HCR collaborera avec Save the Children pour promouvoir et soutenir l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, notamment au moyen d'activités multisectorielles, en déployant l'enquête nutritionnelle élargie normalisée (SENS) et actualisée, ainsi que les nouveaux outils mobiles de collecte de données. L'organisation améliorera son tableau de bord interactif des données recueillies dans le cadre de l'enquête SENS afin de permettre une meilleure analyse des tendances et de la situation des populations réfugiées tout en favorisant l'accès libre aux données collectées.

Si les causes de la malnutrition sont variées, l'insécurité alimentaire est un facteur important chez les populations réfugiées qui, dans de nombreux pays, ne peuvent pas jouir de leurs droits à la terre, à l'emploi, à la liberté de circulation, à l'accès aux services financiers et sont en conséquence tributaires de l'aide alimentaire humanitaire.

En raison de contraintes de financement, beaucoup ont souffert des coupes budgétaires de plus en plus importantes dans l'aide alimentaire et non alimentaire au cours des dernières années, encore aggravées par la pandémie de COVID-19. Un nombre croissant de réfugiés recourt à des stratégies négatives de survie pour satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux, notamment en réduisant leur consommation alimentaire, en faisant commerce du sexe, en poursuivant leur déplacement ou en rentrant dans des pays d'origine instables. Le HCR continuera à surveiller la sécurité alimentaire des réfugiés par le biais d'enquêtes sur la nutrition, lorsque cela est possible (en notant que les restrictions de COVID-19 ont entraîné le report de presque toutes les enquêtes en 2020). L'organisation élargira les efforts visant à intégrer les réfugiés dans les initiatives nationales et autres, comme le suivi téléphonique à distance mis en place en partenariat avec le PAM.

Ces dernières années, le HCR et le PAM ont renforcé leur collaboration par des engagements mondiaux en matière de partage des données, de ciblage commun et d'initiatives en faveur de l'autonomie des réfugiés. Le centre de programme et de ciblage conjoint (une initiative lancée en 2020) soutiendra certaines opérations nationales sur la programmation conjointe pour la sécurité alimentaire et l'autonomie des réfugiés, tout en favorisant le dialogue stratégique et une plus grande coordination entre les équipes techniques à tous les niveaux. Le HCR et le PAM continueront leurs activités de plaidoyer et de collecte de fonds communes pour les opérations essentielles. L'inclusion des données relatives à la sécurité alimentaire des réfugiés dans les évaluations nationales sera également une priorité.

Tableau de bord SENS du HCR (en anglais)



EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE



Une famille de Vénézuéliens se lave les mains en entrant dans le centre d'assistance intégré de Maicao, dans le nord de la Colombie.

CIBLES DE 2021



45% de la population assistée aura accès à 20 litres d'eau potable minimum par jour.



35% de la population assistée aura accès à des toilettes familiales sûres.



25% de la population assistée aura accès à des installations familiales pour la douche ou le bain.

En 2021, le HCR continuera à soutenir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour 8 millions de réfugiés directement aidés par les programmes du HCR en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH). Ce travail s'inscrit dans la poursuite de l'Objectif 6 de développement durable, qui vise à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau potable et de l'assainissement pour tous d'ici 2030. Dans le monde, les réfugiés continuent d'être laissés pour compte et le HCR plaidera pour l'inclusion de toutes les personnes relevant de sa compétence dans les systèmes WASH nationaux, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. Pour ce faire, les programmes WASH du HCR se concentreront sur cinq domaines :

les données, la gestion des risques, la réponse d'urgence, la durabilité et l'inclusion.

Le système de suivi des services WASH (WMS) rassemble des données complètes, ventilées, sur l'accès des réfugiés aux services WASH et garantit que l'accès aux informations est équitable et transparent et favorise la responsabilisation. Des améliorations fonctionnelles, notamment la collecte de données WASH dans les centres de santé et les écoles, rendront les données encore plus pertinentes pour les parties prenantes sur le terrain.

Pour limiter les risques et améliorer la transparence et l'efficacité de la distribution d'eau, le HCR intensifiera

ses dispositifs innovants et primés, permettant de surveiller en temps réel l'approvisionnement en eau à l'aide d'un système de haute technologie. Les travaux pilotes en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et dans d'autres opérations, ont permis de tirer des enseignements qui serviront de base à leur déploiement en 2021.

La pandémie de COVID-19 a recentré l'attention sur la préparation et les réponses d'urgence dans le secteur WASH, permettant une hygiène de base des mains avec de l'eau et du savon. Le HCR continuera d'améliorer les services de base, en assurant l'accès à l'eau potable et à la distribution de savon, et de développer les capacités de son personnel et de ses partenaires pour qu'ils soient prêts à faire face aux futures situations d'urgence. La communauté interne des spécialistes WASH sera renforcé par des capacités des équipes WASH accrues, grâce à des formations en ligne, des séminaires à distance et des échanges sur les retours d'expérience pour le personnel et les partenaires.

Le HCR continuera à investir dans des solutions WASH durables dès le début des situations d'urgence et poursuivra son travail avec les partenaires pour trouver des solutions innovantes. Celles-ci

permettront d'améliorer les services, de réduire les coûts, de faciliter la transition entre les situations d'urgence et les contextes prolongés et de rendre les réponses plus prévisibles et plus efficaces dans l'ensemble. Les formations sur les systèmes de pompage à énergie solaire sont actuellement améliorées et adaptées afin de donner aux praticiens les outils dont ils ont besoin pour utiliser ces technologies durables en matière d'environnement et de coûts. Dans le cadre du « Plan d'action conjoint », le HCR et l'UNICEF travailleront en étroite collaboration pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour toutes les personnes relevant de la compétence du HCR.

Préconiser l'inclusion des réfugiés dans les services nationaux WASH dès les prémices d'une crise de réfugiés restera l'une des principales priorités en 2021 et impliquera une collaboration étroite avec les acteurs du développement. L'expérience acquise dans le renforcement des capacités des fournisseurs locaux des secteurs de l'eau et de l'assainissement sera également cruciale pour cet effort. Là où les réfugiés ont le droit de travailler, le HCR étudiera la possibilité d'introduire le paiement de frais pour la fourniture de services WASH basé sur les revenus et des critères de vulnérabilité.

Le HCR a reçu le prix prestigieux de l'innovation décerné par la Commission européenne pour le projet pilote de suivi en temps réel de la distribution d'eau par le système Lorawan



© UNICEF/UNEP/WHO



Unilever aide à lutter contre la pandémie de COVID-19 grâce à un don sans précédent de produits hygiéniques

Suite à l'épidémie de COVID-19, Unilever a fait don d'environ 33 millions de barres de savon, de désinfectant pour les mains et d'autres produits d'hygiène au HCR. Unilever a ainsi soutenu plus de 60 opérations dans le monde entier pour prévenir la propagation du virus. Le HCR est également devenu l'un des premiers partenaires de la coalition pour le changement des comportements en matière d'hygiène dirigée par Unilever, en offrant un financement destiné à soutenir les mesures préventives prises au Bangladesh, au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud.

ABRIS ET INSTALLATIONS



Une déplacée nigérienne, mère de quatre enfants tenant un kit d'abri distribué par le HCR se tient à côté d'un point de distribution de bois de chauffage sur un site à Zarmaganda, Ouallam.

CIBLES DE 2021



1,6 million de personnes relevant de la compétence du HCR, vivant dans 55 installations dans 11 opérations, recevront un soutien supplémentaire en matière d'abris et d'installations, dans le cadre de la réponse à la COVID-19 du HCR.



1,2 million de personnes relevant de la compétence du HCR et vivant dans des camps et des installations de réfugiés bénéficieront de conditions de vie améliorées grâce à une meilleure planification des installations dans un cadre multisectoriel intégré.



250 000 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'un meilleur abri dans au moins 40 opérations.

Bénéficier d'un abri est un facteur essentiel pour la survie des personnes relevant de la compétence du HCR à la suite d'un déplacement. En plus d'assurer la sécurité et la protection contre les éléments, l'abri offre aux personnes déplacées le sentiment d'être chez elles, ce qui est essentiel à l'unité familiale et à la vie communautaire.

Chaque année, le HCR répond aux besoins d'environ 5,5 millions de personnes déplacées (952 000 ménages) vivant dans plus de 643 installations prévues à cet effet et fournit 2 millions de bâches plastique, 100 000 tentes, 15 000 abris préfabriqués et une gamme de solutions d'hébergement locales.

Pas moins de 82% des articles de secours essentiels sont directement liés aux abris d'urgence (58%) et aux articles ménagers (24%). Cela correspond à environ 31 000 tonnes d'articles de secours essentiels, dont 77%, soit 24 000 tonnes, sont en plastique. Si l'on considère le volume des achats, ces articles représentent une grande partie de l'empreinte écologique du HCR. En 2021, l'organisation s'efforcera d'améliorer les solutions actuelles en matière d'abris et de développer des alternatives respectueuses pour l'environnement en révisant les spécifications techniques des articles de secours essentiels, en utilisant des matériaux recyclés et en explorant les possibilités d'emballages alternatifs à usage multiple.

Le HCR mettra également en œuvre ses directives sur la durabilité des abris en examinant les caractéristiques techniques et environnementales des différentes solutions d'abris et le cycle de vie des matériaux de construction, afin d'améliorer leur performance et de réduire l'empreinte environnementale de l'organisation.

Depuis quatre ans, le HCR a déployé plus de 50 000 unités de logements pour réfugiés dans différentes opérations. Augmenter la durée de vie de ces logements et améliorer leur confort est une priorité. À l'aide des matériaux locaux disponibles et de techniques de construction locales, le HCR s'efforcera de développer des conseils pour améliorer la durabilité des logements et mettre à disposition des réfugiés des solutions d'abris plus dignes.

Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a mis une pression importante sur les équipes en charge des abris qui ont tenté de faire respecter les mesures de décongestion et de distanciation sociale dans des installations surpeuplées et dans les communautés d'accueil. En octobre

2020, plus de 8000 unités de logements pour réfugiés avaient été déployées dans 15 pays, afin d'être utilisés comme installations sanitaires et médicales diverses pour soutenir la réponse à la pandémie de COVID-19. En 2021, le HCR continuera d'intensifier sa réponse dans ce domaine.

Ces dernières années et avec le soutien de ses partenaires, le HCR a réévalué la planification des sites d'installation humanitaire dans le contexte des crises de déplacement. L'approche du plan directeur pour la planification des sites d'installation est le cadre de référence du HCR pour la conception spatiale d'installations humanitaires alignée sur les plans de développement nationaux, sous-nationaux et locaux et qui facilite les efforts visant à relier les réponses humanitaires aux ambitions de développement à long terme.

Le HCR a travaillé à la mise en place de l'approche du plan directeur dans ses opérations et a élaboré un manuel de planification global pour mettre en œuvre ses dix principes directeurs. Le manuel fournit une feuille de route pour des réponses multisectorielles qui mettent en place des installations locales intégrées. Le HCR continuera à travailler avec les partenaires de réserve et les communautés d'accueil, le secteur privé, ainsi qu'avec ONU-Habitat, l'UNITAR, l'entreprise Better Shelter et la fondation Autodesk afin de renforcer les approches de planification intégrée et multisectorielle ainsi que les outils permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes relevant de sa compétence.



Assurer un avenir meilleur

Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années afin d'améliorer l'autosuffisance des personnes relevant de la compétence du HCR et d'encourager leur inclusion dans les systèmes nationaux. L'Agenda 2030 pour le développement durable, et sa promesse de « ne laisser personne de côté », ainsi que le Pacte mondial sur les réfugiés, notamment le Cadre d'action global pour les réfugiés, ont illustré la détermination de la communauté internationale d'améliorer les conditions socio-économiques des réfugiés et des communautés d'accueil, tout en renforçant la recherche de solutions durables.

La pandémie de COVID-19 a aggravé les vulnérabilités des populations déplacées qui, dans de nombreux pays, ont été affectées de manière disproportionnée par les conséquences socio-économiques de cette crise. Un soutien accru aux réfugiés s'imposera pour veiller à ce que leurs besoins de base soient satisfaits, tout en œuvrant pour leur autosuffisance et leur inclusion. En particulier, un soutien supplémentaire dans le domaine des moyens de subsistance est nécessaire pour répondre aux défis socio-économiques auxquels les personnes relevant de la compétence du HCR sont confrontées, notamment en zone urbaine. Alors que la pandémie a conduit le HCR à modifier sa manière d'agir, le fait de veiller à ce que les personnes déracinées soient autant que possible incluses dans les systèmes nationaux demeurera un principe directeur de son action.

En 2021, le HCR encouragera l'impact positif de l'éducation, des moyens de subsistance, de l'accès à l'énergie et de l'inclusion pour la résilience et le bien-être des réfugiés et de leurs communautés d'accueil pendant la pandémie de

COVID-19 et au-delà. Il utilisera davantage les données et les faits pour guider sa programmation pluriannuelle, orienter ses efforts de plaidoyer et améliorer sa prise de décision. Le HCR a renforcé ses partenariats avec les gouvernements, les agences de développement et les institutions de recherche qui investissent massivement dans l'évaluation et la surveillance de la santé et des impacts socio-économiques de la pandémie, et démontrent la rentabilité de fournir des services financiers aux réfugiés. Les efforts visant à améliorer autant que possible l'inclusion des réfugiés dans les dispositifs de protection sociale seront poursuivis.

En parallèle, le HCR soutiendra la recherche de solutions durables, notamment le rapatriement volontaire, la réinstallation et les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers, ainsi que l'intégration locale et d'autres solutions locales. Ces efforts seront menés conformément aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés et seront soutenus par la mobilisation de plateformes de soutien spécifiques, notamment pour l'Afghanistan, l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Amériques, ainsi que par la Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission. Alors que la pandémie de COVID-19 devrait continuer d'avoir un impact sur l'accès aux solutions en 2021, le HCR coopérera avec les États et les partenaires pour s'adapter, en modifiant en particulier les modalités de traitement des dossiers et de départ pour les personnes acceptées dans le cadre de la réinstallation et en fournissant des aides en espèces et d'autres aides, notamment le transport ainsi que des modalités d'accueil adaptées pour les personnes qui souhaitent rentrer chez elles.

Un réfugié yéménite participe à un cours de mécanique hybride dans le cadre de son diplôme à l'Université technique Luminis d'Amman, en Jordanie.

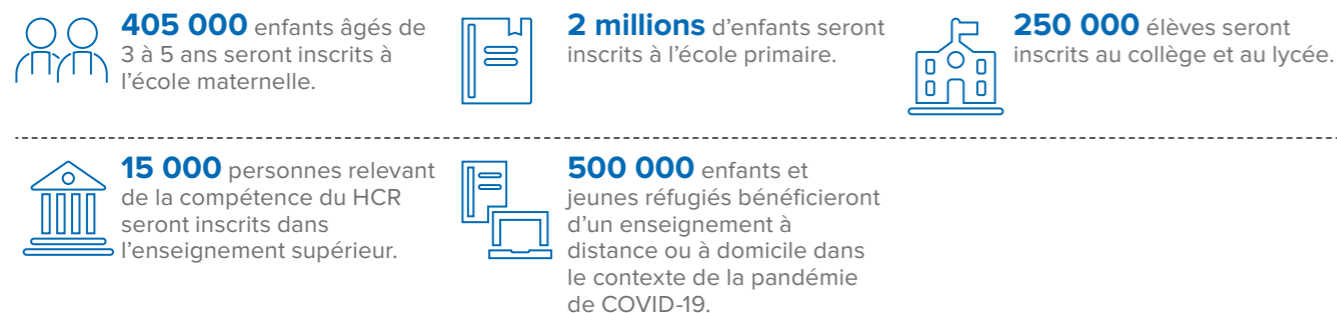
© HCR/Mohammad Hawari

ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ



Une jeune demandeuse d'asile afghane assiste à un cours près du centre d'accueil et d'identification de Vial à Chios, en Grèce.

CIBLES DE 2021



Tous unis pour l'éducation des réfugiés



En 2021, le HCR s'emploiera à réduire l'écart entre les taux de scolarisation des enfants réfugiés et des enfants issus des communautés d'accueil à l'école primaire où seulement 77% des enfants réfugiés étaient inscrits en 2019. Près de 1,8 million d'enfants et de jeunes réfugiés ayant été déscolarisés en raison de la fermeture obligatoire des écoles dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (en date de septembre 2020), les programmes dans l'enseignement primaire seront étroitement coordonnés avec les réponses nationales en vue de soutenir la réouverture des écoles en toute sécurité et la reprise de l'enseignement en présentiel à l'école.

Des interventions ciblées mettront l'accent sur l'inscription des enfants déscolarisés dans des programmes éducatifs accélérés certifiés, alternatifs et non formels,

permettant une transition vers l'éducation formelle ainsi que sur la réinscription des enfants ayant arrêté l'école à cause de la pandémie de COVID-19. Un accent accru sera également mis sur l'accès à un enseignement primaire de qualité et la création de conditions d'apprentissage sûres pour les jeunes filles déplacées, les enfants porteurs de handicaps et les enfants ayant dépassé l'âge réglementaire. Les efforts de réouverture des écoles s'appuieront également sur les besoins identifiés lors d'une enquête menée en 2020 dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène afin de garantir que les établissements scolaires soient sûrs pour les enseignants et les élèves, en particulier les filles.

Seuls 31% des réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement secondaire en 2019 et selon les estimations, la moitié des filles

réfugiées inscrites dans l'enseignement secondaire risquaient d'arrêter l'école en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le HCR renforcera considérablement ses programmes afin d'encourager les taux d'inscription des adolescentes et leur maintien dans les systèmes éducatifs nationaux en 2021, en mobilisant des partenariats stratégiques avec les Ministères de l'Éducation et d'autres acteurs clés par le biais de plateformes comme le Groupe de travail sur l'enseignement secondaire.

Le Programme allemand Albert Einstein de bourses universitaires pour les réfugiés (DAFI) ne connaîtra pas beaucoup de nouvelles inscriptions en 2021 du fait des contraintes de financement et des fermetures d'établissements liées à la pandémie de COVID-19 qui retardent la poursuite des études pour de nombreux étudiants réfugiés inscrits dans l'enseignement supérieur. En 2021, le HCR maintiendra les niveaux de soutien et de financement prévus pour permettre aux étudiants bénéficiaires de bourses DAFI de poursuivre leurs études.

Les réfugiés ont été disproportionnellement exclus de l'accès aux programmes nationaux de formation continue en raison d'une fracture numérique croissante qui a été aggravée par la pandémie de COVID-19 dans certains pays. En 2021, le HCR plaidera pour l'inclusion des réfugiés dans les programmes nationaux de réponse à la COVID-19 ainsi que pour des investissements accrus dans l'enseignement connecté dans les

communautés à faibles ressources. Ses actions consisteront notamment à améliorer l'accès aux contenus éducatifs numériques et à Internet dans les écoles grâce au développement du programme Instant Network Schools, en partenariat avec la Fondation Vodafone. Il s'agira aussi d'améliorer l'accès aux plateformes de contenus éducatifs hors connexion et standardisés à l'échelle nationale comme la plateforme Kolibri, en partenariat avec Learning Equality.

En 2021, le projet humanitaire d'éducation accélérée continuera de soutenir les innovations prometteuses en matière d'éducation à mesure que celles-ci sont développées. En investissant dans la recherche et en soutenant un réseau d'échange de pratiques, le HCR rassemblera des données sur ce qui fonctionne dans l'éducation humanitaire afin d'alimenter ses propres travaux et ceux d'autres parties prenantes clés.

En 2019, le Forum mondial sur les réfugiés s'est traduit par 204 engagements dans le domaine de l'éducation qui sont calqués sur le « Cadre mondial pour l'éducation des réfugiés ». La mise en œuvre de ces engagements sera soutenue à l'échelle nationale, régionale et mondiale en 2021 par le biais de l'Alliance pour le coparrainage dans l'éducation avec des groupes de travail pour faire progresser les objectifs stratégiques et identifier les investissements adaptés et continus.

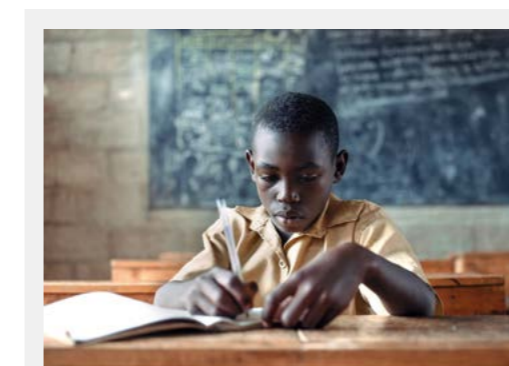
Pratiques émergentes en matière de soutien et d'accès continu à l'éducation pendant la COVID-19 (en anglais)



Projet humanitaire d'éducation accélérée (en anglais)



Cadre mondial pour l'éducation des réfugiés (en anglais)



Des enfants déplacés déscolarisés accèdent à l'éducation grâce au soutien du programme Éduquer un enfant

Le HCR a renouvelé son partenariat de longue date pour le programme Educate A Child de la fondation Education Above All visant à développer l'accès des enfants déplacés dans le monde à une éducation primaire de qualité. Le programme complet, soutenu par le Fonds pour le développement du Qatar, permettra à plus de 115 000 enfants déscolarisés de s'inscrire à l'école primaire dans 14 pays en 2021. (en anglais)



MOYENS DE SUBSISTANCE ET INCLUSION ÉCONOMIQUE



Une réfugiée congolaise en Ouganda devenue l'unique gagne-pain de sa famille à la suite de la pandémie de COVID-19. Formée à la couture grâce à l'aide du HCR, elle s'est mise à fabriquer des masques lavables non médicaux avec du tissu africain Kitenge.

CIBLES DE 2021



3 régions dans lesquelles le HCR « intensifiera » et déploiera des stratégies dans le domaine des moyens de subsistance en tenant compte de l'impact de la pandémie de COVID-19.



50% des personnes relevant de la compétence du HCR âgées de 15 ans ou plus détiendront un compte bancaire courant (un compte bancaire mobile ou un compte auprès d'une institution financière).

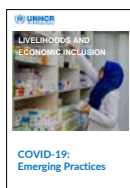


50 000 ménages réfugiés ou issus des communautés d'accueil seront soutenus dans le cadre du « modèle de progression » pour lutter contre la pauvreté par la Coalition de lutte contre la pauvreté.



2700 artisans réfugiés et issus des pays d'accueil dans **20** pays gagneront un revenu dans le cadre du projet MADE51 du HCR.

Pratiques émergentes sur les moyens de subsistance et l'inclusion économique (en anglais)



Une enquête pré-COVID du HCR (2019) a révélé que 70% des réfugiés vivaient dans des pays avec des droits limités au travail, 47% dans des pays avec un accès restreint à un compte bancaire et 52% dans des pays limitant leurs droits à avoir leur propre entreprise. Dans ce contexte, le soutien du HCR dans le domaine des moyens de subsistance sera renforcé en 2021 pour atténuer l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 sur les personnes relevant de sa compétence. Le HCR et ses partenaires s'efforceront de protéger les moyens de subsistance et les actifs générateurs de revenus, de développer des données et des évaluations sur l'impact de la pandémie, de plaider pour l'inclusion des réfugiés dans les réponses fiscales

et socio-économiques nationales, de renforcer les programmes fondés sur des données objectives et de faciliter les efforts communs de mobilisation des ressources en coopération avec les autres agences des Nations Unies et les partenaires.

Inclusion financière

A la suite de la pandémie de COVID-19, certains fournisseurs de services financiers utilisés par les réfugiés se sont restructurés ou ont imposé un moratoire sur les prêts consentis aux réfugiés. Le HCR plaidera pour l'accès des réfugiés aux services financiers et collaborera avec des institutions financières comme la Société financière internationale pour créer des projets à financement mixte permettant

aux fournisseurs de services financiers et aux investisseurs d'inclure les personnes relevant de sa compétence dans leurs opérations.

Des aides en espèces seront déployées pour faciliter autant que possible l'accès des réfugiés à des services financiers plus larges. De nouveaux partenariats avec des fournisseurs de services financiers seront mis en place et des programmes clés seront développés pour servir de modèles dans d'autres contextes: par exemple, le partenariat entre le HCR, l'Agence suédoise de développement et coopération internationale et la Fondation Grameen Crédit Agricole visant à promouvoir l'accès des réfugiés et des communautés locales aux services financiers et non financiers en Ouganda.

Afin de renforcer l'accès des réfugiés au crédit, le HCR pilotera un projet portant sur les antécédents de crédit au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans des régions d'Afrique, s'appuyant sur une plateforme technologique permettant l'identification numérique et la vérification des antécédents de crédit des réfugiés. En collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, le HCR réunira le secteur privé et des décideurs en République démocratique du Congo pour élargir l'accès des personnes relevant de sa compétence à des envois de fonds et à d'autres services financiers abordables.

Inclusion dans l'emploi et l'entrepreneuriat

Le projet MADE51 du HCR offre aux réfugiés et aux membres des communautés d'accueil un revenu durable et un moyen

de commercialisation équitable pour leurs produits artisanaux. En tissant des partenariats avec de grandes entreprises du secteur privé mondial et des entreprises sociales locales, le HCR facilitera la commercialisation des produits fabriqués par les réfugiés par le biais d'une nouvelle boutique en ligne MADE51.

Le HCR collaborera également avec un certain nombre d'agences des Nations Unies pour développer des opportunités dans le domaine des moyens de subsistance en faveur des réfugiés. Le partenariat avec le PNUD permettra notamment de créer un consortium entre les plus grands employeurs numériques et fournisseurs de technologie dans le monde, afin d'améliorer l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les emplois et les formations professionnelles du secteur numérique.

Le partenariat avec la FAO permettra d'améliorer la résilience et l'autosuffisance dans les situations de déplacement en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans les Grands Lacs, puis en Afrique de l'Ouest et du Centre en 2021. En Mauritanie, un projet pilote commun avec l'OIT visera à faciliter l'accès des réfugiés aux services de l'emploi dans le cadre de l'initiative nationale d'accès inclusif aux services de l'emploi. Enfin, le partenariat avec l'UNITAR encouragera les opportunités d'entrepreneuriat pour les réfugiés dans le cadre d'un programme d'apprentissage en ligne facilitant la mise en œuvre d'un guide rédigé conjointement par le HCR, la CNUCED et l'OIM intitulé « Guide stratégique pour l'entrepreneuriat des réfugiés et des migrants ».

Sida, le HCR et la Fondation Grameen Crédit Agricole s'associent pour promouvoir l'accès aux services financiers pour les réfugiés et les communautés d'accueil en Ouganda (en anglais)



© HCR/Randevu McCormick



IKEA s'engage à soutenir les compétences améliorant l'employabilité de 2500 réfugiés dans le monde

Le HCR soutient les efforts déployés par IKEA dans 30 pays pour doter au moins 2500 réfugiés de compétences professionnelles leur permettant de contribuer de manière productive à leurs communautés d'accueil. Par le biais de cette initiative, IKEA souhaite aider à modifier la rhétorique sur les réfugiés en espérant que d'autres entreprises se joindront à ses efforts.



(en anglais)

ÉNERGIE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Un réfugié opérateur de pompe nettoie les cellules qui alimentent la pompe solaire dans le camp d'Um Gargour, au Soudan.

CIBLES DE 2021



1,7 million de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à un combustible de cuisson propre.



2,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à des sources d'électricité durables pour l'éclairage, le courant et la production.



5000 hectares de sols dégradés seront remis en état grâce à des activités de reboisement dans les zones accueillant des réfugiés.

Stratégie mondiale pour l'énergie durable (en anglais)



Garantir l'accès des réfugiés à des services d'énergie propre, abordables et fiables fait partie intégrante des réponses humanitaires. Répondre aux besoins énergétiques peut apporter des avantages considérables en termes de protection, d'égalité des genres, de sécurité alimentaire, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'éducation, de moyens de subsistance, de connectivité et de protection de l'environnement.

En 2021, le HCR poursuivra la mise en œuvre de sa « Stratégie mondiale pour une énergie durable 2019-2024 » en se concentrant sur quatre domaines : répondre aux besoins énergétiques des foyers de réfugiés dès le début d'une situation d'urgence ; améliorer l'accès des foyers à un combustible de cuisson durable, sûr et abordable ; étendre l'électrification durable des foyers et augmenter l'électrification durable des installations communautaires de soutien, tout en veillant à limiter la consommation globale.

La stratégie prévoit également une collaboration renforcée avec divers acteurs du secteur de l'énergie pour répondre aux besoins énergétiques des réfugiés tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Le HCR et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) collaborent en vue de réduire l'empreinte carbone des opérations du HCR et d'améliorer leur accès à l'énergie durable, tout en fournissant des sources d'énergie propre et durable aux populations relevant de sa compétence en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. Avec le soutien de l'Agence suédoise de coopération et de développement international (Sida), le HCR met en place un fonds de roulement pour aider les opérations à créer des partenariats avec le secteur privé afin de passer à une énergie propre et d'abandonner progressivement l'utilisation des énergies fossiles.

Conjointement avec le Plan d'action mondial pour les solutions énergétiques durables dans les situations de déplacement, le HCR dirige le « Défi de l'énergie propre », une initiative mondiale visant à remplacer l'utilisation de l'énergie non durable dans les situations de déplacement par des sources d'énergie non polluantes et modernes dans les foyers, les services communautaires et les opérations humanitaires. La « place du marché » est un outil innovant élaboré dans le cadre du « Défi de l'énergie propre » pour mettre en relation la demande d'énergie dans les sites d'installations de déplacés avec les ressources fournies par les donateurs et les entreprises.

Plus largement, le HCR utilise des approches fondées sur le marché, notamment des accords d'achat d'énergie et des solutions de crédit-bail qui orientent les fonds des donateurs vers le développement de capacités d'auto-suffisance du marché local. Le HCR collaborera aussi avec les réfugiés et les communautés d'accueil pour renforcer la résilience communautaire grâce à une gestion durable de l'environnement. En particulier, en partenariat avec Land Life Company, le HCR intensifiera ses efforts de reforestation pour remettre en état les terres dégradées dans les zones accueillant des réfugiés.

En 2021, le HCR et ses partenaires harmoniseront la collecte et l'analyse des données dans le domaine de l'énergie et de l'environnement afin de constituer une base de références et une base de données solides pour soutenir les propositions de projets et leur mise en œuvre. En réponse à la pandémie de COVID-19, le HCR s'efforce d'améliorer la résilience des réfugiés et de réduire l'impact environnemental des structures de santé en ayant recours à des solutions d'énergie renouvelable au Burundi, en Colombie, en Éthiopie, au Kenya et au Soudan du Sud. Le renforcement des capacités internes au sein du HCR en matière de surveillance environnementale continuera également d'être une priorité afin d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les opportunités d'amélioration.

SOUTENIR LES DÉPLACÉS URBAINS

CIBLES DE 2021



80% des personnes relevant de la compétence du HCR vivant dans les villes auront accès aux soins de santé primaire dans le cadre du système national, dans les mêmes conditions que les ressortissants nationaux.



70% des personnes relevant de la compétence du HCR vivant dans les villes auront accès aux soins de santé secondaire et tertiaire dans le cadre du système national, dans les mêmes conditions que les ressortissants nationaux.



80% des ménages vivant en zone urbaine paieront leur loyer grâce aux aides en espèces données par le HCR.

Près de 70% des personnes relevant de la compétence du HCR vivent en zone urbaine. Un grand nombre d'entre elles vivent dans de mauvaises conditions d'hébergement où les soins de santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, les services éducatifs et les dispositifs de sécurité sociale nationaux sont saturés ou inaccessibles, même quand le cadre légal est favorable. La pandémie de COVID-19 a aggravé cette situation, affectant en particulier les moyens de subsistance des personnes relevant de la compétence du HCR qui travaillent souvent dans des emplois informels à bas salaires et qui n'ont pas ou peu d'économies et pas d'accès à des prêts.

En 2021, le HCR accordera la priorité à l'inclusion des déplacés urbains dans les systèmes et les services nationaux, notamment pour la santé, l'éducation, la protection et les moyens de subsistance, ainsi que dans les plans de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19. Le HCR évaluera en permanence le bien-être global des personnes relevant de sa compétence en zone urbaine et surveillera leur inclusion dans les programmes nationaux, leur accès aux services de base et la fourniture d'aides en espèces par le biais des dispositifs de

sécurité sociale nationaux. L'organisation plaidera également pour l'adoption de lois et de politiques permettant l'inclusion des personnes relevant de sa compétence, en limitant notamment les restrictions à l'accès aux services et au droit au travail. Le HCR surveillera les normes minimales pour la fourniture de services dans tous les secteurs et renforcera la sensibilisation des communautés et la protection communautaire.

Sur le plan opérationnel, le HCR investira dans les interventions en matière d'abris et pour créer des opportunités dans le domaine des moyens de subsistance. L'organisation renforcera fortement ses aides en espèces en faveur des personnes vivant en zone urbaine, en particulier pour atténuer l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 pour les plus vulnérables. Les partenariats avec les communautés urbaines, les gouvernements locaux et nationaux, les acteurs du secteur du développement, les organisations humanitaires, le secteur privé, les universités et la société civile seront essentiels pour améliorer le soutien apporté aux personnes relevant de la compétence du HCR en zone urbaine et pour renforcer les capacités des services nationaux et des partenaires locaux.



focus: Renforcer les réseaux de villes

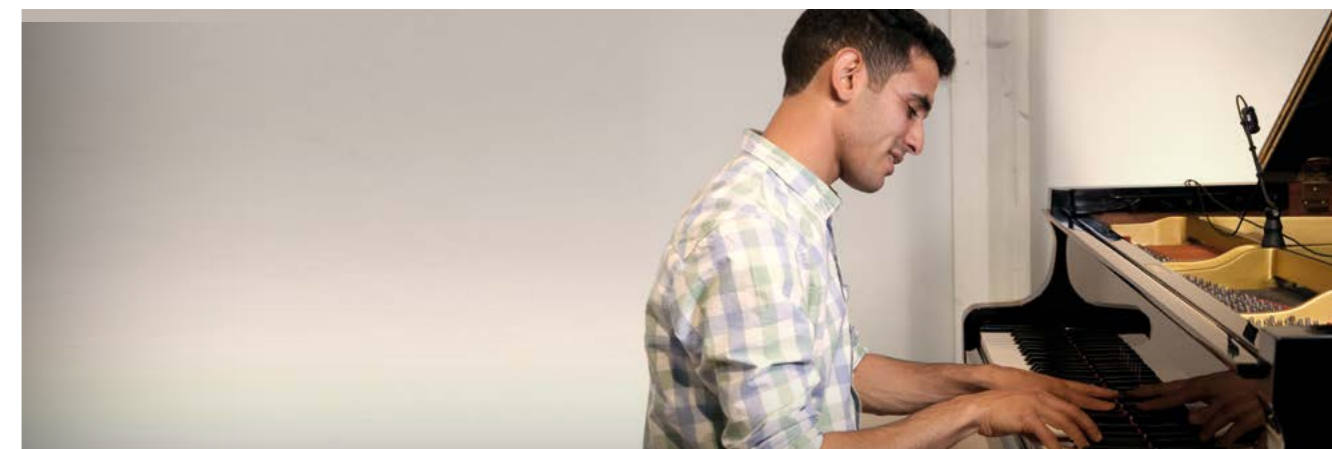
Le Pacte mondial sur les réfugiés reconnaît le rôle important des autorités locales en tant qu'intervenants de première ligne face aux déplacements, notamment pour identifier les solutions d'hébergement et de logement et pour fournir des services essentiels et une protection. Les maires jouent un rôle essentiel pour encourager les activités communautaires et promouvoir des messages publics mettant en valeur la diversité et l'inclusion.

Lancée à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié en 2018, la campagne des Villes solidaires #Aveclesréfugiés continuera d'encourager davantage d'autorités locales et de municipalités à accueillir et à inclure les réfugiés au sein de leurs communautés. A ce jour, cette initiative a rassemblé plus de 250 villes dans 50 pays.

La collaboration avec différents réseaux de villes, notamment le Conseil des maires sur la Migration et le réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis, a conduit les villes de Bristol (Royaume-Uni), Durban (Afrique du Sud), Milan (Italie), Sao Paulo (Brésil) et Strasbourg (France) à prendre des engagements lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019. Le HCR collaborera avec ces réseaux pour soutenir la mise en œuvre des engagements de ces villes en 2021.



INTÉGRATION LOCALE ET AUTRES SOLUTIONS LOCALES



Aeham, le « Pianiste de Yarmouk », lors d'un concert dans le cadre de la remise de la distinction Nansen 2020 à Kassel, en Allemagne.

CIBLES DE 2021



15 situations de réfugiés où l'intégration locale sera promue, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés.

Le HCR continuera d'aider les gouvernements qui choisissent d'offrir une intégration locale ou d'autres solutions locales aux personnes relevant de sa compétence. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, un certain nombre d'États se sont engagés à promouvoir l'intégration juridique et socio-économique des réfugiés et des anciens réfugiés, notamment la République démocratique du Congo, le Libéria, le Mozambique et la Zambie. Si nécessaire, le HCR soutiendra les États dans leurs efforts pour mettre en œuvre leurs engagements, notamment en apportant un soutien technique direct et en facilitant l'adéquation de l'aide financière, matérielle et technique disponible.

Dans certains pays en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, des voies légales pour l'intégration locale sont accessibles aux réfugiés en application de la législation existante. Ainsi, plusieurs programmes d'intégration locale sont menés actuellement pour des populations réfugiées présentes depuis longtemps en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

Le HCR encourage également les activités en matière de délivrance de permis de séjour afin d'assurer le séjour légal et de faciliter la naturalisation des réfugiés. En Zambie, le HCR plaide pour la délivrance de permis de séjour à 10 000 anciens réfugiés angolais et 4000 anciens réfugiés rwandais dans le cadre de la procédure légale d'intégration locale. Le HCR soutient également les efforts des gouvernements visant à régulariser le séjour et à naturaliser les réfugiés, notamment en Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau et en Namibie.

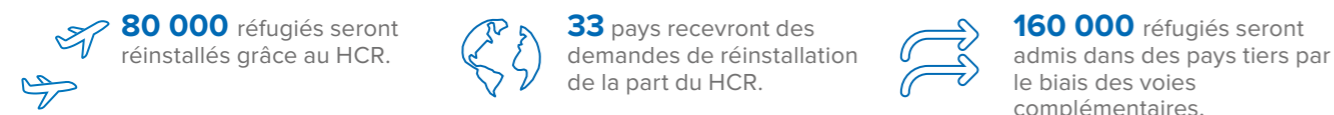
Aux Amériques, les efforts visant à soutenir l'intégration locale s'appuieront sur l'initiative « Villes solidaires » qui est intégrée dans la Déclaration et le Plan d'action du Brésil de 2014 et vise à améliorer les réponses opérationnelles multi-acteurs en zone urbaine, afin de faire progresser l'intégration et d'élaborer des réponses institutionnelles. Cette initiative a été déployée au cours du premier trimestre 2020 dans des municipalités de quatre pays. Au Mexique, le HCR continuera de soutenir des interventions sur site visant à faciliter l'intégration locale, notamment des visites à domicile, ainsi que la naturalisation et les aides en espèces.

REINSTALLATION ET VOIES COMPLÉMENTAIRES



Un réfugié syrien joue avec sa petite fille sur le toit-terrasse de sa maison à Barja, au Liban. Ils attendent leur réinstallation en Norvège alors que la pandémie de COVID-19 a suspendu les programmes de réinstallation de réfugiés dans le monde.

CIBLES DE 2021



Besoins mondiaux de réinstallation en 2021 (en anglais)



En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur la capacité d'offrir des places de réinstallation, des voies complémentaires d'admission et d'autres solutions dans les pays tiers aux réfugiés en ayant besoin. Après avoir dépassé l'objectif de réinstaller 60 000 réfugiés dans 29 pays en 2019, comme prévu dans la « Stratégie triennale (2019-2021) pour la réinstallation et les voies complémentaires », l'objectif de 2020 visant à réinstaller 70 000 réfugiés dans 31 pays ne sera pas rempli.

Le HCR estime que plus de 1,4 million de réfugiés auront besoin d'une réinstallation en 2021. Plus de 80 activités sont prévues dans le plan d'action mondial pour mettre en œuvre cette stratégie triennale que les gouvernements, les ONG, le HCR et d'autres partenaires restent engagés à réaliser. Le HCR a adopté de nouvelles modalités de travail en vue d'atteindre les derniers objectifs visant à offrir des places de réinstallation à plus de 1 million de réfugiés et de faciliter des voies complémentaires

pour 2 millions de personnes d'ici 2028. Il s'agit notamment des innovations adoptées en réponse à la pandémie de COVID-19 comme faciliter les entretiens par vidéo avec les réfugiés pour les missions de sélection des pays de réinstallation, communiquer et conseiller à distance les réfugiés et les communautés de réfugiés ainsi que former le personnel en ligne.

Conformément à la stratégie triennale, le HCR et l'OIM ont lancé l'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires (CRISP) début 2020. Cette initiative aide les États et d'autres acteurs clés à mettre en place ou à renforcer des solutions dans les pays tiers grâce à des activités de renforcement des capacités faites sur mesure. Cette initiative se focalise sur la mise en place de programmes durables et de qualité et se concentre sur le renforcement de la coordination et des partenariats.

L'Équipe spéciale mondiale sur l'Éducation et les Voies complémentaires est totalement opérationnelle et deux présidences sont en place. Le Réseau sur la réunification familiale initié par des États et lancé en octobre 2020 et l'Équipe spéciale sur la mobilité de travail, qui sera présidée par le Canada en février 2021, sont essentiels pour intensifier les réalisations en vue de parvenir aux objectifs fixés par la stratégie triennale. Ce seront des plateformes clés pour échanger les bonnes pratiques et plaider pour un meilleur accès des réfugiés à ces solutions.

La plateforme « Opportunités » lancée par le HCR en septembre 2020 est un portail d'informations visant à aider les réfugiés à trouver des bourses d'études dans l'enseignement supérieur. Elle sera élargie afin d'inclure également des opportunités d'emploi dans les pays tiers.

Le Groupe restreint pour les situations prioritaires restera le principal moyen permettant aux pays de réinstallation et aux autres parties prenantes de maximiser l'impact de la réinstallation et des autres solutions dans les pays tiers comme les programmes d'admission humanitaire. Le groupe continuera à concentrer ses efforts sur les situations en Syrie et dans la Méditerranée centrale qui figurent au premier rang des besoins mondiaux en matière de réinstallation.

L'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés apportera son soutien aux États et à la société civile pour déployer le parrainage communautaire dans d'autres endroits du monde et pour davantage de réfugiés. Le parrainage communautaire est un outil important non seulement pour augmenter les opportunités de réinstallation mais aussi pour créer des sociétés accueillantes, ce qui constitue le troisième objectif de la stratégie triennale.

Le HCR continuera d'appliquer des méthodes sûres de transfert des données personnelles dans le contexte de la réinstallation et de finaliser des accords de partage des données avec les États et ses partenaires, conformément à sa politique de protection des données.

La plate-forme Opportunités du HCR (en anglais)



L'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires (en anglais)



RAPATRIEMENT VOLONTAIRE



Des réfugiés burundais du camp de Mahama au Rwanda s'apprêtent à prendre un car pour rentrer volontairement dans leur pays après avoir vécu en exil depuis 2015.

CIBLES DE 2021



Soutenir la situation dans les pays d'origine afin de permettre un retour volontaire dans la sécurité et la dignité conformément aux objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.



Offrir une aide adéquate au retour pour les réfugiés souhaitant être rapatriés.



Renforcer l'accès des rapatriés aux documents et aux pièces d'identité légalement reconnus.

Fin 2019, près de 317 200 réfugiés étaient rentrés volontairement dans leur pays d'origine, soit une baisse de 46% par rapport à 2018. Si le rapatriement volontaire reste la solution privilégiée de nombreux réfugiés, les obstacles les plus courants au retour demeurent les suivants : des processus de paix fragiles ou défaillants ; l'insécurité permanente ; l'inclusion et la participation limitées des réfugiés dans les processus de paix et dans les programmes de rapatriement ; l'incapacité de s'attaquer

aux causes profondes des déplacements ; la destruction et la confiscation de leur logement, de leurs terres et de leur propriété ; des services extrêmement surchargés dans les lieux d'origine et l'absence d'opportunités viables de moyens de subsistance.

L'absence de conditions propices au retour continuera de compromettre les perspectives de rapatriement volontaire dans le monde en 2021.

Compte tenu de l'augmentation annuelle du nombre de personnes déplacées, les efforts visant à renforcer le soutien humanitaire à court terme dans les pays d'origine seront nécessaires pour soutenir les retours sur le long terme. Les actions de développement sont essentielles à cet égard, mais pour être menées de manière efficace, elles dépendent de la sécurité et de la stabilité dans les zones de retour. En outre, en 2020, les opérations de rapatriement volontaire ont été impactées par la pandémie de COVID-19 qui a conduit à la suspension généralisée des voyages dans le cadre des retours organisés par le HCR. Si certaines opérations ont repris leurs activités de rapatriement volontaire au dernier trimestre 2020, la pandémie devrait continuer d'affecter les mécanismes de retour en 2021.

Le HCR continuera de collaborer avec ONU-Habitat et d'autres partenaires pour régler les revendications en matière de logement, de terres et de propriété dans le contexte des retours, ainsi qu'avec l'OIT pour soutenir l'inclusion économique des rapatriés. La coopération sera également renforcée avec le PNUD afin de promouvoir une approche intégrée du développement dans au moins 13 pays, dans le cadre d'un partenariat mondial dans les domaines de l'état de droit et de la gouvernance locale, un élément essentiel pour assurer des retours durables.

Le HCR continuera de jouer un rôle de catalyseur pour aider les trois plateformes régionales de soutien dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, à savoir la plateforme de soutien de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour des solutions à long terme concernant la situation des réfugiés en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR) et le Cadre régional global

de protection et de solutions en Amérique latine (MIRPS). Le renforcement des perspectives de rapatriement volontaire fait partie des activités au cœur de ces trois plateformes.

En 2021, le HCR fournira des conseils et des informations concernant les retours, en organisant notamment des visites de reconnaissance pour que les réfugiés puissent observer la situation dans leurs pays d'origine. Des enquêtes d'intention seront réalisées pour connaître les intentions à court et à plus long terme des déplacés internes et des réfugiés concernant leur éventuel retour. Le HCR encouragera aussi l'accès aux documents d'état civil dans le contexte des retours.

L'une des priorités du HCR consistera à renforcer le lien entre l'aide humanitaire, l'aide au développement et la paix dans les pays d'origine, en s'appuyant sur sa présence et ses compétences opérationnelles dans des domaines thématiques clés. Au Soudan par exemple, le HCR s'appuie sur des partenariats stratégiques mondiaux et régionaux dans le secteur du développement, assure la continuité entre les interventions dans les domaines de la protection et de la paix dans les contextes de déplacement et dans les communautés d'accueil affectées. L'organisation soutient aussi les capacités institutionnelles des autorités nationales et locales pour régler la question des déplacements dans le cadre de la transition politique en cours.

COMMUNICATIONS GLOBALES

Mayerlín Vergara Pérez, lauréate 2020 de la distinction Nansen pour les réfugiés



La campagne #Avec les réfugiés



Les éminents défenseurs et les Ambassadeurs de bonne volonté



Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie: 2014-2024



La communication joue un rôle stratégique essentiel dans les efforts du HCR visant à remplir son mandat et à avoir un impact positif sur la vie des personnes forcées de fuir et des apatrides. En 2021, les relations avec les médias resteront primordiales pour promouvoir les objectifs de plaidoyer du HCR, en permettant de mobiliser des publics nouveaux et plus larges grâce à des investissements dans les médias sociaux et la production de contenus multimédias.

La Journée mondiale du réfugié restera l'événement annuel clé du HCR pour communiquer sur les déplacements forcés. La campagne pour la Journée mondiale du réfugié 2021 plaidera pour une approche inclusive visant à renforcer l'empathie et à mobiliser des soutiens, en s'appuyant sur une rhétorique positive mettant l'accent sur la résilience et le potentiel des réfugiés. Compte tenu du rôle important des maires pour renforcer l'inclusion et lutter contre la xénophobie, le HCR maintiendra sa collaboration active avec eux dans le cadre de la campagne des Villes solidaires #Aveclesréfugiés, qui inclut plus de 250 villes à travers 50 pays.

La campagne #IBelong pour mettre fin à l'apatridie entamera sa septième année en 2021. Si des progrès importants ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de la campagne d'ici 2024. Les États continuent de mettre en œuvre les plus de 396 engagements pris en matière d'apatridie lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie et du Forum mondial sur les réfugiés en 2019, comme l'enregistrement des naissances. Le HCR maintiendra son approche dynamique visant à transmettre des témoignages humains d'apatrides et à célébrer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la campagne.

Depuis 66 ans, la distinction Nansen pour les réfugiés récompense des personnes et des groupes extraordinaires qui ont accompli plus que leur devoir pour aider courageusement les personnes déracinées et les apatrides. L'histoire de la lauréate 2020, Mayerlín Vergara Pérez, a souligné les efforts essentiels qu'elle a déployés pour prévenir la traite et l'exploitation des enfants réfugiés. En 2021, s'appuyant sur l'expérience réussie de l'animation d'une cérémonie virtuelle en 2020, le HCR organisera un autre événement mémorable à l'occasion de cette récompense humanitaire la plus ancienne et la plus prestigieuse des Nations Unies.

La grande famille des Ambassadeurs de bonne volonté et éminents défenseurs du HCR, dont un certain nombre d'anciens réfugiés, ajouteront leurs voix, leur créativité, leur influence et leurs réseaux pour soutenir l'action du HCR. Leur soutien sera particulièrement important, non seulement pour les campagnes et les événements organisés par le HCR, mais aussi pour les appels d'urgence portant sur des questions essentielles comme les moyens de subsistance, les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les personnes relevant de sa compétence ou sur le lien entre changements climatiques et déplacements. Ils encourageront les athlètes réfugiés pendant les Jeux Olympiques de Tokyo qui ont été reportés à juillet 2021, et ils participeront aux commémorations qui seront organisées à l'occasion du 70^e anniversaire du HCR.

En parallèle, des produits phare comme le rapport annuel sur l'éducation souligneront la nécessité de créer davantage d'opportunités pour les personnes forcées de fuir et les apatrides, et mettront en valeur les réussites des personnes qui ont achevé leurs études avec succès et qui sont devenues, par exemple, pilotes, médecins ou neurologues.



MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU HCR ET ÉTATS PARTIES AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS ET À L'APATRIDIE

Le HCR est placé sous la direction de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social (ECOSOC). En 1958, l'ECOSOC a établi le Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat (ExCom) suite à une résolution de l'Assemblée générale. Il a pour fonctions principales d'approuver les programmes du Haut Commissariat, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions (principalement sur les questions de protection) et de surveiller les finances et la gestion de l'organisation.

L'ExCom tient une session annuelle à Genève, au mois d'octobre. La 71^e session a eu lieu du 5 au 9 octobre 2020. Des réunions du Comité permanent du Comité exécutif sont organisées à différentes dates au cours de l'année afin de poursuivre le travail entre les sessions plénières.

La participation à l'ExCom est fondée sur la base géographique la plus large possible parmi les États (membres des Nations Unies), ayant un intérêt manifeste et se consacrant à la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés. À la fin de 2020, l'ExCom comptait 106 membres – en bleu – dans le tableau ci-dessous qui présente également les pays signataires de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1954 relatif au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

États parties aux Conventions et Membres de l'ExCom (en bleu)	Convention relative au statut des réfugiés et Protocole de 1967		1954	1961
	1951	1967		
Afghanistan	2005	2005		
Afrique du Sud	1996	1996		
Albanie	1992	1992	2003	2003
Algérie	1963	1967	1964	
Allemagne	1953	1969	1976	1977
Angola	1981	1981	2019	2019
Antigua-et-Barbuda	1995	1995	1988	
Argentine	1961	1967	1972	2014
Arménie	1993	1993	1994	1994
Australie	1954	1973	1973	1973
Autriche	1954	1973	2008	1972
Azerbaïdjan	1993	1993	1996	1996
Bahamas	1993	1993		
Bangladesh				
Barbade			1972	
Bélarus	2001	2001		
Belgique	1953	1969	1960	2014
Belize	1990	1990	2006	2015
Bénin	1962	1970	2011	2011
Bolivie (État plurinational de)	1982	1982	1983	1983
Bosnie-Herzégovine	1993	1993	1993	1996
Botswana	1969	1969	1969	
Brésil	1960	1972	1996	2007
Bulgarie	1993	1993	2012	2012
Burkina Faso	1980	1980	2012	2017
Burundi	1963	1971		
Cabo Verde		1987		
Cambodge	1992	1992		
Cameroun	1961	1967		
Canada	1969	1969		1978
Chili	1972	1972	2018	2018
Chine	1982	1982		
Chypre	1963	1968		
Colombie	1961	1980	2019	2014
Congo	1962	1970		
Costa Rica	1978	1978	1977	1977
Côte d'Ivoire	1961	1970	2013	2013
Croatie	1992	1992	1992	2011
Danemark	1952	1968	1956	1977
Djibouti	1977	1977		
Dominique	1994	1994		
Égypte	1981	1981		
El Salvador	1983	1983	2015	
Équateur	1955	1969	1970	2012
Espagne	1978	1978	1997	2018
Estonie	1997	1997		
Eswatini	2000	1969	1999	1999
États-Unis d'Amérique		1968		
Éthiopie	1969	1969		
Fédération de Russie	1993	1993		
Fidji	1972	1972	1972	
Finlande	1968	1968	1968	2008
France	1954	1971	1960	
Gabon	1964	1973		
Gambie	1966	1967	2014	2014

	1951	1967	1954	1961
	Géorgie	1999	1999	2011
Ghana	1963	1968		
Grèce	1960	1968	1975	
Guatemala	1983	1983	2000	2001
Guinée	1965	1968	1962	2014
Guinée-Bissau	1976	1976	2016	2016
Guinée équatoriale	1986	1986		
Haiti	1984	1984	2018	2018
Honduras	1992	1992	2012	2012
Hongrie	1989	1989	2001	2009
Îles Salomon	1995	1995		
Inde				
Iran (République islamique d')	1976	1976		
Irlande	1956	1968	1962	1973
Islande	1955	1968		
Israël	1954	1968	1958	
Italie	1954	1972	1962	2015
Jamaïque	1964	1980		2013
Japon	1981	1982		
Jordanie				
Kazakhstan	1999	1999		
Kenya	1966	1981		
Kirghizistan	1996	1996		
Kiribati			1983	1983
Lesotho	1981	1981	1974	2004
Lettonie	1997	1997	1999	1992
Liban				
Libéria	1964	1980	1964	2004
Libye			1989	1989
Liechtenstein	1957	1968	2009	2009
Lituanie	1997	1997	2000	2013
Luxembourg	1953	1971	1960	2017
Macédoine du Nord	1994	1994	1994	2020
Madagascar	1967			
Malawi	1987	1987	2009	
Mali	1973	1973	2016	2016
Malte	1971	1971	2019	
Maroc	1956	1971		
Mauritanie	1987	1987		
Mexique	2000	2000	2000	
Monaco	1954	2010		
Monténégro	2006	2006	2006	2013
Mozambique	1983	1989	2014	2014
Namibie	1995	1995		
Nauru	2011	2011		
Nicaragua	1980	1980	2013	2013
Niger	1961	1970	2014	1985
Nigéria	1967	1968	2011	2011
Norvège	1953	1967	1956	1971
Nouvelle-Zélande	1960	1973		2006
Ouganda	1976	1976	1965	
Pakistan				
Panama	1978	1978	2011	2011
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1986	1986		
Paraguay	1970	1970	2014	2012
Pays-Bas	1956	1968	1962	1985
Pérou	1964	1983	2014	2014
Philippines	1981	1981	2011	
Pologne	1991	1991		
Portugal	1960	1976	2012	2012
République centrafricaine	1962	1967		
République de Corée	1992	1992	1962	
République démocratique du Congo	1965	1975		
République de Moldova	2002	2002	2012	2012
République dominicaine	1978	1978		
République-Unie de Tanzanie	1964	1968		
Roumanie	1991	1991	2006	2006
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1954	1968	1959	1966
Rwanda	1980	1980	2006	2006
Saint Kitts et Nevis	2002			
Saint-Siège	1956	1967		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1993	2003	1999	
Samoa	1988	1994		
Sao Tomé-et-Principe	1978	1978		
Sénégal	1963	1967	2005	2005
Serbie	2001	2001	2001	2011
Seychelles	1980	1980		
Sierra Leone	1981	1981	2016	2016
Slovaquie	1993	1993	2000	2000
Slovénie	1992	1992	1992	
Somalie	1978	1978		
Soudan	1974	1974		
Soudan du Sud	2018	2018		
Suède	1954	1967	1965	1969
Suisse	1955	1968	1972	
Suriname	1978	1978		
Tadjikistan	1993	1993		
Tchad	1981	1981	1999	1999
Tchéquie	1993	1993	2004	2001
Thaïlande				
Timor-Leste	2003	2003		
Togo	1962	1969		
Trinité-et-Tobago	2000	2000	1966	
Tunisie	1957	1968	1969	2000
Turkménistan	1998	1998	2011	2012
Turquie	1962	1968	2015	
Tuvalu	1986	1986		
Ukraine	2002	2002	2013	2013
Uruguay	1970	1970	2004	2001
Venezuela (République bolivarienne du)		1986		
Yémen	1980	1980		
Zambie	1969	1969	1974	
Zimbabwe	1981	1981	1998	
Total	146	147	94	75

En 2020, la Macédoine du Nord a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

CRÉDITS

Le HCR souhaite remercier tous les membres de son personnel au siège et sur le terrain, ainsi que les consultants, qui ont contribué à la préparation des parties narratives, financières et graphiques de cette publication.

Concept graphique: HCR.

Graphisme, production et impression: Unité d'impression, Service d'appui à la production, Office des Nations Unies à Genève (2014897F).

Les cartes reproduites dans cette publication n'impliquent aucune prise de position de la part du HCR quant au statut juridique des pays, territoires, ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Toutes les données dans ce document sont issues des statistiques les plus récentes dont dispose le HCR ou d'autres Agences des Nations unies. Pour tout rectificatif ultérieur à l'impression, prière de se référer aux pages « Publications » du site Global Focus (<https://reporting.unhcr.org>).

Tous les montants sont exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique sauf mention contraire.

HCR

Case postale 2500

1211 Genève 2

Suisse

Tél: 00 41 22 739 81 35

Courriel: HQGARS@unhcr.org

<https://reporting.unhcr.org> et www.unhcr.fr

Twitter@UNHCRgov | Twitter@refugees | Facebook | Instagram

Dessin de couverture:

Le premier concours artistique du HCR pour les jeunes réfugiés a été lancé en avril 2020 pendant la pandémie de COVID-19, pour encourager les jeunes de 12 à 25 ans à réfléchir de manière créative sur le thème:

« Tout le monde compte dans la lutte contre le Covid-19, y compris les réfugiés ».

Environ 2000 participants de 100 pays ont soumis des dessins et des bandes dessinées. Alfa Mukange, 25 ans, réfugié congolais au Kenya, est l'un des lauréats mondiaux.

© HCR/Alfa

Quatrième de couverture (de gauche à droite):

- Hayat Murad, 22 ans, déplacée en Iraq, a reçu une mention spéciale. © HCR/Hayat

- Mukah Ispahani, 24 ans, du Cameroun, est l'un des lauréats mondiaux. © HCR/Fridane

- Kaylynn Grobb, 17 ans, du Canada, a reçu une mention spéciale. © HCR/Kaylynn

- Kayla Abigail Salim, 23 ans, d'Indonésie, est l'une des gagnantes dans la catégorie bande dessinée. © HCR/Kayla



Regarder la vidéo des sept lauréats mondiaux dont les dessins ont été animés par le studio japonais SPEED inc.

reporting.unhcr.org
www.unhcr.fr



Publié par le HCR
Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse

Pour toutes informations et demandes,
veuillez contacter:
DRRM
hqfr00@unhcr.org
HQGARS@unhcr.org

Twitter@UNHCRgov | Twitter@refugees
Facebook | Instagram